3 1761 04444 1186

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

TRAITÉ D'ART HÉRALDIQUE.

JUSTIFICATION DU TIRAGE.

CET OUVRAGE
A ÉTÉ TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES
DONT CINQUANTE SUR PAPIER VERGÉ
NUMÉROTÉS ET SIGNÉS PAR L'AUTEUR.

HGen
M8588t

TRAITÉ D'ART HÉRALDIQUE

INDIQUANT L'ORIGINE ET L'ÉVOLUTION DES ARMOIRIES,
LES DIVERS ÉLÉMENTS QUI LES COMPOSENT,
LEURS DIFFÉRENCES DANS LES PRINCIPAUX PAYS,
LES RÈGLES DU BLASON ET LEUR APPLICATION,
LES INSTITUTIONS HÉRALDIQUES, ETC.

AVEC FIGURES EXPLICATIVES

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE ANALYTIQUE DES TERMES DU BLASON
ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE D'OUVRAGES À CONSULTER.

PAR

VICTOR MORIN, LL. D.

Président de la Société Historique de Montréal
et de son Collège Héraldique.
Vice-président de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal.
Membre de la Société Royale du Canada, etc.

172276
23/6/22

A lor armes vont la crois acousant
Por ce sera l'un l'autre conoisant.
(*La Chanson d'Aspremont*)

MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE
79, RUE SAINT-JACQUES, 79

MCMXIX.

Droits d'auteur réservés
par VICTOR MORIN, au Gouvernement du Canada.
1919

DÉDIÉ

A

LA RACE CANADIENNE-FRANÇAISE

EN SOUVENIR

DE SES FIÈRES ORIGINES.

TRAITÉ D'ART HÉRALDIQUE.

INTRODUCTION

Né à l'époque des Croisades, l'art héraldique a grandi sous la Renaissance et atteint son plein épanouissement au XVIIe siècle, grâce à la fascination que l'engouement guerrier de cette époque et les splendeurs des cours exerçaient alors sur les esprits.

De nombreux ouvrages firent connaître cette science nouvelle; des ordonnances royales en réglèrent les principes et l'application; des charges importantes furent créées pour en contrôler l'opération; en un mot, le blason prit une place marquante dans le rouage administratif de l'Etat jusqu'au moment où la roture, exaspérée des dénis de justice dont elle était victime depuis des siècles, crut pouvoir niveler toutes les classes sociales sous la guillotine.

On put croire en France à ce moment que la science héraldique sombrerait en même temps que la noblesse, ou du moins qu'elle serait reléguée dans le domaine de l'archéologie, mais cette impression fut de courte durée. Les parvenus qui se portèrent acquéreurs des domaines de familles ne martelèrent pas toutes les armoiries qui ornaient les portes des châteaux; quelques-uns ne rougirent même pas de se les approprier quand les dynasties des anciens possesseurs furent éteintes dans le sang. La noblesse authentique éprouva naturellement du mépris pour ces usurpateurs, mais comme le temps est un grand guérisseur et l'adversité une grande niveleuse, les plus farouches aristocrates, qui avaient trouvé le pain de l'exil amer, en vinrent à remiser leurs répugnances devant la nécessité de "redorer leurs blasons"; ils légitimèrent même en certains cas ces usurpations en mêlant leur "sang bleu" aux globules rouges d'une plèbe enrichie.

D'un autre côté, lorsque le roturier eut ainsi forcé les portes des forteresses féodales qui lui étaient fermées depuis si longtemps, il oublia ses maximes égalitaires et ne tarda pas à adorer ce qu'il avait brûlé; il devint le plus jaloux défenseur de l'institution qu'il avait conquise. Napoléon, qui avait l'ambition d'éclipser les jours fastueux du Roi-Soleil, ne manqua pas de rétablir les dignités et les titres en leur conservant tout le lustre d'autrefois; le blason prit dès lors un essor tout nouveau qui s'est

continué naturellement sous la Restauration et que le rétablissement de la république n'a pas complètement ralenti.

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, et la plupart des autres pays de l'Europe n'ont pas connu ces commotions politiques, ou du moins les révolutions n'y ont duré que peu de temps; aussi la science héraldique s'y est-elle développée presque sans interruption.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on retrouve aujourd'hui dans l'armorial des familles nobles, et même dans celui des anoblis de date récente, le langage archaïque des paladins et des troubadours du Moyen-Age, comme on trouve parfois dans un vieux livre d'heures le parfum d'une fleur qui s'y est séchée.

La langue héraldique s'est en effet conservée dans toute sa pureté primitive depuis les jours épiques des tournois et des chevauchées en Terre-Sainte. Les expressions qu'elle emploie ne laissent pas de nous déconcerter tout d'abord, mais dès qu'on s'est quelque peu familiarisé avec ses termes étranges, on ne tarde pas à s'éprendre inconsciemment d'une science qui nous reporte aux temps héroïques. Aussi le blason évoque-t-il encore l'idée de la noblesse et de la chevalerie malgré les vicissitudes qu'il a traversées.

C'est à cette origine honorable que Sainte-Marthe fait allusion dans son *Ode sur l'histoire de France*, lorsqu'il dit :

"De là sont venus les escus,
Les armes qu'ores on voit peintes,
Armes qui jadis furent teintes.
Dans le sang des Princes vaincus.
De là les crys et les devises,
Le métail avec les couleurs
Dont curieux en mille guises,
Ils ont blasonné leurs valeurs."

Nous saluons aujourd'hui même l'aurore d'une ère nouvelle avec la fin d'un cauchemar qui a duré plus de quatre ans; les commotions profondes qui suivront la victoire de la démocratie sur le despotisme auront-elles pour effet de mettre en discrédit la science de la noblesse? Nous ne le croyons pas, car au seul point de vue historique, et même en dépit du nivellement social le plus absolu, l'étude du blason revêtira toujours un puissant attrait.

Au Canada, nous comptons nombre de familles qui descendent de la vieille noblesse française; de fait, les grands noms de l'histoire de France ont été liés si intimement à la fondation et au développement de notre colonie qu'un écrivain a pu dire avec raison qu'en lisant l'histoire du Canada on croirait parcourir un armorial de France. Et pourtant, les ouvrages qui traitent de la science héraldique sont si peu nombreux dans nos bibliothèques,

les données les plus élémentaires de cet art quasi mystérieux sont si peu répandues parmi nous, que ceux-là mêmes qui ont recueilli les armoiries des familles dont ils descendent seraient souvent embarrassés de les décrire.

Ajoutons à cela que les ouvrages des maîtres héraldistes, principalement les anciens qui sont les plus importants, semblent écrits pour ceux qui connaissent déjà les principes du blason, et faute d'explications préliminaires, le novice qui cherche à en pénétrer les secrets se laisse bientôt rebuter par des dissertations dont on a négligé de lui établir les prémisses.

C'est pourquoi nous avons cru faire œuvre utile en écrivant les pages suivantes. Espérons qu'elles atteindront le double but que nous avons en vue : celui d'initier rapidement le profane aux secrets d'une science qui menace de tomber dans l'oubli et celui d'inspirer aux héritiers des grands noms de notre histoire un culte encore plus fervent de la mémoire des ancêtres.

Montréal, 11 novembre 1918.

(Date de la fin de la guerre mondiale.)

PREMIERE PARTIE — HISTORIQUE

CHAPITRE I.

ORIGINE ET EVOLUTION DES ARMOIRIES.

L'origine des armoiries est très ancienne; certains auteurs à l'imagination ardente les font même remonter au berceau de l'humanité. C'est ainsi que Favin attribue l'idée du blason aux fils de Seth et de Caïn qui, pour se distinguer les uns des autres, adoptèrent comme emblèmes personnels des plantes, des animaux ou des instruments d'art mécaniques.

D'autres auteurs, invoquant le Livre des Nombres où il est dit que le peuple d'Israël campait par tribus distinguées au moyen de leurs enseignes et drapeaux, ont cherché à reconstituer ces emblèmes en s'appuyant sur divers passages des livres sacrés; ainsi la tribu de Juda aurait eu pour symbole un lion, parce que Jacob

dit : *"Catulus leonis Juda"*; celle de Zabulon, une ancre ; celle d'Issachar, un âne ; celle de Dan, un serpent ; celle de Gad, un guerrier ; celle de Siméon, une épée ; celle d'Asser, des tourteaux ; celle de Nephtali, un cerf ; celle d'Ephraim, une tête de taureau ; celle de Manassès, des cornes de rhinocéros ; celle de Ruben, des mandragores ; et celle de Benjamin, un loup. De même, Alexandre le Grand accorda des emblêmes à certains de ses capitaines qui s'étaient signalés et défendit au reste de ses sujets de les porter sans autorisation.

S'il était permis de donner à ces signes rudimentaires le nom d'*armoiries,* il faudrait conclure à l'universalité de la science héraldique dès les origines du monde, et admettre que les nations indigènes d'Amérique,d'Afrique et des autres continents possédaient la connaissance du blason en plein état de barbarie, puisque leurs tribus se distinguaient également les unes des autres par des emblèmes pris dans la nature.

Il ne faut cependant pas confondre ces symboles primitifs avec l'art héraldique, qui constitue une véritable science astreinte à des règles immuables et dont la connaissance exige une étude longue et approfondie. Il existe autant de différence entre les deux qu'entre le vagissement d'un enfant et une page de Bossuet.

De même qu'une langue ne se crée pas tout d'une pièce, mais qu'elle se forme plutôt graduellement, par la réunion de nom-

breux éléments, pour s'affiner ensuite par l'usage et soumettre enfin sa maîtrise à des règles uniformes qui en font un tout harmonieux, ainsi en est-il de l'origine du blason auquel on ne peut assigner une date déterminée, mais qui s'est développé et perfectionné insensiblement du Xe au XIVe siècle.

Les avis des auteurs sont partagés sur les causes qui ont déterminé l'usage des armoiries, les uns l'attribuant en premier lieu aux pas d'armes et tournois, et les autres aux croisades. Lorsqu'on dit en effet d'une famille noble que ses parchemins remontent aux croisades, on croit avoir énoncé les plus anciens titres de noblesse qu'il soit possible d'invoquer; il existe cependant une noblesse encore plus ancienne, c'est celle qui est dite "de race", parce qu'elle remonte à une époque si lointaine qu'on n'a pu en retracer l'origine.

L'opinion qui fait remonter aux tournois le premier usage des armoiries est la plus plausible; les croisades, qui sont postérieures en date, ne firent que confirmer cet usage, soumirent les armoiries à des règles invariables et les rendirent héréditaires. Les auteurs européens placent naturellement dans leurs pays respectifs le berceau de cette antique institution, mais encore ici faut-il distinguer entre les bégaiements rudimentaires de cette science et son parfait épanouissement.

Dès le règne de Louis-le-Debonnaire, il y eut en France des jou-

tes regardées à bon droit comme les préludes des tournois dont les règles furent établies par Geoffroy de Preuilly, mort en 1066. On s'accorde cependant à reporter au tournoi donné à Gottingen, en 934, par Henri l'Oiseleur, duc de Saxe et plus tard empereur, le plus ancien usage des armoiries, car on y vit les chevaliers revêtus de pièces d'étoffes disposées de diverses manières en forme de bandes, de pals, de croix, de sautoirs, etc., suivant les règles établies par la suite pour la disposition des figures héraldiques, et l'un des plus célèbres héraldistes de France, le Père Ménestrier, déclare impartialement dans sa *Méthode du Blason* publiée en 1689, que "' Henry l'Oiseleur qui régla les tournois en Allemagne, fut l'occasion de ces marques d'honneur qui sont d'un usage plus ancien chez les Allemans qu'en tout le reste de l'Europe ".

Veut-on savoir de quelle manière se réglaient ces tournois qui passionnèrent l'ardeur des chevaliers au point qu'il fallut les interdire à la suite de la mort accidentelle de Henri II, frappé à l'œil d'un éclat de lance en joutant contre le comte de Montgomery en 1559? Un épisode de la vie de Bayard, le "chevalier sans peur et sans reproche ", va nous l'apprendre.

Bayard étant allé rendre visite, à Carignan, à la duchesse douairière de Savoie dont il avait été page, rencontra à la cour de cette princesse madame de Fluxas qu'il avait autrefois espérer d'épouser, et pour rendre hommage à ces dames, il invita les

gentilshommes en garnison dans les villes voisines à prendre part à un tournoi en leur envoyant porter par un héraut d'armes le défi suivant :

> *" Pierre de Bayard, gentilhomme au service du roi de " France, fait à savoir qu'au troisième dimanche de ce mois, " il donnera un tournoi sur la place de Carignan en l'hon- " neur de madame Blanche et des autres dames de la con- " trée, et que pour prix, il délivrera un manchon de sa dame " auquel est suspendu un rubis de l'estimation de deux cents " ducats à celui qui sera trouvé avoir le mieux fait à trois " coups de lance et à douze coups d'épée ".*

En même temps, Bayard faisait attacher son écu *(d'azur au chef d'argent chargé d'un lion de gueules issant)* à un arbre sur la place destinée au tournoi, tandis qu'un clerc installé tout auprès était chargé d'écrire les noms de ceux qui viendraient ou qui enverraient déclarer qu'ils acceptaient le combat.

Lorsque le jour fixé arriva, une grande affluence de noblesse et de peuple se pressa sur les estrades qui avaient été dressées autour de la lice ; vingt-cinq gentilhommes s'étaient fait inscrire comme assaillants. A mesure que les chevaliers " assaillants " arrivaient, ils allaient en caracolant toucher du fer de leur lance l'écu des chevaliers " tenants " avec qui ils voulaient combattre.

Lorsque chacun eut ainsi choisi son adversaire, les barrières s'ouvrirent, les trompettes sonnèrent et cinq chevaliers s'avancèrent lentement dans l'arène, pendant que les tenants, sortant chacun de son pavillon, montaient sur leurs destriers, Bayard à leur tête, et entraient dans la lice pour lutter individuellement contre les chevaliers qui avaient touché leurs boucliers. (Cf. Eysenbach, *Histoire du Blason*).

D'ailleurs, l'étymologie même du mot " blason " fait remonter son origine aux joutes et pas d'armes, et confirme en même temps l'origine germanique qui lui est attribuée plus haut, car on s'accorde à faire dériver ce mot du verbe allemand *blasen* qui signifie " sonner du cor ", et qui se rapporte à la pratique en usage dans les tournois. Il fallait en effet prouver ses titres de noblesse pour être admis à jouter, et lorsque le chevalier se présentait à la barrière pour solliciter son admission, il appelait les hérauts d'armes en sonnant du cor et leur faisait vérifier ses titres de noblesse, après quoi ceux-ci annonçaient son admission en sonnant du cor à leur tour et en décrivant à haute voix ses armoiries.

Parfois cependant on plaçait un heurtoir ou une cloche à la barrière de la lice pour annoncer l'arrivée des assaillants; les chroniques des *pas d'armes* et les *chansons de geste* nous en fournissent des exemples. Qu'il me soit permis de citer à ce sujet la

chronique d'Olivier de la Marche décrivant l'arrivée du sire de Ravestain au pas d'armes de l'Arbre d'Or sur la grande place de Bruges :

"A l'opposite des dames, du côté des grandes Halles, fut l'Ar-
" bre d'Or planté, qui fut un moult beau pin tout doré d'or ex-
" cepté les feuilles.... Le sire de Ravestain, environ six heures,
" arriva à la porte de l'Arbre d'Or, et son poursuivant nommé
" Ravestain, la cotte d'armes vestue, heurta deux fois d'un mar-
" teau doré à dicte porte ; et tantôt lui fust la porte ouverte, et
" vint Arbre d'Or le poursuivant, ayant une cotte d'armes blan-
" che à grans arbres d'or ; et estait accompagné du capitaine des
" archers, de messire le Bastard et de six de ses archers qui des-
" fendoyent l'entrée. Le dict Arbre d'Or dit au poursuivant : "No-
" ble officier d'armes, que demandez-vous ?" et le poursuivant
" lui répondit : "A cette porte est arrivé haut et puissant seigneur,
" messire Adolf de Clèves, seigneur de Ravestain, lequel est ici
" venu pour accomplir l'aventure de l'Arbre d'Or ; il vous pré-
" sente le blason de ses armes et vous prie qu'ouverture soit faicte
" et qu'il soit reçu." Le dict Arbre d'Or prit une table où il
" escrivit le nom du chevalier venant au pas, et puis prit en ses
" mains, en grande révérence et à genoux, le blason de messire de
" Ravestain, et l'emporta solennellement jusqu'à l'Arbre d'Or,
" et en passant par devant les juges, leur montra le dict blason

" et leur dit l'aventure qu'ils avaient trouvée à la porte. Si fut " le dit blason mis et attaché à l'Arbre d'Or comme il estoit or- " donné, et fut fait savoir au chevalier qui gardoit le pas le nom " de celui qui estoit arrivé, pour son emprise fournir."

Quelle que soit l'origine de cette institution, c'est certainement celle qui s'est conservée la plus pure à travers les âges. Ses règles sont restées immuables, son langage n'a subi aucune atteinte, et le blasonnement d'une armoirie se fait de la même manière aujourd'hui qu'au dixième siècle. Pourrait-on en dire autant des langues, des costumes et des usages de notre versatile humanité? Aussi les emblèmes qui meublent les écus des anciennes familles ont-ils conservé les formes grossières que leur ont données les premiers peintres héraldiques à une époque où l'art était encore dans son enfance.

L'évolution de cette science à compter de son invention jusqu'à son parfait épanouissement peut se résumer ainsi:

Xe siècle, emploi des signes et des couleurs;
XIe " leur assemblage comme symboles et emblèmes;
XIIe " invention des armoiries parlantes;
XIIIe " fixité et hérédité des armoiries;
XIVe " stabilité soumise à un code héraldique;
XVe " transmission comme preuve de noblesse;
XVIe " apogée de l'usage des armoiries;
XVIIe " littérature héraldique.

Les armoiries n'étaient autrefois accordées que par le roi, et elles constituaient un titre de noblesse pour celui qui en était favorisé. Les leudes qui constituaient la plus ancienne noblesse française ayant presque tous péri à la bataille de Fontenay, d'autres chefs francs usurpèrent ou reçurent en don les provinces et les châteaux confiés à leur garde, et c'est de cette seconde noblesse française personnelle que sortit la première noblesse française héréditaire.

Dans la noblesse héréditaire, les armoiries sont transmises au fils aîné comme la plus précieuse partie de l'héritage, et il les transmet à son tour à son fils aîné sans y rien changer, comme un signe de suprématie; ce sont les "armoiries pleines", et les aînés sont désignés comme "chefs du nom et d'armes". Les cadets et même les bâtards, avaient le droit de se servir de l'armoirie de famille, mais en y apportant un changement pour marquer leur infériorité; ce changement consistait soit en une nouvelle partition, soit en une mutation de figures ou d'émaux, soit en retranchant une pièce ou en y ajoutant une autre; c'est ce qu'on nomme une "brisure". Nous verrons au cours de ce traité de quelle manière on reconnaissait les préséances des cadets entre eux, de même que l'illégitimité, au moyen de ces brisures.

Parmi les familles nobles, celles qui sont tellement anciennes

qu'on n'en peut retracer l'origine, constituent la "noblesse de race", et celles dont les ancêtres ont été anoblis sont désignées sous le nom de "noblesse de naissance", ce qui indique qu'elles étaient autrefois roturières. La noblesse de race n'est donc fondée que sur la possession, et si le titre apparaissait, il la détruirait comme telle. Ceux qui n'étaient pas nobles de naissance ne pouvaient être anoblis que par le roi. La noblesse se perdait par le trafic ou par l'exercice d'une profession mécanique, à l'exception du commerce maritime. Les fiefs, quoique héréditaires, ne communiquaient pas leur noblesse aux roturiers qui les possédaient. Avant la révolution, il y avait en France environ 70,000 fiefs ou arrière-fiefs, dont 3,000 étaient titrés; on comptait 4,000 familles d'ancienne noblesse et 90,000 familles nobles.

Lorsqu'un noble ou un chevalier avait forfait à l'honneur, on "diffamait" ses armoiries, et il transmettait cette tache à ses descendants. On taillait la pointe dextre du chef de l'écu d'un lâche; on coupait la pointe de l'écu de celui qui avait tué un prisonnier de guerre; on peignait *deux goussets pairles pleins de sable* (deux Y noirs), sur les flancs de l'écu du chevalier convaincu d'ivrognerie, de faux témoignage ou d'adultère. La dégradation d'un chevalier était terrible; on le faisait monter sur un échafaud, on y brisait à ses yeux les pièces de son armure, il était recouvert d'un drap mortuaire et l'on récitait sur lui les

prières des morts, tandis qu'à l'appel de son nom, le héraut d'armes répondait par trois fois qu'il ignorait ce nom et n'avait devant lui qu'une "foi mentie".

Aujourd'hui, la loi française permet à chacun de s'attribuer telles armoiries qu'il lui plaît, à condition qu'elles n'appartiennent à personne; dans le cas contraire, une action en usurpation de propriété pourrait être intentée. Ce sont les "armoiries de choix", elles représentent souvent les insignes de la profession, des emblèmes du caractère de celui qui les adopte ou des allusions à des faits remarquables de son existence.

Parfois, elles représentent aussi des emblèmes relatifs à son nom, comme celles de la famille Papineau qui portent une colombe (paix), un arbre (pin) et une onde (eau) "Paix-pin-eau"; on les désigne alors sous le nom d'*armoiries parlantes.*

En Angleterre et dans les autres pays qui ont conservé avec plus de souci les institutions nobiliaires, le port des armoiries est soumis à des ordonnances dont la rigidité tend cependant à se relâcher.

Nous consacrerons un chapitre à l'institution des Hérauts et Collèges d'Armes à qui sont confiés la garde et le contrôle des armoiries.

DEUXIEME PARTIE — DESCRIPTION.

CHAPITRE II.

DEFINITION DES TERMES.

Ces préliminaires exposés, il importe d'établir la valeur des expressions qui reviennent le plus fréquemment au cours de cette étude en en donnant les définitions.

Le Père Ménestrier, qui est une des meilleures autorités en art héraldique, définit comme suit les armoiries: "*ce sont des mar-* " *ques d'honneur, d'émaux et de figures déterminés, autorisées par* " *le Prince pour la distinction des familles ou des communautés.*" Cette définition suppose déjà quelque connaissance du sujet qui nous occupe et l'éminent héraldiste en justifie les termes en disant que: *(a)* ce sont des marques "d'honneur' et non des "distinctions", ce qui les distingue des marques des ouvriers ou bourgeois

à qui les souverains permettent quelquefois d'en porter; *(b)* "d'émaux et figures déterminés", ce qui les distingue des symboles et emblèmes dont les couleurs sont arbitraires, et *(c)* elles ne sont marques de noblesse qu'autant que le Prince les autorise; autrement, elles tombent en roture.

D'autre part les ARMES sont l'*ensemble des figures qui couvrent l'écu d'un noble.* Elles sont ainsi appelées parce qu'elles furent empreintes sur les *armes* (boucliers, cottes d'armes, cuirasses, pennons), et qu'elles ont pris leur origine des *armes.*

On est porté en matière de blason à confondre parfois les expressions "armes" et "armoiries"; les ARMES sont *les emblèmes* ou *signes symboliques peints et figurés sur l'écu,* tandis que les ARMOIRIES comprennent les armes et tout ce qui les accompagne; elles sont l'*ensemble de l'écu, des figures et de tous les ornements extérieurs.*

Le BLASON est l'*art de décrire les armoiries.*

L'armoirie est donc un objet corporel, tandis que le blason en est la description. C'est un tableau dont le blason est la légende.

La *science* héraldique est donc un *art* en même temps; aussi se sert-on de ces deux expressions suivant qu'on a en vue les règles du blason ou l'art de composer les armoiries; mais en pratique on emploie presque indifféremment l'une ou l'autre.

Les armoiries sont désignées sous des noms divers, suivant

leur origine ou leur caractère particulier. Le vicomte de Magny en établit les différentes espèces comme suit, dans son ouvrage intitulé : *La Science du Blason:*

1°. *Armoiries propres ou de famille.* Ce sont celles qui appartiennent en propre à une maison et qui servent à la distinguer des autres. Elle se divisent *(a)* en armoiries *parlantes* qui sont généralement de mauvais goût, comme celles de Saint-Germain d'Auxerre qui représentent un singe isolé dans l'air et serrant son dos avec la main, *(singe, air, main, dos, serre)*; et *(b)* en armoiries *allusives* aux lieux, fonctions, actions, sobriquets, honneurs, etc.

2°. *Armoiries d'alliance.* Celles que les familles ajoutent aux leurs pour en augmenter le lustre en indiquant les alliances contractées. C'est ainsi que l'écu du royaume de Sardaigne réunit les armoiries de Jérusalem, de Genève, d'Aoste, de Piedmont et de Savoie.

3°. *Armoiries de domaine.* Celles qui appartiennent à un pays ou fief et que les souverains ou feudataires joignent aux leurs pour marquer leur suzeraineté.

4°. *Armoiries de prétention.* Celles des royaumes ou fiefs que les souverains placent dans leurs armoiries propres pour indiquer leurs prétentions sur ces royaumes, bien qu'ils soient en la possession de princes étrangers. C'est ainsi qu'à la suite de leurs

conquêtes en France, les rois d'Angleterre ont gardé jusqu'en 1801 les fleurs de lis dans leurs armoiries.

5°. *Armoiries des ordres* religieux, militaires, sociétés, confréries, communautés, corporations, etc. Ces expressions en indiquent suffisamment la nature sans qu'il soit besoin d'en donner de plus ample définition.

6°. *Armoiries de patronage.* Celles qu'on emprunte aux armoiries d'un supérieur dont on se reconnaît l'obligé, et qu'on place pour cette raison dans la partie la plus honorable de l'écu pour marquer le sujétion ou dépendance. Elles sont surtout usitées dans les armoiries des cardinaux qui marquaient de cette manière leur reconnaissance au pape qui les avait appelés à cet honneur.

7°. *Armoiries de concession.* Celles qu'accordent les souverains en récompense de belles actions ou de services signalés.

CHAPITRE III.

PARTIES CONSTITUTIVES DES ARMOIRIES.

Pour nous assimiler plus facilement la science héraldique, nous en ferons l'étude avec méthode, en procédant du simple au composé, des éléments qui la constituent à la syntaxe qui en fixe les règles, après quoi nous initierons le lecteur à la manière de blasonner en faisant l'application de ces règles et nous terminerons par un dictionnaire des termes du blason qui sera comme un fil d'Ariane permettant au simple novice de se retrouver facilement dans le labyrinthe de cette science compliquée.

Nous ajouterons à ces données une bibliographie des principaux ouvrages que les chercheurs pourront consulter avec profit dans la poursuite de cette étude, et les dessins que nous avons fait préparer spécialement pour ce traité faciliteront dans une grande mesure l'explication de termes parfois difficiles à saisir.

La partie la plus importante de l'armoirie est sans contredit l'ÉCU, car c'est là que se placent les emblèmes qui jouent le rôle

principal dans la composition du blason et qui établissent l'identité de son possesseur. Mais l'écu ne constitue pas toute l'armoirie ; les SUPPORTS qui le tiennent, les CASQUES, COURONNES et CIMIERS qui le surmontent, les LAMBREQUINS qui l'entourent, les ORNEMENTS militaires, civils ou ecclésiastiques qui l'accompagnent, de même que les DEVISES ou CRIS DE GUERRE en font également partie.

L'écu se divise ordinairement en diverses parties qui revêtent des couleurs différentes et sur lesquelles on place les MEUBLES ou FIGURES qui constituent les armes de la famille.

Ces divisions, ces couleurs et ces figures sont régies par des règles immuables qui constituent la base du blason français ; aussi leur consacrerons-nous la plus grande partie de ce traité. Nous verrons plus loin que d'autres pays attachent une plus grande importance aux ornements extérieurs qui ne sont pourtant que des accessoires.

Les meubles qui chargent ou accompagnent les pièces de l'écu étant tirés de tous les règnes de la nature on conçoit qu'il est impossible d'en faire une description complète dans les bornes d'un traité destiné à vulgariser la science héraldique ; la seule indication des sources principales exigera certains développements que nous subdiviserons en paragraphes distincts afin d'éviter la confusion, de même que nous indiquerons dans un chapi-

tre spécial les modifications que subissent ces différentes pièces sous la rubrique d'ATTRIBUTS.

Quant aux ornements extérieurs qui forment le complément de l'armoirie et qui prennent chez les peuples d'origine saxonne une importance si grande qu'ils relèguent souvent l'écu dans l'ombre, nous les présenterons par groupes, suivant leurs affinités respectives, en leur attribuant le rôle qu'ils jouent dans le blason français.

PLANCHE I - ECUS

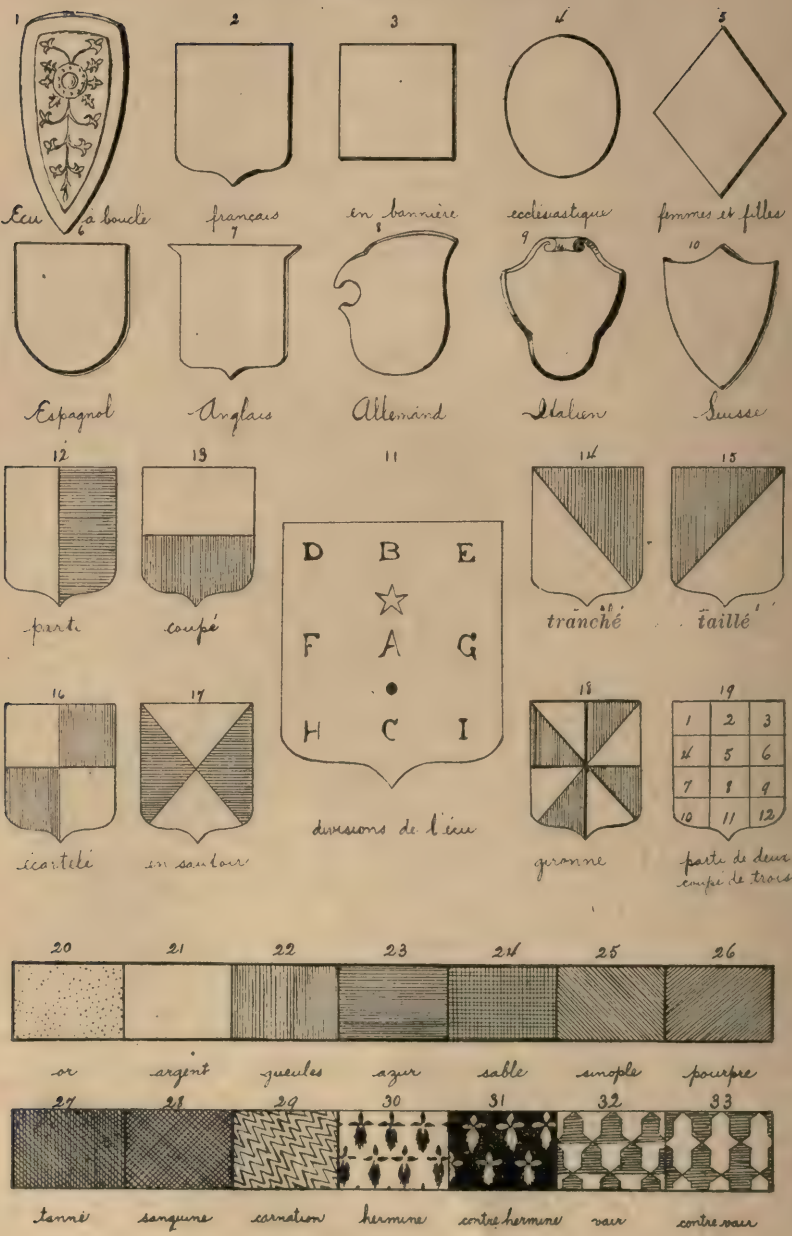

CHAPITRE IV.

L'ÉCU.

Depuis la plus haute antiquité, le bouclier *(skutos* chez les Grecs, *scutum* chez les Romains, d'où nous avons fait *escut* puis *écu),* était l'arme défensive par excellence; le soldat ne la quittait jamais, et il se plaisait à l'orner des emblèmes de ses caprices ou de ses affections.

La forme la plus ancienne était circulaire, et portait au centre un embossement de fer qui permettait d'y passer la main comme dans un gantelet, ce qui en faisait une arme offensive et défensive en même temps. Les boucliers trouvés dans le vaisseau de Viking exhumé à Gokstad, en Norvège en 1880, ont cette forme et sont décorés de bandes noires et jaunes alternées, indiquant hors de tout doute l'origine des couleurs des maisons de Saxe et de Suède.

Avec les développements de l'art de la guerre, on sentit la nécessité d'allonger cette arme de défense, afin d'en couvrir une

plus grande partie du corps; elle devint ovale avec un long prolongement en pointe, tel qu'on voit les boucliers de Roland et d'Olivier au portail de l'église de Vérone; l'embossement fit place à une saillie en pointe nommée "boucle", d'où partaient des ornements en métal qui se prolongeaient sur la surface du bouclier et qui faisaient distinguer son possesseur. (Voir *planche* I, *figure* I). C'est de là qu'est venu le mot "bouclier".

Plus tard enfin sa forme devint triangulaire, afin d'assurer au cavalier qui le portait une plus grande facilité de mouvements, et on y peignit les emblèmes héréditaires accordés par le souverain en reconnaissance d'actions valeureuses. "Destiné d'abord à "préserver l'homme de guerre des coups de l'ennemi", dit Jouffroy d'Eschavannes, dans son *Armorial universel,* "il lui servit "encore à repousser les attaques du mépris, en faisant connaître "les belles actions dont son maître pouvait s'honorer. On y re-"présenta les hauts faits au moyen de la peinture et de la sculp-"ture, et les boucliers devinrent des pages d'histoire, on pourrait "dire des brevets d'honneur que le titulaire portait toujours "avec lui."

Par suite des transformations qu'il a subies, l'écu affecte donc des formes différentes à diverses époques et dans les divers pays.

En France, la pointe en était autrefois triangulaire, et il se posait incliné sur le côté dextre; cette forme et cette position se

désignent par l'expression "à l'antique". Aujourd'hui il a la forme d'un quadrilatère de sept parties de largeur sur huit de hauteur, arrondi aux deux angles inférieurs et terminé en pointe au milieu de sa base (*Pl.* 1, *fig.* 2) ; quand il est tout à fait carré, il représente la bannière qu'avaient droit de porter les chevaliers bannerets et se nomme pour cette raison "écu en bannière" (*Pl.* 1. *fig.* 3) ; les ecclésiastiques ont généralement adopté la forme ovale (Pl. 1, fig. 4), et les femmes ou filles le losange (*Pl.* 1, *fig.* 5).

Les Espagnols, les Portugais et les Flamands ont un écu semblable à celui des Français, à l'exception du bas qui est tout à fait arrondi (*Pl.* 1, *fig.* 6), tandis que les Anglais y apportent pour seule modification deux cornes ou prolongements à la partie supérieure. (*Pl.* 1, *fig.* 7). Les Allemands, sans affecter de forme déterminée font presque toujours à la partie dextre de l'écu une échancrure rappelant celle qui servait de repos à la lance du chevalier dans les tournois (*Pl.* 1, *fig.* 8). En Italie, l'écu est ovale, ou plutôt en forme de tête de cheval, (*testa di cavallo*) (*Pl.* 1, *fig.* 9), et la plupart du temps entouré d'un cartouche, mais il s'arrondit souvent jusqu'au cercle parfait ; certaines familles ecclésiastiques de France ou prétendant à une origine italienne ont adopté cette forme d'écu. Enfin la Suisse a adopté une forme triangulaire avec deux évasements au sommet (*Pl.* 1, *fig.* 10).

En termes héraldiques, le côté droit de l'écu (dextre) est placé à gauche du lecteur. L'écu représente le chevalier qui le porte, le dextre et le senestre étant conséquemment à l'inverse de celui qui les regarde. Remarquons que c'est en cela le contraire de la numismatique où l'effigie est indiquée "à gauche" si le profil est tourné du côté gauche du lecteur.

On a commencé à donner le nom d'"écu" aux pièces de monnaie sous le règne de saint Louis parce qu'il fit frapper le denier d'or à l'écu de ses armes; cette pièce fut désignée sous le nom de "denier d'or à l'écu", et plus brièvement sous le nom d'*écu*. Elle reparut près d'un siècle plus tard sous Philippe de Valois, en 1346, et après plusieurs changements, sa valeur fut fixée à huit sols neuf deniers, sous le nom d'"écu à la chaise."

La surface de l'écu se nomme le *champ;* il est généralement divisé par des lignes régulières désignées sous le nom de *partitions* et qui sont astreintes à des règles fixes. Ces divisions sont marquées par des couleurs différentes qu'on nomme *émaux;* l'écu sans division et d'un seul émail est "simple" ou "plain" *(planus)*; autrement, il est "composé". Enfin, les *figures* ou *meubles* qui constituent pour ainsi dire la physionomie de l'écu se distribuent dans les diverses divisions du champ.

Nous allons examiner tour à tour ces parties intégrantes de l'écu, en les divisant par articles.

ARTICLE Ier: — LE CHAMP.

Le CHAMP est donc *le fond sur lequel se placent les diverses figures de l'écu;* c'est lui qu'on indique en premier lieu lorsqu'on blasonne. En France et en Angleterre, cette expression est sous-entendue; on dit "de gueules à un lion d'or", et non pas "*un champ* de gueules à un lion d'or", tandis qu'en Allemagne, où l'on se préoccupe en premier lieu des meubles, on blasonnera la même armoirie en disant "un lion d'or sur champ de gueules".

Les diverses parties du champ sont désignées sous des noms qu'il importe bien de connaître, afin d'assigner exactement à chaque pièce la place qu'elle doit occuper, et pour nous familiariser de suite avec ces termes, nous les indiquerons par des lettres conventionnelles sur la planche I, figure II. La lettre A sur cette figure indique le *cœur* de l'écu; B le *point du chef;* C la *pointe;* D le *canton dextre du chef;* E le *canton senestre du chef;* F le *flanc dextre;* G le *flanc senestre;* H le *canton dextre de pointe;* I le *canton senestre de pointe.* Parfois, on emploie le *point d'honneur* dont la position est indiquée par une étoile, et plus rarement encore le *nombril* qui y est indiqué par un point.

Nous verrons plus loin comment on désigne la position des pièces honorables, mais afin de connaître dès à présent leur disposition sur ces parties de l'écu, disons de suite qu'une pièce posée

dans le sens des lettres B A C en dite *en pal,* en F A G, elle est *en fasce,* en D A I, elle est *en bande,* en E A H, elle est *en barre,* en D B E, elle est *en chef,* en H I C, elle est *en pointe,* en A B C F G, elle est *en croix,* en A D I E H, elle est *en sautoir,* en D B E G I C H F, elle est *en bordure* ou *en orle,* etc.

La partie le plus honorable de l'écu, lorsqu'il n'est pas divisé, c'est le cœur, qu'on nomme aussi "abîme" lorsque l'écu est chargé d'autres pièces; aussi cette position est-elle alors sous-entendue et elle n'est pas exprimé en blasonnant; lorsqu'on dit "de gueules au lion d'or", on comprend que ce lion est placé en cœur. Lorsque l'écu est divisé horizontalement, la partie honorable est le chef, et s'il est divisé verticalement, c'est la partie dextre.

Les PARTITIONS sont au nombre de quatre. Le *parti* qui divise l'écu en deux parties égales par une ligne verticale (pl. 1, fig. 12), le *coupé* qui le divise ainsi par une ligne horizontale (pl. 1, fig. 13); le *tranché* par une ligne diagonale de dextre à senestre (pl. 1, fig. 14), et le *taillé* par une diagonale de senestre à dextre (pl. 1, fig. 15). Ces quatres partitions servent à en former d'autres qu'on nomme REPARTITIONS; la réunion du parti et du coupé forme l'écartelé (pl. 1, fig. 16); celle du tranché et du taillé forme l'*écartelé en sautoir* (pl. 1, fig. 17); la combinaison de ces quatre lignes donne le *gironné* (pl. 1, fig. 18). Le parti, le coupé,

le taillé ou le tranché répété de manière à diviser l'écu en trois parties égales forment le *tiercé,* et l'écartelé peut être de 4, 6, 8, 10, 12, 16, 20 ou 32 quartiers, ce qu'on indique en disant "parti de deux, coupé de trois", etc. (pl. 1, fig. 19).

Ces partitions servent surtout à distinguer les quartiers d'alliances des familles, et dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agit d'un domaine apporté par une héritière à son mari, on place au centre, sur la croisure des partitions, un écu plus petit qu'on appelle *écusson,* et qui porte les armoiries de la famille ajoutée; on indique alors cette position en disant que cet écusson est *sur le tout,* et s'il est lui-même chargé d'un deuxième écusson placé à son centre, on l'indique en disant *"sur le tout du tout".*

ARTICLE IIème: — LES EMAUX.

Connaissant maintenant les diverses parties de l'écu, nous procèderons à en observer les couleurs qu'on désigne en art héraldique sous le nom d'*émaux,* parce qu'on les peignait en émail sur les boucliers et cottes d'armes, afin de les garantir des intempéries de l'air.

Les émaux du blason français sont au nombre de neuf, dont deux *métaux,* cinq *couleurs* et deux *fourrures.*

Les métaux sont: l'OR représenté par le *jaune,* et l'ARGENT par le *blanc.*

Les couleurs sont : le GUEULES indiquant le *rouge;* l'AZUR, *bleu; le* SINOPLE, *vert;* le SABLE, *noir;* et le POURPRE qui porte le même nom en armoirie que dans le langage ordinaire.

Les pays saxons ajoutent à ces couleurs l'ORANGÉ (ou TANNÉ), et la SANGUINE que les Allemands désignent sous le nom de "couleur de fer" (*eisen*). Pour compléter la liste, on peut y ajouter la COULEUR DE TERRE, la COULEUR D'EAU, la COULEUR DE CHAIR, la COULEUR NATURELLE, le GRIS-CENDRÉ, le GRIS-FER et le BRUN, mais ces couleurs se rencontrent rarement en armoiries, car elles sont de création récente et on les considère plutôt comme des déchéances; il vaut donc mieux s'en tenir aux neuf émaux officiels qui comprennent les deux métaux et les cinq couleurs dont nous avons parlé ci-dessus ainsi que les deux fourrures qui sont indiquées ci-après.

Outre les métaux et les couleurs, on compte parmi les émaux deux fourrures ou pannes qui sont l'HERMINE (blanc moucheté de noir), et le VAIR (composé d'écussons alternés blanc et bleu); ces fourrures sont parfois employées en dispositions inverses, et elles portent alors les noms de CONTRE-HERMINE et CONTRE-VAIR; elles sont à la fois de la nature des métaux et des couleurs et peuvent être employées indifféremment come tels, ce qui a son importance, ainsi que nous le verrons dans la manière de blasonner.

Les Anglais en usent ainsi de la couleur *sable* qu'ils emploient indifféremment comme métal ou comme couleur, ainsi que du *pourpre* que les Français emploient aussi parfois comme métal.

Enfin, lorsqu'on représente la figure de l'homme sous sa couleur naturelle, on l'exprime par le mot CARNATION, tandis que les animaux, végétaux, etc., dans le même cas, sont dits AU NATUREL; les Anglais traduisent ces deux expressions par le mot "PROPER"; on en fait usage indifféremment comme métal ou couleur.

L'origine de la plupart de ces appellations singulières semble se rattacher aux souvenirs d'Orient rapportés par les croisés, qui mettaient une sorte d'amour-propre à émailler de mots arabes les récits merveilleux de leurs lointaines excursions. En effet, la couleur rouge se traduit en langue turque par le mot *ghiul,* et en persan par *gul;* aussi l'opinion qui attribue cette origine à la couleur "gueules" est-elle plus plausible que celle qui l'attribue à la *gueule* sanguinolente des animaux carnassiers. L'"azur" vient du mot arabe *azul* qui signifie "bleu céleste", et le "sinople" tire son nom de la ville de Sinope, en Paphlagonie, qui se distinguait de loin par ses belles terrasses ornées de grands arbres. L'expression "sable" est attribuée à la petite martre noire connue sous le nom de zibeline (en latin *sabellina,* en allemand *zabel*), qui est très commune dans les pays traversés par les croisés. La

couleur "pourpre" nous vient d'Orient et remonte aux temps héroïques, puisqu'on prétend qu'Hercule fut le premier qui teignit les étoffes de cette couleur à Tyr, en Phénicie. L'*hermine* se rattache au petit animal de blancheur immaculée qui porte ce nom, et le *vair,* composé de couleurs variées, semble devoir son étymologie à l'expression latine: *de "variis" coloribus.*

Quelques auteurs enseignent qu'on ne doit se servir des noms des émaux qu'en blasonnant les armoiries des roturiers, (en Angleterre on fait entrer dans cette catégorie les "gentlemen", "esquires", "knights" et "baronets"), tandis qu'on doit employer des noms de pierres précieuses qui correspondent à ces émaux lorsqu'on blasonne les armoiries des nobles (barons, vicomtes, comtes, marquis et ducs), de même qu'on doit employer des noms de planètes pour les princes, souverains, rois et empereurs. A cet effet, ils établissent la correspondance suivante entre ces désignations:

COULEURS	ÉMAUX (pour roturiers)	PIERRES (pour nobles)	PLANÈTES (pour souverains)
Jaune.	Or.	Topaze.	Soleil.
Blanc.	Argent.	Perle.	Lune.
Rouge.	Gueules.	Rubis.	Mars.
Bleu.	Azur.	Saphir.	Jupiter.
Noir.	Sable.	Diamant.	Saturne.

Vert.	Sinople.	Emeraude.	Vénus.
Pourpre.	Pourpre.	Améthyste.	Mercure.
Orange.	Tanné.	Hyacinthe.	Tête du dragon.
Rouge foncé.	Sanguine.	Sardoine.	Queue du dragon.

Au temps où l'alchimie était à la mode et qu'on rapportait tout aux quatre éléments, d'autres auteurs ont cherché à établir une corrélation entre le blason et la chimie, en leur attribuant les emblèmes et qualités suivantes :

ÉLÉMENTS	QUALITÉS	COULEURS	ÉMAUX	EMBLÈMES
Eau.	Humide.	Blanc.	Argent.	Innocence.
Air.	Sèche.	Bleu.	Azur.	Majesté.
Feu.	Chaude.	Rouge.	Gueules.	Courage.
Terre.	Froide.	Noire.	Sable.	Modestie.

L'allégorie des couleurs n'était cependant pas immuable ; chacun pouvait les adapter plus ou moins à ses qualités et sentiments. Louis de Beauvau leur attribue d'autres significations dans le *Pas d'Armes de la Bergère* donné par René d'Anjou en 1449 :

> " Deux escuz de jouste à l'arbre atachiez
> Seront : l'un blanc, signifiant léesse,
> Qui ne sera d'autre couleur tachiez ;
> Et l'autre noir, signifiant tristesse."

Et le *Dictionnaire héraldique* de Gastelier de la Tour indique trois ou quatre emblèmes pour chaque émail.

On a même assigné à chacun des émaux le nom d'un jour de la semaine (le dimanche à l'or, le lundi à l'argent, etc.). Mais il ne faut pas s'arrêter à ces jongleries qui nous entraîneraient trop loin du blason proprement dit; nous justifierions en cela le persiflage de Rabelais au chapitre de la livrée de Gargantua que Gheusi rappelle fort à propos dans son *Blason Héraldique:*

"Qui vous meut? qui vous poinct? qui vous dit que le blanc signifie foy, et bleu fermeté? Un (dictes-vous) livre trepelu, qui se vend par les bisouars et porte-balles, au tiltre le *Blason des couleurs.* Qui l'a faict? Quiconques il soit en ce a esté prudent qu'il n'y a point mis son nom. Mais, au reste, je ne scay quoy premier en lui je doibve admirer, ou son oultrecuidance, ou sa besterie.... De faict (comme dit le proverbe ".....") il a trouvé quelque reste de niays du temps des haults bonnetz, lesquelz ont eu foy en ses escrits, et selon iceux ont taillé leur apophthegmes et dictés, en ont enchevestré leurs mulets, vestu leurs pages, escartelé leurs chausses, brodé leurs gands, frangé leurs licts, peinct leurs enseignes, composé chansons, etc.". Et Rabelais qui n'est pas tendre pour les aristocrates, ne manque pas de cingler vertement ces travers dans le style qui lui est *propre.*

On conçoit la difficulté qui se présentait d'exprimer les couleurs par la gravure, dans les traités de blason, lorsqu'on n'a que le blanc du papier et le noir de l'encre à sa disposition. On doit

à un jésuite, le Père Sylvestre Pierre-Sainte, l'ingénieuse idée de les désigner par des hachures et autres signes conventionnels dont il fit le premier usage dans son livre intitulé : *Tesseræ Gentilitiæ.*

Ainsi l'*or* est représenté par un pointillé (pl. 1, fig. 20) ; l'*argent* par l'absence de tout signe (pl. 1, fig. 21) ; le *gueules* par des hachures verticales (pl. 1, fig. 22) ; l'*azur* par des hachures horizontales (pl. 1, fig. 23) ; le *sable* par un croisement de hachures verticales et horizontales (pl. 1, fig. 24) ; le *sinople* par des hachures diagonales de la partie dextre du chef à la partie senestre de la pointe (pl. 1, fig. 25) ; le *pourpre* par des diagonales en sens inverse (pl. 1, fig. 26) ; le *tanné* par des diagonales de senestre à dextre, croisées par des lignes horizontales (les auteurs anglais disent "verticales") (pl. 1 fig. 27) ; la *sanguine* par des diagonales de dextre à senestre croisées par des diagonales de senestre à dextre (pl. 1, fig. 28) ; la couleur naturelle ou *carnation* est indiquée en France par des lignes courbes ou ombrées, tandis que les Allemands la représentent par des lignes en zigzag de senestre à dextre (pl. 1, fig. 29). Enfin l'*hermine* est indiquée par un fond blanc semé de mouchetures noires (pl. 1, fig. 30) ; la *contre-hermine* par un fond noir moucheté de blanc (pl. 1, fig. 31 ; le *vair* par de petits écussons alternés blanc et bleu (pl. 1, fig. 32) ; et le *contre-vair* par des écussons de mêmes cou-

PLANCHE II - FIGURES

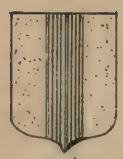
1 pal

2 fasce

3 bande

4 barre

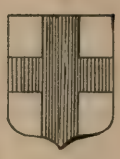
5 croix

6 sautoir

7 chef

8 champagne

9 chevron

10 bordure

11 écusson

12 franc-quartier

13 pairle

14 pointe

15 pales

16 orle

17 trescheur

18 lambel

19 canton

20 giron

21 losanges

22 fusées

23 mâcle

24 rustre

25 carreaux

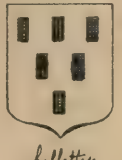
26 billettes

27 besant

28 tourteau

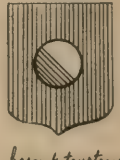
29 besant-tourteau

30 tourteau besant

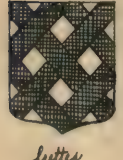
31 futtes

32 points équipollés

33 baton-péri

34 flanchis

35 quintefeuille

36 voires

leurs se joignant par leurs bases (pl. I, fig. 33). Le vair est ordinairement à quatre rangs ou *tires* d'écussons; s'il n'en a que trois, il prend le nom de *beffroi de vair,* et s'il en a plus ou moins, il faut dire combien il a de tires; si les écussons sont d'autres couleurs que bleu et blanc, on dit *vairé* de telles couleurs.

Cette indication conventionnelle des métaux et couleurs par des hachures est exprimée par Trier dans un quatrain de vers latins:

Aurum puncta notant, *argentum* absentia signi,
Linea stans *rubeum, cœruleumque* jacens;
Descendit *virida* in laevam, quâ *purpura* surgit.
Cumque jacens stanti linea mixta *nigrum* est.

ARTICLE IIIème.

LES FIGURES, PIECES ET MEUBLES.

Tout ce qui se place sur le champ de l'écu prend le nom de *figure, pièce* ou *meuble,* et nous avons vu que les armoiries sont dites *plaines* lorsqu'elles ne portent aucune figure. Règle générale, les armoiries les plus simples indiquent la plus ancienne noblesse, mais ce fait souffre de nombreuses exceptions, car il arrivait souvent qu'à raison d'actions d'éclat ou d'une alliance, les armoiries d'une maison se chargeaient de meubles destinés à rappeler ces faits.

Ainsi, la maison de Montmorency qui portait originairement "d'or à une croix d'argent" y ajouta quatre alérions d'azur, en 978, pour rappeler les quatre enseignes impériales conquises par Bouchard de Montmorency sur l'empereur Othon; et lorsqu'à la bataille de Bouvines, en 1214, Mathieu de Montmorency conquit douze enseignes sur l'ennemi, le roi Philippe-Auguste, le voyant couvert de sang et voulant commémorer sa valeur, ajouta douze alérions aux quatre qu'il portait déjà dans ses armoiries, et remplaça sa croix d'argent par une croix de gueules.

Les figures employées en armoirie se divisent en quatre catégories:

1°. Les figures HÉRALDIQUES qui sont formées de divers signes de convention réglés par la science héraldique; ce sont les plus anciennes et celles qui se rencontrent le plus fréquemment en armoirie.

2°. Les figures NATURELLES qui représentent les divers corps de la création, tels que les astres, les éléments, les hommes, les animaux, les végétaux, etc.; elles sont d'un usage fort répandu et prennent parfois des noms particuliers dans le langage héraldique; on les rencontre surtout dans les armoiries postérieures au XIVe siècle.

3°. Les figures ARTIFICIELLES qui sont le produit de la main de l'homme, telles que les châteaux, les armes, les objets d'art,

les outils, etc.; elles sont presque aussi variées que les figures naturelles, et reçoivent aussi souvent en blason un nom différent de celui qu'elles portent dans le langage ordinaire; elles ont surtout trouvé place dans les armoiries parlantes et allusives.

4°. Enfin les figures CHIMÉRIQUES créées par l'imagination, telles que les dragons, les aigles à deux têtes, les sirènes, les griffons et autres animaux fantastiques.

Le mot "figure" s'emploie plus généralement pour désigner les pièces héraldiques, et celui de "meuble" pour les autres pièces qui chargent, brisent ou accompagnent les divisions de l'écu ou les figures qui s'y trouvent.

Cette partie de la science héraldique étant, à raison de la diversité des éléments qui la composent, une des plus difficiles à s'assimiler pour la connaissance exacte du blason, nous devons en faire un examen minutieux.

§ I. — FIGURES HERALDIQUES.

Ces figures n'ont isolément aucune signification; ce sont les plus anciennes en armoirie, car elles ne consistaient primitivement qu'en morceaux d'étoffes de formes et de couleurs distinctives destinées à faire reconnaître les chevaliers qui prenaient part aux tournois, comme aujourd'hui nous voyons les soldats de divers régiments et brigades dans la grande guerre européenne, porter

sur leurs uniformes des morceaux d'étoffe de diverses formes et couleurs qui servent à les répérer.

Elles se divisent en *pièces honorables* et en *pièces ordinaires*.

(A) PIÈCES HONORABLES.

Les pièces honorables, au nombre de douze, sont d'un emploi très fréquent; leur dimension régulière est en largeur de deux septièmes de la largeur de l'écu, à l'exception du franc-quartier qui couvre un quart de la surface.

Il y a quelques divergences entre les auteurs au sujet de la largeur des pièces honorables, quelques-uns leur donnant le tiers de la largeur de l'écu, mais la proportion exacte est de deux septième. La largeur de ces pièces varie cependant un peu suivant qu'elles sont chargées de meubles ou non; dans le premier cas elles conservent la largeur réglementaire de deux modules, mais dans le second cas elles sont ordinairement réduites à un cinquième de la largeur de l'écu.

On les divise en pièces de *premier ordre* et de *second ordre* comme suit:

PIÈCES HONORABLES DE PREMIER ORDRE.

1°. Le *pal* qui occupe la partie centrale de l'écu dans le sens vertical. Il représente la lance du chevalier (pl. 2, fig. 1.)

2°. La *fasce* qui occupe la partie centrale de l'écu dans le sens horizontal. Elle représente le ceinturon du chevalier (pl. 2, fig. 2).

3°. La *bande* qui traverse l'écu en diagonale du canton dextre du chef au canton senestre de la pointe. Elle représente le baudrier (pl. 2, fig. 3).

4°. La *barre* qui traverse l'écu en diagonale du canton senestre du chef au canton dextre de la pointe. Elle représente l'écharpe et est soumise aux mêmes règles que la bande, mais elle sert plus ordinairement comme indication de bâtardise, et dans ce cas, elle est généralement diminuée de largeur (pl. 2, fig. 4).

Nous trouvons un exemple des emblèmes représentés par ces pièces dans les armes de la maison d'Autriche *"de gueules à la fasce d'argent"*, dont l'origine remonte à Léopold II, duc d'Autriche, qui avait accompagné Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion, dans la troisième croisade. Criblé de blessures dans un combat contre les Sarrazins, sa cotte d'armes était toute rougie de son sang, à l'exception de l'espace caché par le ceinturon, et lorsqu'il apparut ainsi après le combat, les croisés s'écrièrent dans un sentiment général d'admiration: "Au brave Léopold; *écu de gueules à la fasce d'argent!*"

Ces quatre pièces sont dites *honorables de premier ordre;* leurs extrémités doivent toucher les bords de l'écu, et elles servent à

former les deux pièces honorables suivantes qui, pour cela, se rattachent aussi au premier ordre.

5°. La *croix* qui est formée de la réunion du pal et de la fasce (pl. 2, fig. 5).

6°. Le *sautoir* qui est formé de la réunion de la bande et de la barre (pl. 2, fig. 6).

A ces pièces honorables de *premier ordre*, ajoutons celles du *second ordre* qui sont :

PIÈCES HONORABLES DE SECOND ORDRE.

7°. Le *chef* qui occupe les deux septièmes supérieurs de l'écu et qui représente la tête du chevalier ; il était généralement accordé comme marque d'honneur pour blessures à la tête (pl. 2, fig. 7).

8°. La *champagne* ou *campagne* qui occupe les deux septièmes inférieurs et qu'on rencontre rarement, car l'usage n'en a été consacré comme pièce honorable que sous l'empereur Napoléon (pl. 2, fig. 8).

9° Le *chevron* qui occupe un module et trois quarts au lieu de deux comme les pièces plus haut décrites, est composé des deux parties inférieures de la bande et de la barre réunies au point d'honneur ; il représente l'éperon du chevalier et s'accordait pour blessures aux jambes (pl. 2, fig. 9) ; sa pointe doit s'arrêter à un module du bord qu'elle menace.

10°. La *bordure* qui suit le contour intérieur de l'écu sur un septième de sa largeur; les souverains l'accordaient comme symbole de protection en reconnaissance d'un service signalé (pl. 2, fig. 10).

11° L'*écusson en cœur* qui est plus petit des deux-tiers que l'écu principal dont il occupe le centre; il n'occupe donc que le neuvième de la surface du champ; c'est ordinairement une concession d'un souverain ou un hommage du chevalier à la dame de ses pensées (pl. 2, fig. 11).

12° Le *franc quartier* qui occupe le quart dextre supérieur de l'écu et sert ordinairement de brisure (pl 2, fig. 12).

PIÈCES HONORABLES DE TROISIÈME ORDRE.

Les pièces ci-dessus sont reconnues comme honorables par tous les auteurs; certains héraldistes y ajoutent d'autres pièces qui sont d'un usage moins fréquent, parce qu'elles sont d'origine plus récente; elles sont au nombre de huit, et pour éviter la confusion, nous les désignerons conventionnellement sous le nom de pièces *honorables de troisième ordre*. Il va de soi que la réunion de toutes les pièces honorables en une seule catégorie simplifierait dans une grande mesure les règles du blason, mais il faut se rappeler que cette science est une arche sainte à laquelle on ne

doit pas toucher; ses principles doivent être transmis dans toute leur pureté et ne pas souffrir la moindre innovation.

Les huit pièces honorables *du troisième ordre* sont donc:

1°. Le *pairle,* formé des parties supérieures de la bande et de la barre, et de la partie inférieure du pal, ce qui lui donne la forme d'un Y, dont le pied repose sur la pointe de l'écu, et les deux branches s'étendent aux angles dextre et senestre du chef (pl. 2, fig. 13). Son nom vient du mot latin *pergula* qui désigne les fourches destinées à soutenir les treillis; lorsque l'espace entre ces deux branches est rempli du même émail, il prend le nom de *gousset.* Sa largeur est d'un module et trois-quarts.

2°. La *pointe,* pièce triangulaire qui occupe les deux-tiers de la base et monte en angle aigü jusqu'au point du chef (pl. 2, fig. 14); quelquefois cependant elle se meut d'un des flancs de l'écu, et il faut alors l'exprimer en disant qu'elle est "posée" en fasce, en bande ou en barre; quelques auteurs la confondent avec l'"emmanche", mais la base de celle-ci est plus large et occupe toute la base de l'écu. Elles peuvent aussi se mettre en nombre.

3° La *pile,* qui est la pointe renversée; c'est-à-dire que la base du triangle occupe le sommet de l'écu; plusieurs piles peuvent être disposées ensemble; dans ce cas, leur largeur est moindre et elles sont séparées les uns des autres par l'émail du champ (pl. 2, fig. 15). Quelques auteurs nomment aussi "*pile*" un

triangle isocèle dont le sommet s'arrête aux deux-tiers du bord de l'écu sur lequel repose sa base, mais la description précédente est généralement adoptée.

4°. L'*orle* est une bordure réduite à la moitié de sa largeur, mais qui ne touche pas les bords de l'écu dont elle est séparée de toute la partie qu'on lui a retranchée, c'est-à-dire qu'elle a la largeur d'un demi-module, et qu'elle est à distance d'un demi-module du bord de l'écu (pl. 2, fig. 16).

5°. Le *trescheur* ou *trescœur* est une sorte d'orle étroit et presque toujours double, orné de fleurons ou fleurs de lis en dedans et en dehors (pl. 2, fig. 17).

6° Le *lambel* est un filet ou trangle placé horizontalement en chef ou en fasce avec pendants qui sont généralement au nombre de trois, mais qui peuvent aller jusqu'à neuf (pl. 2, fig. 18). Cette pièce s'emploie surtout comme brisure pour indiquer les armoiries d'une branche cadette, et son origine se rattache à cette particularité, car elle rappelle la coutume ancienne des jeunes gens de porter au cou des rubans en forme d'aiguillettes qui se nommaient "labels", comme on porte aujourd'hui des cravates, et qui servaient à distinguer les cadets de leurs aînés, car il n'y avait que les jeunes gens non mariés qui en portassent ; aussi les Espagnols et les Portugais qui prennent cette pièce pour un banc sont-ils dans l'erreur, autant que les Italiens qui la prennent pour un râteau.

7°. Le *canton* est un diminutif du franc quartier et se place à l'angle dextre ou senestre du chef ; il n'occupe que le neuvième de l'écu (pl. 2, fig. 19).

8°. Le *giron* est formé de la huitième partie de l'écu gironné ; c'est un triangle rectangle dont la base repose sur le bord de l'écu, et dont la pointe touche le cœur ; c'est la moitié du franc-quartier tranché ou taillé. Il se meut généralement de la partie suprieure du flanc dextre (pl. 2, fig. 20).

VARIANTES ET DIMINUTIONS.

Les pièces honorables étant devenues insuffisantes à former les diverses combinaisons requises pour distinguer les armoiries entre elles, les héraldistes s'ingénièrent à en trouver d'autres qui se rattachent à la même catégorie mais que nous désignerons arbitrairement sous les noms de "variantes" et de "diminutions" pour les distinguer des pièces honorables proprement dites.

VARIANTES DES PIÈCES HONORABLES.—Nous ferons entrer sous ce nom certaines figures géométriques qui se rattachent aux pièces honorables et qui se rapportent presque toutes au triangle et à ses composés :

1°. La *grande losange* est la figure bien connue dont les quatre angles touchent le milieu des quatre bords de l'écu ; elle a donc la forme du carreau des cartes à jouer.

2°. Le *vêtement* occupe les quatre angles de l'écu et couvre toute la partie du champ qui entoure la grande losange.

3°. La *chape* ou *cape* est un vêtement qui couvre les deux côtés d'un triangle isocèle s'étendant des deux angles de la pointe au point du chef.

4°. Le *mantel* est une chape dont le point de division, ou sommet du triangle est à une distance de deux modules du bord supérieur de l'écu.

5°. La *chausse* est une chape renversée. De même que la chape couvre le haut du corps, la chausse en couvre le bas.

6°. L'*embrasse* est une chape dont l'ouverture est dirigée vers le flanc de l'écu; on la dit "dextre" si elle est ouverte vers le flanc senestre, et *vice-versâ*.

7°. L'*emmanche* est un triangle dont le sommet touche au point du chef et qui descend aux deux angles de la pointe; c'est l'espace entouré par la chape. Cette figure peut aussi mouvoir d'un autre bord de l'écu; ne pas la confondre avec la *pointe* dont la base est plus étroite *(vide supra)*.

8°. L'*emmanchure* est une petite emmanche dont le sommet s'arrête au tiers de la distance qui sépare sa base du bord opposé de l'écu.

N. B.—Il faut se garder de confondre la pointe, la pile, l'emmanche et l'emmanchure; il arrive parfois aux auteurs d'indiquer l'une pour l'autre.

9°. L'*ente* est une petite emmanchure dont les côtés sont arrondis, et qui meut ordinairement de la pointe; si elle meut d'ailleurs on doit indiquer d'où.

10°. L'*esquarre* est une équerre d'un module de largeur dont l'angle touche le cœur de l'écu, et qui est formée par l'évidement du franc-quartier.

DIMINUTIONS DES PIÈCES HONORABLES.—Lorsque les pièces honorables ont une largeur moindre que deux modules, on les désigne sous d'autres noms, soit qu'on les emploie seules ou qu'on les multiplie sur le champ de l'écu, comme nous le verrons en parlant des rebattements.

Ainsi le pal réduit à un cinquième de sa largeur (soit 2/5 de module) prend le nom de *vergette*.

La fasce dans le même cas prend celui de *burèle*, tandis que si elle n'est réduite que de moitié elle prend celui de *trangle*, et réduite au tiers, celui de *divise*.

La bande et la barre amincies à un cinquième de leur largeur ordinaire (c'est-à-dire à deux cinquièmes de module) deviennent des *cotices;* si la cotice est placée "en barre" on ajoute cette expression.

La bordure également réduite est une *filière*.

Le mot *filet* s'applique en général à toutes ces pièces réduites à deux-cinquièmes de module; deux filets séparés par un espace

de même largeur forment une *jumelle;* trois filets séparés par deux espaces semblables font une *tierce* dont la largeur totale est conséquemment de deux modules, et cinq filets également disposés deviennent des *tringles.* Il faut indiquer si les jumelles, tierces ou tringles sont posées en pal, en bande ou en barre; à défaut d'indication elles sont sous-entendues en fasce.

Les pals, fasces, bandes et barres qui ne touchent à un bord de l'écu que par une extrémité et s'arrêtent à un tiers de la distance de l'autre bord se nomment *retraits.*

Si les pals et fasces ne touchent pas les bords de l'écu, cette particularité est indiquée par l'expression *alezé* qui s'applique également à la croix, formée de la réunion de ces deux pièces.

Dans le même cas, la bande et la barre raccourcies et réduites à deux-cinquièmes de module prennent le nom de *bâton péri* ("en bande" ou "en barre", suivant les cas), (pl. 2, fig. 33); mais le bâton péri en barre réduit de moitié prend le nom de *traverse.*

Les autres pièces diminuées prennent les noms suivants:

Le chef réduit à deux-tiers de module prend celui de *comble;*

La champagne dans le même cas porte celui de *plaine;*

Une croix qui n'a que la largeur d'un filet se nomme *filet en croix* et une très petite croix employée comme meuble porte le nom de *croisette;*

Un sautoir dans le même cas est un *flanqui* ou *flanchi* (pl. 2, fig. 34);

Un chevron réduit à deux-cinquièmes de module est une *étaie;* Un franc-quartier réduit au neuvième de la surface du champ est un *franc-canton,* etc.

Nous renvoyons au dictionnaire analytique pour plus amples développements à ce sujet; on y trouvera sous le nom principal de chaque pièce les diverses modifications dont elle est susceptible.

(B) PIÈCES ORDINAIRES.

On comprend sous ce nom certaines figures géométriques employées comme meubles et auxquelles on a donné des noms particuliers dans le langage du blason. Nous signalerons celles qui se rencontrent le plus fréquemment.

1°. Les *losanges* dont le nom géométrique indique suffisamment la forme. Ce sont des pièces coupées en diagonale comme la figure du carreau dans les cartes à jouer, et dont les pointes effilées se posent verticalement sur l'écu (pl. 2, fig. 21).

2°. Les *fusées* sont des losanges très effilés et quelquefois légèrement arrondis aux angles des flancs. (pl. 2, fig. 22).

3°. Les *mâcles* sont des losanges percés d'une ouverture de même forme que le contour. (pl. 2, fig. 23).

4°. Les *rustes* diffèrent des mâcles en ce qu'ils sont percés d'une ouverture ronde. (pl. 2, fig. 24).

5°. Les *carreaux* sont des pièces carrées posées parallèlement aux bords de l'écu. (pl. 2, fig. 25).

6°. Les *billettes* sont des rectangles ou carrés allongés, posés verticalement. (pl. 2, fig. 26).

7°. Les *besants,* pièces rondes en or ou argent, représentant des pièces de monnaie et se plaçant sur un champ de couleur. (pl. 2, fig. 27).

8°. Les *tourteaux,* pièces rondes en couleur, se plaçant sur un champ de métal. (pl. 2, fig. 28).

9°. Les *besants-tourteaux,* pièces rondes composées mi-partie de métal et mi-partie de couleur, se placent sur un champ de couleur. (pl. 2, fig. 29).

10°. Les *tourteaux-besants,* pièces rondes composées mi-partie de couleur et mi-partie de métal, se placent sur un champ de métal. (pl. 2, fig. 30).

11°. Les *frettes* se composent de bandes et de barres entrelacées au nombre de six, et prennent le nom de *treillis* si les points d'intersection sont cloués d'un émail différent. (pl. 2, fig. 31).

12°. Les *points équipolés* représentent des carrés d'échiquier ordinairement au nombre de neuf, mais ils peuvent aller jusqu'à quinze. (pl. 2, fig. 32).

Quelques auteurs placent ces deux dernières figures au nombre des *Rebattements* dont nous parlerons plus loin au chapitre des Attributs, mais on doit plutôt les regarder comme des pièces héraldiques isolées, n'offrant pas nécessairement les combinaisons qui sont de l'essence des rebattements.

§ 2.—FIGURES NATURELLES.

Les figures naturelles représentent, avons-nous dit, les divers corps de la création, tels que les astres, les animaux et les végétaux; on conçoit facilement que leur nombre varie à l'infini et que leur emploi en blason atteste chez les familles qui les portent une origine moins ancienne que l'emploi des figures héraldiques, puisque c'est pour établir des distinctions avec les armoiries existantes que ces familles ont eu recours à l'emploi de pièces nouvelles.

Nous les examinerons successivement sous les divers règnes qu'elles occupent dans la nature.

(A) QUADRUPÈDES.

Celle de ces figures qui se rencontre le plus souvent en armoirie est sans contredit le *lion,* emblème de la force, du courage et de la magnanimité; c'est également lui qui nous offre la plus grande variété d'attributs ou qualificatifs différents dans le blasonnement des figures naturelles, de même que la croix dans celui des figures héraldiques. Nous en rapporterons les plus usuels.

Disons tout d'abord que dans le blason français, le lion se montre toujours de profil; s'il est de face, ou même si le corps étant de profil on en voit les deux yeux et les deux oreilles, il

change de nom et se nomme *léopard*. Le lion est presque toujours "rampant", c'est-à-dire levé sur ses deux pieds de derrière, le pied dextre de devant menaçant le canton dextre de l'écu et l'autre le flanc dextre, la gueule ouverte, la langue sortie et courbée, la queue levée dans la direction de son corps avec le bouquet tourné vers le dos, bien que sur plusieurs sceaux anciens, le bouquet soit tourné en dehors. (pl. III, fig. 1). L'expression "rampant" est sans doute mal adaptée en langue française pour la position ainsi décrite, car ce mot comporte plutôt l'idée d'un animal qui se glisse au ras du sol; c'est une expression dégénérée du mot latin *rapiens* dont la traduction propre est plutôt "ravissant", mot qui conviendrait mieux à cette attitude, mais que le langage inflexible du blason attribue plutôt au loup qui emporte sa proie.

Si le lion est habituellement rampant, le léopard est presque toujours "passant", c'est-à-dire ayant trois pieds à terre et le pied dextre de devant levé comme dans l'action de marcher, le corps étant de profil, mais la tête de face, la queue tournée sur son dos avec le bouquet en dehors. (pl. III, fig. 2).

Lorsqu'on n'indique pas, en blasonnant, l'attitude du lion ou du léopard, on doit conclure que le lion est rampant et le léopard passant; aussi le lion (tête de profil) représenté dans l'attitude "passant", prend-il le nom de *"lion léopardé"*, de même que le

léopard (tête de face) représenté dans l'attitude "rampant", devient un *"léopard lionné"*.

Les Anglais, qui ont emprunté au blason français un grand nombre d'expression héraldiques, ont écarté cette distinction à partir du XVe siècle, et depuis lors, le lion porte toujours le même nom dans leur blason, qu'il soit de face ou de profil; la "tête de léopard" dont leurs pièces de vieille argenterie sont étampées remonte à une date antérieure, cette marque ayant été établie par un statut d'Edouard Ier, en l'an 1300. Lorsque les Anglais représentent le lion dans l'attitude du léopard, c'est-à-dire passant et ayant la tête de face, ils se servent de l'expression "passant-guardant"; c'est l'attitude caractéristique du lion anglais, au point qu'on désigne parfois le léopard d'or sous le nom de "lion d'Angleterre". Il est sans doute plus rationnel de conserver au lion le même nom, quelle que soit son attitude, et l'évolution dans ce sens, décrétée par les héraldistes anglais, est tout à fait logique, mais le blason français conserve trop jalousement la tradition de ses expressions héraldiques pour y changer quoi que ce soit.

Roi de la région qu'il habite, le lion souffre rarement la présence d'un rival sur le champ de l'écu; aussi, lorsqu'on représente deux lions sur le même champ, ils sont la plupart du temps "affrontés" pour se combattre, ou "adossés", ou "contre-passants", comme s'ils quittaient le terrain après un combat; si plus

de deux lions sont représentés sur un même champ, ils prennent le nom de *lionceaux*.

Les autres attitudes du lion sont "posé" lorsqu'il porte sur ses quatre pieds; "séant" lorsqu'il est assis; "couchant" lorsque ses pieds et son corps reposent sur le sol, mais que la tête est élevée, et "dormant" lorsque dans la même attitude, sa tête est appuyée sur ses pieds de devant.

Comme tous les animaux d'ailleurs, le lion se tourne du côté dextre de l'écu; s'il est tourné à senestre, on le dit "contourné", mais si le corps étant tourné à dextre, la tête seule est contournée à senestre, on le dit "regardant". (pl. III, fig. 3). Si les ongles ou griffes sont d'un autre émail que le corps, on le dit "armé"; s'il n'a pas de dents, ni langue, ni ongles, il est "morné", et s'il n'a pas de queue, "diffamé"; s'il a quelque partie d'un autre animal, on le dit "monstrueux"; si la partie inférieure de son corps se termine en queue de dragon, il est "dragonné", et si c'est en queue de poisson, on le dit "mariné".

La plupart des attributs que nous avons indiqués pour le lion s'appliquent aux autres animaux; cependant, on se sert souvent d'expressions différentes pour désigner les mêmes attitudes, parce que leur nature ne permet pas de leur appliquer les mêmes termes. Ainsi le lion levé sur ses pieds de derrière est appelé "rampant", du mot *rapiens,* comme nous avons vu plus haut,

mais cette expression ne peut s'appliquer au cheval ni au taureau qui ne *ravissent* pas de proie; aussi dans cette position, le cheval est-il "cabré" ou "effaré", tandis que le taureau est "furieux". La maxime du blason est que le terme "rampant" s'applique seulement aux animaux qui ont des griffes, mais cette règle n'est pas invariable, car le chat rampant est dit "effarouché", et l'ours dans la même position est "levé".

Les animaux qui ont le pied de corne, rond ou fourchu, sont ordinairement représentés dans l'attitude "passant" ou "courant", et si leurs ongles du pied sont d'un émail différent, on les dit "onglés" s'ils ont le pied fourchu, ou "ancornés" si la corne de leur pied est ronde.

Outre le lion, les animaux employés plus ordinairement dans les armoiries sont le cerf et le daim, dont les bois représentés avec une parti du crâne ou un crâne dénudé se nomment "massacre", tandis que la tête entière est désignée sous le nom de "rencontre", comme celle du bœuf et du bélier; le sanglier qui est "deffendu" et "miraillé", si ses défenses et ses yeux sont d'un émail différent; le chien qui est "passant" ou "courant"; l'ours qui est "passant" ou "levé"; le loup qui est "ravissant" s'il tient une proie; le bélier qui est "paissant' 'ou "sautant"; et l'agneau qui se nomme "agneau pascal", s'il tient une longue croisette portant une banderolle.

Souvent les animaux sont revêtus d'ornements. On les dit "couronnés" quand ils portent une couronne; celle du lion est ordinairement à pointes et se nomme "couronne antique". Lorsqu'ils portent un collier, ils sont "accolés" ou "colletés" (accolés pour les animaux à cornes, et colletés pour les autres.)

Mais il arrive aussi qu'on ne représente qu'une partie du corps des animaux. On désigne sous le nom de "naissant" ceux qui ne paraissent qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure étant supprimée, ou qui meuvent d'une fasce ou du bas de l'écu, et l'on indique parfois cette particularité par le mot "demi", tel que "demi-lion", "demi-éléphant", etc., surtout s'ils ne meuvent pas d'une ligne héraldique. Si, étant sur un chef ou sur une fasce, ils ne montrent que la tête, le cou, le bout des pattes de devant et l'extrémité de la queue, ils sont "issants" (du vieux verbe français *issir* qui signifie "sortir", (pl. III, fig. 4). Leurs têtes posées seules sont dites "coupées" lorsque le col est tranché net, et "arrachées", lorsqu'elles portent des lambeaux de chair ou des crins. Enfin, les animaux sont parfois "palés", "échiquetés", "burelés", "écartelés", etc., de métaux et couleurs différents, tout comme le champ d'un écu. Leurs pattes peuvent se mettre "en fasce", "en pal", "en sautoir", etc.; leurs queues peuvent se "doubler", se "fourcher", se "nouer", se "natter", etc.

Lorsqu'on examine les dessins, souvent fantastiques, des figu-

res employées dans le blason, il faut se rappeler que les premiers peintres héraldistes vivaient à une époque où l'art était rudimentaire, et l'on ne doit pas s'étonner s'ils ont donné aux animaux et aux autres figures qu'ils étaient chargés de peindre des formes étranges et parfois fantaisistes que leurs descendants ont conservées sans rien y changer par respect des traditions.

(B) OISEAUX.

De même que le lion est le roi des animaux, l'*aigle* est le roi des oiseaux, et c'est lui qui les représente le plus souvent en armoirie; il symbolise la monarchie ou la domination héréditaire transmise à un seul, les hauts desseins et le mépris des choses basses. Lorsqu'il a les ailes étendues, il est dit "éployé"; si ses jambes et ses pieds sont d'un émail différent, on le dit "membré"; pour l'émail de son bec, il est dit "becqué"; pour celui de sa langue, il est "langué", et pour celui de ses griffes, "armé". Souvent il est "couronné" ou "diadémé", suivant qu'il porte une couronne ou un simple diadème. Il est désigné indifféremment au masculin ou au féminin, mais plus généralement au féminin, et c'est ce genre qu'il vaut mieux employer en armoirie.

On nomme "aigle de l'empire" celle qui est de sable et à deux têtes; mais dans ce cas, elle entre plutôt dans la catégorie des animaux chimériques. L'origine en remonte à Constantin-le-

Grand, empereur d'Orient et d'Occident, qui prit ce symbole pour indiquer que l'empire, quoique divisé, ne formait qu'un seul corps; Charlemagne l'adopta après son sacre; Sigismond en fit le symbole particulier de l'empire d'Allemagne (le Saint-Empire) en 1410, et Pierre-le-Grand l'attribua également à l'empire de Russie en 1721. Ces armes ont donc été communes à tous les empereurs; l'aigle impériale d'Allemagne se retrouve dans les armoiries flamandes et italiennes; aussi les maisons se distinguent-elles les unes des autres en plaçant leurs armes particulières sur un écusson mis en cœur de l'aigle, et c'est de là, ou plutôt par *armoirie de concession,* que les comtes du Saint-Empire placent l'aigle noir à deux têtes dans leurs armoiries.

L'aigle dont on ne voit que la partie supérieure est dite "naissant"; celle qui prend son vol est "essorant". (pl. III,fig. 5). Lorsque les aigles sont petites et répétées dans l'écu, elles prennent le nom d'"aiglettes", et celui d'"alérions" lorsqu'elles n'ont pas de bec ni de jambes; elles représentent dans cet état les ennemis désarmés ou mis hors de combat. Parfois on ne représente que les ailes de l'aigle ou des autres oiseaux; elles prennent alors le nom de "vol" ou celui de "demi-vol" s'il n'y a qu'une aile; le vol est "abaissé" quand le bout des ailes est tourné vers la pointe de l'écu.

Les autres oiseaux qu'on trouve le plus fréquemment en armoi-

rie sont les *merlettes,* petites canes vues de profil et sans bec ni pieds. Les merlettes sont des oiseaux voyageurs qui passent la mer tous les ans et représentent les voyages d'outre-mer des chevaliers, l'ablation de leurs becs et pattes représentant les blessures reçues. Les *canes* représentées avec leurs becs et leurs pattes sont plus grosses que les merlettes et portent le nom de "canettes".

On voit aussi les *faucons,* les *éperviers* et autres oiseaux de chasse qui sont "liés" s'ils ont des longes aux pieds, "chaperonnés" si leur tête est couverte d'une coiffe, "grilletés" s'ils ont des grelots aux pieds, " perchés" s'ils reposent sur un bâton, et "à vol étendu" s'ils ont les ailes déployées; les *coqs* qui sont "crêtés' ou " barbés ", expressions qui s'expliquent par elles-mêmes, "chantants" s'ils ont le bec ouvert, et "hardis" si leur patte dextre est élevée; le *pélican* qui est représenté de profil sur son aire, les ailes étendues et se déchirant la poitrine pour nourrir ses trois petits des gouttes de son sang, qu'on nomme "piété"; le *paon* qui est "rouant" s'il éploie sa queue en forme de roue; les *corbeaux* ou *corbins* "de sable", les *cygnes* et les *colombes* "d'argent"; le *perroquet* désigné en langage héraldique sous le nom de "papegai"; le *héron,* emblème de la couardise, dont Robert d'Artois, banni de France, se servit pour exciter Edouard II d'Angleterre à revendiquer la couronne des Capétiens; et la *grue* qui tient parfois dans sa patte dextre un caillou d'émail différent, qu'on

nomme sa "vigilance", attribut qui se rapporte à la légende que les grues, voyageant en bandes, chargent l'une d'elles de veiller pendant que les autres dorment, et pour ne pas succomber au sommeil, cette sentinelle tient une pierre dans sa patte levée, afin que si elle vient à s'endormir, elle échappe cette pierre dont la chute la réveillera aussitôt.

(c) POISSONS.

Parmi les poissons, le *dauphin* est le plus fréquemment employé en armoirie. Il est "allumé" lorsque son œil est d'un émail différent, "loré" s'il s'agit des nageoires, "plautré" si c'est la queue, "pamé" quand il n'a ni œil, ni dent, la gueule béante et semble près d'expirer, "couché" si sa tête et sa queue se courbent vers la base de l'écu, et "vif" si elles se courbent à dextre et qu'on lui voit un œil, des dents, des barbes, crêtes et oreilles d'un émail différent, tandis que s'il est courbé à senestre, il est dit "contourné".

Les autres poissons qu'on rencontre en armoirie sont les *bars* ou *barbeaux* qui se placent généralement "adossés en pal" au nombre de deux, les *chabots* et les *écrevisses*. Ces figures sont faciles à blasonner, car les seules différences qu'on rencontre se rapportent à leur disposition qui peut être en pal, en fasce, en bande, etc.; s'ils ne sont pas d'un émail indiqué, ils sont "au naturel", et quand l'œil est d'un autre émail, il est dit "miraillé" ou "allumé".

Au nombre des animaux aquatiques, on peut également ranger les *coquilles* de mollusques qui se rencontrent très souvent en armoirie. Elles indiquent chez celui qui les emploie un pèlerinage ou un long voyage, car les pèlerins attachaient habituellement sur leurs vêtements des coquilles recueillies au terme de leur voyage; les plus grandes sont nommées *coquilles de Saint-Jacques* (en Galicie), et les petites *coquilles de Saint-Michel* (en Normandie). On les montre de dos, mais quand elles sont retournées et qu'on en voit l'intérieur, elles se nomment *vannets*.

(D) REPTILES ET INSECTES.

Les reptiles sont parfois employés tels que le *serpent* qu'on voit dans les armes des ducs de Milan; il porte ordinairement en blason le nom de "bisse", mais s'il avale un enfant d'un émail différent, il se nomme "guivre", et cet attribut est indiqué par l'expression "halissant". (pl. III, fig. 6). L'étymologie de cette expression se rapporte à l'enfant qui semble *issir* de la gueule du serpent qu'on disait alors "à l'issant" d'où l'on a fait l'expression consacrée par l'usage. Les serpents se posent soit en pal ou en fasce, droits ou ondulés, "lovés" en spirales ou en un seul rond se mordant la queue; ils représentent alors un "cyclamor".

Les autres reptiles n'ont pas d'attributs particuliers; ils se placent ordinairement en pal et "montants", c'est-à-dire la tête en chef, la queue vers le bas de l'écu, et se montrent de dos.

Les insectes se posent de la même manière que les reptiles, c'est-à-dire en pal, montants, et vus de dos, sauf en certains cas particuliers qui sont signalés au glossaire sous leurs noms respectifs, telles que les sauterelles qui sont de profil et passantes.

L'insecte qui se rencontre le plus souvent en armoirie est l'*abeille* qui symbolise le travail et l'industrie; elle a surtout été mise en honneur par Napoléon. On trouve aussi le *papillon* qui est "miraillé" quand ses ailes ont des marques rondes, les *mouches* ou *taons* et les *doublets* qui sont des moucherons posés de profil.

(E) VÉGÉTAUX.

Dans les vieux manuscrits, les *arbres* sont figurés par des arabesques réunies sur une tige centrale, et ils ont conservé cette forme dans quelques anciennes armoiries.

Ceux qui ne portent pas de fruits sont désignés simplement par le mot "arbre", mais les autres portent le nom de leur espèce qui est indiquée par leurs fruits, et lorque ces fruits sont d'un émail différent, l'indication s'en fait par une expression particulière. Ainsi le *pin* est "chargé" de ses *pommes de pin,* le chêne est "englanté" de ses *glands* qu'on représente avec leurs *gobelets* et une petite *tige,* et qu'on dit "renversés" si le gobelet est tourné en bas; la vigne est "pamprée" de ses *raisins,* et les autres arbres fruitiers sont "fruités". Le *créquier,* prunier sauvage qui a la

forme d'un chandelier à sept branches, forme l'armoirie caractéristique de la famille de Créquy.

L'arbre est dit "arraché" lorsqu'on voit ses racines, "effeuillé" lorsqu'il n'a point de feuilles, "écoté" s'il n'a point de branches, et "futé" si le tronc est d'un émail particulier.

Les fruits sont dits "feuillés" lorsque quelques feuilles y adhèrent; les *noisettes* dans leurs gousses jointes ensemble au nombre de trois se nomment *coquerelles;* la *grenade* est généralement "feuillée" et "couronnée", avec une ouverture oblongue laissant voir ses grains qui sont habituellement d'un émail différent. Les *épis* sont souvent employés, surtout dans les armoiries des pays, et ils sont alors unis "en gerbe"; s'ils sont "liés" d'un autre émail, il faut l'exprimer.

Les *fleurs* sont dites "soutenues" pour spécifier la partie de branche où elles sont attachées, et "au pied nourri" si elles sont coupées par le bas; si l'émail de la tige, des pétales ou des feuilles est différent, on les dit "tigées", "pétalées" ou "feuillées".

Les *lis* en France et les *roses* en Angleterre sont les fleurs le plus souvent employées en armoirie; l'origine en remonte pour les lis à Louis VII qui les adopta comme armes parlantes de son nom, et pour les roses aux maisons royales de York et de Lancaster dont les luttes sont connues dans l'histoire sous le nom de "Guerre des Deux Roses". Viennent ensuite les *trèfles* qui de-

viennent des "tiercefeuilles", quartefeuilles" ou "quintefeuilles" (suivant le nombre de leurs pétales), s'ils n'ont pas de tiges, mais portent une petite ouverture circulaire au centre, l'espace compris entre les feuilles étant désigné sous le nom de "refente". (pl. II, fig. 35).

Les *fleurs de lis* sont les pièces les plus nobles des armoiries françaises, car elles ont toujours fait partie des armoiries de la famille des Bourbons depuis Louis VII. A l'origine, elles se plaçaient en nombre illimité sur toute la surface du champ, attribut qu'on exprime par le mot "semé", quelques-unes d'entre elles étant coupées en deux par les bords de l'écu; le nombre en fut réduit à trois par Charles V, et depuis lors le blason "d'azur à trois fleurs de lis d'or" s'exprime brièvement par l'expression "de France"; de même si l'on blasonne un champ d'azur semé de fleurs de lis d'or, on dit tout simplement "semé de France" ou "de France ancien". La fleur de lis héraldique est bien connue; elle ressemble peu au lis naturel qui est parfois employé en armoirie et qui se nomme alors *lis de jardin;* elle est plutôt en forme de fer de lance accosté de deux crochets qui sont reliés ensemble par une traverse, et sa forme a varié suivant les siècles, de sorte qu'il faut se garder de commettre des anachronismes en l'employant; elle était plutôt élancée à l'origine et replète dans les derniers temps de la monarchie. Quand la fleur de lis est ou-

verte avec des étamines passant entre ses pétales, on la dit "épanouie".

(F) ASTRES ET ÉLÉMENTS.

En armoirie comme dans la nature, le *soleil* est le roi des astres. On le représente sous forme de cercle avec deux yeux, un nez, une bouche et chevelé de douze ou seize rayons alternativement droits et ondoyants. Il est "levant" quand il meut de l'angle dextre du chef, et "couchant" s'il meut de l'angle senestre; son émail est ordinairement d'or et quelquefois d'argent, mais quand sa figure est de couleur, ou quand il n'est représenté qu'au trait et de même émail que le fond, on le nomme "ombre de soleil".

La *lune* se voit rarement en son plein, mais son *croissant* est un des meubles les plus usités en armoirie. Il est "tourné" lorsque les pointes sont dirigées à dextre, "contourné" lorsqu'elles sont à senestre, "montant" vers le chef, "renversé", vers la pointe; deux croissants sont "adossés" ou "affrontés", suivant la position de leur pointes, et quatre croissants "appointés" prennent le nom de *lunel*.

Les *étoiles* sont ordinairement à cinq rayons ou pointes, dont une doit tendre directement vers le haut; si elles en ont un plus grand nombre, il faut l'exprimer. Souvent elles chargent ou

accompagnent des pièces honorables, et elles peuvent également être chargées d'un autre meuble. Il ne faut pas les confondre avec les *mollettes d'éperon* qui ont ordinairement six pointes, mais qui sont toujours percées au centre.

Les *comètes* paraissent en forme d'étoiles à huit rais, dont celui du bas s'étend en ondoyant vers la pointe et doit avoir trois fois la longueur des autres.

L'arc-en-ciel se représente en fasce ou en bande bombée, remplie de quatre burèles d'émaux différents : l'or, le gueules, le sinople et l'argent, c'est-à-dire au naturel.

Les *nuées* se placent de même et n'ont rien de particulier.

Quant aux éléments, la *terre* ne se voit jamais que sous la figure du *monde* représenté par une boule fascée, au sommet de laquelle est une croisette. Les *montagnes, collines* et *rochers* se blasonnent facilement ; les *montagnes* sont ordinairement placées en pointe, et leurs pics se nomment "coupeaux". Les *rochers* sont rarement employés ; il ne faut pas les confondre avec les *rocs d'échiquier* dont on se sert au jeu d'échecs, et qui entrent dans la catégorie des figures artificielles.

L'*eau* est le plus souvent d'azur ou d'argent, quelquefois "au naturel", c'est-à-dire mélangée de sinople et d'azur ; parfois aussi elle est d'un émail "ombré" d'un autre, *v. g.* "d'argent ombré d'azur".

Le *feu* comprend les *flammes, flambeaux, charbons ardents* et *bûchers;* il peut être de couleur ou de métal.

L'*air* étant incolore, n'est pas employé, sauf pour former une armoirie parlante comme celle de Saint-Germain d'Auxerre que nous avons rapportée plus haut, et dans les armoiries allégoriques où l'on voit un peu de tout comme le paysage qui forme le blason de la ville de Valleyfield. Ce ne sont pas à proprement parler des armoiries, car il devient impossible de les blasonner; ce sont plutôt des petits tableaux qui attestent la roture et l'ignorance de leurs auteurs. L'Institut héraldique de Rome s'est exprimé assez nettement sur ce sujet à l'occasion des armoiries adoptées par quelques prélats et qui représentent plutôt des scènes de la nature que des blasons.

(G) LE CORPS HUMAIN.

Enfin, le roi de la création et les diverses parties de son corps ferment la série des figures naturelles. On les emploie en métal, en couleur ou "au naturel", c'est-à-dire couleur de chair qui est désignée sous le nom "carnation", et on les représente "nus" ou "habillés", "couronnés" ou "chevelés", quand ces accessoires sont d'un autre émail que celui du visage.

Une tête avec poitrine sans bras se nomme *buste,* et un buste de femme à mi-corps est dit *demy-femme;* une tête de sable en

profil est une *tête de Maure* et représente une victoire sur les Sarrazins; lorsque cette tête est ceinte d'une bandelette ou tortil d'un autre émail, on la dit "tortillée"; une tête coupée en deux dans le sens vertical ou ne montrant que sa partie supérieure prend le nom de *caboche;* toute couverte d'yeux, elle se nomme *tête d'Argus.*

Les mains, dextre et senestre, sont souvent employées; lorsqu'elles ont leurs bras, on les nomme *dextrochère* ou *senestrochère,* suivant qu'elles présentent le bras droit ou le bras gauche; mais si le bras ne va pas jusqu'au coude, c'est un *avant-bras;* elles meuvent ordinairement des flancs de l'écu. Deux mains enlacées et posées en fasce ou en bande se nomment une *foi;* un bras revêtu d'une armure et portant une épée est dit "armé de toutes pièces"; trois jambes réunies en triangle par les cuisses au cœur de l'écu et repliées comme si elles couraient se nomment une *triquètre.* C'est l'armoirie de l'isle de Man.

On donne également la figure humaine aux *anges* qui peuvent être ailés de deux, quatre, ou six ailes; le *diable* est aussi représenté sous la forme humaine avec cornes, ailes de chauve-souris et queue terminée en pointe de flèche; le lion avec buste de femme est bien connu sous le nom de *sphinx,* de même que la *sirène,* le *centaure,* la *chimère,* etc.; ces figures prennent alors le nom de "monstrueuses" ou "chimériques", et nous en parlerons sous ce dernier titre.

§ 3.—FIGURES ARTIFICIELLES.

Cette catégorie comprend tous les objets façonnés par la main de l'homme. Les plus usités en armoirie sont empruntés à la guerre, à la chasse, à la religion, aux arts, sciences et métiers. On conçoit que le nombre en est infini et qu'il est impossible d'en faire une nomenclature quelque peu complète; nous nous bornerons donc à indiquer ceux qu'on rencontre le plus fréquemment ou qui ont en blason une dénomination différente de celle du langage ordinaire.

La guerre ancienne nous fournit les *bannières, guidons, pennons* et *gonfanons* (bannière à trois pendants ou fanons); les *casques* ou heaumes et *morions* qui sont "crestés" s'ils ont des crêtes d'émail différent; les *cottes d'armes* et *gantelets;* les *épées* qui sont "nues" ou "au fourreau" "hautes" si elles ont la pointe en haut, "garnies", "embellies" ou "parées" si la poignée est d'un émail différent; les *badelaires,* épées courtes, larges et recourbées; les *bouterolles,* bouts de fourreaux d'épée destinés à les préserver de l'usure; les *dards, javelots, lances, piques, épieux, haches de tête, hallebardes* et *pertuisannes* qui se blasonnent comme les épées; les *arrêts de lance* qui se plaçaient sous l'aiselle; les arcs qu'on dit "encochés" si la flèche est sur leur corde; les *flèches* qui sont "empennées" si l'émail de leurs pennons diffère de celui de leur bois' et "émous-

sées" lorsque leur fer n'a pas de pointe; les *chausse-trapes,* pièces de fer à quatre pointes qu'on jette sur la route de la cavalerie pour blesser les pieds des chevaux; les *éperons* et les *mollettes d'éperon* semblables à des étoiles à six rais, mais portant une ouverture au centre; les *otelles,* fers de lance ou de pique en forme d'amandes pelées et généralement au nombre de quatre adossées en sautoir; les *phéons,* fers de flèche aigüs et dentelés avec deux crochets latéraux ou fers de lance antique; les *béliers militaires,* espèces de poutres dont on se servait pour battre les murailles en brèche; les *fermaux,* boucles de ceinturon ou de baudrier; les *chaînes* avec lesquelles on enchaînait les prisonniers ou qu'on tendait en travers des rues pour embarrasser l'ennemi; les *herses* qui servaient à fermer les portes des villes ou des châtaux, etc.

On conçoit que la guerre moderne ne fournisse que peu de meubles héraldiques, car elle assigne une origine récente aux armoiries qui les portent. On rencontre pourtant dans quelques blasons des *mousquets,* des *obus,* des *boulets,* des *bombes,* des *fusils,* des *drapeaux,* etc., et le grand-maître de l'artillerie place sous son écu deux *canons* sur leurs *affûts* comme marque extérieure de sa charge.

La chasse à son tour fournit aux armoiries les *cors* et *huchets* qui sont "enguichés" si l'émail de leur embouchure est différent, "virolés" si cette différence s'applique aux cercles qui les entou-

rent, " pavillonnés " si elle s'applique à leur pavillon, et " liés " lorsqu'un cordon les retient. Le huchet qui est un petit cor ne doit pas avoir d'attache, mais on observe peu cette règle. On trouve encore les *grillets* ou *grelots* qu'on met aux pattes ou au cou des oiseaux de chasse; les *couples* ou *accouples de chiens,* bâtons à double attache; les *doloires,* sortes de haches sans manche ou couperets dont on se servait pour dépecer les animaux tués à la chasse, etc.

La religion nous offre les *calices,* les *crosses,* les *chapelets,* les *croix, chandeliers* et les *ornements sacerdotaux.* Les *chapelets* forment l'ornement extérieur de l'écu des abbesses et de plusieurs ordres de chevalerie, et quand ils sont représentés comme meubles sur l'écu, ils prennent le nom de *patenôtre;* les *crosses* forment l'ornement extérieur de l'écu des évêques et des abbés; dans leurs armoiries, les évêques portent la *mitre* à dextre et la *crosse* à senestre tournée au dehors, tandis que les abbés tournent la crosse en dedans pour marquer que leur juridiction ne s'étend qu'à l'intérieur du cloître. Le *manipule* est l'ornement sacerdotal que les prêtres portent au bras gauche et représente le linge avec lequel le célébrant s'essuyait le visage, au temps de l'église pritimive, pendant le sacrifice de la messe; il est généralement placé sur un senestrochère. Les *ornements sacerdotaux,* de même que les vêtements, peuvent être "frangés", "houppés", "doublés", rebruscés", "brodés", etc.

Parmi les nombreuses pièces fournies au blason par les arts, sciences et métiers, notons les *navires* ou *nefs* qui sont "équipés" ou "habillés" quand ils ont des *agrès,* "arrêtés" quand ils n'ont ni voiles ni mâts, et "aux mâts désarmés" quand leurs mâts sont sans voiles; lorsque les voiles se rencontrent séparément, on les dit "enflées" ou "en poupe"; le bois de leurs ancres s'appelle "trabe", la tige "stangue" et les cordes "gumènes".

Les *tours* sont "rondes" ou "carrées"; "couvertes" lorsqu'elles ont un dôme ou chapiteau, "crénelées" lorsqu'elles ont des créneaux, "girouettées" de tant de panonceaux quand elles portent des girouettes; "sommées" quand elles sont surmontées d'une autre tour, et "rehaussées" ou "donjonnées" quand celle-ci en porte une troisième. A défaut d'indication d'attributs particuliers, les tours sont rondes et crénelées.

Les *châteaux* sont composés de tours et d'un corps de logement et les attributs des tours s'y appliquent. Ils sont "maçonnés" pour indiquer l'émail des joints de leurs pierres; s'ils sont "donjonnés" ou "sommés" de plusieurs tourelles ou "crénelés" de plusieurs créneaux, il vaut mieux l'indiquer; de même que les tours, ils sont "ajourés" quand leurs portes et fenêtres sont d'un autre émail que celui du bâtiment, et "grillés" quand elles paraissent closes, "essorés" quand le toit est d'un émail différent, et "pignonnés" quand la muraille est en pointe; si l'on n'en voit

que la partie du haut, ils sont dits " fondus "; s'ils sont dans l'eau on les dit "plantés", et s'il ont quelque pièce sous eux, on les dit "soutenus"; leurs *herses* et *pont-levis* sont aussi représentés en armoirie, ainsi que les ferrements de leurs portes qui prennent le nom de *bris-d'huis* ou *vertenelles*. En blasonnant un *pont* fixe, on doit indiquer le nombre de ses arches.

Les instruments ou produits des arts et métiers nous offrent les *maillets* ou marteaux de bois; les *hics* dont on se sert pour enfoncer les pavés; les *broies* ou *morailles* qui servent à pincer le nez des chevaux difficiles à ferrer; les *clous* qui prennent le nom de "clous de la passion" quand ils sont triangulaires; les *roues d'horloge* ou *de moulin* qui sont "crénelées" ou "engrenées" et qui n'ont qu'une croisée, tandis que les *roues de chariot* ont six ou huit rais; les *clefs* qui se placent en sautoir s'il y en a deux, tandis qu'une seule se met en pal; les *anilles* formées de deux portions de cercle réunies par une traverse; les *fers de moulin* qui diffèrent des *anilles* en ce qu'ils ont deux traverses; les *annelets* qui sont des anneaux ou bagues; les *vires* ou anneaux concentriques (pl. 2, fig. 36); les *cornières* qui sont des ornements arrondis aux angles des tables, coffres ou autres meubles; les *cloches* qu'on dit " bataillées " lorsque leur battant est d'un autre émail; les *pignates* qui sont des pots ou vases à une anse sur le côté; les *rais d'escarboucle* formés de huit bâtons pom-

metés et fleuronnés disposés comme les rais d'une roue et réunis en cœur par une pierre précieuse, ou par un anneau.

Les meubles de cette catégorie pouvant se multiplier à l'infini, nous ne pousserons pas plus loin leur énumération.

§ 4.—FIGURES CHIMERIQUES.

Ces figures représentent le plus souvent les êtres fantastiques décrits dans la mythologie ancienne, les animaux imaginaires ou merveilleux créés par les poètes et par les conteurs dans les légendes, ou les combinaisons imaginées par les hérauts d'armes pour les emblèmes qu'ils voulaient donner aux armoiries.

Nous en avons des exemples dans l'*aigle de l'empire* qui est à deux têtes, l'une tournée à dextre, et l'autre contournée à senestre, et dans le *lion ailé* de Venise qui est familier à tous les voyageurs. Le lion se donne aussi le luxe d'avoir parfois deux têtes, comme dans les armoiries de la maison Mason, en Angleterre; dans la croix "gringolée", chaque extrémité se termine par deux têtes de serpent.

L'aigle et le lion sont les animaux qui se prêtent le plus souvent à la composition des figures chimériques. Réunis ensemble, ils forment le *griffon* qui a la tête, le cou et les ailes de l'aigle, et le reste du corps du lion, et qui se place toujours "rampant": il symbolise la vitesse jointe à la force.

Le *dragon* a la tête et les pieds de l'aigle, mais avec la langue en forme de dard, le corps et la queue du serpent, et les ailes de la chauve-souris. Il est parfois représenté cependant avec une figure humaine comme dans les armes de la famille Buseraghi de Luques, et dans ce cas, on le nomme "monstrueux". Les poètes attribuent aux dragons la garde des trésors; c'était un dragon qui veillait à l'entrée du jardin des Hespérides, et un autre qui gardait la Toison d'Or. Nous avons vu plus haut que le corps du lion se termine parfois en queue de dragon à partir des pieds de devant, et qu'on le nomme alors *lion dragonné*, tandis que s'il se termine en queue de poisson, c'est un *lion mariné*.

L'*hydre* est une espèce de dragon à sept têtes, la plus basse étant presque entièrement coupée et pendant à un filament. La fable rapporte qu'à mesure qu'on coupait une de ses têtes, il en renaissait une autre; aussi la défaite de l'hydre de Lerne fut-elle le plus glorieux des travaux d'Hercule.

L'aigle entre encore dans la composition de la *harpie* qui a la tête et la poitrine d'une femme et le reste du corps (ailes, pattes et queue) de l'aigle éployée. La fable et les récits des poètes ont donné une triste renommée à ces êtres fantastiques qui souillaient tout ce qu'ils touchaient; la ville de Noremberg, en Allemagne, blasonne cependant "d'azur à une harpie éployée, armée, chevelée et couronnée d'or."

Si les poètes ont été peu galants pour le beau sexe dans la composition de la harpie, ils se sont rachetés en donnant tant de charmes aux sirènes, filles du fleuve Acheloüs et de la muse Calliope, que les marins allaient se perdre dans les abîmes aux appels de leurs voix enchanteresses. La *sirène* est représentée en blason sous la forme d'une femme dont les jambes sont remplacées par une queue de poisson, et qui tient un miroir à manche dans une main et un peigne dans l'autre.

Le *sphinx* héraldique est également composé de la tête et de la gorge d'une femme, du corps d'un chien, des griffes et de la queue du lion; c'est l'image qu'en donnent les Grecs, mais elle est sujette à beaucoup de modifications, car ils lui donnent parfois le corps d'un lion; en Egypte cependant, le sphinx est toujours masculin, parfois avec une tête d'homme, et parfois avec celle du bélier.

La tête et la gorge d'une femme entrent encore dans la composition de la *chimère* qui a, dans le blason, la poitrine et les jambes de devant d'un lion, le corps d'une chèvre, les jambes de derrière d'un griffon, et la queue d'un serpent. Dans la mythologie grecque, la chimère avait la tête d'un lion, et d'après Hésiode, elle avait en plus une tête de chèvre et une autre de serpent; elle dévastait la Lycie, et Bellérophon en purgea ce pays, comme Œdipe avait débarrassé la Thébaïde des atrocités du sphinx.

Le *centaure* et le *minotaure* sont des êtres fantastiques dont la partie supérieure est celle d'un homme, et l'inférieure celle d'un cheval pour le centaure, ou d'un taureau pour le minotaure; le centaure est ordinairement armé d'une massue, mais quand il est armé d'un arc et d'une flèche dont il tire, on le nomme *sagittaire*.

Les esprits célestes et diaboliques sont parfois représentés dans les armoiries; les *anges* sous la figure d'adolescents revêtus de longues robes et avec de longues ailes blanches, et le *diable* sous la forme d'un homme noir ou rouge, avec des cornes, une queue et des ailes de chauve-souris. La famille Teufel, en Allemagne, dont le nom signifie "diable", a adopté des armes parlantes et blasonne "d'or à un diable de gueules".

L'animal imaginaire qui nous est le plus familier sans doute est la *licorne* qui figure avec le léopard (il ne faut pas commettre l'erreur de l'appeler lion, car il se montre de face) comme support des armes royales d'Angleterre. C'est un cheval ayant une corne sur le front, une barbe de bouc, des pieds fourchus et une queue de lion, qui est l'emblème de la chasteté, et qui joue un grand rôle dans les contes de fées, car ce sont presque toujours des licornes qui conduisent les chars des magiciens et des enchanteurs. Dans la position d'un cheval effaré, elle est dite "saillante", mais si son arrière-train touche la terre, elle est alors

dite "acculée", et si elle semble vouloir se servir de sa corne comme un boutoir, elle est dite en "défense"; si l'émail de ses ongles et de sa corne est différent, elle est dite "onglée" et "cornée". On a prétendu que des licornes ont été rencontrées dans les montagnes de l'Ethiopie, et l'on voit, dans certains musées, des cornes qu'on dit être de cet animal; elles ne proviennent cependant pas d'un quadrupède, mais d'un poisson, et l'existence de la licorne est encore du domaine de la légende.

Le *phénix,* renaissant de ses cendres après une vie de cinq siècles, est également imaginaire; on le représente en blason le corps de profil, ou de face et la tête de profil, les ailes étendues sur un bûcher allumé qui porte le nom d'"immortalité", et ce mythe fut interprété à l'époque chrétienne comme un symbole de la résurrection. D'après la légende, cet oiseau habitait les déserts de l'Arabie; lorsqu'il sentait sa fin approcher, il se construisait un nid de branches enduites de gommes odoriférantes et l'exposait aux rayons du soleil pour s'y consumer; un ver se formait de la cendre de ses os et de ses moëlles, et il en sortait un nouveau phénix dont le premier soin était de transporter les dépouilles de son père à Héliopolis, sur l'autel du soleil.

La *salamandre* est une espèce de lézard que l'on représente toujours au milieu des flammes et qui ne s'y consume jamais. Un animal de ce nom existe dans la nature, mais c'est un batra-

cien ordinaire qui n'a aucune affinité pour le feu. En blason on la représente de profil, avec une langue et une queue terminées en dard, le dos arrondi, un long col et la tête "regardant"; elle repose sur des tisons d'où s'élèvent des flammes qui portent le nom de "patience". François Ier la mit dans ses armes comme emblème de son ardeur amoureuse.

La *guivre* à l'enfant "halissant", dont nous avons parlé au chapitre des reptiles, pourrait également prendre place au nombre des figures fantastiques, mais ce n'est que dans cet attribut qu'elle pourrait y figurer. Par contre, nous trouvons en blason l'*amphiptère* ou serpent à deux ailes et à tête d'oiseau, et l'*amphisbène,* serpent ailé dont la queue en volute se termine par une autre tête de serpent.

Il va de soi que ces figures chimériques peuvent varier à l'infini, et l'on pourrait croire que certaines imaginations en délire se sont plu à réunir autant d'horreurs dans leurs armoiries que le champ restreint de l'écu pouvait le permettre. Témoin, les armes de la famille Ancezune de Caderousse qui blasonne "de gueules à deux dragons monstrueux affrontés, ayant face humaine, chacun posé sur un de ses pieds, de l'autre tenant sa barbe qui se termine en têtes de serpent, ayant leurs queues retroussées et terminées de même en tête de serpent, ainsi que chaque griffe de leurs pieds."

Tirons le rideau sur ces laideurs; elles terminent la série des figures, pièces et meubles qui chargent, brisent ou accompagnent l'écu. Il nous reste à examiner les diverses formes que peut prendre la disposition de ces pièces sur le champ de l'écu, et nous passerons ensuite à l'étude des ornements extérieurs.

PLANCHE III - ATTRIBUTS

CHAPITRE V

ATTRIBUTS DES PIECES.

Il importe en blasonnant d'indiquer exactement la nature, la forme, la position et toutes les autres attributions des pièces qui entrent dans la composition de l'écu, afin que celui qui lit ce blason puisse reproduire une armoirie identique à celle qui est décrite.

Ainsi, nous avons vu que le lion est "rampant" (pl. III, fig. 1), "passant (pl. III, fig. 2), "regardant" (pl. III, fig. 3), "issant" (pl. III, fig. 4), l'aigle "essorant" (pl. III, fig. 5), la guivre "halissante" (pl. III, fig. 6), etc. Nous avons également vu que le lion dont on voit les deux yeux devient un "léopard", que celui dont le corps se termine en queue de poisson est "mariné"; que les pièces honorables dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu sont dites "alésées"; que les meubles peuvent se poser "en chef", "en pal", "en bande" ou être "affrontés", "adossés", etc.

Ce sont là des *attributs* qu'il faut indiquer soigneusement; nous étudierons leurs caractéristiques sous quatre articles différents.

ARTICLE Ier.

REBATTEMENTS OU SÉCANTES PARTITIONS.

On dispose parfois les figures héraldiques en combinaisons diverses couvrant tout le champ de l'écu, et se composant alternativement avec lui d'un métal et d'une couleur qui semblent se "rebattre" les uns les autres; ces combinaisons se désignent sous le nom de "Rebattements" ou "Sécantes partitions", et comme elles sont à la fois de la nature des *figures* et des *attributs,* nous en ferons le premier article du présent chapitre, à titre d'intermédiaire entre ces deux sujets.

Le nombre des rebattements est indéterminé, mais les plus fréquents sont le "palé" (pl. III, fig. 7), le "fascé", le "bandé", le "barré" et le "chevronné" qui se composent respectivement de pals, de fasces, de bandes, de barres ou de chevrons couvrant tout le champ de l'écu et alternant avec lui en métaux et couleurs.

Le "contre-palé (pl. III, fig. 8), le "contre-fascé", le "contre-bandé", etc., se composent de pals, fasces ou bandes, etc., de métaux et couleurs opposés l'un à l'autre dans un écu coupé, parti, taillé ou tranché.

L'"échiqueté" (pl. III, fig. 9), le "losangé" et le "fuselé" se composent de même de carreaux d'échiquier, de losanges ou de fusées où le métal alterne avec les couleurs.

Le "papelonné" (pl. III, fig. 10), représente un écu couvert de pièces ajourées et arrondies à une extrémité, remontant les unes sur les autres comme des écailles de poisson, l'ajourement laissant voir l'émail du champ qui est différent.

L'"emmanché" (pl. III, fig. 11) se compose de longs triangles de métal et de couleurs alternés s'enclavant les uns dans les autres, soit en pal, en bande, en barre, en chef ou en pointe.

L'un des rebattements qui se rencontrent le plus souvent en armoirie est celui qui se nomme "de l'un en l'autre"; il s'applique à une pièce qui charge deux parties différentes de l'écu, et qui est conséquemment divisée comme lui par la ligne de partition; cette pièce est alors composée d'émaux différents qui alternent avec ceux de la partie du champ qu'ils chargent (pl. III, fig. 12). Il ne faut pas le confondre avec l'expression "de l'un à l'autre" qui indique deux meubles dont chacun charge en entier une des parties de l'écu, et dont les émaux alternent.

La plupart des figures héraldiques se prêtent aux rebattements.

ARTICLE IIe.

FORME ET POSITION.

La forme des pièces ou figures et leur position sur l'écu sont susceptibles de diverses modifications qui doivent être indiquées sous la rubrique des attributs.

Prenons par exemple le pal. Si son énonciation n'est accompagnée d'aucun qualificatif, nous le représentons simplement par une figure verticale traversant les deux-septièmes de la partie centrale de l'écu. Mais si nous ajoutons à son nom l'attribut "ondé", il sera dessiné avec des ondulations; "engrelé", il sera garni de dents de scie; "échiqueté", il sera couvert de carrés d'échiquier; "componé", couvert de carrés d'émaux alternés; si ses deux bouts sont terminés en pointes, on le dira "aiguisé", mais s'il n'est aiguisé que du pied, il est dit "fiché".

La fasce, la bande et la barre sont "cintrées" lorsqu'elles bombent vers le chef, "ployées" lorsqu'elles fléchissent vers la pointe, et "anchées" si le côté supérieur est concave, le bord inférieur restant rectiligne.

Le chef, la champagne, les flancs et la bordure dont les lignes intérieures bombent vers le centre sont "arrondis"; la chape et le vêtement peuvent aussi prendre cet attribut, de même que l'emmanche qu'on dit alors "entée", sans autre qualificatif, si elle est en pointe, mais dont la courbe est concave.

Lorsque les pointes du giron, de l'emmanche, de la pile et autres pièces triangulaires se courbent comme si on imprimait à l'écu un mouvement de rotation, on les dit "gironnantes".

Le chevron dans sa position normale (la pointe en haut) est "dressé", mais comme il est alors dans son assiette naturelle on

n'indique pas cet attribut ; si la pointe en est dirigée vers le bas, il est "versé" ou "renversé" ; si elle menace le flanc senestre, il est "couché" ou "tourné" et si c'est à dextre "contourné" (Palliot confond ces deux expressions). Comme la fasce, il est "ployé" si ses branches fléchissent vers leur base, et il peut être "haussé" ou "abaissé" afin de permettre un meilleur agencement des pièces qui l'accompagnent. Il est "écimé" si la pointe en est coupée, "déjoint" si les deux branches en sont disjointes et "aboutées" seulement par leurs angles inférieurs, "rompu" lorsqu'il présente des solutions de continuité, etc.

Il faut observer que ces attributs ne sont pas particuliers aux pièces que nous venons d'indiquer, mais qu'ils s'appliquent également aux autres figures héraldiques lorsque leur forme peut s'y prêter ; c'est ainsi que dans l'écot nous aurons le *dressé*, le *versé*, le *tourné* ou le *contourné* suivant que les chicots se hérisseront vers le chef, la pointe, le côté dextre ou senestre. Nous indiquerons, à titre d'exemples, un certain nombre d'attributs qui s'appliquent à toutes les figures à bords parallèles sans être cependant leur apanage exclusif :

"Ondé", lorsque les côtés sont en ondulations parallèles.

"Flamboyant", pièce ondée qui se termine en pointe comme une langue de feu.

"Bordé", filet cousu sur le bord d'une pièce pour faire une transition entre son émail et celui du champ.

"Noué", renflé de nœuds.

"Fleuré", orné de fleurs d'ache sur les côtés; "fleuronné", fleuré aux extrémités.

"Nébulé", dont les bords sont hérissés d'ampoules.

"Cannelé", dont les bords sont découpés en petits ronds ou nœuds.

"Engreslé", dont les bords sont découpés en petites dents avec gorges rondes.

"Denché", porte des dents à l'extérieur sur la ligne inférieure.

"Dentelé", porte des dents à l'extérieur sur les deux lignes.

"Guivré" ou "vivré", dentelé à grosses pièces.

"Crénelé", garni de créneaux sur la ligne supérieure.

"Bastillé", garni de créneaux sur la ligne inférieure.

"Bretessé", garni de créneaux vis-à-vis l'un de l'autre sur les deux lignes.

"Denticulé", garni de créneaux mouvant des bords de l'écu et formant bordure.

"Potencé", garni de croix en forme de T. (potences).

"Cramponné", garni de crampons (moitié latérale d'une potence).

"Contre-fleuré", "contre-cannelé", "contre-bretessé", "contre-potencé", "contre-cramponné", etc., lorsque les saillies alternent sur les deux lignes au lieu d'être placées vis-à-vis l'une de l'autre.

Il serait trop long de continuer cette nomenclature que nous trouverons d'ailleurs au dictionnaire.

Les attributs de forme ne sont pas l'apanage exclusif des figures héraldiques; les figures naturelles ont aussi les leurs et nous avons vu par exemple que le lion sera "rampant", "passant", "séant", couchant", "dormant", "regardant", "contourné", etc., suivant ses diverses attitudes; il en est ainsi des autres figures naturelles dont nous trouverons d'ailleurs les divers attributs sous chacun de leurs noms au dictionnaire analytique.

Quant à la disposition des pièces, il faut observer l'*endroit* où elles sont "placées" et la *manière* dont elles sont "posées"; ainsi, une fleur de lis est dite "placée en chef" ou "en pointe", pour indiquer l'*endroit* où elle se trouve, et trois fleurs de lis sont "posées en pal", "en fasce" ou "en bande" pour indiquer la *manière* dont elles sont disposées.

On indique par des expressions spéciales les positions que les pièces prennent entre elles ; deux lions sont "affrontés" ou "adossés" suivant qu'ils se font face ou se tournent le dos; trois épées dont les pointes se menacent sont "appointées", etc. Il en est de même pour les pièces qui prennent une autre position que celle qui leur est habituelle; nous avons vu que le chevron est "renversé" s'il meut du chef au lieu de la pointe, "couché" ou "contourné" suivant qu'il meut du flanc dextre ou senestre, etc.

Pour illustrer les divers attributs que peut revêtir une même figure, signalons quelques-unes des modifications apportées à la croix qui figure dans les armes d'un si grand nombre de familles, surtout parmi celles qui font remonter leur noblesse aux croisades. La nécessité d'apporter des modifications à cette figure s'imposait pour établir une distinction entre les armes de ces familles et c'est pour cette raison qu'elle a tant d'attributs différents. Ainsi la croix sera :

"Pleine"	dans la forme de la Planche III, figure	13.
"Pattée"	" " " " " " " "	14.
"Au pied fiché"	" " " " " " " "	15.
"Alesée"	" " " " " " " "	16.
"Ancrée"	" " " " " " " "	17.
"De potence"	" " " " " " " "	18.
"Potencée"	" " " " " " " "	19.
"Fleurdelisée"	" " " " " " " "	20.
"Recroisettée"	" " " " " " " "	21.
"Engrêlée"	" " " " " " " "	22.
"Dentelée"	" " " " " " " "	23.
"Vidée"	" " " " " " " "	24.
"Gringolée"	" " " " " " " "	25.

"Ecotée"	dans la forme de la Planche III, figure	26.
"Pommetée"	" " " " " " " "	27.
"De Lorraine"	" " " " " " " "	28.
"Echiquetée"	" " " " " " " "	29.
"Fourchetée"	" " " " " " " "	30.
"Trèflée"	" " " " " " " "	31.
"Frettée"	" " " " " " " "	32.
"Entée"	" " " " " " " "	33.
"Bretessée"	" " " " " " " "	34.
"Retranchée"	" " " " " " " "	35.
"Recercelée"	" " " " " " " "	36.

Nous ne pouvons d'ailleurs indiquer les divers attributs des figures, pièces et meubles dans les bornes d'un simple traité; il en résulterait trop de retards dans l'exposition des principes. Nous renvoyons le lecteur au glossaire pour se renseigner plus complètement sur les modifications dont chaque pièce est susceptible.

Et pour terminer ces observations, disons dès à présent que l'attribut d'une pièce ne s'exprime qu'après avoir indiqué son émail.

ARTICLE IIIe.

CHARGES ET ACCOMPAGNEMENTS.

Les attributs dont on fait le plus fréquemment usage sont le "chargé" et l'"accompagné"; de fait, il se trouve peu d'armoiries où on ne les rencontre pas.

Une figure est *"chargée"* lorsqu'une autre figure ou pièce est représentée sur son émail ; les figures héraldiques sont ordinairement chargées de figures naturelles ou artificielles, *v. g.:* "d'argent à la fasce d'azur chargée de trois étoiles de l'émail du champ" ; on doit comprendre par cette description que l'écu est blanc, traversé d'une fasce bleue sur laquelle sont alignées trois étoiles blanches. La position des pièces qui chargent une figure varie peu, mais il importe d'en indiquer le nombre, l'émail et les attributs.

Une figure est *accompagnée* quand une ou plusieurs pièces l'accompagnent ou l'entourent. *v. g.:* "d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles de même" ; on doit comprendre par cette description que l'écu est bleu, traversé d'une fasce blanche qui est accompagnée de trois étoiles blanches posées sur le champ de l'écu, deux en chef et l'autre en pointe.

Il est inutile d'insister sur l'importance de blasonner exactement la position des pièces qui accompagnent la figure principale, ainsi que leur émail ; c'est pourquoi certaines positions conventionnelles n'ont pas besoin d'être exprimées. Ainsi, trois pièces semblables distribuées sur le champ de l'écu se posent conventionnellement deux en chef et l'autre en pointe, et si elles sont placées autrement, il faut l'indiquer.

L'*accompagné* s'exprime dans certains cas par des noms spéciaux. Ainsi le pal est dit "accosté" lorsque les pièces sont placées à ses côtés; la croix et le sautoir sont "cantonnés" lorsque les pièces sont disposées dans leurs angles; le chevron est "surmonté" lorsqu'une pièce est placée au-dessus de sa cime.

Nous trouvons une application de ces attributs dans les armes de Monseigneur de Laval qui se blasonnent: "d'or à la croix de gueules *chargée* de cinq coquilles d'argent et *cantonnée* de seize alérions d'azur" (pl V, fig. 3).

Il arrive parfois que des pièces paraissent empiéter en tout ou en partie sur d'autres, c'est-à-dire qu'elles occupent non seulement une place qui leur est assignée sur l'écu, mais qu'elles dépassent la limite voulue comme si elles étaient peintes ou tissées par-dessus les figures déjà blasonnées; on exprime cet attribut par l'expression "brochant sur le tout", mais lorsque le *brochant* consiste en un écusson placé sur le milieu d'une écartelure, on ne se sert pas du mot "brochant" on dit simplement "sur le tout", et s'il est lui-même chargé d'un autre écusson plus petit, on le dit "sur le tout du tout". Les armoiries du royaume de la Grande-Bretagne avant l'avènement de la reine Victoria nous en fournissent un excellent exemple. (pl. V, fig. 10).

ARTICLE IVe.

BRISURES.

Un attribut d'un usage très répandu et souvent difficile à reconnaître, c'est la "brisure" qui consiste à apporter des changements aux armoiries d'une famille soit en y ajoutant un meuble ou en en retranchant, soit en changeant un émail, afin de distinguer les puînés et cadets de leurs aînés. Nous avons vu, en effet, que le fils aîné de la famille recueille l'armoirie dans toute son intégrité comme un héritage sacré qu'il transmet à son tour à son fils aîné; il devient le "chef de nom et d'armes", et ses armoiries sont dites "pleines", tandis que les cadets indiquent leur rang secondaire en apportant un changement à l'armoirie de leur père, et dans ce cas, on les dit "brisées".

Les pièces dont on se sert le plus habituellement pour briser sont le *lambel,* la *bordure* et le *bâton péri;* aussi lorsqu'on rencontre l'une de ces pièces dans une armoirie, il y a présomption qu'on est en face d'une brisure, mais ce n'est pas là une règle immuable, et il est à peu près impossible de dire au simple examen d'une armoirie si elle est pleine ou brisée. Lorsque la bordure est chargée d'autres pièces, elle est souvent un signe d'illégitimité, de même que la barre, et surtout le "bâton péri en barre" qui est presque toujours une indication de bâtardise. Une

brisure est quelquefois brisée de nouveau par l'addition d'autres pièces; on indique alors cet attribut par l'expression "surbrisé".

Les brisures suivantes dans les armoiries servent à faire connaître l'ordre de naissance des enfants d'une même famille: l'aîné porte les armes paternelles sans brisure ni diminution; le deuxième fils les brise en y ajoutant en chef un lambel à trois pendants; le troisième y ajoute une bordure simple au lieu d'un lambel; le quatrième une bordure engrelée ou componée; le cinquième un bâton sur le tout. A la génération suivante, le fils aîné du deuxième fils porte de même que son père; le cadet prend le lambel à quatre pendants, et ainsi de suite. D'où l'on voit que plus les armoiries sont simples, plus elles sont rapprochées de la source; celui qui porte le moins est de la lignée la plus directe.

Avec ce chapitre, nous terminons l'examen de ce qui entre dans la composition de l'écu; c'est la partie la plus importante des armoiries, du moins dans le blason français. Nous verrons en effet que certains peuples accordent une importance exagérée aux ornements extérieurs qui feront l'objet du chapitre suivant.

PLANCHE IV = ORNEMENTS

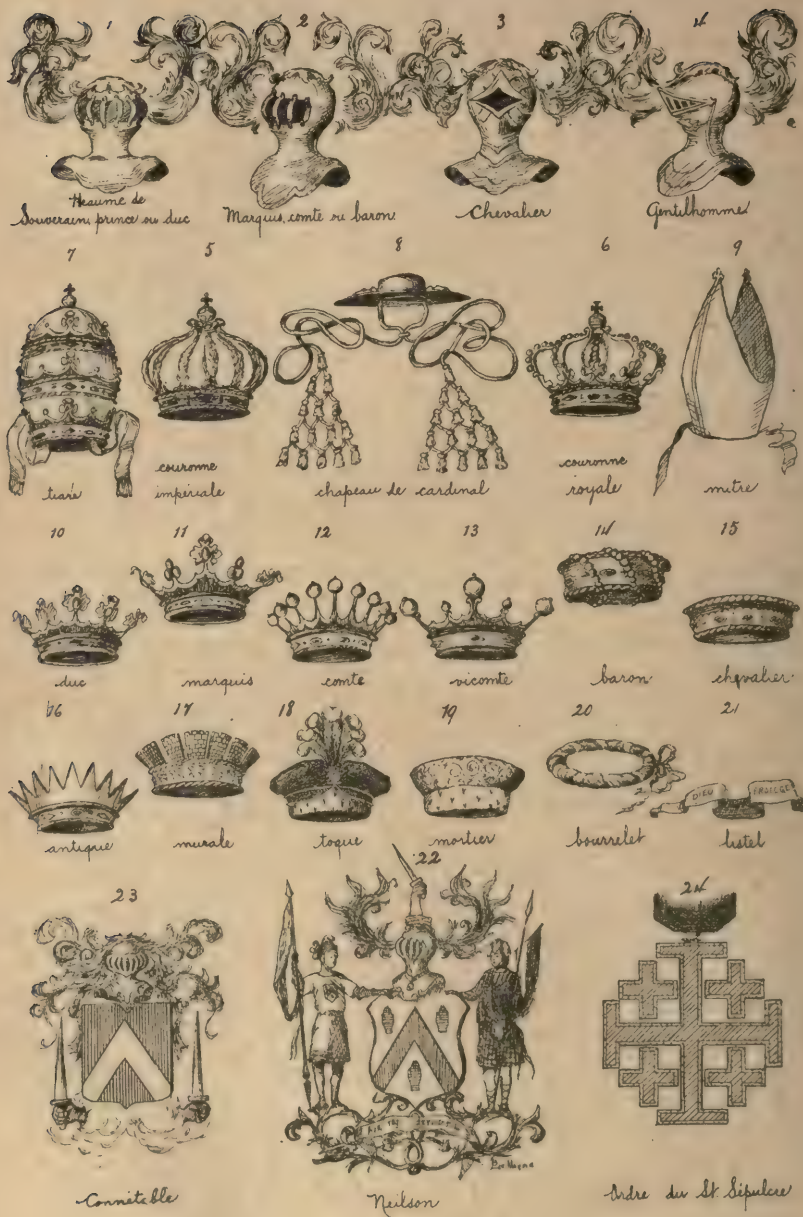

CHAPITRE VI.

ORNEMENTS EXTERIEURS.

Nous avons vu jusqu'ici "tout ce qui concerne le vray blason", suivant l'expression du Père Ménestrier, et il ajoute: "Le seul escu avec ses émaux et ses figures est l'essence du Blason, et les armoiries de famille sont blasonnées quand on a spécifié ces choses, *le reste n'estant qu'ornement*". En France, l'écu est en effet la principale partie de l'armoirie, et c'est en le blasonnant qu'on retrace la généalogie des familles; les ornements extérieurs y sont plutôt des accessoires, destinés pour la plupart à marquer les dignités personnelles accordées à celui qui les porte.

Cette règle est cependant loin d'être universelle, et dans quelques pays les ornements extérieurs constituent apparemment la principale partie de l'armoirie; en Allemagne on les multiplie en y entassant les emblèmes et les dessins les plus divers, tandis que l'écu semble relégué dans un coin et se blasonne au petit bonheur, sans règles fixes et sans termes appropriés.

Les ornements extérieurs se répartissent en trois catégories, suivant la position qu'ils occupent autour de l'écu.

Le TIMBRE qui comprend les ornements supérieurs.

Les SUPPORTS qui en occupent les côtés.

Les DÉCORATIONS et DEVISES qui se placent au-dessous.

Mais comme ces divisions ne sont pas absolument rigides, et que certains ornements peuvent à la fois entrer dans deux catégories, nous croyons préférable de les répartir suivant leur nature, et nous en ferons l'examen en les divisant comme suit :

1°. Les *casques, couronnes, chapeaux et mortiers.*

2°. Les *cimiers, bourrelets, lambrequins et manteaux.*

3°. Les *tenants, supports et soutiens.*

4°. Les *devises et cris de guerre.*

5°. Les *emblèmes de charges et professions.*

6°. Les *insignes et décorations.*

Nous examinerons séparément les ornements qui entrent dans la composition de chacune de ces classes sous autant d'articles.

ARTICLE Ier.

CASQUES, COURONNES, CHAPEAUX ET MORTIERS.

Nous avons vu que le TIMBRE comprend *tout ce qui se place au-dessus de l'écu;* c'est la marque de dignité qui indique le degré de noblesse. Il consiste en divers emblèmes suivant la dignité de celui qui l'emploie.

Pour la noblesse d'épée, c'est le *heaume;*

Pour la noblesse de sang, c'est la *couronne;*

Pour la noblesse d'église, c'est le *chapeau;*

Pour la noblesse de robe, c'est le *mortier.*

Le *heaume* ou *casque* est d'or pour les souverains, d'argent pour les princes, et d'acier poli pour les autres. Il n'y avait que les nobles qui eussent le droit de timbrer leurs armoiries d'un heaume, et les attributs de ce heaume varient suivant les pays.

En France, celui des souverains a la visière levée et se place (ou suivant l'expression héraldique "se tare") de face; celui des princes et des ducs est à onze grilles et se tare aussi de face; celui des marquis est à onze grilles et se tare de deux-tiers; ceux des comtes et vicomtes est à neuf grilles et se tarent des deux-tiers; celui des barons est à sept grilles et se tare des deux-tiers; celui des chevaliers est à cinq grilles et se tare des deux-tiers; celui des simples gentilshommes est à trois grilles et se tare de profil; et ceux des nouveaux anoblis ou écuyers sont fermés et se tarent aussi de profil. Tous sont tournés à dextre, sauf ceux des bâtards qui sont contournés à senestre.

En Angleterre, on n'assigne au heaume que quatre attributs; lorsqu'il est taré de face, la visière ouverte et grillée, il dénote un souverain, prince ou duc (pl. IV, fig. 1); taré de profil, ouvert et grillé, il dénote un marquis, comte ou baron (pl. IV,

fig. 2) ; taré de face, avec visière entr'ouverte et sans grilles, il dénote un chevalier (pl. IV, fig. 3) ; et taré de profil, avec visière fermée, il dénote un écuyer ou simple gentilhomme (pl. IV, fig.4).

La COURONNE est une marque de dignité dont on timbre les armoiries, soit qu'on la place immédiatement sur l'écu, soit qu'on la mette sur heaume ; c'est l'emblème de la souveraineté et du commandement. Les premiers rois de France n'avaient pour couronnes que des cercles d'or, et Charlemagne fut le premier qui ceignit une véritable couronne ornée de fleurons et de pierres précieuses que Vulson de la Colombière, savant héraldiste du XVIIe siècle, dit avoir vue dans le trésor de Saint-Denis.

Les nobles titrés ont souvent cherché à se parer de couronnes, et les souverains ont dû réprimer à plusieurs reprises ces usurpations. L'arrêt de 1663 porte défense à tout gentilhomme non titré de prendre la qualification de duc, marquis, comte, etc., sous peine de 1,500 livres d'amende ; mais les répressions légales n'apportèrent qu'un remède temporaire, et comme on finit toujours par se moquer des lois désuètes, les usurpations de ce genre sont devenues si nombreuses qu'on pourrait croire aujourd'hui à l'absence de toute règle, et que chacun serait libre de se parer de la couronne qui lui plaît s'il ne craignait le ridicule.

La *couronne impériale* est couverte et rehaussée en forme de mitre, ayant entre les pointes un diadème surmonté d'un

globe et d'une croix de perle (pl. IV, fig. 5). Napoléon avait adopté une couronne dont les cercles étaient soutenus alternativement par un fleuron et par un aigle.

La *couronne royale* de France était formée d'un cercle surmonté de huit fleurs de lis servant de bases à des diadèmes perlés qui se réunissaient au sommet par une fleur de lis double. Les rois des autres pays remplacent les fleurs de lis du cercle par des fleurons ou des feuilles d'aches, et celle du sommet par un globe cerclé et sommé d'une croix (pl. IV, fig. 6), sauf la couronne du royaume d'Angleterre qui prend des croisettes pattées au lieu de fleurons est qui est surmontée d'un léopard au lieu d'un globe croisetté.

Les *princes du sang* surmontent le cercle d'or de quatre fleurs de lis et de quatre fleurons; les *ducs* de huit fleurons enrichis de pierreries et de perles (pl. IV, fig. 10); les *marquis* de quatre fleurons séparés chacun par trois perles posées en forme de trèfle (pl. IV, fig. 11); les *comtes* de neuf rayons terminés par de grosses perles (pl. IV, fig. 12); les *vicomtes* de quatre grosses perles (pl. IV, fig. 13); les *barons* n'ont que le cercle d'or enroulé d'un chapelet de perles (pl. IV, fig. 14), et les *chevaliers bannerets* que le cercle d'or orné de perles (pl. IV, fig. 15).

On attribue aussi la couronne à des animaux, et principalement au lion; dans ce cas, c'est presque toujours la *couronne à*

pointes qu'on désigne sous le nom de "couronne antique", et qui est également employée parfois comme meuble de l'écu (pl. IV, fig. 16).

Même les êtres abstraits, en particulier les villes, ont été décorés de couronnes tout comme les individus, soit à l'occasion d'un siège soutenu victorieusement, soit à la suite d'un événement mémorable; de même que le premier soldat qui montait à l'assaut d'une ville recevait une "couronne murale" en récompense de son exploit, les villes fortifiées timbrent leurs armoiries d'une *couronne murale* d'or à sept créneaux pour les villes de premier ordre, (pl. IV, fig. 17), et d'argent à cinq créneaux pour celles de second ordre, tandis que les villes non fortifiées timbrent les leurs d'une corbeille remplie de gerbes d'or.

La Révolution Française ayant nivelé toutes les classes, les titres et les couronnes disparurent pour un temps, mais ils ne tardèrent pas à reparaître avec l'empire, et Napoléon voulut donner une splendeur nouvelle à l'anoblissement de ses fidèles lieutenants. Il remplaça cependant les couronnes par des *toques* de velours noir retroussées de vair ou d'hermine, et surmontées de plumes dont le nombre indiquait la dignité de celui qui les portait (pl IV, fig. 18). Les princes grands dignitaires avaient une toque de velours noir bordée de vair avec une aigrette de sept plumes; les ducs avaient la même la toque bordée d'hermine

au lieu de vair; les comtes avaient la même toque retroussée de contre-hermine avec cinq plumes; la toque des barons était bordée de contre-vair avec trois plumes, et les chevaliers avaient une toque bordée de sinople avec une seule plume. Cependant l'usage de ces toques ne fut que passager, et les familles de fraîche noblesse ne tardèrent pas à prendre les couronnes de l'ancienne.

En timbrant les armoiries, ceux qui ont droit de porter à la fois le casque et la couronne mettent celle-ci sur celui-là, mais en France ils suppriment plus souvent le casque et ses accessoires (lambrequins, cimier, etc.), pour ne laisser que la couronne au-dessus de l'écu, tandis qu'en Angleterre il est rare de voir des armoiries sans heaume et lambrequins.

La noblesse d'église doit renoncer aux casques, cimiers et tenants, car ces armoiries ne sont pas armes de tournoi; cependant, quelques princes de l'église, entre autres Richelieu, ne se sont pas astreints à cette règle.

L'écu armorial des *papes* est timbré de la *tiare* formée d'un bonnet élevé de toile d'or, cerclé de trois couronnes et sommé d'un globe cintré, surmonté d'une croix d'argent (pl. IV, fig. 7); derrière l'écu sont deux clefs en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, liées d'un listel d'azur chargé de croisettes de sable, et la croix triplée posée en pal. La tiare qui prend aussi le nom de

règne indique la dignité papale; on dit que l'origine en remonte à Clovis qui fit don au pape d'une tiare que lui avait envoyée l'empereur, et c'est Benoit XII qui y aurait ajouté les trois couronnes pour indiquer la triple royauté de l'église souffrante, militante et triomphante.

Les *cardinaux* timbrent d'un *chapeau* rouge, plat, et à larges bords, garni de cordons de soie de même couleur, entrelacés avec *cinq* rangs de houppes en losanges descendant chaque côté de l'écu (pl. IV, fig. 8), derrière lequel ils posent une croix en pal; à Rome l'usage de ces chapeaux remonte à Innocent IV, vers 1250.

Les *archevêques* timbrent d'un *chapeau* vert avec *quatre* rangs de houppes et la croix simple en pal derrière l'écu; le *chapeau* de l'*évêque* est de même couleur, avec *trois* rangs de houppes, et il timbre son écu de la *mitre* (pl. IV, fig. 9), posée de front à dextre, et de la crosse tournée en dehors à senestre; les *abbés* et *protonotaires* somment d'un *chapeau* noir à *deux* rangs de houppes et tournent la crosse en dedans pour indiquer que leur juridiction ne s'étend pas hors du cloître; enfin les *abbesses* portent l'écu en losange entouré d'un *chapelet* ou *patenôtre* de sable.

La *noblesse de robe* a pour timbre un *mortier*, c'est-à-dire un bonnet rond qui est de toile d'or rebrassé d'hermine pour les *chanceliers* et *gardes des sceaux* (pl. IV, fig. 19), et de velours

noir bordé de galons d'or pour les *présidents des cours* de parlements. Le mortier n'est jamais lambrequiné ni couronné, mais il est quelquefois surmonté d'un cimier.

Ces distinctions sont inconnues en Angleterre où le heaume et la couronne sont seuls en usage, mais par contre, la plupart des auteurs y enseignent que le heaume est de rigueur sur tout écu, quel que soit le cimier qu'on y ajoute : on trouve cependant plusieurs exemples du contraire dans les armoriaux de ce royaume (Cf. *Burke's General Armory of England, Scotland, Ireland and Wales*).

ARTICLE IIe.

CIMIERS, BOURRELETS, LAMBREQUINS ET MANTEAUX.

Le *cimier* et ainsi nommé parce qu'il occupe la "cime" ou sommet du casque dont il est l'ornement, comme le casque lui-même est l'ornement de l'écu ; c'est la pièce la plus élevée de l'armoirie, et dans les pays saxons c'est elle qui lui donne son caractère principal.

Cet ornement rappelle les aigles, têtes d'animaux, touffes de plumes et autres objets que les chefs de guerriers plaçaient sur leurs têtes pour paraître plus redoutables à leurs ennemis, ou pour servir de signe de ralliement à leurs soldats ; tout le monde connaît à ce sujet la classique harangue de Henri IV à ses troupes

au moment de livrer la bataille d'Ivry: "Gardez bien vos rangs " je vous prie; et si vous perdez vos enseignes, cornettes ou gui- " dons, ne perdez pas de vue mon panache blanc, vous le trou- " verez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire".

Il ne faudrait pas croire cependant que les cimiers se restreignent aux objets qu'on peut placer sur un casque. Les Saxons qui accordent tant d'importance aux ornements extérieurs en sont venus à placer les objets les plus hétéroclites en cimier comme marques distinctives des familles. On en voit un exemple dans le dextrochère armé d'un poignard qui forme le cimier de la famille Neilson (pl. IV, fig. 22), mais c'est l'Allemagne qui affiche la plus grande licence sous ce rapport.

Quelques héraldistes sont portés à employer indifféremment les expressions "timbre" et "cimier"; il ne faut pas les confondre. Le timbre comprend *tous les ornements qui se placent au-dessus de l'écu,* tandis que le cimier fait partie du timbre dont il est la pièce la plus élevée.

Les cimiers se faisaient en carton ou en cuir bouilli, afin de ne pas embarrasser de leur poids la tête du chevalier; on les recouvrait ensuite de peinture et de vernis pour les rendre imperméables, et comme ils servaient plutôt d'ornement que de pièce fixe, chacun pouvait en changer suivant sa fantaisie. Les chevaliers qui n'avaient pas assisté à un tournoi n'avaient cependant

pas le droit d'en porter, non plus que les simples gentilshommes ni les écuyers; aussi les descendants de ceux qui y avaient droit les recueillirent-ils pieusement comme un patrimoine héréditaire, et lorsqu'une famille possédait un cimier transmis héréditairement, les branches cadettes ne le changeaient que pour opérer une brisure.

Nous avons dit qu'en Angleterre la plupart des auteurs enseignent qu'on ne doit pas poser le cimier ailleurs que sur un casque; c'est son support naturel. Mais en France on timbre souvent l'écu d'un cimier sans l'intermédiaire d'un casque en disant avec raison que cet intermédiaire serait parfois un non-sens, comme dans le cas des armoiries d'ecclésiastiques, de femmes, et autres qui ne prennent part ni à la guerre ni aux tournois.

Un cimier très répandu en Allemagne consiste en une paire de cornes, et il est piquant de remarquer que souvent les chefs sauvages de l'Amérique paraient leurs têtes de ce même ornement dans les assemblées solennelles. A l'époque tourmentée que nous traversons, certaines personnes seraient tentées d'y voir une affinité de sentiments; contentons-nous de rappeler que chez les peuples primitifs, on regardait les cornes comme un signe de puissance, et certains auteurs enseignent qu'on doit voir en elles l'origine des couronnes. Même en France, les chevaliers qui avaient fait leurs preuves dans deux tournois avaient droit de porter

deux cornes, ce qui les dispensait d'établir leurs titres dans d'autres occasions. Mais tout évolue; aujourd'hui, hélas, on entretient des idées fort différentes au sujet de cet emblème!...

Le *bourrelet* est un anneau d'étoffe rempli de bourre, fait aux couleurs de l'écu, et qui se posait sur le casque afin d'amortir les coups portés sur la tête (pl. IV, fig. 20); il sert d'attache aux lambrequins qui portent aussi les mêmes émaux que l'écu. En Angleterre, le bourrelet s'emploie souvent comme appui du cimier quand il est reproduit seul; il consiste alors en une espèce de guirlande torse généralement à six nœuds, aux deux principaux émaux des armes du propriétaire, en commençant à dextre par le métal et alternant vers senestre avec la couleur. Le bourrelet des simples gentilshommes se nomme aussi *fresque, torque* ou *tortil.*

Les *lambrequins* sont des bandes d'étoffes aux couleurs de l'écu qui se mettaient par-dessus le casque pour le protéger contre les ardeurs du soleil, et dont les découpures flottaient au vent. Ce nom vient du mot latin *lemniscatus* qui signifie "ruban volant", et les dames des chevaliers les *hachemaient* elles-mêmes au casque du paladin qui portait leurs couleurs. Parfois c'était un mantelet ou capeline qui enveloppait le casque et couvrait les épaules, et lorsqu'au retour d'une bataille, le chevalier revenait avec un mantelet tailladé des coups d'épée qu'il avait reçus, il

en tirait une grande gloire; c'est de là que cet ornement a pris parfois le nom de "hachement".

Les lambrequins forment un des plus gracieux ornements des armoiries et revêtent aujourd'hui une forme capricieuse qui les fait ressembler à des feuilles d'acanthe. (Voir les lambrequins des casques reproduits sur la planche IV). Lorsque l'écu n'a pas de tenants, supports ou soutiens, on les fait descendre sur chacun de ses côtés, mais quand il a des supports, les lambrequins s'étendent chaque côté du casque au-dessus d'eux.

Les Allemands, qui concentrent leur attention sur les ornements extérieurs de l'écu, excellent dans la disposition des lambrequins, et parmi leurs artistes Albrecht Dürer en a dessiné les plus beaux types. Par contre, on voit parfois dans leurs cimiers des objets que l'imagination la plus échevelée peut difficilement accepter comme accessoires d'un casque de chevalier, tels que des roues, des ailes de moulins et autres emblèmes dont le poids semblerait devoir écraser le Lohengrin le plus solide de la Germanie; l'un d'eux nous offre même un bateau voguant sur une mer perchée par un véritable miracle au sommet d'un casque.

De même que la cotte d'armes descendait sur l'armure du chevalier et la couvrait, les lambrequins descendaient sur l'écu, et c'est de cette disposition qu'est venu l'usage des *manteaux* et *pavillons* qui enveloppent et couvrent les armoiries des rois, de

princes et des ducs. On rapporte aussi l'origine du pavillon aux tentes où les chevaliers plaçaient leurs armes dans les tournois, et sous lesquelles ils attendaient l'heure d'entrer en lice.

Le *manteau* qui, d'abord, n'appartenait qu'aux armoiries des rois, a été placé plus tard dans celles des princes et des ducs qui "couchent" aussi leurs armes, comme celles des rois, sous une tente ou un *pavillon* richement brodé ou frangé. (Eysenbach, *Histoire du Blason*). Il semble entourer l'écu, et, dans les armoiries des empereurs et des rois, il est surmonté d'une espèce de dôme sommé d'une couronne qu'on nomme *pavillon,* nom qui s'étend à la fois au dôme et au manteau lorsqu'ils sont réunis. (pl. V, fig. 9 et 10).

Les rois de France portaient le pavillon de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, et les souverains des autres nations le portent de pourpre; tous sont doublés d'hermine. Les pairs de France jouissaient du privilège de le surmonter d'une toque ornée d'un gland d'or et entourée de la couronne indiquant le titre attaché à leur pairie.

Il est évident que ce serait un non-sens que d'attribuer aux femmes des emblèmes dont l'origine se rattacherait aux tournois. Aussi les casques et les lambrequins sont-ils remplacés dans leurs armoiries par des *guirlandes de palmes* ou par des *lacs d'amour,* tandis que les veuves entourent leur écu d'une *corde-*

lière, les filles d'une *guirlande de fleurs*, et les religieuses d'un *chapelet*. Louise de la Tour d'Auvergne, devenue veuve de Claude de Montaigu, avait entouré son écu d'une cordelière avec la devise "j'ai le *corps délié*"; ce jeu de mots a sans doute inspiré l'auteur du blason de Sir François Langelier, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

ARTICLE IIIe.

TENANTS, SUPPORTS ET SOUTIENS.

L'origine des *tenants, supports* et *soutiens* remonte aux tournois et se rattache à l'usage d'exposer les armoiries des chevaliers sous la garde de leurs écuyers, soit en les suspendant à un tronc d'arbre ou sur une lance, soit en les plaçant sur des tapis précieux où le public était admis à contrôler et critiquer leurs titres de noblesse. Parfois ces critiques se traduisaient en remarques cinglantes à l'adresse de l'exposant; c'est de là que vient l'expression "blasonner" dans le sens caustique. Aussi les familles qui remontent aux tournois devraient-elles être les seules à orner leurs armes de supports, mais avec la liberté permise de nos jours en matière d'armoiries ,cette règle est loin d'être observée, et tout le monde aujourd'hui ajoute ces ornements à l'écu, même les villes, qui emploient principalement comme supports des animaux emblématiques ou familiers de leur région.

Les règles du blason enseignent cependant que les armoiries des villes sont plutôt accostées de "deux palmes de sinople liées du champ", tel qu'on voit aux armoiries de la ville de Paris; certaines villes ont étendu les limites de cette règle en adoptant des branches de chêne, de laurier, etc., au lieu de palmes.

En Angleterre, les supports ne sont accordés qu'aux pairs du royaume et à quelques grands dignitaires par faveur royale, ainsi qu'aux colonies, aux villes (*v. g.* les griffons de la ville de Londres) et aux associations.

Lorsque l'écu était exposé sur un tapis, il pouvait difficilement se tenir dans la position verticale, et c'est pourquoi les anciennes armoiries représentent l'écu du chevalier incliné à dextre, avec le casque posé sur l'angle senestre qui se trouvait alors au sommet; on indique cette position par l'expression "à l'antique", et comme elle désigne une famille de noblesse ancienne, elle comporte une signification honorable.

D'un autre côté, les *armes renversées* avaient une signification infamante, comme aujourd'hui on renverse le portrait d'un homme déshonoré. Cette infamie s'appliquait surtout comme pénalité d'un mensonge ou d'un défaut de paiement, et la chronique rapporte que même le brave Du Guesclin, qui possédait plus de

vaillance que d'argent, eut la douleur de voir ses armes renversées pour n'avoir pu rencontrer une échéance :

> " *Les armes de Bertrand, où tant a de vigueur*
> " *Ont pendu laidement, ainsi comme trahiteur*
> " *Et les ont* ENVERSÉES, *en monstrant par frénour*
> " *Que Bertrand du Glaiequin a cuer de boiseour.*"

Cette pénalité n'était cependant que temporaire et le chevalier l'effaçait bientôt par une action d'éclat, ou ne manquait pas d'en tirer une vengeance éclatante si on lui avait infligé cette infamie à tort. Aussi ne faut-il pas confondre ce châtiment avec la *diffamation* qui consistait dans la suppression ou l'altération d'une pièce, ordonnée par le souverain en punition d'une action honteuse, et encore moins avec la *dégradation* du chevalier félon qui était accompagnée de la destruction de l'écu et du heaume au cours d'un cérémonial impressionnant destiné à montrer que le traître était rayé du nombre des vivants.

L'écu ainsi exposé dans les tournois était ordinairement placé sous la garde d'écuyers ou de serviteurs déguisés en lions ou autres animaux ou êtres fantastiques, afin d'indiquer la valeur du chevalier à qui il appartenait ; ceux qui voulaient se mesurer contre lui venaient frapper cet écu de leurs lances et les gardiens inscrivaient aussitôt leurs noms comme adversaires .

Lorsque les gardiens de l'écu ont la forme humaine ou quasi-humaine, on les nomme *tenants* parce que c'est l'attribut de l'homme de "tenir" avec ses mains (pl. IV, fig. 22). Entrent dans cette catégorie les anges, les dieux de la fable, les centaures, les sirènes, en un mot tous les êtres qui ont des mains. Lorsque ce sont des animaux, ils prennent le nom de *supports*, et lorsque l'écu est suspendu à un arbre ou sur une lance, c'est un *soutien*.

Les tenants et supports sont généralement au nombre de deux, placés de chaque côté de l'écu, et peuvent être différents comme dans les armoiries d'Angleterre qui ont pour supports un léopard et une licorne; parfois l'écu n'a qu'un seul tenant ou un seul support, mais on rencontre rarement un tenant et un support réunis dans la même armoirie.

En France, les tenants et supports sont ordinairement les mêmes aux deux côtés de l'écu, mais en Angleterre, ils sont généralement différents; on les rencontre très rarement dans les armoiries d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. Les femmes et les ecclésiastiques n'en prennent presque jamais, car ils ne sont pas supposés prendre part aux tournois; nous avons vu plus haut que les femmes entourent leurs écus de palmes ou de cordelières, et lorsque les ecclésiastiques emploient des tenants, ce sont généralement des anges. Dans les familles où les supports sont héréditaires, les cadets brisent parfois l'armoirie en changeant l'un des supports.

ARTICLE IVe.

CRIS ET DEVISES.

Le *cri de guerre* ou *d'armes* consiste en certains mots que les chevaliers bannerets lançaient pour rallier leurs hommes d'armes sous la bannière, ou pour exciter leur courage dans le combat, ou pour se reconnaître dans la mêlée. Les chevaliers bannerets avaient droit de lever des troupes et de les conduire à la guerre au service du roi; aussi avaient-ils seuls le droit d'avoir un cri de guerre, d'où l'expression "le cri suit la bannière". Il y avait donc dans une armée autant de cris que de bannières, mais outre ces cris particuliers qui avaient pour but principal de rallier les hommes de même bannière, il y avait un cri général que tous les soldats poussaient au fort de la mêlée: c'était celui du roi ou du commandant en chef.

On sait que le cri de guerre des rois de France était "Montjoie Saint-Denis", mais les auteurs ne s'accordent pas sur son origine. Raoul de Presles et Robert Scenel le font remonter jusqu'à Clovis; Huguet de Saint-Cher l'attribue aux monceaux de pierre surmontés d'une croix qui bordaient la route de Saint-Denis et que les pèlerins nommaient des monts-joie (*mons-gaudii*), tandis que Marius Sepet l'attribue au *Mons-Gaudii* de Rome (la colline du Vatican), sur laquelle le pape Léon III remit à Charlemagne

la célèbre bannière qu'il porta par la suite dans les combats, et dont la reproduction se trouve à Saint-Jean de Latran.

Quoi qu'il en soit, cette coutume semble remonter à la plus haute antiquité et s'être étendue à tous les peuples. On trouve en effet au chapitre VII du livre des Juges que Gédéon combattant contre les Madianites, donna comme cri de ralliement à ses soldats : *"Domino et Gedeoni"*. Judas l'Asmonéen fut surnommé "Macchabée" parce qu'il avait mis sur ses étendards les lettres initiales de la sentence hébraïque de l'Exode : "Qui est semblable à toi, ô Seigneur, parmi les dieux", dont la réunion formait le mot "Maccabi"; les aigles romaines portaient les initiales "S P Q R", représentant les mots *Senatus populus que Romanus;* et Acosta rapporte que les Mexicains, sous la conduite du roi Iscoalt, livrèrent bataille aux Tapanègues aux cris de : : "Mexique, Mexique!"

Chaque chevalier ayant son cri propre, il va de soi qu'il y en avait une infinité; les uns étaient des cris d'invocation comme celui de Du Guesclin *"Notre-Dame Guesclin"*; d'autres étaient des cris de résolution comme celui des croisés *"Diex li volt"* ou *"Dieu le veut"*; d'autres encore étaient d'exhortation comme celui de Montoison *"A la rescousse, Montoison"!* ou de défi comme celui des comtes de Champagne *"Passavent li meillor"!* Le cri composé du nom de famille appartenait toujours à l'aîné, et

les puînés ne pouvaient le prendre qu'en y ajoutant le nom de leur seigneurie; dans les tournois, les hérauts d'armes lançaient le cri des chevaliers qui entraient en lice.

Vers 1450, le roi Charles VII ayant établi des compagnies d'ordonnance et dispensé les gentilshommes bannerets d'aller à la guerre et d'y conduire leurs vassaux, l'usage du cri d'armes fut aboli, mais il fut conservé dans les armoiries, où il se place ordinairement au-dessus du cimier dans un listel ondoyant aux couleurs de l'écu, comme on peut le voir dans les armoiries du royaume de France (pl. V, fig. 9).

Au cri de guerre a succédé la *devise* qui est ordinairement une courte sentence faisant connaître les faits mémorables dont se glorifie une famille noble, le caractère ou la ligne de conduite de celui qui l'adopte. "Quels que soient les degrés de noblesse et " les dignités", dit De la Porte dans son *Trésor Héraldique*, "il est " permis à chacun de se choisir une devise et de l'ajouter au bla- " son de ses armes", et Madame de Genlis écrivait dans ses *Mémoires:* "Je voudrais que l'usage de prendre une devise fût uni- " versel. Chaque personne, par sa devise, révèle un petit secret " ou prend une sorte d'engagement".

Lorsque la devise se rapporte à quelque trait dominant de l'armoirie comme celle de Paris: "*Fluctuat nec mergitur*" qui s'adresse à la nef flottante qu'on voit dans les armes de cette ville, elle

prend le nom d'*âme;* mais cette expression est peu usitée, et même en ce cas, on emploie plus ordinairement le mot "devise".

Si l'âme ou la devise révèle le caractère ou le but poursuivi par celui qui l'adopte, on peut se faire une idée de l'orgueil du duc de Rohan, dont la devise était: *"Prince ne veux, roi ne puis, Rohan suis"*, ou de l'ambition de Frédéric III, empereur d'Allemagne, qui avait pris pour devise les cinq voyelles "A,E,I,O,U", en disant qu'elles étaient les initiales de la sentence: *"Austriæ est imperare orbi universo"!* En rapprochant cette devise ambitieuses des événements que les déclarations de guerre du 3 août 1914 ont déchaîné en Europe, n'a-t-on pas raison de dire que l'histoire se répète?

L'orgueil outrecuidant d'une devise est toujours malséant, quel que soit le rang ou la puissance de son possesseur; aussi Henri Estienne en a-t-il fixé la règle suivante: "L'asme de la devise " doibt touts jours estre assez modeste pour que celuy qui l'ar- " bore en puysse faire application sur luy-même sans vanité mal- " séante.

Les devises se rattachent à un fait historique ou à une circonstance particulière, aussi bien qu'à un trait de caractère ou à un état d'âme. Tout le monde connaît l'origine de la devise de l'Ordre de la Jarretière, créé par Edouard III, en lançant à ses courtisans l'apostrophe: *"Honny soit qui mal y pense"*, pour

venger la confusion de la belle comtesse de Salisbury qui avait perdu sa jarretière bleue au milieu du bal; mais on sait peut-être moins généralement que ce même roi est aussi l'auteur de la devise d'Angleterre "*Dieu et mon droit*" qu'il inscrivit au bas de son écu où se trouvaient accolés les trois léopards d'Angleterre et les trois lis de France, pour exprimer ses prétentions à la couronne de ce pays. Son fils le prince de Galles conquit la devise "*Ich Dien*" (Je sers) à la bataille de Crécy, sur le vieux roi Jean de Bohême, qui, étant aveugle, fit attacher son cheval à ceux des seigneurs de sa cour, afin de pouvoir "férir un coup d'épée", et qui périt avec eux sur le champ de bataille.

Un de nos régiments de volontaires canadiens-français dans la présente guerre (le 163e), qui a pris pour emblème un porc-épic avec la devise "*Qui s'y frotte s'y pique*", s'est inspiré des rois de France Louis XI et Louis XII; le premier dont le caractère était devenu ombrageux au contact de ses deux compères, Olivier le Diable, son barbier, et Tristan l'Ermite, exécuteur de ses hautes œuvres, avait aimablement pris pour emblème un fagot épineux avec la devise "Qui s'y frotte s'y pique", et le second avait adopté un porc-épic, avec la devise "De près et de loin", car on attribuait alors à cet animal le pouvoir de lancer ses dards au loin.

Les armoiries des villes portent presque toujours une devise, et lorsqu'elles sont ornementées de deux palmes qui, pour elles,

remplacent les supports, comme nous avons vu plus haut, la devise s'inscrit plutôt sur une banderolle drapée autour de l'écu. La nef de Lutèce qui forme la partie principale des armes de la ville de Paris, avec son âme *"Fluctuat nec mergitur"* sont connues par tout l'univers; la devise de Dijon *"Moult me tarde"* n'est peut-être pas moins connue par la moutarde qui vient de cette ville, et la devise de Montréal *"Concordia Salus"* devrait être adoptée ou plutôt mise en pratique comme devise nationale de notre pays dont la prospérité dépend, en grande mesure, du bon accord entre les races qui l'habitent.

Ordinairement la devise se place dans un *listel* ou banderolle en-dessous de l'écu dont il reproduit les émaux, le listel en prenant les couleurs et les lettres de métal (pl. IV, fig. 21). On la confond souvent avec le cri de guerre, surtout la devise héréditaire qui porte d'autant plus à confusion qu'elle se place au-dessus de l'écu.

La plupart des ornements extérieurs dont nous avons fait la revue jusqu'à présent se trouvent dans les armoiries de la maison Neilson (de France et d'Ecosse) que nous reproduisons à cet effet comme figure 22 de la planche IV, et que nous blasonnerons immédiatement pour indiquer ces divers ornements: "D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois mains appaumées d'azur. Timbré du heaume des anciens gentilshommes orné de

ses lambrequins et d'une couronne de chevalier reposant sur un bourrelet. Cimier, un dextrochère armé d'un poignard haut. Tenants, un chevalier à dextre, et un montagnard écossais à senestre. Devise: *"His regi servitiis"*.

ARTICLE Ve.

EMBLÈMES DE CHARGES ET PROFESSIONS

La Révolution Française ayant aboli les hautes dignités de la cour, les emblèmes de ces charges ont disparu peu à peu; quelques-unes ont cependant résisté à la tourmente, telles que les charges de Grand Amiral et de Maréchal de France; d'autres ont été restaurées ou créées sous l'Empire ou sous la Restauration; enfin d'autres nations les ont conservées. Il est donc utile de dire un mot de ces ornements qu'il importe d'ailleurs de savoir distinguer lorsqu'on rencontre les armoiries anciennes qui les portent.

Les emblèmes des charges et dignités sont évidemment personnels. Ils peuvent former un quartier de l'écu, comme le canton ou écusson d'Ulster des baronnets anglais, se mettre en cimier comme les mortiers des chanceliers, ou derrière l'écu comme les bâtons des maréchaux, ou chaque côté comme les mains armées des connétables, ou au-dessous comme les bouteilles du grand

échanson, ou à l'entour comme les manteaux des rois, princes et ducs.

Nous avons vu plus haut quels étaient les emblèmes de la royauté temporelle et spirituelle. La première dignité de France après le roi était celle de *connétable,* dont les emblèmes consistaient en deux mains armées de deux épées hautes aux deux côtés de l'écu et sortant d'un nuage au-dessous (pl. IV, fig. 23).

Le *chancelier* timbrait d'une figure de reine tenant le sceptre et les grands sceaux du royaume, d'un mortier de toile d'or rebrassé d'hermine et bordé de perles, et deux masses d'or passées en sautoir derrière l'écu.

Le *grand amiral* portait deux ancres d'or passées en sautoir derrière l'écu, et l'amiral simple une seule ancre posée en pal.

Les *maréchaux* se reconnaissent à deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis, d'aigles ou d'étoiles d'or, selon les diverses époques, passés en sautoir comme les masses du chancelier. Cette charge vient de prendre un regain d'actualité avec ses deux illustres titulaires les généralissimes Joffre et Foch, sauveurs de l'humanité dans la présente guerre.

Le *surintendant des finances* posait deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, en pal chaque côté de l'écu.

Le *grand panetier* disposait au bas de son écu la nef d'or et le cadenas royal où étaient renfermés le couvert et le gobelet du

roi ; le *grand échanson* deux flacons de vermeil gravés des armes royales, et l'*écuyeur tranchant,* un couteau et une fourchette passés en sautoir, les manches émaillés d'azur, semés de fleurs de lis d'or et terminés par une couronne royale.

Le *grand veneur* avait d'abord deux cerfs qui supportaient l'écu de ses armes, et plus tard deux cors de chasse avec leurs attaches.

Le *grand prévôt du palais* deux faisceaux de verges d'or passés en sautoir et liés d'azur, avec une hache d'armes consulaire au milieu.

Il ne faudrait pas croire que ces charges de la maison royale plaçaient leurs titulaires au rang des laquais ; elles étaient au contraire fort recherchées par les courtisans. Ainsi le grand échanson était l'un des quatre dignitaires qui avait le privilège de signer les chartes importantes. A quelle déchéance nos principes modernes de tempérance ne le rabaisseraient-ils pas ?

Dans la hiérarchie ecclésiastique, les *cardinaux, patriarches* ou *archevêques primats* placent une double croix tréflée sous le chapeau et derrière l'écu ; les *évêques* une croix simple ou la mitre et la crosse tournée à senestre et les *abbés mitrés* la mitre et la crosse tournée à dextre. Les *chantres* posaient un bâton ou bourdon en pal derrière l'écu.

Les armoiries, emblèmes et insignes qui étaient d'abord l'apa-

nage exclusif des nobles, ne tardèrent pas à exciter la convoitise des roturiers qui finirent par se demander pourquoi ils n'auraient pas également les leurs. Lorsqu'ils se formèrent en associations ils adoptèrent aussi des armoiries et des devises; pour les *épiciers apothicaires* de Paris, ce fut une main sortant d'un nuage dans un ciel étoilé et tenant une balance avec la devise *"Lances et pondera servant"*, et l'on sait que le bâton à spirales blanches et rouges, que les *barbiers* ont conservé pour enseigne, rappelle qu'autrefois ils étaient chargés de pratiquer les saignées, et qu'ils arboraient comme emblème de cette fonction un bras entouré d'un linge taché de sang.

Bientôt aussi les individus s'enhardirent et adoptèrent des armes parlantes qui faisaient allusion à leurs noms ou à leurs métiers: Duquesne prit pour emblème un chêne, Dubrûle une marmite, Sarrasin une tête noire, tandis qu'un serrurier indiquait son métier par une clef, un charpentier par une hache, et un maçon par un marteau.

Suivant cette coutume, les artisans qui ne savaient pas signer leurs noms souscrivaient d'un emblème qui leur était personnel les actes auxquels ils étaient parties, et l'on voit souvent des anciens documents portant pour signature le dessin d'un marteau ou d'une roue à côté desquels le notaire écrivait le nom du maçon ou du charron que cet emblème représentait. Aujourd'hui l'illet-

tré signifie son consentement à l'acte notarié en touchant la plume avec laquelle le notaire fait une marque quelconque (généralement une croix) en regard de son nom à titre de signature. Plusieurs actes des premières années de notre colonie portent comme signature la hache du défricheur Zacharie Cloustier, et c'est de la même manière que les Indiens signaient les traités solennels qu'ils faisaient avec les gouverneurs de la Nouvelle-France, en dessinant un ours, un renard ou un loup, suivant qu'ils représentaient la tribu désignée sous l'un ou l'autre de ces noms.

ARTICLE VIe.

INSIGNES ET DÉCORATIONS.

Les armoiries étant transmises de père en fils comme un patrimoine de famille, elles n'illustrent celui qui les porte que par l'éclat du nom de ses ancêtres. Aussi les souverains ont-ils reconnu de tous temps la nécessité de récompenser par des honneurs personnels la valeur ou les vertus de ceux qui avaient bien mérité de la patrie.

C'est cette pensée qui a donné naissance aux ordres de chevalerie qu'on trouve à toutes les époques et dans tous les pays, et dont les principaux se divisent en deux classes, suivant qu'ils sont destinés à récompenser la valeur militaire ou les services

civils; c'est elle aussi qui a provoqué plus récemment l'institution des médailles d'honneur et autres décorations destinées à récompenser le mérite sans distinction de castes.

Suivant quelques auteurs, le plus ancien des ordres de chevalerie serait celui du *Saint-Sépulcre,* dont la fondation remonterait à Saint-Jacques, premier évêque de Jérusalem, qui, en l'an 102, confia la garde du saint sépulcre à de pieux cénobites auxquels furent adjoints plus tard des chevaliers militaires; les membres en furent dès lors connus sous le titre de *"Chevaliers hospitaliers militaires du Saint-Sépulcre de Jérusalem"*, sous la souveraineté du patriarche de Jérusalem. Les insignes en sont une épée, des éperons dorés et une croix d'or potencée, cantonnée de quatre croisettes d'or émaillées de pourpre, et attachée à un ruban noir (pl. IV, fig. 24).

Parmi les ordres les plus connus dans les pays européens, citons ensuite celui du *Temple* fondé en Palestine en 1119, supprimé si tragiquement par Philippe-le-Bel en 1307 et par une bulle papale en 1312, mais reconstitué en 1324 par le grand maître Larmeny, successeur du malheureux Jacques de Molay; l'ordre du *Christ* fondé par Denis Ier, roi du Portugal, en 1317, en vue de continuer l'ordre du Temple alors supprimé; celui de la *Jarretière,* institué en Angleterre par Edouard III, le 19 janvier 1350; celui de la *Légion d'Honneur,* institué en France par Napoléon le 19

mai 1802; celui de la *Croix de Fer,* créé en Allemagne par Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, le 10 mars 1813; celui de Saint-Stanislas, créé en Pologne par le roi Stanislas-Auguste Poniatowski le 7 mai 1765, et adopté par l'empereur Alexandre Ier de Russie, après la réunion de la Pologne à cet empire, le 1er décmbre 1815; enfin, les ordres, titres et décorations des Souverains Pontifes, et dans les divers pays européens nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Les chevaliers entourent leur écu du collier de l'ordre dont ils sont décorés; ils le placent entre l'écu et les supports, de manière que la croix pende au-dessous de la pointe de l'écu, et que les bouts du collier viennent se rattacher au heaume ou à la couronne qui le remplace. Il existe cependant pour chaque ordre des règlements relatifs à la manière d'en placer les insignes sur les armoiries; ainsi les chevaliers de Malte, ceux du Temple et ceux de Calatrava accolaient autrefois leur écu sur la croix de leur ordre, mais aujourd'hui on suit presque généralement la manière indiquée plus haut.

Les médailles militaires et autres décorations se suspendent par leurs rubans au-dessous de l'écu et se blasonnent en dernier lieu. Elles ne sont distribuées aux survivants des campagnes auxquelles elles se rapportent que depuis le commencement du siècle dernier, bien que sous le règne de la reine Elizabeth d'An-

gleterre une médaille navale, connue sous le nom de "Ark-in-Flood", paraisse avoir été distribuée pour commémorer la destruction de la Grande Armada. Mais la première médaille offerte indistinctement aux vétérans d'une campagne semble être en Angleterre celle de la bataille de Waterloo distribuée en 1817, et en France la médaille de Sainte-Hélène destinée à commémorer les campagnes de 1792 à 1815.

Cet article clôt la série des ornements extérieurs et complète en même temps la description des différentes parties des armoiries. Nous sommes maintenant en mesure de *blasonner,* c'est-à-dire de décrire en langage héraldique la composition d'une armoirie, mais pour y arriver il est nécessaire d'observer les règles du blason que nous allons établir dans le chapitre suivant

TROISIEME PARTIE. — BLASONNEMENT.

CHAPITRE VII.

REGLES DU BLASON.

Pour posséder la science héraldique, il faut pouvoir décrire toutes les parties d'une armoirie dans leur ordre propre, en se servant des termes consacrés et en observant les règles inflexibles qui les régissent ; il faut savoir distinguer les partitions, les émaux, la nature et la disposition des pièces de l'écu et les décrire avec toutes les propriétés caractéristiques dont elles sont revêtues.

On énonce d'abord le nom du propriétaire de l'écu, puis les divisions générales, ensuite les divisions particulières en nommant d'abord l'émail du champ, puis les pièces les plus importantes, et enfin les pièces de second ordre, en allant toujours de dextre à senestre et de chef en pointe, comme on lirait la page

d'un livre, sauf lorsque deux ou plusieurs divisions sont semblables, elles se blasonnent alors ensemble. On passe ensuite aux ornements extérieurs en procédant également de haut en bas.

En suivant ces indications, nous blasonnerons donc ainsi l'armoirie du roi d'Angleterre: "Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande: Ecartelé: aux 1 et 4 de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre (qui est d'Angleterre); au 2 du même à un lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné de même (qui est d'Ecosse); au 3 d'azur à la harpe d'or cordée d'argent (qui est d'Irlande). L'écu entouré de la Jarretière, timbré du heaume des souverains portant la couronne royale et pour cimier un léopard d'or couronné royalement. Supports: à dextre un léopard d'or couronné de même et à senestre une licorne d'argent colletée et enchaînée d'or. Devise: Dieu et mon Droit".

Si l'écu est simple, on commence par indiquer l'émail du champ, et l'on passe ensuite aux pièces dont il est couvert. S'il n'y a qu'une seule pièce, elle se place ordinairement en cœur, c'est-à-dire au centre, et comme c'est la règle générale, on n'exprime pas alors sa position, mais si elle est placée ailleurs, il faut préciser l'endroit; de même trois pièces semblables distribuées sur le champ sont gnéralement posées en triangle, deux sur une ligne horizontale en chef, et l'autre en pointe, et l'on n'indique leur

disposition que si elle est différente. Exemple: "d'azur à trois fleurs de lis d'or" (armes des rois de France).

Si l'écu est composé, on doit d'abord énoncer la partition qui le divise, et blasonner les émaux et figures de chacune des divisions en les lisant de dextre à senestre et de chef en pointe, comme nous avons fait ci-dessus pour les armes du Royaume-Uni, en joignant dans une seule description deux quartiers identiques.

Les positions fixes ou naturelles sont celles que prennent invariablement les figures héraldiques, ainsi que quelques pièces naturelles et artificielles, et que l'on n'exprime pas en blasonnant. Ainsi le giron mouvant ordinairement de la partie supérieure du flanc dextre, cette position est sous-entendue; le lion se place de profil et rampant à moins qu'on ne lui indique un autre attribut; les tours, arbres, crosses, épées, et en général tous les objets longs sont dans leur *assiette* ou position naturelle lorsqu'ils sont posés verticalement; les fusées, losanges, mâcles, etc., lorsqu'ils sont posés en longueur sur une de leur pointes; les animaux lorsqu'ils sont dans leur position la plus habituelle et de profil, la tête tournée du côté dextre, à l'exception du léopard et du chat dont la tête est de face, Cette orientation des animaux peints sur l'écu indique qu'ils doivent faire face à l'adversaire du chevalier qui les porte, et se placer dans la même direction que son coursier; s'ils étaient tournés vers le côté senestre, ils paraîtraient

fuir devant l'ennemi, et cette position s'exprime par le mot "contourné". C'est une des plus grandes difficultés du blason que d'apprécier exactement la disposition des pièces sur l'écu, et leur situation par rapport aux autres pièces qui le meublent.

Il faut donc observer trois choses essentielles dans l'art de blasonner :

(A) les partitions de l'écu;

(B) les émaux du champ et des figures;

(C) la situation et la disposition des pièces.

Nous examinerons successivement ces trois points sous autant d'articles auxquels nous en ajouterons un quatrième pour signaler les différences dans la manière de blasonner chez divers peuples et nous poserons comme règle générale applicable à tous qu'*il faut s'exprimer en termes exacts, avec concision et sans répétitions, en autant que possible.*

ARTICLE Ier

OBSERVATION DES PARTITIONS.

Avant de commencer à lire un blason, il est nécessaire d'en prendre une vue d'ensemble et même de pénétrer dans les détails afin de se prononcer avec certitude sur ses divisions, sur son véritable champ et ne pas se laisser égarer par de fausses

apparences, de même que pour constater s'il y a lieu de réunir deux ou plusieurs partitions dans une même description.

Une fois fixé sur la description générale on indique les partitions de l'écu, s'il en existe, et on commence à les lire de dextre à senestre et de chef en pointe en les numérotant, et en procédant de même dans le cas de répartitions.

Prenons pour exemple les armoiries de Lévis de Dampville (pl. V, fig. 8) ; on verra que l'écu est écartelé, que le premier et le quatrième quartier sont identiques et doivent se blasonner ensemble, de même que les deuxième et troisième quartiers ; que les quartiers 1 et 4 étant contre- écartelés et aucune de leurs répartitions n'étant la même, il faudra les décrire successivement et terminer par l'écusson "sur le tout" qui est placé sur leur écartelure tandis que les partitions 2 et 3 se blasonneront ensemble d'une seule description.

L'inexactitude dans les proportions des pièces ou dans l'observance des règles pourra conduire en outre à des erreurs de jugement. Ainsi un écu sera "tiercé en pal" si ses trois divisions sont d'égales dimensions et d'émaux différents, mais il sera simplement "chargé d'un pal" si les flancs dextre et senestre sont du même émail bien que ce pal couvre le tiers central de l'écu.

On doit indiquer les pièces honorables avant les autres, excepté si elles sont placées après coup, comme dans le "brochant"

ce qu'on constate par le fait qu'elles en couvrent d'autres en partie.

Les règles qui régissent l'agencement des partitions ayant été exposées au chapitre de l'écu il est inutile de les répéter ici.

ARTICLE IIe.

INDICATION DES ÉMAUX.

Nous avons dit qu'on commence par indiquer l'émail du champ, puis la figure principale, en indiquant aussi son émail, et qu'on finit par les meubles qui chargent ou accompagnent la figure principale; c'est la manière usitée en France et en Angleterre, où l'on dira par exemple: "d'azur à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois mollettes d'éperon d'or", tandis qu'en Italie, en Espagne, et souvent en Allemagne, on commence par nommer les pièces de l'écu, et l'on finit par l'émail du champ. Un Français blasonnera donc: "De gueules au lion d'or", tandis qu'un Espagnol dira: "Un lion d'or sur champ de gueules".

Principe.—La règle primordiale de l'agencement des émaux consiste à *ne pas mettre métal sur métal ni couleur sur couleur.* Le Père Menestrier dit que cette règle remonte à l'ancienne coutume de faire des habits d'étoffes bigarrées cousues ensemble; on n'unissait jamais les couleurs entre elles, car on était persuadé

qu'elles ne se mariaient qu'avec le blanc et le jaune (argent et or), tandis que les fourrures se mettaient soit avec l'un ou l'autre. Aussi, les armoiries qui pèchent contre ce principe sont-elles qualifiées "d'armes fausses".

Exceptions.—Cette règle souffre cependant des exceptions dont voici les principales :

1°. Les *armes à enquerre,* où cette anomalie voulue se rattache à un fait mémorable dont on veut perpétuer la mémoire en obligeant pour ainsi dire le public à *s'enquérir* de la raison qui les fait déroger à la règle commune, comme dans les armoiries de Godefroy de Bouillon qui sont "d'*argent* à la croix potencée d'*or,* cantonnée de quatre croisettes *de même",* pour obliger le lecteur, surpris de cette infraction à une règle élémentaire du blason, à s'enquérir du merveilleux exploit de Godefroy lorsqu'il conquit la Terre-Sainte et se fit couronner roi de Jérusalem.

2°. Une deuxième exception consiste dans le *"cousu"* et rappelle le fait que la figure ainsi posée à l'encontre de la règle générale ne faisait pas primitivement partie de l'armoirie, mais qu'elle y a été ajoutée soit par la faveur d'un souverain qui voulait honorer une ville ou un particulier en lui permettant d'orner son écu d'une pièce détachée du sien, soit pour marquer une nouvelle allégéance ; dans ces cas, la pièce ajoutée peut s'appliquer sur l'ancienne, même si elle est du même émail ou d'une même catégorie

d'émaux et l'on explique cette particularité en disant qu'elle est "cousue" à l'armoirie primitive; cependant cet attribut s'applique rarement à d'autres pièces qu'au chef, à la fasce et au canton.

3°. On peut aussi, sans recourir au cousu, accoler deux pièces d'émaux d'une même catégorie en *bordant* l'une d'elles d'un émail de l'autre catégorie; on blasonnera donc, sans enfreindre les règles: "de gueules à la bande d'azur, bordée d'argent".

4°. Un champ composé de pièces alternées de métal et couleur forme un émail neutre qui peut porter indifféremment, comme les fourrures, des meubles de métal ou de couleur; on peut même former un champ de plusieurs métaux ou de plusieurs couleurs cousus ensemble, pourvu qu'on prenne soin de le charger de figures de métal s'il est de couleur et *vice-versâ*.

5°. Les parties accessoires d'une figure, tels que les colliers, couronnes, bordures, etc., ne sont pas astreintes à la règle générale. On peut donc blasonner "d'azur au lion d'or lampassé de gueules" sans enfreindre le principe de l'inimitié des couleurs entre elles.

6°. Les brisures qui viennent se placer sur les armes de famille pour distinguer les cadets des chefs d'armes peuvent également enfreindre la règle; ainsi lorsqu'une bordure de couleur est place sur un champ de couleur on peut en conclure que c'est une brisure.

AUTRE PRINCIPE.—Plusieurs pièces répétées sans modifications sur le même champ doivent être de même émail.

Pour observer la concision et éviter la répétition des termes, on se sert de diverses expressions autorisées. Ainsi lorsque des pièces différentes à la suite l'une de l'autre sont du même émail, on se sert de l'expression "de même" ou "du même"; *v. g.* "d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants de même"; mais si, après avoir blasonné des émaux intermédiaires, on rencontre une pièce d'un émail déjà nommé, on peut éviter la répétition en se servant de l'expression "du premier" ou "du deuxième émail" suivant le rang qu'il occupe dans la nomenclature. Lorsque toutes les pièces sont du même émail, on ne l'indique qu'après les avoir toutes nommées, *v. g.* "d'argent à la fasce accompagnée en chef de trois tourteaux, et en pointe de trois losanges, le tout d'azur". Si les meubles qui chargent une pièce sont de l'émail du champ, on l'indique par cette experssion, *v. g.* "d'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles de l'émail du champ".

Quand une pièce est placée sur une partition et se divise en émaux différents qui alternent avec ceux du champ on la dit "de l'un *en* l'autre", et si plusieurs pièces se placent sur diverses partitions en alternant avec leurs émaux, on les dit "de l'un *à* l'autre."

ARTICLE IIIe.

SITUATION ET DISPOSITION DES PIÈCES.

Après avoir indiqué le champ de l'écu, on fait la mention des figures honorables qui sont, comme on l'a vu, le pal, la fasce, la bande, la barre, la croix, le sautoir, le chevron, etc., en indiquant d'abord leur émail, et ensuite les meubles qui les chargent ou qui les accompagnent. Le chef, la bordure, l'orle, le canton ne sont pas considérés figures principales, et ne viennent qu'en second lieu lorsqu'il se trouve des figures honorables, car elles sont presque toujours considérées dans ce cas comme des brisures.

Lorsque plusieurs meubles de même espèce sont disposés de manière à former une pièce honorable, on doit exprimer leur position par le nom de la figure qu'ils représentent. Ainsi l'on dira "trois étoiles posées en pal" pour indiquer qu'elles sont places verticalement l'une au-dessous de l'autre au centre de l'écu.

Il faut donc observer la *disposition* des pièces, c'est-à-dire la manière dont elles sont posées, soit "en pal, en orle", etc., ou l'état dans lequel elles sont représentées, telles que "droites", "couchées", "affrontées", etc., et leur *situation* qui indique l'endroit qu'elles occupent sur le champ de l'écu, soit "en abîme", "en chef", "en canton", "à dextre", etc.

En règle générale une pièce principale se place au milieu de

l'écu, c'est-à-dire "au cœur" parce que c'est la place la plus honorable, et dans ce cas il n'est pas nécessaire d'indiquer sa situation parce qu'elle est sous-entendue. Remarquons à ce sujet qu'il ne faut pas confondre les expressions "cœur" et "abîme", bien qu'ils se rapportent au même endroit; une pièce est dite "en abîme" si elle est accompagnée d'autres pièces, et "en cœur" si elle est seule sur le champ.

Si l'écu ne porte que deux pièces semblables, elle se placent ordinairement l'une au-dessous de l'autre en pal; s'il y en a trois, la règle est de les placer deux en chef et une en pointe; aussi n'est-il pas nécessaire d'indiquer leur disposition lorsqu'elles sont ainsi posées, mais si l'on croit préférable de le faire pour quelque raison, on les dira "posées deux, une", tandis que si elles sont posées en ordre inverse (une, deux) on les dit "mal ordonnées". Lorsqu'elles sont au nombre de quatre, on les place "deux et deux", ou "cantonnées"; s'il y en a cinq, elles sont posées "deux, deux et une" ou "en croix" ou "en sautoir"; si elles sont au nombre de six, on les place "trois, deux et une" ou "deux, deux et deux", ou "en orle", etc.

On peut, dans certains cas, se dispenser d'indiquer la disposition des pièces susceptibles de positions diverses, surtout lorsqu'il s'agit d'armoiries qui sont supposées bien connues. Ainsi lorsqu'on décrit les armes de la famille de Montmorency on dira que

les seize alérions d'azur sont "posés deux, deux dans chaque canton"; mais lorsqu'on blasonnera celles de Lévis de Dampville qui écartèle de Montmorency par suite d'une alliance avec cette famille on dira simplement "seize alérions d'azur" sans prendre le soin d'indiquer leur disposition, mais en ajoutant les mots "qui est de Montmorency" parce qu'on est supposé connaître la disposition des meubles de cette armoirie.

La position naturelle des pièces ne s'énonce pas, mais si cette position est changée, il faut l'indiquer. Ainsi la position naturelle du lion héraldique est d'être "rampant", c'est-à-dire dans l'attitude du combat, et si l'on ne s'en exprime pas autrement, il doit être ainsi figuré, mais s'il est "passant" ou "couchant" ou "dormant", il est nécessaire de l'indiquer. Les fusées, losanges, et autres pièces longues se posent en pal, à moins qu'on ne leur indique une autre position. Les rayons d'une étoile ne s'énoncent que s'il y en a plus de cinq. L'écu "d'azur à trois fleurs de lis d'or" fut pendant longtemps l'armoirie des rois de France, et l'on exprime ce blason simplement par l'expression "de France", comme le champ de gueules chargé d'un léopard d'or est parfois indiqué par l'expression "d'Angleterre".

Mais quand les pièces n'ont pas d'attributs absolus, il est nécessaire d'indiquer ces attributs. Ainsi la croix sera "patriarchale", "pattée" ou "pommetée"; les tours et châteaux seront

"ajourés" de telle couleur ou "crénelés" de tant de pièces, etc., et cet attribut n'est indiqué qu'après avoir énoncé l'émail de la pièce; on doit donc dire: "une fasce d'or ondée", et non pas "une fasce ondée d'or".

Il faut donc indiquer d'une manière précise la position, la situation et l'attribut de toutes les figures et meubles de l'écu, soit comme charge, soit comme accompagnement, surtout lorsque leur attribut n'est pas celui qui est ordinairement reconnu, mais il arrive aussi qu'en outre de la charge, une figure empiète sur une autre; on dit alors qu'elle "broche", expression qui tire son origine de l'aiguille d'ivoire ou de métal avec laquelle on faisait des broderies sur les cottes d'armes des chevaliers. Dans ce cas, on blasonne en énumérant les figures dans l'ordre où elles ont été posées, c'est-à-dire qu'on nomme d'abord le champ et les partitions, puis la figure qui est posée immédiatement sur le champ, et l'on finit par la pièce qui broche sur le tout; ainsi l'on dira: "d'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, au chevron de gueules brochant sur le tout".

Après avoir blasonné l'écu, ses émaux, ses figures, meubles et leurs attributs, on passe aux ornements extérieurs en décrivant d'abord ceux qui se placent au-dessus de l'écu, le casque, la couronne, le cimier, les lambrequins, puis ceux des côtés, les tenants, supports, cordelières et palmes, et l'on finit par la devise et les décorations qui sont placées au-dessous.

ARTICLE IVe.

DIFFÉRENCES DU BLASON DANS DIVERS PAYS.

Les règles du blason français que nous venons d'esquisser brièvement permettent de blasonner les armoiries les plus compliquées, si l'on a soin de les observer dans la décomposition de leurs différentes pièces. Il arrive cependant que par l'introduction de nouvelles pièces ou même d'armoiries entières, comme dans le cas de concessions, de prétentions et d'alliances, il se produit de telles complications que l'armoirie devient un véritable labyrinthe; on s'y retrouve en remontant aux armoiries primitives de la famille et en suivant par l'étude de l'histoire et de la généalogie les raisons des changements survenus, comme nous l'indiquerons plus loin pour les armoiries du royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande.

En France, la femme accole généralement ses armoiries à celles de son mari; en Angleterre, elles se placent sur le même écu à senestre, en les divisant d'un "parti", et si le mari contracte un second mariage, il substitue les armoiries de la seconde femme à celles de la première, ou coupe le "parti" senestre de son écu et y place les armes de sa première femme en chef, et celles de la seconde en pointe. Mais si l'épouse est une héritière, elle place ses armes *en écusson sur le tout,* ce qui se nomme en anglais

"*escutcheon of pretence*", pour indiquer les prétentions du mari à l'héritage de sa femme, et les enfants porteront dans ce cas les armes de leur père et de leur mère en écartelé pour les transmettre ainsi à leurs descendants. On indique souvent, en blasonnant, le nom de la famille dont les armes sont ainsi introduites dans un écu.

S'il est vrai de dire que le blason est tout à la fois un art ingénieux, une science exacte et une langue universelle, on peut dire également que cette trilogie se rencontre surtout en France et en Angleterre, car c'est dans ces deux pays que les règles en sont le mieux observées, tandis qu'en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans la plupart des autres pays de l'Europe, les règles en sont très élastiques.

En France, "tout est prévu, tout est réglé" dit Gourdon de Genouillac, "non seulement ce qui figure dans le corps de l'écu, "mais aussi tout ce qui l'accompagne à l'extérieur... tout doit "avoir une forme déterminée". C'est dans ce pays qu'on rencontre le plus de pièces primitives honorables, ce qui indique l'ancienneté de sa noblesse.

Il ne faudrait pas croire cependant que cette distinction soit concédée à la France sans discussion par les autres pays; témoin, cette réplique d'un noble castillan au duc de Vendôme, à qui Louis XIV avait confié la mission de recueillir les adhésions des

chefs de la noblesse espagnole en faveur de son petit-fils Philippe d'Anjou à la succession du trône d'Espagne. Comme plusieurs seigneurs ajoutaient à leur signature les mots "noble comme le roi", le duc les laissa faire ponr ne pas compromettre le succès de sa mission, mais lorsque l'un d'eux eut l'audace d'ajouter "*y un poco mas*" (et un peu davantage), le duc perdant patience lui demanda s'il mettait en doute la noblesse de la maison de Bourbon, la plus ancienne de France.—"Non, seigneur duc, répondit le noble hidalgo, mais Philippe V est français, et j'ai l'honneur d'être castillan".

L'Angleterre, qui s'est abondamment inspiré du blason français, comme en font foi les nombreuses expressions empruntées à son vocabulaire, observe généralement les règles indiquées ci-dessus, mais elle multiplie parfois les partitions et divisions de l'écu au point d'en rendre la lecture difficile; elle charge et surcharge ses pièces honorables, fait grand usage du cimier et des lambrequins qu'elle déroule en formes fantastiques, et prend généralement pour supports des animaux de figures différentes.

L'Allemagne au contraire ignore presque complètement les règles les plus sévères du blason français; elle ne se fait pas de scrupule de placer métal sur métal, ni de contourner ses figures à senestre, si elle croit que l'apparence générale de l'armoirie y gagnera, car l'Allemand se préoccupe surtout de composer une

armoirie qui produise un bel effet, et il y réussit à merveille. Il a le culte du cimier et il y entasse les objets les plus bizarres et même grotesques; s'il écartèle ses armoiries par mariage ou par concession, son principal souci est d'ajouter un cimier, et comme cet ornement ne peut, en règle générale, se placer que sur un casque, il aligne parfois de véritables collections de heaumes de toutes formes et de tous panaches au-dessus de son écu qui n'occupe plus qu'une place secondaire et dont le blasonnement est abandonné au caprice.

En Espagne et en Portugal, les armoiries écartelées et les partitions multiples sont aussi fréquentes qu'en Angleterre. Les pièces parlantes et les devises y sont nombreuses; les chaînes et les têtes noires indiquent la réduction des Maures en esclavage; les chaudières indiquent les concessions accordées autrefois aux seigneurs bannerets qui prenaient le titre de *"senor de pendon y de caldera"* (seigneur de bannière et de chaudière) parce qu'ils nourrissaient les troupes qu'ils devaient prélever et conduire à la guerre; c'est pour cette raison qu'on voit fréquemment des chaudières dans les armoiries espagnoles comme emblèmes de puissance et de richesse.

L'Italie est principalement le pays des armoiries parlantes, la pièce principale indiquant généralement le nom ou l'état social du propriétaire de l'écu. Le blason russe est fertile en figures

d'animaux de chasse et de guerre; le suédois, en instruments de chasse et de pêche; le polonais en ornements d'église, et la Suisse est remarquable par la forme de son écu.

Pour se reconnaître dans le dédale des armoiries compliquées de ces divers pays, et pour en contrôler l'authenticité, il est nécessaire de recourir aux services des hérauts d'armes et de compulser les armoriaux officiels. Aussi croyons-nous utile de dire immédiatement un mot de ces institutions.

CHAPITRE VIII.

HERAUTS ET COLLEGES D'ARMES.

L'institution des hérauts remonte à une époque très reculée; on en trouve de fréquentes mentions dans Homère, ainsi que chez les poètes latins. Leurs fonctions les plus solennelles consistaient dans la proclamation des édits et dans la signification des déclarations de guerre.

En France, il en est souvent question sous le règne de Charlemagne; ils jouent un rôle considérable dès l'institution des pas d'armes et tournois, et sous le règne de Saint-Louis, ils sont déjà divisés en trois ordres distincts: le *roi d'armes,* qui résidait à la cour, était leur chef, portait le nom de "Montjoie Saint-Denis", cri de guerre des rois de France, et jouissait de nombreux privilèges; venaient ensuite les *hérauts d'armes* au nombre de trente qui étaient nommés pour la province dont ils portaient le nom, tel que "Normandie", "Guyenne", etc., et enfin les *poursuivants d'armes* qui étaient de simples aides ou stagiaires se préparant par l'étude du blason à être promus à la charge de héraut.

" Les fonctions des hérauts d'armes du XIV au XVIe siècle", dit Eysenbach dans son *Histoire du Blason,* "étaient nombreu-
" ses et importantes. Ils s'occupaient de tout ce qui avait rap-
" port à l'art héraldique auquel ils ont donné leur nom; ils assis-
" taient aux cérémonies du mariage, du couronnement et de la
" sépulture des rois; ils allaient porter, comme chez les anciens,
" les déclarations de guerre; ils réglaient les formalités des tour-
" nois et des combats à outrance, faisaient les sommations aux
" commandants des villes assiégées". Lorsqu'ils portaient les défis, déclarations de guerre ou sommations, leur personne était sacrée, mais malheur à ceux qui étaient convaincus d'imposture! Walter Scott en rapporte un exemple typique lorsqu'il décrit l'aventure de *Sanglier Rouge* dans son roman de *Quentin Durward.*

Cette institution a disparu depuis longtemps en France, la dernière mention qui en est faite remonte à 1634 sous Louis XIII; on a cherché à la faire revivre sous l'Empire et sous la Restauration, mais elle a été tout à fait abandonnée depuis 1830.

Les chevaliers qui voulaient prendre part à un tournoi devaient prouver leurs titres de noblesse à la satisfaction du héraut d'armes en charge de la lice ou du pas d'armes; ils se faisaient accompagner à cet effet de leurs poursuivants d'armes qui étaient char-

gés de les annoncer et de blasonner leurs armoiries. On a vu qu'après avoir fait leurs preuves de noblesse en deux occasions, ils étaient dispensés de cette obligation pour l'avenir ; ils portaient deux cornes en cimier pour indiquer ce privilège, et leurs armoiries étaient enregistrées par les hérauts d'armes dans un registre dont ils avaient la garde.

Il arrivait cependant que des usurpateurs cherchaient à s'attribuer des armoiries auxquelles ils n'avaient aucun droit ; aussi les souverains reconnurent-ils bientôt la nécessité de promulguer des ordonnances pour en régler l'attribution et pour former des catalogues d'armoiries.

La première de ces ordonnances remonte à Charles VII qui émit des lettres-patentes ordonnant de consigner dans un catalogue les armes des ducs, princes, comtes, barons, seigneurs, châtelains et autres nobles du royaume. Louis XI compléta cette ordonnance en créant par lettres patentes du 17 juin 1487 Gilbert Chauveau dit Bourbon, héraut d'armes de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France, avec pouvoir de dresser ce catalogue, d'y corriger les armes erronées et d'en retrancher celles des usurpateurs. Charles IX et Henri III légiférèrent tour à tour sur cette institution ; Louis XIII établit la charge de juge d'armes en y appelant François de Chevriers de Saint-Mauris en 1615, et Louis XIV compléta l'œuvre de ses devanciers en 1696,

par l'établissement d'une grande maîtrise d'armes générale et souveraine, avec un armorial général du royaume.

La famille d'Hozier s'est identifiée en France avec cette fonction au point que son nom est devenu synonyme d'armoriste officiel; Pierre d'Hozier fut nommé juge d'armes en 1641 et écrivit la généalogie des principales familles de France; son fils Charles-René fut appelé à la même charge en 1706; Louis-Pierre d'Hozier, neveu de ce dernier, Antoine-Marie d'Hozier et Ambroise-Louis-Marie d'Hozier ont tour à tour rempli la charge de juges d'armes et travaillé au Grand Armorial de France qui se trouve en manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris.

En Angleterre, le droit exclusif d'accorder, de confirmer ou d'enregistrer les armoiries est confié au *Collège d'Armes* qui se compose: 1° du *Lord Maréchal d'Angleterre,* dont la charge est héréditaire dans la famille du Duc de Norfolk; 2°. de *trois Rois d'Armes* qui portent respectivement les noms de *Garter* qui en est le chef, *Clarenceux*, dont la juridiction s'étend au sud de la rivière Trent, et *Norroy*, dont la juridiction est au nord; 3°. de *six Hérauts d'Armes,* dont les noms sont *Windsor, Chester, Lancaster, Somerset, York* et *Richmond; et* 4°, de *quatre Poursuivants d'Armes* nommés *Rouge-Croix, Rouge-Dragon, Bluemantle* et *Portcullis.* En dehors de ce chapitre se trouve aussi un roi d'armes pour la principauté de Galles qui se nomme *Bath*

ou *Gloucester,* un pour l'Ecosse, *Lord Lyon,* et un pour l'Irlande, *Ulster.*

Le premier roi d'armes Garter dont l'histoire d'Angleterre fasse mention est William Bruges qui fut nommé le 5 janvier 1420, tandis qu'en Ecosse la charge du roi d'armes Lyon existait déjà cinquante ans auparavant.

En Allemagne l'institution des hérauts d'Armes est tout aussi ancienne et l'on voit déjà dans le livre de Konrad Grünenberg *Wappencodex zu München* publié en 1483 une curieuse exhibition de heaumes et cimiers portés par des hérauts. Les charges s'y divisent en trois classes comme en Angleterre, sous les noms de *rois, hérauts* et *poursuivants.*

La constitution du Collège d'Armes d'Angleterre remonte à 1425, et c'est le roi Edouard III qui lui conféra le privilège exclusif de se prononcer officiellement sur les titres des personnes, villes ou sociétés qui réclament le droit aux armoiries. Autrefois les nobles haut titrés avaient le privilège de conférer des armoiries qui pouvaient, par exception, passer d'une personne à une autre. En règle générale cependant, les armoiries étaient personnelles; elles ne sont devenues héréditaires que sous le règne de Henri III, et aujourd'hui, elles font partie du patrimoine de la famille. Elles peuvent aussi s'acquérir par mariage avec une héritière, par tenure d'une charge ou autrement; mais il faut

dans tous les cas obtenir l'autorisation du Collège d'Armes pour avoir le droit de les porter, et payer une redevance annuelle d'une guinée.

Il ne faut pas confondre les Collèges d'Armes, qui se prononcent officiellement sur l'octroi et l'enregistrement des armoiries, avec les institutions d'initiative privée qui prennent le nom de "collèges héraldiques" ou autre désignation analogue; il va de soi que ces comités n'ont qu'un caractère purement consultatif.

PLANCHE V - BLASONS

1 Jacques Cartier

2 de Beauharnois

3 Mgr de Laval

4 de Beaujeu

5 de Gaspé

6 de Montcalm

7 de Salaberry

8 Lévis de Lamprille

France

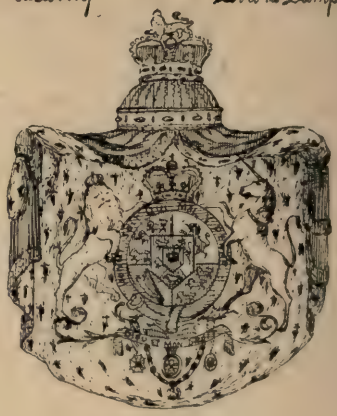

Grande Bretagne

CHAPITRE IX.

APPLICATION DES PRINCIPES.

Ayant terminé la revue des principes du blason, nous sommes maintenant en mesure de les appliquer. A cet effet, nous guiderons le lecteur en blasonnant avec lui, à titre d'exercices, quelques-unes des armoiries qui se rapportent à l'histoire de notre pays; nous choisirons celles qui peuvent nous donner des exemples des différentes règles que nous avons étudiées, en observant une gradation des armoiries simples aux composées. La plupart de ces blasons sont empruntés à l'*Armorial du Canada Français,* ouvrage précieux que nous devons aux savantes recherches de MM. Massicotte et Roy, deux de nos héraldistes les mieux avertis, et nous renvoyons le lecteur aux illustrations de la planche V pour en suivre les descriptions.

Jacques Cartier, découvreur du Canada, porte: "D'azur à trois pommes de pin d'or" (pl. V, fig. 1).

Beauharnois (François de), intendant de la Nouvelle-

France: "D'argent à une fasce de sable accompagnée en chef de trois merlettes de même rangées en fasce" (pl. V, fig. 2).

LAVAL DE MONTMORENCY (*Vénérable* FRANÇOIS DE), premier évêque de Québec: "D'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur posés deux, deux dans chaque canton" (pl. V, fig. 3).

BEAUJEU (*Capitaine* DANIEL LIÉNARD DE), héros de la bataille de Monongahéla: "D'or au lion de sable à la queue nouée, armé et lampassé de gueules, au lambel à cinq pendants du même, brochant" (pl. V, fig. 4).

AUBERT DE GASPÉ (PIERRE), ancêtre de l'auteur des *Anciens Canadiens:* "Parti, au 1 d'argent à trois pins de sinople posés en fasce, et un croissant de gueules en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 2 d'argent au lion de sable à la queue léopardée, tenant une croix latine du même" (pl. V, fig. 5).

MONTCALM (LOUIS-JOSEPH DE SAINT-VÉRAN, *marquis* DE), le glorieux vaincu des Plaines d'Abraham: "Ecartelé, au 1 d'azur à trois colombes d'argent becquées et membrées de gueules; aux 2 et 3 de sable à une tour donjonnée de trois tourelles d'argent ouverte et ajourée du champ, qui est de Montcalm; au 4 de gueules à la bande d'azur bordée d'argent et une bordure componée du même et du champ, qui est de Gozon. (Le marquis de Montcalm comptait parmi ses ancêtres le chevalier Gozon, grand maître de Malte). (pl. V, fig. 6).

SALABERRY (MICHEL-D'IRUMBERRY DE), aïeul du héros de Chateauguay: "Parti; au 1 d'or, coupé, au premier à un lion de gueules, au second à deux bœufs du même, l'un sur l'autre, accornés et clarinés d'azur; au 2 de gueules à une croix d'argent pommetée d'or et une bordure d'azur chargée de huit flanchis d'or. (pl. V, fig.7).

LÉVIS DE DAMPVILLE (*duc* FRANÇOIS-CHRISTOPHE DE), vice-roi d'Amérique de 1644 à 1660: "Ecartelé; aux 1 et 4 contre-écartelé; au premier d'or à trois chevrons de sable qui est de Lévis; au deuxième bandé d'or et de gueules de six pièces qui est de Thoire-Villars; au troisième de gueules à trois étoiles d'or qui est de Bermond-d'Anduze; au quatrième d'argent au lion de gueules qui est de Layre; sur le tout échiqueté d'or et de gueules de six tires qui est de Ventadour; aux 2 et 3 d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur qui est de Montmorency. (pl. V, fig. 8).

ROYAUME DE FRANCE (avant 1830): "D'azur à trois fleurs de lis d'or. L'écu timbré du heaume royal orné de sa couronne et de ses lambrequins. Tenants, deux anges à la dalmatique armoriée des couleurs de l'écu, soutenant des drapeaux également armoriés. Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Pavillon d'azur semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermine, sommé de la couronne royale fermée d'une double fleur de lis. Cri: Mont-

Joie Saint-Denis!" Le tout surmonté de l'oriflamme de gueules à deux pennons semés de fleurs de lis d'or". (Pl. V, fig. 9).

ROYAUME DE LA GRANDE-BRETAGNE (de 1801 à 1837). "Ecartelé au 1 et au 4 de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, qui est d'Angleterre; au 2 d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur du même qui est d'Ecosse; au 3 d'azur à la harpe d'or cordée d'argent qui est d'Irlande. Sur le tout, tiercé en pairle renversé; au premier de gueules à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, qui est de Brunswick; au deuxième d'or semé de cœurs de gueules au lion d'azur qui est de Lunebourg; au troisième de gueules au cheval d'argent lancé qui est de Saxe ancien; sur le tout du tout, de gueules à la couronne d'or. L'écu entouré de la jarretière portant la devise: *Honi soit qui mal y pense,* et timbré de la couronne fermée. Supports: à dextre un léopard lionné d'or portant une couronne royale du même; à senestre une licorne d'argent cabrée, colletée et enchaînée d'or. Devise: *Dieu et mon droit.* Ordres de Saint-Georges, du Chardon, du Bain et de Saint-Patrick. Pavillon de pourpre doublé d'hermine, surmonté de la couronne des rois d'Angleterre portant en cimier un léopard d'or couronné de même. (Pl. V, fig. 10).

L'occasion se présente ici de rappeler que pendant près de cinq siècles, les fleurs de lis du royaume de France ont figuré dans les armes des rois d'Angleterre. A la mort de Charles IV

de France, en 1328, Edouard III d'Angleterre posa sa candidature à cette succession, ajouta les fleurs de lis en écartelé aux léopards d'Angleterre, et adopta la devise significative: "Dieu et mon droit", pour marquer ses prétentions. En 1714, l'accession au trône d'Angleterre de Georges I qui était de Hanovre amena l'introduction des armes de Brunswick, Lunebourg et Westphalie, que nous trouvons dans la description ci-dessus. En 1801, l'Irlande ayant été réunie à la Grande-Bretagne, on révisa ces armoiries, et l'on en prit occasion pour renoncer aux fleurs de lis de France qui furent abandonnées formellement au traité d'Amiens en 1802; les armoiries de la Grande-Bretagne furent dès lors telles que nous venons de les blasonner jusqu'à la mort de William IV en 1837. La reine Victoria étant alors montée sur le trône, elle dut renoncer aux armes de Hanovre à cause des dispositions de la loi salique qui excluait les femmes, et adopta les armes actuelles de la maison royale d'Angleterre, qui sont: "écartelé, au premier et au quatrième d'Angleterre, au deuxième d'Ecosse et au troisième d'Irlande". L'adoption de la jarretière remonte également au règne d'Edouard III, comme on l'a vu plus haut, et l'emploi du léopard et de la licorne comme supports se rattache à l'avènement de James I, en 1603.

En terminant ce chapitre nous croyons sage de signaler un danger auquel succombent assez fréquemment les personnes qui

adoptent des armoiries de choix : c'est celui d'accumuler dans leurs blasons un tel nombre de symboles que la lecture en devient presque impossible, qu'ils pèchent souvent contre les règles, et que le dessin en ressemble plutôt à un paysage. Certaines provinces, certaines villes, certaines institutions de notre pays sont tombées dans cette erreur ; certains dignitaires ecclésiastiques et certains hommes publics n'y ont pas échappé ; aussi leurs armoiries provoquent-elles parfois les sourires des connaisseurs. Conclusion pratique : soyons sobres dans le choix de nos armes, et si nous craignons de ne pouvoir appliquer rigoureusement les principes établis dans ce traité, faisons-les contrôler par une autorité compétente avant d'en poursuivre l'adoption.

CHAPITRE X.

ARMOIRIES DU CANADA.

Au cours de l'étude que nous venons de faire, nous avons vu que non seulement les hommes, mais aussi les pays et les villes ont adopté des armoiries distinctives qu'ils arborent comme cachet officiel de leur individualité; mais chose singulière, le Canada n'a pas encore, à proprement parler, jugé à propos de signaler ainsi son existence.

Il est vrai qu'à l'origine de la Confédération, il a réuni dans un écu écartelé les armes des quatre provinces qui sont entrées dans la formation du Dominion, et cette armoirie d'alliance est restée le seul blason officiel du Canada. Mais à mesure que d'autres provinces sont entrées dans le giron de la Confédération, on a cru, en certains quartiers, qu'il fallait faire place à leurs armoiries, et on s'est ingénié à diviser l'écu national pour constituer cinq, six, sept et enfin neuf divisions, sans possiblité de prévoir où l'on s'arrêtera. Outre le fait que cette disposition n'est nullement autorisée, il n'y a rien dans cette mosaïque qui cons-

titue les armes propres du Canada, et la complication héraldique d'un tel assemblage, de même que son instabilité, sont en contradiction trop violente avec la simplicité des règles du blason pour qu'on puisse l'adopter comme armoiries de notre pays. Ce n'est plus du blason, cela tourne au dévergondage.

Qu'on examine en effet l'écu armorial qu'on a prétendu composer de cette manière et qu'on cherche à le blasonner à l'aide des règles indiquées dans ce traité; une page entière suffirait à peine à sa description, et encore faudrait-il ne pas trop s'arrêter à décrire les paysages qui y figurent, car certaines armoiries de province sont plutôt des tableaux que des armes. Par contre, on y découvre de quoi satisfaire tous les goûts : le chasseur en fait ses délices, car il y trouve du gibier de tous poils; le naturaliste peut y botaniser des fleurs, du feuillage, des arbres et même des forêts entières; le paysagiste y voit avec plaisir des marines, des plaines, des montagnes au naturel, des neiges éternelles et même un coucher de soleil; il y a du poisson, des céréales, des pièces héraldiques, des bâtiments, et que sais-je encore, distribués dans une orgie de couleurs.... Pour abréger, on serait tenté de réunir cela tout ensemble et blasonner simplement:: *"D'arc-en-ciel à une bouillabaisse du même"*.

Depuis cinquante ans que nous badigeonnons ce chromo en en variant les dessins et couleurs, le moment ne serait-il pas ar-

rivé de doter notre pays d'armoiries dignes du rang qu'il est appelé à occuper dans le concert des nations? C'est la suggestion que nous faisions à l'Académie Canadienne (Société Royale du Canada) en mai 1917, à l'occasion du cinquantenaire de la Confédération Canadienne, dans un mémoire où nous lui proposions le projet d'armoiries suivant qui est reproduit sur la planche V, fig. 11, de ce volume: "D'azur; à la fasce de gueules cousue, chargée d'un léopard d'or, accompagnée en chef de feuilles d'érable du même, semées en nombre égal aux provinces, et en pointe d'une fleur de lis aussi du même; timbré d'un castor au naturel, couché. Tenants, à dextre un Indien paré, appuyé sur son arc, et à senestre un Colon appuyé sur sa hache de défricheur. Devise: "Dieu protège". (Pl. V, fig. 11).

Cette proposition s'appuyait sur les raisons suivantes:

1°. Le Canada fut fondé par la France, dont les armes étaient alors: "d'azur à trois fleurs de lis d'or"; nous en retenons le champ et une fleur de lis en pointe;

2°. Ce domaine fut plus tard conquis par l'Angleterre dont les armes sont: de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre"; rappelons ce fait et notre allégéance actuelle en détachant de ces armes une fasce de gueules chargée d'un léopard d'or que nous coudrons sur notre champ d'azur;

3°. Nos deux mères-patries étant honorées par leurs emblè-

mes, il convient de placer en chef la feuille d'érable, emblème national du Canada, en lui donnant la couleur d'or qu'elle revêt à l'automne. Si l'on croit nécessaire de symboliser les diverses provinces qui font partie de la Confédération, on pourra semer autant de feuilles d'érable que nous comptons de provinces, suivant l'exemple de nos voisins des Etats-Unis qui ajoutent une étoile à leurs armoiries pour chaque état qui entre dans leur Confédération; mais nous préfèrerions les limiter à deux qui remplaceraient ainsi les deux fleurs-de-lis de France en chef, symboliseraient les deux races principales et les deux langues officielles du pays, et feraient pendant à la troisième fleur de lis originaire qui reste en pointe;

4°. Un blason ainsi composé unirait la force à la simplicité; il serait symbolique et aurait un caractère distinctif qui le ferait accepter sans discussion par le Collège des Hérauts d'Armes;

5°. Comme timbre, le castor est un animal essentiellement canadien qu'on a toujours employé comme symbole de notre pays; il est industrieux, laborieux et représente au mieux les qualités dont nous nous réclamons;

6°. Pour tenants ou supports de cet écu, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler l'histoire de notre pays en plaçant à dextre (suivant l'ordre chronologique) l'Indien qui l'habitait au moment de sa découverte, et à senestre le Colon qui l'a développé;

7°. La devise "Dieu protège" se rattache à la France et à l'Angleterre par la langue, par l'histoire et par analogie avec celle de la couronne britannique; elle est en harmonie avec nos traditions et exprime en même temps notre espoir dans les destinées de la patrie.

Après la session de la Société Royale, ce projet fut soumis à quelques héraldistes qui s'étaient intéressés à la question. M. Chadwick, de Toronto, avait déjà proposé comme armoiries du Canada: "De gueules à deux léopards d'or contre-passants, au chef du même chargé d'une fleur de lis d'azur, accostée de deux feuilles d'érable de sinope". M. Todd, de New-York, voulait: "De gueules semé de lis d'or, au lion rampant du même; au chef du drapeau d'union, chargé en cœur d'une feuille d'érable d'or". M. Heriot, de Montréal, proposait: "Coupé de gueules et d'azur à deux lions d'or adossés et une fleur de lis du même en pointe; au chef aussi du même chargé de quatre feuilles d'érable de sinople posées en fasce". M. Massicotte, de Montréal, se déclarait plutôt en faveur de notre projet, de même que M. Thomson, de Montréal qui proposait cependant d'y renverser les émaux de la fasce et d'ajouter une harpe d'or cordée d'argent entre les deux feuilles d'érable du chef. M. Roy, d'Ottawa, favorisait l'allusion aux neuf provinces de la Confédération par neuf étoiles, et voulait symboliser nos pêcheries, notre blé et nos forêts par trois pièces allégoriques de ces produits.

A la suite de nombreuses lettres et entrevues sur les mérites de ces suggestions, les auteurs de ces divers projets sont tombés d'accord en adoptant le champ d'azur, le léopard, les deux feuilles d'érable et la fleur de lis d'or, que nous avions proposés à la Société Royale, mais avec une heureuse modification qui supprimait la fasce de gueules cousue et plaçait conséquemment le léopard d'or sur le champ d'azur; le castor auquel M. Chadwick s'objectait fortement est remplacé comme cimier par l'orignal, qui a le mérite d'unir la force et la majesté au caractère d'animal essentiellement canadien; le colon proposé pour tenant senestre est réservé pour les armoiries de la Province de Québec, et remplacé par un Indien de l'Ouest; enfin, pour bien marquer notre loyauté, on suggère d'ajouter à la devise les mots "le Roy", avec l'ancienne orthographe.

A la suite de cet accord, une proposition a donc été faite aux autorités de notre pays, leur suggérant d'adopter le projet ci-dessus pour être ensuite transmis au Collège d'Armes à Londres; s'il reçoit un accueil favorable, les armoiries du Canada se blasonneront donc ainsi: "D'azur, au léopard accompagné en chef de deux feuilles d'érable, et en pointe d'une fleur de lis, le tout d'or. Cimier, un orignal posé, au naturel. Tenants, deux Indiens (de l'Est et de l'Ouest) parés de leurs costumes de guerre. Devise: "Dieu protège le Roy". Et comme la manière anglaise

de blasonner est un peu différente de la nôtre, nous en prenons occasion pour indiquer la méthode du blason anglais en faisant la traduction de ces armoiries : *"Azure; a lion passant-guardant between two maple leaves in chief and a fleur de lis in base, all or. Crest, a moose statant, proper. Supporters, two Indians (of the East and West) habited in their war costumes. Motto: "Dieu protège le Roy".*

NOTRE DRAPEAU NATIONAL.—Les drapeaux se blasonnent comme les écus. En fait, ce sont des armoiries nationales, des signes de ralliement qui appartiennent à tous les individus d'une même allégéance.

Le drapeau officiel du Canada est le Drapeau d'Union *(Union Jack)* britannique formé par la superposition des enseignes de Saint-Georges, de Saint-André, et de Saint-Patrice. Son adoption remonte à l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne en 1801. Le drapeau rouge portant l'*Union Jack* au canton dextre du chef et l'écu des provinces du Canada au quartier senestre de la pointe n'a réellement aucun droit de cité sur terre; c'est l'enseigne de notre marine marchande.

Le drapeau d'Union étant commun à tout l'empire britannique, les différentes unités qui le composent devraient avoir l'autorisation d'y indiquer leur individualité, et s'il nous était permis de faire une suggestion à cet effet, nous placerions un écusson d'ar-

gent "sur le tout" portant un emblème distinctif qui, pour notre pays, serait naturellement la feuille d'érable de sinople.

CONCLUSION.

Les enseignements contenus dans ce rapide aperçu de la science héraldique sont-il suffisamment clairs, les faits historiques et les citations dont ils sont émaillés sont-ils assez intéressants pour arrêter l'attention du lecteur? Espérons-le.

L'art héraldique tend de plus en plus à entrer dans le domaine de l'archéologie, mais suivant l'expression du vicomte de Magny, dans son introduction à la *Science du Blason,* " si les signes dis-
" tinctifs de la noblesse ne sont qu'un objet de curiosité tradi-
" tionnelle pour les intelligences superficielles, ils ont une uti-
" lité et une importance réelles pour ceux qui, après en avoir saisi
" le sens et l'origine, en les éclairant du flambeau de l'histoire,
" appliquent à l'étude de l'histoire elle-même les enseignements
" précieux et souvent inattendus qu'ils leur fournissent".

C'est dans cet esprit que la Société Historique de Montréal a constitué parmi ses membres, à la suite du regain d'actualité que le blason semble vouloir prendre dans l'étude de l'histoire du Ca-

nada, un Collège Héraldique chargé d'éclaircir, par une étude raisonnée des armoiries de famille, certains points obscurs de notre histoire et de guider de ses conseils les novices qui craindraient de se perdre dans les dédales mystérieux d'une science trop oubliée.

Souhaitons en même temps que ce traité, qui trace au Canada la voie de l'art héraldique français, détermine chez ceux qui ont gardé le culte du passé un désir encore plus grand d'en scruter les arcanes; ils apprendront à mieux connaître l'histoire de cette époque quasi légendaire du moyen-âge où les paladins mouraient pour leur Dieu, pour leur Roi et pour leur Dame, où ils avaient un tel mépris de la mort lorsqu'ils combattaient au service de la patrie, qu'au lendemain de la bataille le vainqueur faisait mesurer au boisseau les bagues des chevaliers tués!

Et les descendants de ces preux, qui ont recueilli les armoiries de leur ancêtres comme un patrimoine de famille, sauront qu'ils doivent les transmettre à leur tour sans ternissure; ils auront une conception encore plus vive des devoirs que leur impose le vieil adage: "Noblesse oblige".

QUATRIEME PARTIE — GLOSSAIRE.

DICTIONNAIRE ANALYTIQUE DES TERMES DU BLASON.

Nous avons réuni dans ce glossaire les expressions propres au langage du blason, en indiquant, pour chacune d'elles, les principaux attributs qui les caractérisent.

Leur disposition alphabétique fera retrouver plus rapidement le renseignement voulu, mais pour l'exactitude des descriptions, le rôle qu'elles jouent et les modifications dont elles sont susceptibles, il est toujours préférable de recourir à la partie du traité dont elles relèvent.

Ainsi l'on a vu que la largeur réglementaire des pièces honorables est de deux septièmes de la largeur de l'écu, mais en langage courant les auteurs leur en assignent fréquemment le tiers, tandis que dans le dessin des figures elle sont presque toujours

plus étroites. Signalons en outre que les divergences qui peuvent exister parfois entre les indications du dictionnaire et celles du traité proviennent du fait que nous avons réuni, dans cette énumération alphabétique, les renseignements fournis par divers auteurs dont les opinions peuvent parfois varier. Il vaut donc mieux recourir au traité lorsqu'il y a doute.

Nous avons cru inutile d'inclure dans cette liste les expressions qui portent en blason le même nom que dans le langage ordinaire, à moins qu'une raison particulière n'en justifie l'insertion.

A

ABAISSÉ.—Attribut des pièces placées au-dessous de la position qu'elles occupent ordinairement. Le chef est *abaissé* lorsqu'il est surmonté d'un autre chef ou d'un filet de l'émail du champ.

Se dit aussi du vol des oiseaux dont les ailes sont pendantes ou des vols qui se dirigent vers la pointe; aussi d'une épée dont la pointe est dirigée vers le bas de l'écu par la main qui la tient, et d'une herse qui ferme l'entrée d'un château.

ABEILLE.—Cet insecte est représenté "montant", vu de dos, et les pattes étendues; si les ailes sont aussi étendues elle est dite "volante". L'abeille symbolise l'industrie et l'ordre.

ABÎME.—Cœur de l'écu. La pièce mise "en abîme" est accompagnée d'autres pièces, mais n'en touche ni ne charge aucune

autre. Si elle est seule, elle est "en cœur", mais cette expression étant sous-entendue, il n'est pas nécessaire de l'exprimer.

ABOUTÉ.—Attribut des pièces allongées qui sont mises *bout à bout* comme les épées, les otelles, les mâcles, etc.; se dit aussi des mouchetures d'hermine mises en croix.

ACCOLÉ.—Cette expression s'applique à deux écus joints ensemble ou aux pièces posées l'une contre l'autre comme les les fusées, les mâcles, etc., quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes sans remplir tout l'écu.

Se dit aussi des figures naturelles telles que la vigne qui grimpe "accolée" à l'échalas, du serpent qui s'enroule sur un colonne, etc.

Quelques auteurs appliquent aussi cette expression aux animaux à cornes qui ont un collier, mais on dit plutôt "colleté", comme pour les autres animaux.

S'applique encore aux colliers d'ordres de chevalerie qui entourent l'écu.

ACCOMPAGNÉ.—Se dit des pièces principales d'un écu lorsqu'elles sont accompagnées de pièces secondaires; mais quand il s'agit d'un pal ou d'une fasce qui ont des pièces disposées chaque côté d'eux, on les dit "accostés"; pour la croix et le sautoir, on se sert du mot "cantonné".

ACCOMPAGNEMENT.—Se dit de toute pièce placée hors de l'écu et qui l'accompagne. Aussi des pièces secondaires qui accompagnent la pièce principale.

ACCORNÉ.—Attribut des cornes des animaux lorsqu'elles sont d'un autre émail que la tête, à l'exception du cerf qu'on dit

"ramé". Il ne faut pas le confondre avec "ancorné" qui s'applique à la corne du pied.

ACCOSTÉ.—Se dit d'une bande, d'une barre, d'une fasce ou d'un pal accompagnés de pièces posées en nombre égal et en position semblable de chaque côté. Voir "cotoyé".

ACCOUPLE DE CHIENS.—Instrument de piqueur pour tenir deux chiens en laisse. (Voir "couple".)

ACCROUPI.—Attribut des animaux qui sont assis sur leur arrière-train, les deux pieds de devant touchant la terre, et des lièvres, lapins ou écureuils quand ils sont ramassés, ce qui est leur position ordinaire et dans ce cas il n'est pas besoin de l'exprimer; pour les animaux domestiques on dit plutôt "assis". Lorsque les pieds de devant ne touchent pas le sol on dit "acculé".

ACCULÉ.—Attribut du cheval ou de la licorne assis sur leur arrière-train, mais dont les deux pieds de devant sont levés, au lieu de toucher la terre.

Se dit aussi de deux canons posés sur leurs affûts et pointés en sens inverse.

ADEXTRÉ.—Se dit d'une pièce principale accostée d'une autre à dextre; si elle est adextrée en chef ou en pointe, il faut l'exprimer.

ADOSSÉ.—Position de deux animaux qui se tournent le dos, ou de deux pièces posées dos à dos comme deux clefs dont les pannetons sont tournés en dehors. Le contraire est "affronté".

AFFAISSÉ.—Se dit parfois d'une fasce, d'une bande ou d'une barre courbée vers le bas de l'écu.

AFFRONTÉ.—C'est le contraire d'adossé; s'applique aux animaux, têtes ou objets qui se font face.

AFFUTÉ.—Se dit d'un canon dont l'affût est d'un émail différent.

AGACE.—Nom héraldique de la pie.

AGITÉ.—Attribut de l'eau lorsque l'ombre des vagues est d'un autre émail.

AGNEAU.—Symbole de la douceur, de la bonté et de la pureté; il est représenté "passant". Lorsqu'il tient une longue croix à laquelle est attachée une banderolle d'argent chargée d'une croix de gueules, il prend le nom d'*Agneau pascal* ou *Agnus Dei.*

AIGLE.—L'aigle héraldique est du genre féminin; elle se représente généralement la tête de profil, le corps de face et les ailes éployées, mais si elle a les ailes pendantes, on la dit "au vol abaissé"; elle est "essorante" quand elle prend sa volée, et "essorée" quand elle est en plein vol. Si elle a deux têtes et qu'elle est de sable, on la nomme *Aigle de l'Empire.* On la dit "becquée" lorsque l'émail de son bec est différent de celui du corps; "languée" ou "lampassée" pour sa langue, "membrée" pour ses jambes et "armée" pour ses griffes; lorsqu'elle porte un cercle sur sa tête, on la dit "diadémée". L'attribut "pamé" s'applique à l'aigle mourant de vieillesse. Dans son assiette ordinaire, elle montre la poitrine, a la tête tournée à droite et le vol dirigé vers le haut.—Voir *aiglette* et *alérion.*

AIGLETTE ou AIGLON.—Petites aigles au nombre de trois ou en plus grande quantité dans un écu; il ne faut pas les

confondre avec les *alérions* qui n'ont ni becs ni pattes. Voir "saffre".

AIGRETTE.—Touffe de plumes dont les chevaliers décoraient leurs casques, mais qui est plutôt désignée dans ce cas sous le nom de *plumail.* Les toques sont relevées d'une aigrette dont la forme indique la dignité de celui qui les porte.

L'aigrette est aussi un oiseau du genre héron qui se représente de profil et passant.

AIGUIÈRE.—Vase ouvert avec un bec à dextre et une anse à senestre. Voir *pignate.*

AIGUISÉ.—Attribut du pal et des pièces longues, dont les extrémités sont en pointe; toutefois la pointe de l'*aiguisé* est moins aigüe que celle "au pied fiché".

Se dit aussi de la badelaire ou du sabre dont le tranchant est d'un émail différent.

AILE.—En langage héraldique, une aile se nomme "demi-vol" et deux ailes se nomment "un vol", sauf pour les anges dont les ailes gardent ce nom. Si les ailes s'éloignent du corps on les dit "ouvertes".

AILÉ.—Attribut d'un animal représenté avec des ailes contre sa nature, comme le lion de Venise, ou d'un oiseau dont les ailes sont d'un autre émail que son corps.

Se dit aussi d'un foudre orné de deux ailes étendues.

AIRE.—Nid du pélican, du phénix, de l'aigle et des autres grands oiseaux.

AJOURÉ.—Attribut d'un château, d'une tour, d'un mur ou d'une maison dont les ouvertures sont d'un émail différent; cepen-

dant, on emploie dans ce cas le mot *ouvert* lorsqu'il s'agit de la porte. Quelques auteurs emploient improprement le mot *ajouré* pour indiquer une pièce percée à jour et laissant voir l'émail du champ; il est plus régulier de dire que cette pièce est *vidée* si cette ouverture suit parallèlement le contour, ou qu'elle est *chargée* de telle ouverture.

AJOUTÉ.—Attribut du chef crénelé dont les créneaux sont d'un émail différent.

AJUSTÉ.—Se dit d'une flèche posée sur la corde de l'arc, mais l'expression *encoché* est préférable.

A L'ANTIQUE.—Position de l'écu incliné à dextre, le heaume étant placé sur l'angle senestre du chef.

Se dit aussi du vol des oiseaux, lorsqu'une des ailes couvre en partie l'autre.

ALCYON.—Espèce de cygne représenté dans son nid voguant sur les flots. On le dit "flottant" lorsque les ondes sont d'un autre émail.

ALÉRION.—Petite aigle sans bec ni jambes, au vol étendu mais abaissé et posée en pal; elles se mettent en nombre sur l'écu et symbolisent les ennemis vaincus et désarmés.

ALÉSÉ.—Attribut des pièces honorables dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu; quelques auteurs orthographient *alézé* ou *alaisé*. On dit aussi "raccourci".

ALLUMÉ.—Attribut des bûchers, flambeaux, écots ou de toute autre pièce dont la flamme est d'un émail différent.

Se dit aussi des yeux des animaux qui sont d'un autre émail que leur corps, excepté pour le sanglier qu'on dit

"flamboyant", et pour le cheval et la licorne qu'on dit "animé".

ALTERNÉ.—Se dit des pièces de forme régulière, mais d'émaux différents, placées alternativement côte à côte, ou des figures semblables placées dans diverses partitions de l'écu quand il y a changement des émaux de ces partitions avec ceux des pièces. Ainsi, les carrés des pièces *componées* alternent, de même que les pièces posées *de l'un à l'autre.*

AMADES.—(Voir Hamades).

ÂME.—Devise allusive aux armes qu'elle accompagne; se place au-dessus de l'écu.

AMPHIPTÈRE.—Figure chimérique représentant un serpent ailé.

AMPHISBÈNE.—Figure chimérique représentant un serpent à deux têtes, dont une à chaque extrémité.

ANCHÉ.—S'applique au cimeterre, à la fasce et autres pièces longues dont une ligne est plus courbée que l'autre.

ANCOLIE.—Fleur imaginaire à trois pétales, tigée et feuillée, ayant la forme d'une clochette; elle se pose la tige en haut.

ANCORNÉ.—Attribut des animaux dont le pied est à corne ronde quand elle est d'un autre émail que leur corps; pour ceux dont le sabot est fourchu on dit "onglé" et pour les carnassiers "armé". Ne pas confondre avec "accorné" qui s'applique aux cornes.

ANCRE.—Pièce de marine dont la tige se nomme "stangue", la traverse du haut "trabe", et le câble passé dans l'anneau "gumène"; les noms de ces parties de l'ancre ne s'expriment

en blasonnant que lorsqu'elles sont d'un autre émail que le reste de l'ancre. Elle se pose en pal la trabe en haut.

ANCRÉ.—Cette expression s'applique aux pièces dont les extrémités se terminent en pattes d'ancre; v. g. *une croix ancrée.*

ÂNE.—Ordinairement représenté de profil et "passant"; quand il est élevé sur ses pieds de derrière, il est dit " effrayé ", ou " effaré ".

ANGE.—Symbole de la foi; quand il figure dans l'écu, sa position habituelle est de face, les mains jointes et les ailes étendues veres le chef. Il fait plus souvent partie des ornements extérieurs; les armoiries des papes ont des anges pour tenants, de même que celles des rois de France depuis Louis XI.

ANGEMME ou ANGENNE.—Fleur imaginaire qui se présente de face, à quatre pétales arrondis et percée d'une ouverture ronde au centre, laissant voir le champ. Lorsqu'elle a un bouton au lieu d'une ouverture, c'est une "quartefeuille."

ANGEMMÉ.—Tiercefeuille, quartefeuille ou quintefeuille percée au centre au lieu d'avoir un bouton.

ANGLÉ.—Se dit des croix, sautoirs, étoiles et autres pièces à angles, quand ils sont accompagnés de figures mouvantes de ces angles, telles que les croix de l'ordre du Saint-Esprit, de celui de Malte, etc., qui sont *anglées* de fleurs de lis.

ANGON.—Javelot antique ressemblant à une fleur de lis dont les crochets seraient fort recourbés.

ANILLE.—Meuble formé de deux portions de cercle adossées et réunies au centre par une traverse. C'était une pièce que

l'on plaçait à l'extérieur des maisons pour empêcher l'écartement des murs, et elle signifiait que l'on était propriétaire d'une maison.

Quelques auteurs donnent ce nom au "fer de moulin", mais ces deux pièces ne doivent pas être confondues, car dans le "fer de moulin", les deux portions de cercle adossées sont réunies par deux traverses, laissant au centre un vide carré.

ANILLÉ.—Se dit des croix ou sautoirs dont les extrémités sont recourbées en forme d'anille. Il faut faire attention de ne pas confondre les pièces *anillées* avec les pièces *ancrées* ou les pièces *recercelées*.

ANIMAUX.—Les animaux doivent être représentés dans leur position la plus naturelle, c'est-à-dire "rampant", "passant", "courant", accroupis", etc., suivant leurs aptitudes; à l'exception du léopard et du chat, ils se mettent de profil et la tête tournée du côté dextre de l'écu; quand ils sont tournés du côté senestre, ils sont dits "contournés", et si leur corps étant tourné du côté dextre, la tête seule est tournée à gauche, ils sont dits "regardant", mais s'ils sont contournés et tournent la tête à dextre on les dit "détournés".

Le lion est toujours "rampant"; le léopard (qui est tout simplement un lion dont on voit les deux yeux et les deux oreilles), est toujours "passant", et il en est de même de presque tous les autres animaux. Le chien est ordinairement représenté "courant", et le cerf dans la même attitude est "élancé"; le lièvre, le lapin et le chat sont presque toujours dans la position d'"accroupis" (assis).

Quand les animaux sont dans leur position ordinaire, il n'est pas nécessaire de l'exprimer.

L'expression "rampant" ne s'applique pas aux animaux qui ont le pied de corne, tels que les vaches, bœufs, taureaux et buffles qui sont alors dits "effarouchés" (quelques auteurs se servent du mot "furieux"), les licornes, cerfs et chevreuils qui sont dits "saillants", et les boucs, chèvres, béliers, brebis et moutons qui sont dits "sautants". Le cheval dans cette attitude est dit "cabré" ou "effrayé", le loup "ravissant", et le chat "effarouché". Parmi les autres positions qu'on rencontre le plus souvent chez les animaux, mentionnons : *arrêté* ou *en pied, en repos, couchant, dormant, assis, acculé, levé.*

Les caractéristiques de ces diverses attitudes sont indiquées aux noms respectifs des animaux ; pour ceux qui n'ont pas d'attitude particulière, il suffit de mentionner seulement en les blasonnant s'ils sont "rampant" ou "passant".

ANIMÉ.—Attribut des yeux du cheval et de la licorne lorsqu'ils sont d'un émail particulier. Pour les autres animaux on dit "allumé".

ANNEAU, ANNELET.—L'anneau est la marque distinctive des chevaliers ; il a été de tout temps le signe de la plus haute noblesse. Chez les Romains, les chevaliers seuls avaient le privilège de le porter en or au troisième doigt de la main droite, ce qui a fait nommer ce doigt l'*annulaire*. Quand l'anneau a un chaton, il faut le spécifier.

Les anneaux mis en nombre se nomment *annelets*.

Lorsqu'ils sont passés les uns dans les autres, on les dit "entrelacés".

ANSÉ.—Attribut d'une croix de Saint-Antoine sommée d'une anse. C'est le "signe de la vie" des Egyptiens.

ANSE.—Les anses de pots ou de coffres sont plutôt usités comme meubles d'armoiries en Allemagne.

ANTENNE.—Longue vergue mobile qui soutient les voiles ; aussi cornes mobiles des insectes ; il ne faut en faire mention que lorsque leur émail est différent du reste de la pièce.

ANTIQUE.—On nomme ainsi les couronnes à pointes ou rayons. Les lions et léopards qui sont couronnés portent une *couronne antique,* de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer cette expression, mais si la couronne est autre, il faut le mentionner ; quant aux autres animaux couronnés, il faut indiquer de quelle espèce est leur couronne. (Voir "radié".)

Les écus inclinés à dextre sont "posés à l'antique" ce qui indique une famille dont la noblesse remonte aux tournois. "A l'antique" se dit aussi du vol des oiseaux dont une aile couvre en partie l'autre.

APPAUMÉ.—Exprime la position de la main ouverte dont on voit le dedans ou *paume;* il faut spécifier si la main est dextre ou senestre. Lorsque la main se montre de dos, on la dit "contre-appaumée".

APPENDICE.—Expression dont on se sert rarement maintenant pour désigner les extrémités des animaux, telles que la queue, les cornes, les griffes, etc., lorsqu'elles sont d'un autre émail que le corps ; elles peuvent être du même émail que l'écu sans rendre pour cela les armes fausses.

APPOINTÉ.—Attribut de deux ou plusieurs pièces dont les pointes se regardent, se touchent ou convergent au même point, tels que deux chevrons dont les sommets se touchent, ou trois épées mises en pairle.

APPOINTI.—Même signification qu'*aiguisé*.

AQUILON.—Meuble représenté sous la forme d'une tête d'enfant joufflu qui souffle avec force; on le rencontre rarement en armoirie.

ARBALÈTE.—Ancienne arme de guerre à l'usage des milices bourgeoises et rarement employée en armoirie. Elle se représente en pal et détendue.

ARBRE.—Cette pièce est d'un usage très général en armoirie; quand l'arbre n'a pas de feuilles et quand il a des fruits, on doit (dans ces cas seulement) le spécifier en blasonnant.

Quand les fruits sont d'un autre émail, on dit l'arbre "fruité", à l'exception du chêne qui est dit "englanté"; l'arbre sans feuille est dit "effeuillé" ou "arbre sec"; quand il montre ses racines, il est dit "arraché"; quand le tronc est d'un autre émail que le feuillage, il est dit "futé"; s'il n'a point de branches, il est dit "écoté".

L'arbre sans branche dont un bout est coupé mais dont l'autre a ses racines se nomme "tronc" et s'il est coupé aux deux bouts, sans racines ni branches on le dit "tronqué".

ARBRE GÉNÉALOGIQUE.—Le chevalier tenu de fournir des preuves de noblesse doit présenter un arbre généalogique sur le tronc duquel se place son écu armorial; au premier rang au-dessus se placent les écus de son père à droite et de sa mère à gauche; au deuxième rang plus haut, quatre écus représentant ses aïeuls paternels et maternels, et ainsi de suite, les branches latérales étant réservées aux lignes cadettes et collatérales.

ARC.—L'arc est l'arme offensive la plus ancienne. Il faut spécifier sa position sur l'écu, c'est-à-dire s'il est en fasce, en pal

ou en bande. Quand il est chargé d'une flèche, on le dit "encoché".

ARC-EN-CIEL.—Ce météore se compose ordinairement de quatre bandes ou burelles d'émaux différents (or, gueules, sinople et argent) ; il est représenté en fasce ou en bande, bombé vers le chef.

ARCHE DE NOÉ.—Ce meuble est accompagné en chef d'une colombe ayant en son bec un rameau d'olivier.

ARCHIÈRES.—Embrasures des châteaux ou des tours qui servaient aux archers à tirer des flèches; on ne les blasonne que lorsqu'elles sont d'un émail différent.

ARDENT.—Pour "allumé". Se dit du charbon ou des flambeaux quand leur feu est de gueules ; ce terme vient du vieux verbe *ardre* qui signifie "brûler".

ARGENT.—L'un des deux métaux qui sont employés dans les armoiries; il est représenté tout blanc, sans hachures, et symbolise la pureté.

ARGUS.—Se dit d'une tête toute couverte d'yeux, par allusion à l'être de la fable ainsi nommé.

ARMÉ.—Attribut des griffes des lions, léopards, aigles, griffons, etc., quand elles sont d'un autre émail que le corps; pour les bêtes à pieds fourchus on dit "onglés", et pour celles qui ont un sabot rond "ancorné".

Il ne faut donc pas confondre les attributs "armé", "onglé" et "ancorné"; *onglé* ne s'applique qu'aux ongles ou à la corne des animaux à pieds fourchus; *ancorné* s'applique au sabot du cheval, et par extension à la corne du pied de la licorne, des taureaux, vaches, bœufs et buffles, et *armé* s'ap-

plique à tout animal qui porte griffes et n'a pas de corne aux pieds.

Quelques auteurs appliquent ce terme aux flèches, dards et piques dont le fer est d'un autre émail que le bois, mais cette manière de blasonner n'est pas exacte; on doit plutôt indiquer l'émail du fût et dire: "une flèche d'argent *futée* de sable", au lieu de : "une flèche de sable *armée* d'argent".

L'expression "armé" s'applique encore au corps de l'homme qui est couvert d'une armure, à son bras s'il a un brassard, ou à sa main si elle tient une arme ou si elle est recouverte d'un gantelet de fer.

"Armé de toutes pièces" indique un chevalier revêtu d'une armure complète y compris le casque, et l'on doit dire si la visière est ouverte ou baissée. (Voir "Franc-armé".)

ARMES. ARMOIRIES.—En blason, "arme" ne s'emploie pas au singulier. Les *armes* sont les meubles et autres pièces qui entrent dans le cadre de l'écu; les *armoiries* comprennent l'ensemble de l'écu et de tous ses accessoires.

Nous renvoyons au traité pour plus ample distinction entre ces expressions ainsi que pour l'explication des diverses espèces d'armes et armoiries. (Armes *pleines,* armes *brisées,* armes *parlantes,* armes *à enquerre,* etc.; armoiries de *souveraineté,* de *prétention,* de *concession,* de *communauté,* de *patronage,* de *famille,* d'*alliance,* de *succession,* de *choix,* etc.)

ARMET.—Espèce de heaume du XVe siècle.

ARMORIAL.—Registre où sont consignées les armoiries des nobles d'un royaume ou d'une province; quand il ne concerne qu'une famille et ses alliances, on le nomme *armorial particulier.*

ARRACHÉ.—Attribut des arbres et des plantes dont on voit la racine, et des têtes ou membres d'animaux qui ne sont pas tranchés net, mais qui paraissent *arrachés* avec force et laissent pendre des lambeaux sanglants, dont il faut mentionner l'émail quand il est différent.

ARRÊT DE LANCE.—Partie de l'armure sur laquelle s'appuyait la lance du chevalier. A d'autres époques c'est aussi la partie du fût, grossie et encavée, qui se plaçait sous l'aisselle, ou un collet posé sur le fût afin de protéger la main du chevalier. Ce dernier meuble se pose ordinairement de face.

ARRÊTÉ.—Attribut d'un animal posé sur ses quatre pattes sans faire aucun mouvement; on le dit aussi "en pied" ou "posé".

Pour les oiseaux, l'attribut "arrêté" ou "au vol plié" signifie *posé* avec les ailes ployées à leur position normale.

Se dit aussi des navires qui n'ont pas de voiles ni mâts.

ARRONDI.—Attribut des pièces dont la position est ordinairement droite, mais qui se trouvent, par cas spécial, représentées dans la forme courbe, tels qu'un chef, une bordure, un mantel, etc., dont les lignes intérieures bombent vers le centre, ou les serpents pliés en rond qui se mordent la queue, les branches d'un arbre, etc.

Se dit aussi d'une pièce de l'écu qui, étant ronde, a des traits curvilignes qui en font paraître le relief et l'ombre.

ASSIS.—S'applique aux animaux domestiques, tels que les chiens, chats, etc., dans la position d'"accroupis", et aux crapauds et grenouilles vus de face.

ASTRES.—Figures naturelles employées en armoiries, tels que soleil, lune, étoile, etc.

ATTRIBUT.—Caractéristique des pièces héraldiques suivant leur nature, leur forme ou leur position.

AU FOURREAU.—Attribut de l'épée dans son fourreau; il est nécessaire de l'indiquer, car autrement elle est supposée nue.

AUGMENTATION.—Addition faite aux armoiries ou nouvelle marque d'honneur ajoutée à l'écu.

AU PIED NOURRI.—(Voir PIED NOURRI.)

AUTRUCHE.—Cet oiseau se représente presque toujours en armoirie avec un fer à cheval qu'il tient dans son bec, les bouts en bas.

AUX MÂTS DÉSARMÉS.—Attribut d'un navire dont les mâts n'ont pas de voiles.

AVANT-BRAS.—Bras qui ne va pas jusqu'au coude; il faut indiquer si c'est le bras dextre ou senestre. Si l'on voit le coude c'est un dextrochère ou un senestrochère.

AVANT-MUR.—Pan de muraille joint à une tour pour en augmenter la force.

AVE MARIA.—Monogramme composé des lettres majuscules A et M entrelacées, formant les initiales de la salutation angélique.

AZUR.—Couleur bleu céleste qui se représente en gravure par des lignes horizontales; c'est l'emblème de la justice, de la loyauté et de la beauté. Cette couleur a été adoptée par les rois de France et à leur suite par les nobles qui fréquentaient la cour.

B

BADELAIRE.—Sabre oriental dont la lame est large et recour-

bée vers la pointe; elle représente ordinairement un trophée pris sur l'ennemi. On la dit "garnie" lorsque la garde, la poignée et le pommeau sont d'un émail différent et "aiguisée" lorsque c'est le tranchant, ce qui se présente rarement.

BAILLONNÉ.—Attribut des animaux qui ont un bâton entre les dents.

BALANCE.—Ce meuble est employé en armoirie comme symbole d'équité et d'impartialité; il convient particulièrement à la magistrature.

BALEINE.—Ce cétacé est dit "fierté" lorsque ses fanons sont d'un émail particulier, et "allumé" lorsque c'est son œil.

BANDE.—Cette pièce traverse l'écu en diagonale de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe, et occupe deux parties sur sept. Elle représente l'écharpe du chevalier.

Deux bandes ont chacune deux septièmes de la largeur de l'écu et un espace entre elles égal à leur largeur; mais lorsqu'elles n'ont que le tiers de leur largeur ordinaire et qu'elles sont séparées par un espace d'égale largeur, elles prennent le nom de "jumelles"; trois bandes ont chacune une partie et demie de la largeur de l'écu divisé en sept parties égales; lorsqu'il y a plus de trois bandes, elles prennent le nom de "cotices" et n'ont que le cinquième de la bande ordinaire. Cependant, on exprime parfois sous le nom de "bandelette" une bande de moitié moins large que la bande ordinaire; on la nomme "bâton" si elle n'en a que le tiers et "ruban" si elle n'en a que le huitième. Lorsqu'elle est alésée en chef elle prend le nom de "bastoigne".

La bande peut être "chargée" et "accompagnée" d'autres pièces, "componée", "bretessée", "ondée", "frettée", "den-

chée" ou qualifiée d'autres attributs dont nous trouverons la désignation sous chacun de ces noms.

Toute pièce du blason, soit animée ou inanimée, peut se dire "posée en bande" lorsqu'elle est placée dans cette position.

BANDÉ.—Lorsque l'écu est divisé par des bandes de manière à ce qu'on ne puisse distinguer quelles sont les bandes et quel est le champ, il est alors dit "bandé" *de telle couleur et de tel métal, de tant de pièces,* en ayant soin d'en désigner le nombre qui ne doit pas être inférieur à six ni supérieur à huit; au-delà de ce nombre, l'écu serait dit "coticé". En blasonnant un écu ainsi composé, on doit commencer par la première bande vers le chef.

Cet attribut s'applique encore au chef, à la fasce ou au pal divisés en six ou huit espaces égaux dans le sens des bandes.

Se dit aussi des têtes qui portent un bandeau sur les yeux.

BANDÉ, CONTRE-BANDÉ.—Lorsque dans un écu parti, coupé, taillé ou tranché, l'émail de la bande d'une de ces partitions est opposé à celui de la bande qui lui correspond sur l'autre partition, l'écu est alors dit "bandé, contre-bandé", en énonçant d'abord le trait de la division.

BANDELETTE.—Bande réduite à la moitié de sa largeur ordinaire, soit *un module.*

BANDEROLLE.—Petite bannière attachée au haut de la lance du cavalier. Quelques auteurs donnent aussi le nom de *banderolle* à l'ornement ondoyant qui se place sous l'armoirie et sur lequel on inscrit la devise, mais cet ornement porte plutôt le nom de "listel" ou "liston".

BANNE.—Demi-ramure de cerf.

BANNERET.—Celui qui avait le droit de lever bannière; pour cela, il fallait être de race noble, posséder un fief et avoir un nombre suffisant de vassaux pour fournir un effectif d'environ trois cents hommes montés et armés. Cette expression s'appliquait donc à la possession du fief, et l'on pouvait être *banneret* sans être chevalier, car cette dernière qualité se méritait par la valeur et les exploits; le plus souvent cependant les deux titres se rencontraient en la même personne.

S'applique aussi au vol en bannière qui se place en cimier.

BANNIÈRE.—Drapeau de forme carrée qui était le signe distinctif du banneret. Il ne faut pas le confondre avec le "pennon" qui a une pointe à l'une de ses extrémités et qui appartenait au chevalier ou à l'écuyer. Elle s'attache à une "trabe" supportée par une hampe.

BAR ou BARBEAU.—Poisson représenté de profil et posé en pal, légèrement courbé; s'il a une autre position, il faut le spécifier. On le trouve quelquefois seul, mais le plus souvent au nombre de deux et "adossés".

BARBÉ.—Attribut du coq et des dauphins dont la barbe est d'un autre émail que le corps. Quelques auteurs appliquent aussi cette expression aux brins de sinople qui pointent entre les pétales de la rose, mais il vaut mieux dire "pointé".

BARBEAU.—(Voir BAR).

BARDÉ.—Attribut du cheval couvert d'une armure. Cet attribut s'indique aussi par les expressions "houssé" et "caparaçonné", mais la première s'emploie plutôt lorsque le cheval est couvert d'une housse et la seconde lorsqu'il est protégé

par un caparaçon. Si le cheval n'a que ses harnais, on le dit "harnaché".

BARIL, BARILLET.—Petit tonneau que l'on rencontre quelquefois dans les armoiries; lorsque les cercles qui l'entourent sont d'un émail différent, on le dit "cerclé", et l'on indique le nombre des cercles. Lorsqu'il se trouve un ou deux tonneaux on les nomme "barils"; s'il y en a plus ils prennent le nom de "barillets".

BARNACLES.—Broyes anglaises.

BAROQUE (en).—Se dit des supports d'un écu qui paraissent sortir d'en arrière.

BARRE.—Pièce honorable qui traverse l'écu diagonalement du chef senestre à la pointe dextre; les remarques que nous avons faites au sujet de la *bande* s'appliquent à la barre. Elle représente le baudrier du chevalier.

Cette pièce est quelquefois employée comme signe de bâtardise; dans ce cas, elle est moins large que la barre ordinaire et prend plutôt le nom de "traverse".

BARRÉ.—Les remarques que nous avons faites pour l'attribut "bandé" s'appliquent également au "barré".

BARRE-BASSE.—Expression employée par quelques auteurs pour "champagne".

BASILIC.—Animal chimérique ayant la forme d'un dragon à tête de coq.

BASSINET.—Espèce de heaume.

BASTILLÉ.—Attribut des pièces à créneaux renversés vers la pointe de l'écu par opposition au "crénelé" dont les saillies sont dirigées vers le chef.

Se dit aussi de tout lieu défendu par des bastilles.

BASTOIGNE.—Bande alésée en chef.

BATAILLÉ.—Attribut d'une cloche dont le batail ou battant est d'un émail différent.

BÂTARD.—Jusqu'au règne de Henri III, les enfants naturels des gentilshommes jouissaient des mêmes prérogatives de noms et d'armes que les enfants légitimes, sauf qu'ils étaient astreints de faire précéder leurs nom du mot "bastard", et de *briser* les armes de la famille d'un *bâton, traverse* ou *filet* "mis en barre" (ou *contre-bande*). Ils pouvaient aussi briser les armes de famille d'autres pièces, et leurs enfants ne pouvaient les en retirer sans l'assentiment du chef de nom et d'armes de la maison.

BÂTON.—Cette pièce est un diminutif de la bande dont elle a le tiers de la largeur. Il se met ordinairement en brisure; posé en barre, il sert à dénoter la bâtardise et s'il n'a, dans cette position, que la moitié de sa largeur ordinaire, il se nomme alors "traverse".

Le bâton peut être " péri " ou " alésé " en bande ou en barre; lorsqu'il est écoté et alesé, c'est une branche ou un écot d'arbre qui se met indifféremment en bande, en pal ou en fasce, et il devient alors un meuble ordinaire, n'entrant plus dans les variétés de la bande ou de la barre; s'il traverse tout le champ et touche les bords de l'écu, il prend le nom de " bâton noueux ", mais s'il est alésé, il se nomme "chicot", ou mieux "écot".

Le "bâton péri" en bande ou en barre n'a que le tiers de sa longueur ordinaire.

BÂTON D'ESCULAPE.—Verge accolée d'un serpent ayant la tête à dextre.

BÉCASSE.—Oiseau à long bec qui figure quelquefois comme meuble d'un écu; il se pose de profil et arrêté.

BECQUÉ ou BÉQUÉ.—Attribut des oiseaux dont l'émail du bec est différent de celui du reste du corps.

BEFFROI.—Quand le vair n'a pas plus de quatre *tires, traits* ou *rangées,* on le nomme " beffroi ", parce qu'alors les pièces étant plus grandes, ressemblent davantage à de grosses cloches ou beffrois. Si le beffroi est d'autres émaux que l'argent et l'azur, il faut l'indiquer.

BELETTE.—Cet animal se représente "passant".

BÉLIC.—Employé quelquefois pour la couleur "gueules", mais peu usité.

BÉLIER.—Le bélier est le symbole de la hardiesse dans les combats. Il indique aussi la possession de terres et pâturages. On le représente avec les cornes tournées en spirale, de profil, et passant; s'il a une autre position, il faut l'indiquer.

Lorsqu'il est levé sur ses pieds de derrière, il est dit "sautant" (quelques auteurs disent "saillant") au lieu de rampant; lorsque ses cornes sont d'un autre émail que son corps, il est dit "accorné", et lorsque ce sont ses pieds, on le dit "onglé".

BÉLIER MILITAIRE.—Instrument de guerre dont on se servait autrefois pour battre en brèche les murailles des places fortes. Il est représenté par une poutre suspendue horizontalement par deux chaînes et dont l'une des extrémités se termine en tête de bélier.

BÉQUÉ.—(Voir BECQUÉ.)

BÉQUILLE DE SAINT-ANTOINE.—(Voir TAU).

BESANTS et BESANS.—Pièces de monnaie qui tirent leurs noms de *Byzance,* et qui sont un indice de souveraineté pour le seigneur qui avait le droit de faire battre monnaie, ou de rançon des prisonniers de guerre. Il indique aussi les fonctions de maître d'hôtel, d'argentier et de trésorier des rois.

Les besants sont de métal et quelquefois de fourrure, et se posent sur un champ de couleur; s'ils sont de couleur, on les désigne sous le nom de "tourteaux". Les Anglais conservent intégralement le mot de "besant" s'il est d'or, mais ils lui donnent le nom de "plate" s'il est d'argent; les Espagnols désignent indistinctement le besant et le tourteau sous le nom de "roel". Les Français se servent quelquefois du mot "plate" pour le besant d'argent.

Lorsque le besant représente un visage humain, on le dit "figuré".

BESANTÉ.—Lorsque l'écu ou une bordure, une fasce, un chevron ou autre pièce principale sont chargés de besants, on les dit "besantés", et si le nombre des besants est limité, on les dit "besantés de tant de pièces".

BESANT-TOURTEAU.—Lorsque les besants sont mi-partie de métal et de couleur et qu'ils reposent sur un champ de couleur, on les nomme "besants-tourteaux"; si le champ est de métal, ils se désignent sous le nom de "tourteaux-besants".

Ils peuvent être divisés par le parti, le coupé, le taillé ou le tranché d'un écu dont le champ est ainsi divisé en métal et couleur; dans ces cas, ils sont dit besants-tourteaux si

la partie de métal se trouve à dextre ou en chef, mais si elle est à senestre ou en pointe, ce sont alors des tourteaux-besants.

BIGARRÉ.—Attribut du corps des papillons ou de toute autre pièce qui est nuancée de diverses couleurs.

BILLETTE.—Pièce ayant la forme d'un carré long, dont la position ordinaire est verticale; quand elles sont dans une autre position, il faut l'indiquer; on les dit "couchées" quand elles sont mises horizontalement. Il y a des billettes *percées en rond* et d'autres *évidées* suivant leur contour.

Les billettes d'or et d'argent, de même que les besants, sont employées pour indiquer les fonctions de maître d'hôtel, trésorier ou autre charge de finance.

BILLETÉ.—Semé de billettes.

BISSE.—De l'italien *biscia*. Serpent posé en pal, la tête en haut, et formant plusieurs sinuosités en ondes. Quand elle est en fasce, on la dit "rampante"; elle est "languée" lorsque sa langue est d'un autre émail que celui du corps; lorsqu'elle dévore un enfant, on la nomme "guivre". Elle est dite "nouée" quand son corps forme des anneaux et l'on doit en indiquer le nombre.

BLASON.—Art d'expliquer en termes propres et d'après les règles établies tout ce qui est relatif aux armoiries. Quelques personnes emploient indistinctement le mot "blason" ou "armoirie" pour désigner l'écu armorial; c'est un abus, car le blason désigne la science de l'armoirie et non la chose elle-même. C'est à la fois un art et une science, et on le désigne indistinctement sous le nom d'*art héraldique* ou *science héraldique*.

BOCQUET ou BOQUET.—Cette expression s'emploie quelquefois pour désigner un fer de lance ou de pique.

BŒUF.—Cet animal est le symbole de la patience et de l'assiduité au travail; il désigne un pays abondant en moissons. Il est représenté *de profil* et *passant;* quand il est levé sur ses pieds de derrière, il est dit "effarouché", "effrayé" ou "furieux"; il est dit "accorné" quand ses cornes sont d'un autre émail, et "onglé" quand c'est la corne du pied; quand il a un anneau passé dans le nez il est "bouclé" et quand il a une clochette suspendue autour du col, on le dit "clariné"; ces diverses expressions s'appliquent également au taureau, à la vache et au buffle. Le bœuf se distingue du taureau en ce que sa queue est tombante, tandis que celui-ci a le queue retroussée sur le dos.

BONNET A L'ANTIQUE.—Sorte de bonnet pointu et retroussé.

BOQUET.—Voir BOCQUET.

BORDÉ.—Se dit de toute pièce dont les bords ont un filet d'un émail différent qui doit être du sixième de la pièce.

BORDURE.—Pièce dont la largeur est d'un septième ou d'un sixième de l'écu et qui suit son contour intérieur; si elle est d'une plus grande largeur, elle indique le champ et la pièce qu'elle entoure est posée en cœur. Elle sert souvent de brisure et peut être "chargée", "échiquetée", "componée", "dentelée", etc.

BORÉE.—Synonyme d'*aquilon:* voir ce mot.

BOUC.—Se représente ordinairement *de profil* et *passant;* il est dit "sautant" (quelques auteurs disent "saillant") s'il est

levé sur ses pieds de derrière, et les mots "onglé", "accorné" et "clariné" lui sont aussi applicables. Il convient aux possesseurs de fiefs ou châteaux dans les pays montagneux. Il se rencontre fréquemment en Italie, en Allemagne et en Ecosse, mais peu souvent dans les armoiries françaises.

BOUCLE.—Ornement en saillie sur le centre des anciens boucliers.

Les boucles des ceinturons, baudriers, harnais, etc., sont ordinairement représentées de forme ronde avec une pointe ou *ardillon,* mais si elles ont une autre forme, il faut l'exprimer. La boucle se nomme aussi "fermail", et lorqu'elle est en losange elle se nomme parfois "boucle à l'antique".

BOUCLÉ.—Se dit d'un collier dont la boucle est d'un émail différent, ou de l'anneau passé dans les narines du buffle ou autre animal quand l'émail en est différent.

BOUCLIER.—Arme défensive qui s'emploie comme meuble d'armoirie; il faut en indiquer la forme dont les différences sont mentionnées au traité.

BOUGE, BOUGETTE.—Bourse de pèlerin.

BOULES.—Ces meubles d'armoiries sont ombrés pour leur donner du relief, ce qui les distingue des besants et des tourteaux. Les "boules à l'antique" sont en forme de losanges aux angles arrondis.

BOURDON.—Bâton de pèlerin portant deux ornements en forme de pomme, l'un posé aux trois-quarts et l'autre au sommet, symbolisant les voyages en Terre Sainte. Il indique aussi les fonctions des abbés ou prieurs.

BOURDONNÉ.—S'applique aux pièces dont l'extrémité se ter-

mine en boule ou pomme semblable à celle qui surmonte le bourdon; cet attribut se nomme aussi "pommeté".

BOURGUIGNOTTTE.—Espèce de heaume ou casque.

BOURRELET.—Rouleau de rubans ou de tissus remplis de bourre, qui est aux deux principaux émaux de l'écu et qu'on plaçait sur le casque pour amortir le coup ou comme ornement; il sert à relier entre eux les lambrequins placés aux deux côtés de l'écu. Comme la *torque* et le *tortil*, il est ordinairement à six torsades alternant de métal et couleur, le métal commençant à dextre.

BOURSE.—Escarcelle que portaient les nobles au moyen-âge et les pèlerins qui avaient fait vœu d'aller à Rome ou aux lieux saints.

BOUSE.—Espèce de siphon de bois ou de fer ayant la forme d'un M majuscule avec une petite traverse au milieu et destiné à faciliter l'écoulement des eaux; quelques héraldistes la nomme "chantepleure". Elle est plutôt employée en Angleterre sous le nom de "water-bouget".

BOUTEROLLE.—Garniture de métal qu'on met au bout du fourreau d'une épée pour empêcher qu'il ne se perce. De même que la *molette d'éperon,* c'est un emblème de chevalerie.

BOUTOIR.—Extrémité du groin du sanglier que l'on mentionne lorsqu'il est d'émail différent de la hure ou lorsqu'il est tourné vers le haut de l'écu.

BOUTON, BOUTONNÉ.—On désigne ainsi les roses et autres fleurs qui ont au centre de leurs pétales un bouton d'un autre émail que le reste de la fleur. Les fleurs-de-lis de Flo-

rence laissent voir deux boutons entre les branches de chaque côté et sont pour cette raison dites "boutonnées".

Cette expression se dit aussi du rosier qui a des *boutons épanouis.*

BRANCHE.—Les branches d'arbres ne sont pas d'un usage très ancien en armoirie; elles sont plutôt employées comme ornements extérieurs.

On nomme aussi "branches" les deux pièces du chevron.

BRANCHÉ.—Les feuilles d'arbre sont dites " branchées " lorsque le bout ou tige est d'un autre émail; cependant l'expression " tigé " est préférable et elle s'applique également aux fleurs, plantes et arbustes.

BRAS.—Les bras de l'homme s'emploient assez souvent en armoirie et sont désignés sous le nom de "dextrochère" ou "senestrochère", suivant qu'ils s'appliquent au bras droit ou gauche et s'ils comprennent le coude; nous renvoyons à ces mots pour plus ample indication. Si le bras ne va pas jusqu'au coude, c'est un *avant-bras.*

BREBIS.—Symbole de douceur et de bonté, indique la possession d'abondants pâturages. Elle est représentée *de profil* et *paissante*, tandis que le mouton est "passant" et a la tête levée; quand elle est "passante" ou "saillante", il faut l'indiquer.

BRETESSES.—Rangées de créneaux sur les deux côtés d'une pièce.

BRETESSÉ.—Attribut des pièces crénelées sur leurs deux côtés. Lorsque les créneaux ne sont qu'à la partie supérieure, on dit la pièce "crénelée", et s'ils sont à la partie inférieure, on la dit "bastillée".

BRETESSÉ, CONTRE-BRETESSÉ.—Dans le bretessé, la saillie est opposée à la saillie et l'échancrure à l'échancrure, mais quand l'échancrure d'un côté est opposée à la saillie de l'autre, on dit alors la pièce contre-bretessée.

BRIS-D'HUIS.—Longue pièce de fer à queue pattée qui sert à tenir une porte sur ses gonds; elle est percée d'ouvertures rondes qui laissent voir le champ. On lui donne aussi le nom de "vertenelle".

BRISÉ.—Se dit des armoiries des puînés et cadets d'une famille où il y a quelques changements par addition, diminution ou altération de pièces.

Se dit aussi des pièces qui sont "rompues", tels que les chevrons séparés par le sommet, laissant voir l'émail du champ entre leurs parties.

Se dit aussi d'une lance, d'un bâton ou écot cassés en deux.

BRISURE.—Diminution, addition ou altération des armoiries de la famille pour indiquer une branche cadette, puisnée ou bâtarde. Les principales pièces qui servent aux brisures sont le *lambel,* la *bordure,* le *bâton* et le *franc-canton.*

On peut encore "briser" en ajoutant de menues pièces à celles qui chargent déjà l'écu, ou en écartelant d'un quartier d'alliance ou en changeant les émaux, la situation des figures, ou les cimiers.

BROCHANT.—Se dit de toutes pièces qui passent sur d'autres. Lorsqu'après avoir blasonné un écu et les pièces qui le chargent, il s'en trouve une autre qui les recouvre, on la dit "brochant sur le tout".

BROCHET.—Poisson dont la tête employée seule comme meuble se nomme "hure".

BROSSES.—Elles se posent en forme de faisceaux; employée seule, la brosse se pose le manche en bas et les poils en haut.

BROYE.—Instrument à dents qui sert à broyer le chanvre, mais dont la forme altérée a permis à quelques auteurs de la prendre pour un ornement d'architecture ou pour un mors de cheval. (Voir "barnacles" et "morailles".)

BUFFLE.—Animal sauvage de la famille du bœuf, qu'on représente presque toujours "bouclé", c'est-à-dire avec un anneau dans le mufle.

BURÈLE ou BURELLE.—Lorsque les fasces placées sur un écu dépassent le nombre de quatre, elles se nomment " burèles "; il faut toujours spécifier leur nombre qui est ordinairement de *six* ou de *huit;* elles n'ont qu'un cinquième de la largeur des fasces.

Quelques auteurs enseignent que les burèles doivent être en nombre pair, et que si elles sont en nombre impair (soit cinq ou sept) elles prennent le nom de "trangles"; d'autres donnent plutôt ce nom à la fasce diminuée à la moitié de la largeur ordinaire, de même que la fasce diminuée au tiers prend le nom de "divise" et se place seule sur l'écu.

BURELÉ.—L'écu est "burelé" quand il est couvert de burèles de deux émaux alternant au delà de huit jusqu'au nombre maximum de douze. Les indications données pour le *bandé* s'appliquent au *burelé.*

BUSTE.—Représentation de la figure humaine jusqu'à la poitrine sans les avant-bras; lorsqu'on voit des parties de bras, le buste est dit "aux bras mutilés". Ces figures se représentent presque toujours habillées, et comme elles peuvent ainsi

déroger à la règle de ne point mettre couleur sur couleur, elles entrent dans la catégorie des armes à enquerre.

BUTTE.—Instrument dont se servent les maréchaux pour couper la corne des chevaux.

C

CABLÉ.—Attribut d'un pal, d'une fasce, d'une croix ou autre pièce faite de cable tortillé.

CABOCHE.—Tête d'homme ou d'animal coupée verticalement ou dans sa partie supérieure.

CABOCHÉ.—Attribut d'une tête en caboche.

CABOT.—Poisson à grosse tête et le corps en pointe qui se place en pal. Voir "chabot".

CABRÉ.—Attribut d'un cheval dressé sur ses pieds de derrière; cette expression vaut mieux qu'"acculé" et "effaré".

CADUCÉE.—Bâton entouré de deux bisses affrontées, à l'extrémité supérieure duquel sont deux ailes éployées.

CALVAIRE.—Attribut de la croix perronnée. Se dit aussi d'une fleur de lis fantaisiste composée de cinq épées plantées sur une traverse.

CAMPAGNE.—(Voir CHAMPAGNE).

CANETTE.—Les canes placées en nombre dans un écu prennent le nom de "canettes". Elles sont représentées de *profil*, les *ailes serrées*, et elles diffèrent des merlettes en ce qu'elles ont un bec et des pattes. On les dit "becquées", "membrées" et "armées" quand leur bec, leurs membres ou leurs pattes sont d'émail différent.

CANNELÉ.—Attribut des bordures, chefs, pals, bandes, fasces, croix, etc., qui ont des dents ou pointes *en dedans,* tandis que l'"engrelé" a des pointes en dehors.

CANNELURE.—Filière cannelée.

CANON.—Pièce d'artillerie qui s'emploie surtout dans les ornements extérieurs de certaines charges, comme celle du grand maître de l'artillerie. Deux canons adossés sont dits "acculés". Lorsque le canon tire, il prend l'attribut "tonnant".

CANTON.—Portion carrée de l'écu égale à son neuvième et qui joint l'angle supérieur dextre de l'écu; quand il est en autre position, il faut l'indiquer. Le franc-canton est plus grand que le canton, mais moins que le quartier, et il occupe toujours l'angle dextre supérieur.

CANTONNÉ.—Se dit de la croix ou du sautoir qui sont accompagnés d'autres pièces dans leurs angles. Certains auteurs s'objectent cependant à appliquer le mot "cantonné" au sautoir et disent qu'on doit désigner cet attribut par le mot "accompagné", mais l'opinion contraire semble prévaloir.

On se sert aussi de ce terme pour indiquer qu'une pièce centrale posée en cœur est accompagnée d'autres pièces disposées aux quatre angles de l'écu.

CAPE.—Vêtement composé de deux triangles rectangles formés par les bords de l'écu couvrant un chevron dont la pointe se prolongerait jusqu'au point du chef. On le nomme aussi "chape". Si la pointe du chevron s'arrête plus bas, la cape devient un "mantel" ou "maître".

CAPARAÇONNÉ.—Attribut du cheval qui est couvert d'un caparaçon.

CARNATION.—Couleur de chair. Se dit de toutes les parties

nues du corps de l'homme représentées au naturel. Les Français n'ont pas de hachures particulières pour représenter cet émail, mais les Allemands le représentent par des hachures en zigzag du chef senestre à la pointe dextre.

CARREAUX.—Petits carrés posés comme les billettes, mais d'un usage peu fréquent.

CARTOUCHE.—Ornement de fantaisie employé autour de l'écu dans la sculpture ou le dessin.

CASQUE ou HEAUME.—C'est la plus noble pièce de l'armure d'un guerrier; il se place sur le haut de l'écu comme principal ornement. Les règles qui fixaient son usage n'ont pas toujours été fidèlement observées, mais il ne s'ensuit pas de là que l'emploi des diverses espèces de casques soit facultatif. Nous renvoyons au traité pour les distinctions à établir dans ce cas.

Lorsque le casque figure comme meuble sur l'écu, il doit être blasonné comme toute autre pièce. On le dit "morné" si la visière est entièrement fermée.

CASTOR.—Animal amphibie, symbole de paix, d'adresse et de persévérance. On le donne généralement comme emblème au Canada, mais il n'est pas particulier à ce pays; il est posé en bande dans les armes de la Nouvelle Hollande.

CAUDÉ.—Qui a une queue. Se dit des étoiles ou comètes qui ont une queue ou rais plus grand que les autres ou d'un autre émail.

CENTAURE.—Animal chimérique dont la partie supérieure est celle d'un homme et la partie inférieure celle d'un cheval ou d'un taureau; dans ce cas, il est armé d'une massue et prend

le nom de "minotaure". Dans le premier cas, s'il tire de l'arc, il est appelé "sagittaire".

CEP DE VIGNE.—La vigne n'est guère employée en armoirie que comme armes parlantes; lorsque le cep grimpe à l'échalas, on le dit "accolé"; s'il porte une grappe de raisin, on le dit "fruité", et lorsqu'il n'a pas de racine ni d'échalas, on le nomme "pampré".

CERBÈRE.—Animal chimérique représentant un chien à trois têtes, les bouches béantes.

CERCELÉ.—Attribut d'une croix ou autre pièce dont les branches sont tournées sur elles-mêmes à la façon d'un cerceau; on dit mieux "recercelé".

CERCLÉ.—Attribut d'un tonneau ou baril dont les cercles sont d'un émail différent, ou dont on veut en indiquer le nombre.

CERF.—Cet animal est toujours représenté *de profil,* et sa position ordinaire est *passant,* quelquefois *courant.* Dans cette dernière position, on le dit "élancé"; s'il est *couché,* on le dit "reposé" ou "en repos", et dans l'attitude *rampant* on le dit "saillant"; quand sa ramure est d'un autre émail que le corps, il est dit "ramé" ou "chevillé" de tant de "dagues" ou "cors". S'il est couché comme mort, on le dit "gisant".

Lorsque sa tête détachée du corps paraît de front dans l'écu, on la nomme "rencontre de cerf"; la ramure seule attachée à une partie du crâne se nomme "massacre", et une demi-ramure se nomme "banne".

Cet animal rappelle les divertissements de la chasse qui étaient exclusivement réservés aux gentilshommes.

CHABOT.—Poisson de rivière à grosse tête en proportion de

son corps qui va en diminuant jusqu'à la queue; il se pose en pal la tête en haut et montrant le dos. On dit aussi "cabot".

CHAINE.—Les chaînes sont employées soit pour indiquer celles que les chevaliers portaient en or autour du corps, et qui sont dans ce cas un signe de chevalerie; ou celles qui, au moyen-âge, fermaient les portes, les camps, les rues d'une ville ou qui garottaient les ennemis vaincus et réduits en captivité. Ces dernières sont d'un emploi très commun dans le blason espagnol et portugais. La chaîne des armes de Navarre se pose en "marelle".

CHAISE A L'ANTIQUE.—Espèce de trépied.

CHAMEAU.—Cet animal est ordinairement représenté "passant".

CHAMP.—Surface de l'écu sur laquelle on pose les pièces.

Dans le blason français et anglais on doit toujours commencer par exprimer l'émail du champ avant d'en détailler les pièces; c'est le contraire qui se pratique dans le blason allemand.

On se sert de l'expression "du champ" pour éviter la répétition trop rapprochée d'un même émail.

CHAMPAGNE.—Pièce héraldique qui occupe les deux septièmes inférieurs de l'écu, et dont le bord doit toujours être uni, ce qui la distingue de la *terrasse* dont le bord est sinueux. Une champagne diminuée prend le nom de "plaine".
On dit aussi "campagne" et "barre-basse".

CHAMPAGNÉ.—Quelques auteurs donnent improprement ce nom aux fasces, bandes, croix, etc., qui sont chargées de pe-

tites potences enclavées les unes dans les autres. Voir au mot "potencé".

CHANDELIER.—Meuble usité dans les armoiries, soit comme *chandeliers d'église* qui ont sur leur partie supérieure une fiche pointue, ou comme *chandeliers de ménage* qui diffèrent des premiers en ce qu'ils ont une bobèche.

CHANTANT.—Attribut du coq qui a le bec ouvert.

CHANTEPLEURE.—Meuble employé surtout dans le blason anglais et ressemblant assez à un M gothique barré d'un trait horizontal. (Voir "bouse").

CHAPE.—(Voir Cape).

CHAPÉ, ou mieux CHAPPÉ.—Attribut d'un chevron plein qui remonte jusqu'au chef et qui représente le champ de l'écu entouré d'une *chape* ou manteau d'un autre émail. Ce genre d'armoirie est plus usité en Allemagne qu'en France.

Lorsque la pointe du chevron ne remonte pas jusqu'au chef de l'écu, on indique cet attribut par l'expression "mantelé".

La chape renversée, c'est-à-dire la figure qui entoure le chevron renversé, se nomme "chaussé", et les deux réunis se nomment "vêtu".

CHAPEAU.—Meuble d'armoirie représenté à bords rabattus qui est l'emblème de la liberté, parce qu'on donnait un chapeau aux esclaves affranchis.

En Angleterre, le "chapeau" ou "bonnet antique" consistant en une calotte de gueules retroussée d'hermine, est l'apanage des pairs.

Les chapeaux à bords droits et ornés de cordons terminés par des houppes servent plutôt d'ornement extérieur dans les armoiries de cardinaux, archevêques, évêques et abbés; nous renvoyons au traité pour en signaler les distinctions.

CHAPELET.—Ornement extérieur de l'écu de certaines personnes ou communautés, telles que les abbesses, l'ordre de Malte, etc. Lorsqu'on l'emploie comme meuble de l'écu, il prend le nom de "patenôtre."

CHAPERON.—Capuchon qui servait aux gens de qualité dans les premiers siècles de la monarchie.

Se dit aussi du capuchon en cuir dont on couvre la tête des oiseaux de proie servant à la chasse.

CHAPERONNÉ.—Se dit des oiseaux de chasse qui ont la tête coiffée d'un chaperon, et par analogie de tout autre animal ainsi coiffé.

CHAPPÉ.—(Voir CHAPÉ et MAÎTRE).

CHARBONS.—Ces meubles se disent "ardents" lorsque leur flamme est de gueules, mais on se sert habituellement du mot "allumé" qui s'applique également aux autres émaux.

CHARDON.—Plante bien connue qui forme, avec la croix de Saint-André, l'emblème des Ecossais. L'origine en remonte au roi d'Ecosse Achaïus qui, au moment de livrer bataille aux Anglo-Saxons, en 810, vit une croix lumineuse dans la forme de celle de Saint-André, entourée de chardons.

CHARGÉ.—Se dit d'une pièce principale sur laquelle sont placées d'autres menues pièces ou meubles.

CHARGEURE.—Les pièces posées sur une autre s'appellent de ce nom.

CHAT.—Animal domestique choisi comme emblème de la liberté et de l'indépendance. Comme le léopard, sa position naturelle est de face et passant; quand il est rampant, on le dit "effarouché" ou "effrayé", et quand il est arrêté, avec le dos élevé en rond et le poil hérissé, on le dit "hérissonné"; cette expression s'applique aussi, d'après quelques auteurs, lorsqu'il a l'arrière-train plus élevé que la tête. (Voir "genette".

CHATEAU.—Emblème des seigneurs de haute et ancienne noblesse, rappelant la qualité de châtelain qui n'était conférée qu'à ceux qui avaient droit de posséder des lieux fortifiés. Il est ordinairement formé d'un corps de logis et de deux tours couvertes; s'il a plus de deux tours, il faut l'exprimer. Quand la porte est d'un émail différent, on le dit "ouvert"; quand ce sont les fenêtres, on le dit "ajouré"; quand ce sont les joints des pierres, on le dit "maçonné"; quand il est surmonté de tourelles ou donjons, on le dit "donjonné"; lorsqu'on n'en voit que le haut, il est "fondu" et si le bas disparaît dans l'eau on le dit "planté". Il peut également être "crénelé", "essoré", "hersé", "grillé", "girouetté", "masuré" "sommé", "rehaussé", "couvert" ou "découvert", etc. (Voir ces mots).

Le "château-fort" est une tour ou un château *donjonné,* c'est-à-dire sommé d'une ou de plusieurs tourelles.

CHATELÉ.—On nomme ainsi les pièces semées de châteaux. Le plus ordinairement, c'est une bordure ou un lambel chargé de huit ou neuf châteaux.

CHATONNÉ.—Attribut des pierres précieuses dont la chasse est d'un émail particulier.

CHAUDIÈRE.—Ce meuble s'emploie principalement dans les armoiries d'Espagne, de Portugal et de Navarre. C'est la marque de haute noblesse correspondant aux chevaliers bannerets, parce que les seigneurs qui avaient le droit de lever des soldats étaient obligés de les nourrir, et ils devaient à cet effet posséder une grande fortune. (*Ricos hombres de caldera y de pendon,* hommes riches de chaudière et de bannière).

CHAUSSE.—Cape renversée, c'est-à-dire composée de deux triangles rectangles formés par les bords de l'écu et recouvrant un croissant renversé dont la pointe se prolongerait jusqu'à la pointe de l'écu.

CHAUSSÉ.—Attribut du chevron plein renversé dont la pointe touche la base de l'écu, et qui est conséquemment le contraire du chapé. Quelques auteurs le nomment "enchaussé", mais cette expression n'est pas exacte. Le chapé et le chaussé réunis prennent le nom de "vêtu".

CHAUSSE-TRAPE.—Fer à quatre pointes aiguës disposées en triangles, de sorte qu'étant jeté à terre, une des pointes se trouve toujours debout. On s'en servait pour arrêter la marche de la cavalerie sur une route ou dans les brèches d'un mur.

CHAUVE-SOURIS.—Cet animal se pose de front, les ailes étendues.

CHEF.—Pièce honorable placée au haut de l'écu dont elle forme deux parties sur sept de la largeur de l'écu.

Il est dit "abaissé" lorsqu'il ne touche pas le bord supérieur de l'écu; "soutenu" lorsqu'il se trouve un filet d'un autre

émail entre le chef et le champ, et "surmonté" si cet émail différent est entre le bord supérieur de l'écu et le chef; il est "retrait" quand il n'a que la moitié de sa hauteur ordinaire, mais un grand nombre d'auteurs lui donnent dans ce cas le nom de "comble". Voir au traité l'indication de la largeur de ces différentes pièces.

CHEF-BANDE, CHEF-BARRE, CHEF-PAL.—On nomme ainsi le chef réuni à la bande, à la barre ou au pal quand ils ont le même émail et qu'ils semblent ne former qu'une même figure.

CHÊNE.—Symbole de la force et de la puissance; les couronnes de chêne se plaçaient sur la tête de ceux qui avaient sauvé la vie à des citoyens et aux gens de guerre qui avaient fait des actions éclatantes.

Les attributs que nous avons indiqués pour les arbres en général s'appliquent au chêne avec la remarque particulière que quand il porte des glands d'un émail différent, il est dit "englanté".

CHÉRUBIN.—Ange employé comme meuble d'armoirie par quelques hauts dignitaires ecclésiastiques comme symbole de science religieuse.

CHEVAL.—Symbole de la valeur et de l'intrépidité, qui se présente de profil dans l'écu. On le dit "gai" quand il est nu, sans bride, licol ni harnais; "bardé" quand il est revêtu d'une armure; "houssé" ou "caparaçonné" quand il est couvert d'une housse ou d'un caparaçon; "accroupi" quand il est assis; "acculé" quand il est assis, mais les pieds de devant levés; "cabré" ou "effaré" quand il est levé sur ses pieds de derrière; "courant" ou "lancé" si aucun des quatre pieds ne

touche au sol; "animé" quand son œil est d'un autre émail que son corps, et "ancorné" si c'est la corne de son pied.

CHEVALIER.—Le chevalier se représente sur l'écu "armé de toutes pièces" et l'on doit indiquer si la visière de son casque est levée ou baissée. (Voir "franc-armé").

CHEVELÉ.—Attribut d'une tête humaine dont les cheveux sont d'un émail différent.

CHEVILLES.—Branches des bois du cerf quand il a plusieurs andouilles.

CHEVILLÉ.—Attribut qui s'applique à la ramure du cerf pour indiquer le nombre de chevilles, dagues ou cors qu'elle porte.

Cette expression s'emploie aussi pour exprimer que des pièces de bois ou de métal sont réunies par des chevilles d'un émail différent.

CHÈVRE.—Femelle du bouc qui se blasonne comme lui et symbolise les pays montagneux et les rochers inaccessibles.

CHEVREUIL.—Animal qui se blasonne comme le cerf.

CHEVRON.—Pièce honorable de la largeur du quart de l'écu, soit un module et trois-quarts, composée de deux pièces assemblées en pointe partant du milieu du chef sans le toucher et descendant vers les parties dextre et senestre de la pointe en forme de compas. Les deux pièces du chevron se nomment *branches* ou (dans son assiette ordinaire) *montants*.

Il représente l'éperon du cavalier ou ces étais en bois portant le nom de *chevrons*, destinés à soutenir les travaux des fortifications, etc. Il peut se mettre en nombre dans l'écu.

Le chevron est dit "abaissé" lorsque sa pointe se termine vers le centre de l'écu; "alésé" lorsque les extrémités de ses branches ne touchent pas les angles inférieurs de l'écu ; "couché" ou "tourné" si sa pointe est dirigée à dextre, et "contourné" si elle est à senestre; "versé" ou "renversé" lorsque sa pointe est tournée vers le bas de l'écu; "parti" quand ses deux branches sont d'un émail différent; "ployé" lorsque ses deux branches sont courbes; "brisé" lorsque la pointe séparée en haut paraît fendue sans que les branches soient entièrement détachées; "écimé" lorsque la pointe paraît coupée horizontalement; "failli" ou "rompu" lorsqu'une des branches est séparée en deux; "déjoint" lorsque les branches ne se touchent que par un angle; "ondé" lorsque les branches sont en ondulations; "appointé" lorsque les pointes des deux chevrons se touchent, soit dans la position de *renversé et abaissé,* ou dans celle de *couché à dextre et contourné à senestre;* "enlacé" lorsque les branches de deux ou plusieurs chevrons se croisent, etc.

Les autres attributs qui s'appliquent à différentes pièces, tels que le "dentelé", le "componé" etc., s'appliquent également au chevron.

CHEVRONNÉ.—Se dit d'une pièce ou d'un écu couvert alternativement de chevrons de métal et de couleur, de manière qu'on ne puisse distinguer quel est le champ et quelles sont les pièces. Il faut avoir soin d'indiquer le nombre de pièces et les émaux en commençant par la pièce la plus rapprochée du chef. Cette disposition s'applique habituellement à six espaces, et s'ils sont plus nombreux, il faut l'indiquer en blasonnant.

CHEVRONNÉ, CONTRE-CHEVRONNÉ.—Cette expression s'emploie lorsque dans le chevronné les pièces sont parties d'un trait passant à travers leurs pointes et que l'émail d'un côté du trait est opposé à la couleur de l'autre côté.

CHICOT.—On appelle ainsi un bâton noueux sans feuilles qui ne touche pas les bords de l'écu; on emploie cependant plus habituellement le mot "écot".

CHIEN.—Symbole de la fidélité, de la vigilance et de l'affection. Le chien le plus fréquemment employé en armoirie est le *lévrier* par allusion aux exercices de la chasse.

Il est représenté "assis", "passant" ou "courant", ce qu'il faut spécifier, "accolé" ou "colleté" quand il a un collier. L'attribut "rampant" s'applique au chien quand il est levé sur ses pieds de derrière.

CHIMÈRE.—Animal fantastique ayant le visage et la gorge d'une femme, la poitrine et les jambes de devant du lion, le corps d'une chèvre, les jambes de derrière d'une aigle et la queue d'un serpent.

CHOU.—Se représente sans tige, à moins qu'on n'indique cet accessoire.

CHOUETTE.—Symbole de vigilance et de sagesse, servant d'attribut aux hommes de science et d'érudition. Elle se pose ordinairement de face et empiétant un écot.

CIEL.—Peu employé en armoirie. Il faut éviter l'emploi de figures qui sont plutôt du domaine de la peinture que du blason.

CIGOGNE.—Symbole de reconnaissance et de piété filiale. Employé également par les médecins des rois comme symbole de leurs fonctions.

CIMETERRE.—Sabre large et recourbé, échancré à la pointe. Il est dit "aiguisé" lorsque le tranchant est d'un émail différent. Pour ses autres attributs, voir au mot "épée".

CIMIER.—Ornement du casque ainsi appelé parce qu'on le pose à la *cîme* de l'armoirie. Le cimier n'est pas d'un usage très général en France, mais il est de rigueur en Allemagne. Nous renvoyons au mot "timbre" et au traité pour plus de renseignements à ce sujet.

CINTRÉ.—Attribut d'une fasce, d'une bande ou d'une barre qui bombent vers le chef de l'écu; si elles fléchissent vers la pointe, on les dit "ployées".

Se dit aussi du globe entouré d'un cercle et d'un demi-cercle en forme de cintre d'un émail différent, servant surtout d'attribut impérial.

CLAIRES-VOIES.—Noms des espaces vides produits par le fretté, le treillissé et le papelonné.

CLAIRON.—Instrument de musique en forme de flûte de Pan, composé de plusieurs compartiments ou tubes reliés ensemble, qui était en usage chez les anciens. Sa forme singulière a porté quelques auteurs à le prendre pour un gouvernail de navire et d'autres pour un arrêt de lance.

CLARINÉ.—Se dit des animaux ou de leurs têtes employées seules qui ont des clochettes suspendues au col; lorsque leur émail est différent, il faut l'indiquer.

CLAVELÉ.—Attribut des pièces sur lesquelles il paraît quelques nœuds ou écots.

CLÉ, CLEF.—Signe de puissance faisant allusion aux titres de seigneurs châtelains ou aux gouverneurs de places fortifiées.

Elle se pose ordinairement en pal, le panneton en haut et tourné à dextre; si elle était dans une autre position, il faudrait l'exprimer. L'anneau se compose ordinairement de deux volutes soudées sur la tige et réunies par un bouton.

Deux clés se posent *adossées, affrontées* ou *en sautoir.*

CLÉCHÉ.—S'applique à la croix vidée, dont les extrémités se terminent en forme de clé ancienne, faisant paraître trois angles rentrant intérieurement et trois angles saillant au dehors, terminés par de petits boutons. Si la croix n'est pas vidée, c'est-à-dire si l'intérieur ne laisse pas voir l'émail du champ, ce serait alors une croix "tréflée".

CLOCHE.—Meuble en forme de cloche qu'on dit "bataillé" lorsque le battant est d'un émail différent.

La cloche indique généralement une noblesse commencée par l'échevinage qu'on appelait autrefois *noblesse de cloche,* parce qu'on mettait les cloches en branle pour célébrer l'élection des magistrats municipaux.

CLOU.—Meuble qui s'emploi sous ce nom dans sa forme ordinaire et qui prend le nom de "clou de la passion" quand il est de forme triangulaire.

CLOUÉ.—Se dit des clous qu'on voit aux fers des chevaux ou aux colliers des animaux lorsqu'ils sont d'un émail différent. Se dit aussi de toute autre pièce garnie de clous, en particulier des clous qui se trouvent aux intersections du fretté et du treillissé.

CŒUR.—Le cœur est le centre de l'écusson; nous en avons déjà parlé au mot *abîme.*

Le cœur humain s'emploie aussi en armoirie et représente

la ferveur, le courage, la sincérité et l'amour; il est presque toujours de gueules. Lorsqu'il en sort une flamme, il est dit "enflammé".

COLLET.—Branche de métal qui supporte la molette de l'éperon.

COLLETÉ.—Se dit des animaux qui ont un collier, ce qu'il faut toujours indiquer, lors même que le collier serait du même émail. Le mot *colleté* est préférable à celui d'*accolé,* dont quelques auteurs se servent.

Se dit aussi de la molette de l'éperon quand elle est soutenue par son collet.

COLLIER.—Les colliers des ordres de chevalerie se placent autour de l'écu, l'insigne formant pendentif; on les dit alors "accolés" à l'écu.

COLLINE.—Terrasse étroite et élevée qui se place ordinairement en pointe, mais qui peut aussi se placer ailleurs comme meuble.

COLOMBE.—Symbole de la douceur et de l'union. Elle paraît dans l'écu de profil et son émail particulier est l'argent. Lorsqu'elle soutient dans son bec un rameau d'olivier, elle est l'emblème de la paix, et lorsqu'elle a la tête en bas et les ailes étendues, elle prend le nom de "Saint-Esprit".

COLONNE.—Symbole de la solidité et de la fermeté. Sa proportion dans les armoiries est la colonne toscane de *sept* diamètres de hauteur; on la pose sur un socle d'*un* diamètre ce qui lui donne en tout *huit* diamètres de hauteur, mais s'il y a un chef dans l'écu, la colonne ne doit avoir que sept diamètres, y compris le socle. On ne blasonne le chapiteau, la base et le socle que lorsqu'ils sont d'un autre émail que le fût.

COMBATTANT.—Position de deux lions ou autres animaux rampants et affrontés.

COMBLE.—C'est le chef réduit à une largeur de deux-tiers d'une des sept parties de la largeur de l'écu; quelques auteurs emploient indifféremment cette expression ou celle de *retrait;* ce n'est pas exact, le retrait a la moitié de la hauteur du chef, tandis que le comble est encore plus restreint.

Cette expression s'applique aussi au *chapeau* du pavillon. (Voir ce mot). Le pavillon avec *comble* est l'apanage des empereurs et rois héréditaires.

COMÈTE.—Etoile à huit rais ou rayons, dont celui du bas s'étend en ondoyant et se termine en pointe, formant une queue qui doit avoir trois fois la longueur des autres rais. Elle symbolise la renommée acquise par de grands exploits.

COMÉTÉ.—Se dit ordinairement du pal mouvant du bord supérieur de l'écu, ondoyant et se terminant en pointe; il est dit "flambant" lorsqu'il se meut du bas de l'écu.

Se dit également d'une étoile qui a une queue, et de toutes pièces dont les branches ressemblent à la queue des comètes: Il est dans ce cas synonyme de "caudé".

COMPAS.—Instrument qui sert à prendre des mesures; il est le symbole de l'équité. On le dit "ouvert" si ses branches sont écartées.

COMPON.—Pièce du componé qui se compose ordinairement de plusieurs compons de deux émaux différents et alternés, dont il faut donner le nombre en blasonnant.

COMPONÉ.—Du verbe latin *componere* (mettre en ordre). Se dit du pal, de la bande ou autre pièce à une seule rangée ou

tire de carreaux de deux émaux alternés comme une table d'échiquier. Lorsqu'il y a plus d'une tire de compons, on dit "échiqueté".

CONFONDU.—Attribut de deux pièces du même émail se rencontrant dans le même plan et se soudant entre elles sans solution de continuité.

CONNIL.—Nom héraldique du lapin; se présente toujours "accroupi".

CONTOURNÉ.—Se dit des animaux qui, au lieu d'être tournés, vers la dextre, comme il est d'usage, sont tournés à senestre.

Par analogie, cette expression s'applique aussi au croissant dont les pointes sont à senestre, et au chevron dans la même direction.

Lorsque deux animaux servent de supports aux armoiries, et que leurs têtes sont tournées dans la direction contraire, on les dit "contournés". Si l'animal contourné a la tête tournée à dextre, on la dit "détournée".

CONTRE-APPAUMÉ.—Attribut de la main qui se montre de dos.

CONTRE-BANDÉ,

CONTRE-BARRÉ,

CONTRE-BRETESSÉ,

CONTRE-BURELÉ,

CONTRE-CANNELÉ,

CONTRE-CHEVRONNÉ,

CONTRE-CRAMPONÉ,

CONTRE-ÉCARTELÉ,

CONTRE-ÉCOTÉ,

CONTRE-FASCÉ,

CONTRE-FLEURÉ,

CONTRE-HERMINÉ,

CONTRE-PALÉ,

CONTRE-POSÉ,

CONTRE-POTENCÉ,

CONTRE-VAIR, etc.

Nous renvoyons aux expressions radicales de ces termes pour l'indication de cette différence dans leurs attributs.

CONTRE-PASSANT.—Se dit de deux ou plusieurs animaux posés l'un au-dessus de l'autre et passant dans un sens opposé l'un à l'autre.

CONTRE-POSÉ.—Se dit des flèches, haches d'armes et autres pièces de longueur dont les pointes ou le tranchant au lieu d'être tournés à dextre sont tournés à senestre; il se dit également d'un éperon tourné à senestre.

COQ.—Emblème des combats et de la victoire; il est représenté de profil, la tête levée et la queue retroussée, les plumes en retombant en ondes circulaires.

On le dit "crété", "becqué", "barbé", "membré" ou "armé" lorsque sa crête, son bec, sa barbe, ses pattes ou ses ongles sont d'un émail différent; il est dit "chantant" lorsqu'il a le bec ouvert et semble chanter, et "hardi" lorsqu'il a une patte levée.

COQUERELLES.—Noisettes dans leurs gousses jointes ensemble au nombre de trois, tel qu'on les trouve sur les noisetiers. Ce mot vient du vieux gaulois *coquerées* qui signifie des noisettes toutes vertes.

COQUILLE.—Meuble fort commun en armoirie représentant les croisades et pèlerinages. Elles sont représentées de dos et ombrées à gauche; lorsqu'on en représente l'intérieur, elles prennent le nom de *vannets.*

Lorsque les petites pointes de chaque côté de la coquille sont d'un émail différent, on les dit "oreillées".

Les grandes coquilles portent le nom de *Saint-Jacques,* et les petites celui de *Saint-Michel,* et font allusion à des pèlerinages à l'un ou l'autre de ces endroits.

COR, COR DE CHASSE.—Instrument qui paraît dans l'écu courbé en demi-cercle, le bocal à dextre et le pavillon à senestre; il se distingue du huchet en ce qu'il a une attache. Voir aussi *grêlier.*

On le dit "enguiché", "virolé", "pavillonné" ou "lié" suivant que l'embouchure ou bocal, les viroles, le pavillon ou l'attache sont d'un émail différent.

"Cor" se dit aussi des dagues de la ramure du cerf.

CORBEAU.—Emblème du poltron et de l'imposteur; son émail est de sable.

CORBIN.—Synonyme de corbeau (ancien).

CORDÉ.—Attribut des harpes et autres instruments de musique dont les cordes sont d'un émail différent. Voir aussi au mot *cablé.*

CORDELIÈRE.—Cordon entrelacé en forme de tresse dont les deux bouts s'étendent en chevron et sont terminés par une houppe de chaque côté.

Les veuves entourent leur écu d'une cordelière de soie noire et blanche entrelacée.

CORNÉ.—Attribut de la licorne dont la corne est d'émail différent. Voir "accorné".

CORNES.—Elles sont l'apanage des quadrupèdes à pied fourchu. Marque d'honneur accordée aux chevaliers qui avaient fait leurs preuves en deux occasions.

CORNET.—Synonyme de huchet.

CORNIÈRE.—Anse de pot ou de coffre, mais plus proprement morceau de métal dont on entoure le coin d'une table pour en adoucir l'angle.

COTICES.—Bandes étroites n'ayant que le cinquième de la largeur ordinaire, en nombre de plus de quatre sur un écu.

Les cotices conservent aussi ce nom lorsqu'étant au nombre de deux ou trois, elles sont moins larges que les intervalles qu'elles laissent entre elles.

Une cotice mise seule est dite *bâton,* et elle a alors le tiers de la largeur de la bande.

COTICÉ.—Se dit d'un écu divisé en *dix* espaces égaux ou plus et rempli de deux émaux alternés. Ce que nous avons dit du *bandé* s'applique au coticé; Il faut remarquer que pour le bandé, le minimum est de six pièces et le maximum de huit.

On dit aussi qu'une pièce est " coticée " quand elle est *accostée de deux cotices.*

COTOYÉ.—Ce terme a la même signification qu'*accosté,* mais il s'applique surtout aux pals et aux bandes lorsqu'ils sont accompagnés de meubles en nombre égal et en position pareille de chaque côté.

COTTE, COTTE D'ARMES, COTTE DE MAILLES.—Armure de défense couvrant le corps.

COUARD.—Attribut du lion et autres animaux de combat qui ont la queue retroussée en-dessous entre les jambes.

COUCHANT.—Attribut du lion et des autres animaux dont le corps repose sur la terre, les pieds de derrière sous eux et ceux de devant allongés, mais la tête levée et en éveil.

Se dit aussi du soleil mouvant de l'angle senestre de l'écu.

COUCHÉ.—Attribut des animaux à quatre pieds qui ont leurs jambes sous le ventre; lorsque celles de devant sont étendues, on dit "en repos".

Se dit également du chevron et du croissant dont les pointes sont du côté dextre de l'écu; on dit aussi "tourné".

Se dit aussi de quelques pièces de longueur comme les billettes, fusées, etc., qui, au lieu d'être debout, sont posées horizontalement.

Dans les tournois antiques, l'écu se "couchait" sur le côté dextre, c'est-à-dire qu'il était posé par terre incliné à dextre à cause de sa pointe.

COUCHÉ-CONTOURNÉ.—Se dit du chevron et du croissant quand les pointes sont du côté senestre de l'écu.

COULEURS.—Émaux employés en armoirie par opposition aux métaux. Nous renvoyons au traité pour plus ample explication à leur sujet.

COULEUVRE.—Ce reptile ne s'emploie guère que dans les armes parlantes; l'exemple le mieux connu est celui de Colbert qui porte "d'azur à la couleuvre d'argent".

COULISSE, COULISSÉ.—La coulisse est la herse d'un château ou d'une tour, et le "coulissé" est l'attribut de ce château ou de cette tour lorsque la herse est fermée.

COUPE.—Gobelet sur pied; si elle a un couvercle on la dit "couverte".

COUPÉ.—L'écu est dit "coupé" lorsqu'il est séparé par moitié d'un trait horizontal d'un flanc à l'autre.

Pour blasonner, il faut alors distinguer si les divisions sont peu ou beaucoup chargées de meubles; si elles le sont peu, on commence par blasonner la partie du chef, et après l'avoir décrite, on ajoute "coupé de", et l'on passe à la partie de la pointe; si, au contraire, les deux divisions sont chargées, on blasonne alors en disant "coupé, au premier de", et l'on blasonne cette première partie, après quoi on passe à la seconde en disant "et au second de", en continuant à blasonner cette seconde partie.

Les animaux et autres pièces qui chargent l'écu peuvent aussi être "coupés" quand ils sont de deux émaux distincts, ce qu'il faut alors indiquer.

Le mot "coupé" s'applique encore à la fleur-de-lis quand la partie du bas en est enlevée; on la dit alors "au pied coupé", ou encore "au pied nourri".

"Coupé" se dit aussi des têtes, membres et pattes des animaux quand ils paraissent séparés du corps nettement, sans poil ni plumes.

COUPEAU.—Pointe de rocher qui symbolise la possession de châteaux construits sur des points élevés. C'est un meuble communément employé en Italie; il est nécessaire de spécifier le nombre des coupeaux dont le rocher ou la montagne sont composés.

COUPLE.—Meuble qui représente un petit bâton avec deux liens un peu ondés par les bouts, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse; on ne fait mention des liens en blasonnant que lorsqu'ils sont d'un autre émail que le couple. On dit aussi "accouple".

COUPLÉ.—Se dit des lévriers ou autres chiens de chasse qui paraissent dans l'écu attachés deux à deux.

Se dit aussi des fruits ou des fleurs attachées ou liés ensemble deux à deux.

COURANT.—Attribut des animaux à quatre pattes qui semblent courir, notamment du cerf, du lièvre et du chien. Pour le cheval on dit plutôt "lancé".

COURONNE.—Emblème de souveraineté dont la forme varie suivant les époques et suivant le rang. Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements sur cette pièce. (Voir aussi "antique".) On la dit "ouverte" si elle entoure simplement la tête sans la couvrir.

COURONNÉ.—Se dit de tout ce qui est sommé d'une couronne, mais principalement du lion et de l'aigle qui portent généralement une couronne à cinq pointes dite "couronne antique".

COURTI.—Ancienne pièce héraldique représentant une tête de Maure avec un collier d'argent; on ne la trouve plus guère après le XVIe siècle.

COURTINES.—Partie du pavillon royal formant le *manteau* sur lequel sont posées les armes.

COUSU.—Ce terme s'applique aux pièces honorables qui étant de métal sont posées sur champ de métal, ou qui étaint de couleur sont posées sur champ de couleur.

Comme c'est un cas d'exception, il est nécessaire de se servir du mot "cousu" pour faire comprendre qu'il n'y a pas de fausseté dans cette disposition et que ce ne sont pas des armes à enquerre. On feint que l'écu a été coupé et qu'une pièce étrangère a été cousue à la place de la partie enlevée; les dessinateurs doivent indiquer cette particularité par une accentuation dans le trait, mais pour être plus explicite, il serait préférable de l'indiquer par un pointillé représentant des points de couture.

Cet attribut n'est cependant pas d'un usage très répandu. Il ne s'applique qu'aux pièces honorables; si les pièces secondaires étaient *cousucs,* elles seraient fausses ou rentreraient dans la catégorie des armes à enquerre.

COUVERT.—Se dit d'une tour ou d'un château qui ont un comble ou toit pointu; on dit aussi "pavillonné". Si le toit est d'un autre émail que le château ou la tour, on le dit "essoré".

Se dit aussi d'une coupe munie d'un couvercle.

CRAMPON.—Moitié latérale d'une potence; il rappelle les fiches en métal que les soldats plantaient dans les murailles pour y attacher des échelles de cordes et monter à l'escalade. Ce meuble est plutôt usité en Allemagne; il indique la valeur militaire dans l'assaut d'une ville.

Le crampon se tourne à dextre: s'il est à senestre, on le dit "contourné".

CRAMPONNÉ.—Attribut d'une pièce dont les extrémités sont en forme de crampon.

CRANCELIN.—Section de couronne à fleurs posée en bande et qui provient du mot allemand *krenslin*, signifiant couronne de fleurs ou de feuilles d'ache.

CRAPAUD.—Reptile dont la position normale est assis et vu de dos; on n'exprime pas l'attribut "assis" excepté s'il se montre de face ou de profil. On le distingue de la grenouille en ce que ses formes sont plus trapues.

CRAVATE.—Ornement en forme de rubans ou de glands attachés au haut de la hampe du drapeau.

CRÉNEAU.—Espace carré entre deux merlons sur le haut d'un château, d'une tour ou d'une muraille. Les créneaux doivent comprendre à la fois les merlons et les embrasures, mais en blason c'est cette dernière partie seulement qu'on désigne sous ce nom. Lorsque les créneaux sont d'émail différent ,on les dit "ajoutés".

CRÉNELÉ.—Attribut d'une pièce découpée en forme de créneaux dirigés vers le chef, et s'applique principalement aux tours et châteaux; c'est le contraire du *bastillé*, dont les créneaux se dirigent vers la pointe de l'écu; si les créneaux sont en chef et en pointe la pièce est dite "bretessée".

On doit dire de combien de créneaux la pièce est crénelée; les tours sont ordinairement crénelées de trois, et s'il y en a plus ou moins, il faut l'exprimer.

Cette expression s'applique aussi aux roues d'horloge.

CRÉQUIER.—Arbre imaginaire représentant un cerisier sau-

vage, mais ressemblant davantage à un chandelier à sept branches qui aurait une tige et des racines.

CRESTÉ.—Attribut d'un casque dont la crête est d'un émail différent.

CRÉTÉ.—Se dit de la crête du coq, du dauphin ou de tout autre animal quand elle est d'un autre émail que celui du corps.

CRI D'ARMES ou DE GUERRE.—Mot ou sentence que lançait le chevalier ou seigneur dans les tournois ou dans les combats pour se faire reconnaître ou pour rallier ses hommes. Il se place ordinairement sur un listel dans la partie supérieure des armoiries, tandis que la devise se place au bas.

Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements à ce sujet.

CRIBLE.—Espèce de tamis en forme de cylindre employé dans quelques armoiries.

CRINÉ.—Attribut qui se rapporte à la crinière des animaux.

CROC.—Meuble d'armoirie figurant un fer crochu comme la gaffe des mariniers. On le trouve rarement en armoirie; la famille de Cambrai porte : de gueules à trois crocs d'or.

CROISÉ.—Se dit d'un globe surmonté d'une croix, ou du panonceau de l'Agneau pascal lorsque la croisette qui le charge est d'émail différent.

CROISETTE.—Lorsque les croix sont de petite dimension ou qu'elles sont mises en nombre sur un écu, elles prennent le nom de *croisettes* et sont nécessairement alésées.

CROISILLON.—Traverse d'une croix. La croix de Lorraine porte deux croisillons, celui du bas étant plus étendu que l'autre.

CROISSANT.—Pièce très usitée en armoirie, représentant la lune dans les premiers jours de son cours; c'est le symbole de l'empire d'Orient, et son origine remonte aux Croisades.

Le croissant est ordinairement représenté les pointes tournées vers le chef; il est inutile dans ce cas de lui ajouter l'attribut "montant", car c'est sa position ordinaire; il est "renversé" ou "versé" quand ses pointes sont tournées vers le bas; "couché" ou "tourné" quand elles sont vers le flanc dextre; "contourné" quand elles sont vers le flanc senestre; deux croissants sont "adossés" lorsque leurs parties convexes se rapprochent l'une de l'autre, et "affrontés" lorsque ce sont leurs pointes; quatre croissants appointés prennent le nom de *lunel.*

CROISSANTÉ.—Se dit d'une pièce héraldique terminée par des croissants ou semée de croissants.

CROIX.—Pièce honorable formée du pal et de la fasce, occupant sur l'écu deux des sept parties de sa largeur, et dont les branches s'étendent jusqu'au bord; elle est alors dite "pleine" et est toujours mise seule. Elle laisse à chaque coin de l'écu un carré vide que l'on appelle *canton,* et c'est pourquoi elle est dite "cantonnée" et non pas *accompagnée* pour indiquer les meubles posés dans ces espaces.

Les petites croix se nomment *croisettes.*

On dit "posé en croix" pour exprimer que les meubles dont on parle sont suivant cette disposition.

L'usage des croix remonte aux croisades, et nous avons vu dans le traité qu'elles affectent un nombre infini de formes différentes et d'attributs pour distinguer les différentes familles.

Suivant leurs formes, les croix portent divers noms conventionnels: la croix de *Saint-André*, ou *de Bourgogne*, ou d'*Ecosse* est en forme de sautoir; la croix *grecque* est large et alésée à branches égales; la croix *gammée* est une croix grecque terminée par des crampons; la croix *latine* a une tige plus longue, le croisillon étant plus près du sommet que dans la croix grecque; la croix *de la Passion* est une croix latine à formes massives, tandis que celle *de la Résurrection* est plus légère; la croix *haute* est une croix latine très grêle; la croix *de Lorraine* est une croix haute portant un second croisillon, dont les branches s'étendent un peu plus que celles du premier; la croix *de Malte* est à quatre branches ayant chacune deux pointes et gironnantes au centre de l'écu; la croix *de Jérusalem* est potencée et anglée de quatre croisettes également potencées; la croix *russe* ou *patriarcale* est une croix latine portant un second croisillon comme celle de Lorraine, mais dont les bouts sont tréflés; la croix *de Saint-Antoine* ou *Tau* a la forme de la lettre T; la croix *ansée* a la forme d'un Tau surmonté d'une anse; la croix *de Toulouse* ou *de Languedoc* est cléchée, vidée et pommetée de douze pièces; la croix de *Saint-Jean-Baptiste* est une croix pascale avec une bandelette portant les mots *"Ecce Agnus Dei"*, et la croix *de Calvaire* est perronnée de trois marches.

CROIX DE MOULIN.—(Voir FER DE MOULIN).

CROSSE.—Long bâton de métal recourbé et fleuronné en haut dans la partie courbe; il rappelle la houlette du pasteur et est l'emblème de la juridiction ecclésiastique.

Les évêques placent la crosse à senestre sur la partie supérieure de leurs écus, et l'ouverture de la volute tournée en

dehors, c'est-à-dire du côté senestre, tandis que les abbés et abbesses la tournent en dedans pour marquer que leur juridiction n'est que dans le cloître.

CYCLAMOR.—Espèce d'anneau ou cercle lié comme celui d'un tonneau que quelques auteurs nomment *orle rond* et qui doit être seul dans un écu; lorsqu'il y en a plusieurs, ils prennent le nom d'*annelets*. Quelques auteurs disent "sicamor". Cette expression forme parfois l'attribut du serpent.

CYGNE.—Symbole de la ferveur et de la sincérité; il est habituellement représenté "nageant"; comme les autres oiseaux, on le dit "becqué", "membré", etc., lorsque son bec ou ses membres sont d'un autre émail que le corps.

D

DAGUES.—Cors ou chevilles dont les cornes du cerf sont ramées.

DAIM.—Le daim est plus petit que le cerf, a les ramures larges et plates, tournées en avant; il paraît de profil et passant dans l'écu.

DARD.—Arme offensive qui se lance à la main et qu'on confond parfois avec la flèche, mais à l'encontre de celle-ci, il ne doit jamais être "empenné". Il est toujours posé en pal.

DAUPHIN.—Poisson à grosse tête qui se représente courbé, ayant la tête et le bout de la queue tournés du côté dextre de l'écu; quand il est autrement, il faut le spécifier.

On le dit "couché" quand ses extrémités tendent vers la pointe de l'écu; "versé" quand elles tendent vers le chef; "allumé", "lorré", "barbé", "crété" ou "peautré" quand son

œil, ses nageoires, sa barbe, sa crête ou sa queue sont d'un émail différent. Il est dit "pamé" quand il a la gueule ouverte, sans dents ni langue et les yeux fermés semblant près d'expirer; "vif" si sa tête et sa queue se courbent à dextre et qu'il montre un œil, des dents, barbe, crête et oreille d'émail différent du reste du corps; s'il est courbé à senestre, on le dit "contourné".

Le fils aîné des rois de France prit le titre de Dauphin à la suite de la cession du Dauphiné à la France par Humbert II en faveur de Jean, fils de Philippe de Valois, en 1343, et pour exprimer cette accession, il écartela les armes du royaume de France de celles de la province du Dauphiné.

DE.—On se sert de cette abréviation pour exprimer l'émail du champ d'un écu; ainsi l'on doit dire: "De gueules" en sous-entendant le mot "champ" qui n'est pas exprimé.

DÉ.—Cube marqué de points et servant aux jeux de hasard; lorsque les points sont d'émail différent, on le dit "marqué".

DEBOUT.—Attribut des quadrupèdes dressés sur leur pieds de derrière.

DÉCAPITÉ.—Attribut des animaux qui sont représentés sans tête.

DÉCOUPÉ.—Se dit des lambrequins dont les découpures ont la forme de feuilles d'acanthe.

DÉCOUVERT.—Attribut d'un château ou d'une maison qui n'a pas de toit.

DÉDALE.—Meuble d'armoirie formé de trois cercles concentriques, mais rompus, dont les ouvertures ne correspondent pas l'une à l'autre.

DÉFAILLANT.—Attribut d'un objet auquel il manque la moitié dextre ou senestre. On doit indiquer la moitié défaillante.

DÉFENDU ou DEFFENDU.—Se dit du sanglier ou de sa hure dont la défense ou dent est d'un autre émail que le corps.

DÉFENSE.—Meuble d'armoirie représentant la dent saillante de l'éléphant ou du sanglier.

"En défense" se dit de la licorne qui a la tête baissée et menace de sa corne.

DÉGRADATION.—Destitution infamante d'un chevalier, en punition d'une félonie.

DÉJOINT.—Attribut du chevron dont les deux branches sont séparées et seulement appointées par leur angles.

DE L'UN À L'AUTRE.—Se dit de figures semblables placées sur chacune des partitions de l'écu, et dont les émaux alternent avec celles-ci.

DE L'UN EN L'AUTRE.—Se dit de l'écu divisé en deux émaux différents (soit parti, coupé, tranché, taillé ou écartelé) et chargé sur le trait d'une pièce des mêmes émaux, mais dont le métal est placé sur la couleur de la partition et *vice-versâ*. Il diffère de "l'un à l'autre" en ce que les meubles ne sont pas sur les divisions de l'écu, mais sur la ligne même de ces divisions, de telle sorte que des armes peuvent être en même temps "de l'un à l'autre", et "de l'un en l'autre".

DÉGARNIE.—Attribut d'une épée sans garde.

DELTA.—Triangle évidé représentant la lettre grecque ainsi nommée.

DÉMANCHÉ.—Attribut d'un outil ou d'une arme représenté sans le manche qui lui est propre.

DÉMEMBRÉ.—Attribut des animaux dont les membres sont séparés du corps.

DE MÊME.—Se dit pour éviter la répétition d'un émail que l'on vient de nommer. On dit aussi "du même".

DEMI ou DEMY.—S'emploie pour exprimer la moitié d'un animal ou de toute autre figure.

DEMI-VOL.—Aile d'oiseau détachée de son corps qui paraît posée en pal, le dossier à dextre, la pointe vers le haut de l'écu. Il peut y avoir plusieurs demi-vols sur le même écu.

DENCHÉ.—Se dit des pièces dont les bords ont des petites dents pointues, les intervalles étant creusés obliquement à la manière des dents de scie. Le denché diffère de l'*engrelé* en ce que celui-ci a les pointes plus serrées et les ouvertures arrondies intérieurement. On dit *dentelé* lorsque la pièce est denchée des deux côtés. Voir "feuille de scie".

DENCHURE.—Filet ou listel denché au long du bord supérieur de l'écu; on la nomme après les pièces qui se trouvent sur le champ.

DENTÉ.—Attribut des animaux dont les dents sont d'un autre émail que la tête.

DENTELÉ.—Attribut d'une pièce dont les deux côtés sont garnis de dents courtes et menues comme celles d'une scie.

DENTELURE.—Filière dentelée. Voir ci-dessus au mot *denché*.

DENTICULE.—Pièce en forme de mortaise pendante d'un filet péri en fasce, avec lequel elle forme un *lambel*.

DENTICULÉ.—Cet attribut se dit des pièces du crénelé formant bordure à l'intérieur des quatre bords de l'écu.

DÉPOUILLE.—Peau d'un animal.

DÉSARMÉ.—Se dit de l'aigle ou du lion qui ne montre pas ses ongles ou ses griffes.

DESCENDANT.—Attribut de l'oiseau volant vers la pointe.

DÉTOURNÉ.—S'applique à la tête d'un animal contourné qui regarde en arrière vers la dextre.

DEUX ET UN.—Disposition la plus usitée pour placer trois pièces dont deux sont en chef et une en pointe. Cette position ne s'exprime pas, car elle est sous-entendue, sauf certains cas où il est rigoureusement nécessaire de l'indiquer. Si, d'un autre côté, trois pièces sont posées une en chef et deux en pointe, cette disposition est contraire à l'ordre habituel, et on dit alors que les pièces sont "mal ordonnées".

DEVISE.—Sentence appropriée au caractère ou aux qualités de celui qui la choisit. Elle se place au-dessous de l'armoirie, dans un listel ondoyant aux couleurs de l'écu, et il ne faut pas la confondre avec le *cri* dont nous avons parlé plus haut; si elle se rapporte à quelque meuble de l'écu, on la nomme "âme". Nous renvoyons au traité pour plus ample indication à son sujet.

DEXTRE.—Côté droit de l'écu, c'est-à-dire celui qui fait face à la gauche du lecteur.

On dit des meubles qu'ils sont "à dextre" ou "adextrés", s'ils sont posés du côté droit sur le champ de l'écu.

DEXTROCHÈRE.—Bras droit représenté nu, armé ou paré, et tenant une épée ou toute autre pièce. Dans l'écu, il est mouvant du flanc senestre, ce qui alors ne s'exprime pas, à moins qu'il ne meuve d'un des angles, ce qui est très rare; s'il

meut de dextre il faut l'indiquer. Quand il est "armé" ou "paré", il faut le spécifier en blasonnant.

Le dextrochère doit toujours montrer le coude: autrement ce ne serait qu'un *avant-bras.*

DIABLE.—Figure chimérique représentant le mauvais esprit avec un corps d'homme, des ailes de chauve-souris, une queue et des cornes; il ne s'emploie guère que comme arme parlante.

DIADÈME, DIADÉMÉ.—Attribut de l'aigle dont la tête est entourée d'un cercle.

DIAMANT.—Cette pierre précieuse est représentée en triangle ou en losange, et toujours taillée à facettes. Si sa monture est d'un émail particulier on le dit "chatonné".

DIAPRÉ.—Se dit de diverses broderies ou damasquinures figurées sur le champ de l'écu ou sur une pièce. On dit aussi *paillé.*

Cette expression s'applique aussi quelquefois aux ailes du papillon, mais on emploie de préférence le mot "miraillé".

DIDELTA.—Etoile à six rais entravaillés, représentant la réunion de deux *deltas* grecs entrelacés. C'est l'emblème des Hébreux.

DIFFAMATION.—Suppression ou altération d'une pièce des armoiries en punition d'une action honteuse.

DIFFAMÉ.—Se dit d'un lion qui n'a point de queue ou d'un chien sans oreilles et sans queue. Par extension, s'applique à tout animal privé de sa queue.

DIMINUÉ.—Attribut des pièces héraldiques dont la largeur est amoindrie.

DIVISE.—Fasce diminuée au tiers de sa largeur ordinaire; elle est ordinairement posée sous le chef qu'elle paraît soutenir. Elle est quelquefois placée dans l'écu quoiqu'il n'y ait pas de chef, et dans ce cas, on la place à deux parties et demie de distance du bord supérieur; si elle est plus haute ou plus basse, il faut spécifier sa position. Voir les mots "burèle" et "trangle". (Palliot orthographie erronément "devise").

DOLOIRE.—Petite hache sans manche dont on se servait à la chasse pour dépecer les animaux. Ce mot vient du latin *dolabra,* couteau dont se servaient les sacrificateurs pour découper les victimes.

DONJONNÉ.—Attribut des tours ou châteaux qui sont surmontés de tourelles ou donjons; on doit en exprimer le nombre.

DORMANT.—Se dit d'un lion ou de tout autre animal couché, la tête reposant sur les pieds de devant et les yeux fermés, dans l'attitude du sommeil.

DOUBLÉ.—Attribut de la queue des animaux qui se double.

DOUBLE ORLE.—Nom donné au *trécheur* par quelques auteurs.

DOUBLET.—Petit moucheron montrant ses doubles ailes, mais posé de profil, ce qui est contraire à la position ordinaire des autres insectes qui sont presque toujours vus de face ou de dos.

DRAGON.—Animal chimérique représenté avec la tête et les pattes de l'aigle, le corps et la queue du serpent tournée en volute le bout élevé, et les ailes de la chauve-souris, mais dont la langue et l'extrémité de la queue sont en forme de

dard; lorsque la langue est d'un émail différent, on le dit "langué".

DRAGONNÉ.—Attribut du lion ou autre animal dont le corps se termine en queue de dragon.

DRAPEAU.—Ornement extérieur de l'écu qui s'emploie surtout pour distinguer certaines charges, telles que celle du colonel général de l'infanterie de France. Voir aussi *étendard, enseigne, cornette* et *guidon.*

Les drapeaux se blasonnent comme les écus, leur partie la plus honorable étant près de la hampe, c'est-à-dire à dextre.

DRESSÉ.—Attribut du chevron dans sa position normale, c'est-à-dire la pointe tournée vers le haut. S'applique également à d'autres pièces dans la même position.

DU CHAMP.—Expression qu'on emploie afin d'éviter la répétition lorsqu'une pièce est du même émail que le champ.

DU MÊME ou DE MÊME.—Expression qu'on emploie pour éviter la répétition lorsque l'émail d'une pièce est le même que celui en dernier lieu nommé.

DU PREMIER ÉMAIL, DU SECOND ÉMAIL, ETC.—Expression qu'on emploie pour éviter la répétition lorsqu'une pièce est d'un émail semblable au premier ou au second, etc., qu'on a déjà nommé.

E

EAU.—L'eau se place naturellement au bas de l'écu et sert le plus souvent à supporter un vaisseau ou un animal aquatique; il peut y avoir exception à cette règle lorsque l'eau entre dans la formation des armoiries parlantes. Parfois aussi une

rivière peut traverser l'écu en forme de fasce ondée. Lorsque l'ombre des vagues est d'un autre émail, on la dit "agitée".

ÉBRANCHÉ.—Attribut d'un arbre dont les branches ont été coupées et dont les écots seuls paraissent. Voir "écoté".

ÉCAILLÉ.—Attribut qui s'emploie pour indiquer la couleur des écailles de poisson.

ÉCART.—Chaque quartier d'un écu écartelé se nomme *écart;* on met au premier et au quatrième les armes principales de la maison, au deuxième et au troisième celles des alliances.

ÉCARTELÉ.—Se dit d'un écu divisé en quatre espaces égaux par une ligne verticale et une autre horizontale; c'est la répartition formée du *parti* et du *coupé.* Les quatre espaces de l'écartelé se nomment *écarts* ou *quartiers.*

On peut écarteler l'écu d'une autre manière par la réunion du *taillé* et du *tranché;* c'est ce qu'on nomme "écartelé en sautoir".

En blasonnant l'écartelé, si le premier quartier est semblable au quatrième, et le deuxième au troisième, on dit simplement: "de... écartelé de..."; mais si tous les quartiers ou plusieurs sont différents, il est nécessaire de les détailler séparément, en réunissant cependant dans une même description ceux qui sont identiques. Le premier quartier est en chef dextre, le second en chef senestre, le troisième en pointe dextre et le quatrième en pointe senestre. Dans l'*écartelé en sautoir* le premier quartier est en chef, le second au flanc dextre, le troisième au flanc senestre et le quatrième en pointe.

Lorsque les armoiries sont écartelées par suite d'alliances, les armes primitives de la maison occupent le premier et le quatrième quartiers, mais si toutes les écartelures sont remplies d'armes de concession ou d'alliance, celles de la maison se mettent *sur le tout.*

ÉCARTELÉ (CONTRE).—L'écartelé ordinaire est de quatre quartiers; lorsque l'un d'eux est à son tour subdivisé en quatre, il est dit "contre-écartelé".

ÉCARTELURE.—Division de l'écu écartelé; c'est le synonyme d'*écart* ou quartier.

ÉCHANCRÉ.—Attribut semblable au *cannelé.* C'est donc un "engrêlé" de grandes dimensions.

ÉCHELLE.—Il faut indiquer le nombre de ses échelons.

ÉCHIQUETÉ—Attribut de l'écu ou des pièces composées de carrés alternativement de métal et de couleur comme l'échiquier. Les pièces et figures échiquetées se rencontrent plutôt en Espagne et en Italie.

L'écu échiqueté compte habituellement trente six carreaux; s'il y en plus ou moins, il faut l'exprimer, mais il doit avoir au moins vingt carreaux; s'il n'en a que quinze, ce qui est rare, on dit "quinze points d'échiquier"; s'il n'en a que neuf, il est dit "équipollé".

Les pièces honorables qui sont échiquetées doivent avoir au moins deux tires ou traits; si elles en ont moins, elles sont dites "componées".

En blasonnant l'échiqueté, on commence par indiquer l'émail du carré qui forme l'angle droit du chef.

ÉCIMÉ.—Attribut du chevron dont la pointe est coupée.

ÉCLATÉ.—Se dit des lances, bâtons et chevrons brisés, mais pour cette dernière pièce, le mot "brisé" vaut mieux.

Se dit aussi d'une figure qui semble rompue par éclats.

ÉCLOPPÉ.—Se dit du taillé qui est tranché vers le milieu de son parcours.

ÉCORCHÉ.—Se dit quelquefois des animaux qui sont de l'émail *gueules,* comme si leur peau avait été enlevée; cette expression ne se rencontre guère que chez les auteurs anciens.

ÉCOT.—Tronc, branches ou bâton noueux dont les branches ont été coupées, laissant les nœuds seuls; c'est le synonyme de *chicot.* Il faut spécifier sa position, soit en pal, en bande, en fasce, etc.

ÉCOTÉ.—Attribut qui s'applique au tronc dont les branches sont coupées ; l'*écoté* s'applique plus spécialement à une branche ou à un tronc d'arbre, tandis que l'*ébranché* s'applique plutôt à l'arbre lui-même. L'*écoté* se hérisse vers le chef; dans ce cas les pièces sont "dressées", mais comme c'est la position normale, on ne l'indique pas. L'écoté " versé " présente ses découpures en oblique descendante ; "tourné", il les dirige vers la dextre, et "contourné" vers le senestre.

Dans le " contre-écoté " comme dans le *contre-bretessé,* l'échancrure d'un côté est opposée à la saillie de l'autre.

ÉCREVISSE.—Les écrevisses se posent en pal, la tête vers le haut de l'écu et vues de dos; s'il en est autrement, il faut le spécifier; leur émail est généralement le gueules; elles symbolisent le droit de propriété sur un cours d'eau.

ÉCU.—Arme défensive de la plus haute antiquité qui représente

en armoirie le bouclier ou champ sur lequel on émaille les pièces et figures qui composent les armoiries. Nous renvoyons au traité pour plus amples détails, quant à sa forme, ses divisions, etc.

L'écu s'emploie parfois comme meuble dans les armoiries; s'il représente l'arme défensive connue sous le nom de *bouclier,* il prend alors ce nom ou celui de "targe".

S'il représente l'écu armorial, il est alors dit "écusson".

ÉCUREUIL.—Animal qui se représente "grimpant" (rampant), la queue relevée sur le dos et plus grosse que le corps. Le surintendant Fouquet avait dans ses armes un écureuil avec la devise: *"Quò non ascendam"?*

ÉCUSSSON.—Nom que prend un petit écu employé comme meuble et représentant l'écu armorial; c'est presque toujours une concession d'un souverain; il figure généralement en cœur ou en abîme, et parfois il est mis en nombre.

Plus souvent encore, on le trouve sur une écartelure, indiquant par là qu'il s'agit d'une alliance ou d'une concession, et on le blasonne par l'expression "sur le tout", sans ajouter le mot "écusson".

ÉCUSSON DES ARMES.—Petit écusson porté en cimier, qui répète les armoiries.

EFFARÉ.—Attribut du cheval et de l'âne levés sur leur pieds de derrière, mais pour le cheval, l'expression "cabré" est préférable. Quelques auteurs se servent mal à propos du mot "forcené".

EFFAROUCHÉ.—Attribut du taureau, du bœuf ou du chat quand ils sont dans la position de "rampant"; quelques au-

teurs se servent des expressions " effrayé " ou " furieux ", qui convient mieux au bœuf et au taureau.

EFFEUILLÉ.—Attribut d'un arbre, rameau ou de toutes plantes dépouillées de leurs feuilles; l'arbre dans cet état se dit aussi "arbre sec". *Effeuillé* se dit aussi d'un épi dont la tige ne porte pas de feuilles.

EFFRAYÉ.—Synonyme de "effaré", "effarouché" ou "furieux".

ÉLANCÉ.—Se dit du cerf "courant". Voir "lancé".

ÉLÉMENTS.—Les quatre éléments (air, terre, feu et eau), sont plus généralement employés comme accessoires que comme pièces principales de l'écu. Voir ces différentes rubriques pour leurs diverses caractéristiques.

ÉLÉPHANT.—Le plus grand et le plus fort des quadrupèdes; il se représente "posé" sur ses quatre pieds; il est l'emblème de la piété envers le Créateur parce qu'on prétendait qu'il s'inclinait au lever et au coucher du soleil. On le dit "armé" ou "défendu" quand ses défenses sont d'un émail différent et "onglé" quand ce sont ses pieds. Parfois on emploie seules en armoirie les *proboscides* ou trompes d'éléphant.

ÉMAIL.—Nom qui se donne aux métaux et aux couleurs employés en armoirie, parce qu'autrefois on les "émaillait" sur les boucliers, cottes d'armes, etc., afin de les rendre inaltérables aux intempéries de l'air.

Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements à ce sujet.

ÉMANCHE.—Pièce héraldique formée de plusieurs pointes triangulaires dont les bases se touchent et meuvent de l'un des bords ou de l'un des angles de l'écu. Voir au mot "emmanche".

ÉMANCHÉ.—Cet attribut se compose de pièces en forme de longs triangles s'enclavant les uns dans les autres; leur disposition régulière est d'affecter un tiers de l'écu à chacune de leurs parties pleines, et l'autre tiers, celui du milieu, aux parties émanchées.

Cet attribut se figure coupé, parti, tranché ou taillé; il se met en pal, en chef, en pointe, en bande ou en barre.

Il ne faut pas le confondre avec l'*emmanché* qui s'applique au "manche" de certaines pièces, bien que quelques auteurs confondent à tort ces deux expressions.

EMBELLI.—Attribut d'une épée, sabre ou arme semblable dont la poignée est d'émail différent.

EMBOUCHÉ.—Se dit des embouchures des cors, huchets et trompettes qui sont d'un émail différent. On dit également *enguiché*.

EMBOUCLÉ.—Qui est bouclé.

EMBOUTÉ.—Attribut des manches de marteaux, instruments de chasse ou de toutes pièces dont les bouts sont garnis de cercles d'un émail différent. On dit aussi *virolé*.

EMBRASSE.—Cape mouvant du flanc de l'écu; l'embrasse dextre est ouverte vers le flanc senestre, et l'embrasse senestre en sens contraire.

EMBRASSÉ.—Cet attribut est le "chappé" mouvant de l'un des flancs de l'écu, car on a vu que le chappé se meut de la pointe. On doit indiquer si l'embrassé est à dextre ou à senestre.

EMMANCHÉ.—Triangle dont la base repose sur un des bords de l'écu, et dont la pointe touche le bord opposé; elle peut se

répéter jusqu'à quatre fois sur l'écu, et se placer soit en chef, en pointe ou sur les côtés. (Voir *emmanchure, pile* et *pointe.*)

EMMANCHÉ.—Attribut des manches de hache, faulx, marteau, etc., qui sont d'un émail différent.

EMMANCHURE.—Triangle dont la base est sur l'un des bords de l'écu, et dont la pointe se termine au premier tiers de la distance qui le sépare du bord opposé. L'emmanchure ne s'élève donc que jusqu'à la hauteur du tiers, tandis que la pile s'élève jusqu'aux deux-tiers, et l'emmanche traverse toute la distance qui sépare les deux bords de l'écu.

EMMUSELÉ.—Attribut du mulet, de l'ours, du chameau et autre animal qui ont une muselière d'un émail différent de leur corps.

ÉMOUCHET.—Oiseau ayant la forme d'un aigle.

ÉMOUSSÉ.—Attribut d'un fer de lance ou d'une flèche sans pointe.

EMPENNÉ.—Se dit des plumes d'une flèche ou d'un javelot quand ils sont d'un émail différent.

EMPIÉTANT.—Attribut de l'oiseau qui tient une proie ou autre chose dans ses serres. Ainsi l'aigle impériale de France empiète un foudre.

Se dit aussi de l'oiseau arrêté et perché lorsque son perchoir est d'émail différent.

EMPOIGNANT.—Se dit d'une main ou de la patte d'un animal qui tient un objet.

EMPOIGNÉ.—Se dit des flèches, javelots, épées ou autres piè-

ces de longueur au nombre de trois ou davantage, dont une est posée en pal, et les autres en sautoir, et réunies à leur centre par un lien. Ce lien n'est indiqué que s'il est d'un émail différent.

Cette expression se dit aussi d'un pal, d'une bande ou autre pièce tenue par une main, la patte d'un lion, le membre d'un aigle, etc.

EN CALVAIRE.—Fleur de lis fantaisiste composée de cinq glaives plantés sur une fasce cintrée.

ENCENSOIR.—Ce meuble se représente en armoirie avec la chaîne tombée à senestre.

ENCHAINÉ.—Attribut des animaux qui portent une chaîne rivée à leur collier.

ENCHAUSSÉ.—Se dit de l'écu taillé depuis le milieu d'un de ses côtés en tirant vers la pointe du coté opposé. Voir aussi *chaussé*.

ENCHAUSSURE.—Petite section remplissant l'angle dextre ou senestre de la pointe de l'écu; elle forme un triangle, dont la base s'étend du milieu du flanc au milieu de la pointe.

ENCLAVÉ.—Se dit d'un écu parti, coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure qui est ordinairement carrée; cet attribut n'est guère usité qu'en Allemagne.

ENCLOS.—Se dit d'un lion ou autre pièce enfermée dans un trescheur ou dans une palissade. S'applique aussi aux meubles de l'écu qui se trouvent au centre d'une pièce évidée.

ENCOCHÉ.—Se dit du javelot ou de la flèche posés sur la corde de l'arc, que celle-ci soit tendue ou non. Voir "ajusté".

EN CŒUR.—Placé au centre de l'écu.

ENCORNÉ.—Voir "ancorné".

EN DÉFENSE.—Attribut de la licorne qui a la tête baissée et menaçant de sa corne.

ENDENCHÉ.—Voir "denché".

ENDENTÉ.—Attribut d'une pièce couverte de longues dents ou triangles allongés et alternés d'émaux différents.

ENFILÉ.—Se dit des couronnes, annelets ou autres pièces rondes et vides traversés par une lance, bande, cotice ou autre pièce longue.

ENFLAMMÉ.—Se dit de toutes pièces et principalement des cœurs dont il sort une flamme.

ENFLÉ.—Attribut des voiles de navire quand elles sont gonflées et qu'elles se rencontrent seules.

EN FORME.—Attribut du lièvre qui paraît arrêté et assis sur ses pattes de derrière.

ENGLANTÉ.—Attribut du chêne chargé de glands d'émail différent.

ENGOULANT.—Animal qui dévore une pièce; pour la guivre on dit "halissant".

ENGOULÉ.—Se dit d'un bâton, d'une bande ou autre pièce dont les bouts sont dans la gueule de têtes d'animaux mouvant des bords de l'écu.

ENGRÉLÉ.—Attribut des pièces principales dant les bords sont armés de petites dents à intervalles creux et arrondis.

Il diffère du dentelé en ce que celui-ci est à angle comme

les dents de scie, tandis que dans l'engrélé, l'intervalle des pointes est arrondi.

ENGRELURE.—Petit filet ou listel engrélé qui se pose au long du bord supérieur de l'écu.

ENGRENÉ.—Attribut qui s'applique aux roues d'engrenage.

ENGUICHÉ.—Indique l'embouchure des cors ou huchets qui sont d'un émail différent. Voir "embouché".

ENHENDÉ.—Pièce héraldique dont le pied est refendu. Il diffère du "fourché" en ce que celui-ci n'a que deux pointes, tandis que l'enhendé étant *refendu* offre trois pointes. Cet attribut s'applique principalement à la croix.

ENLACÉ.—Attribut de deux ou plusieurs pièces courbes qui se croisent.

EN LATIN.—Fleur de lis fantaisiste composée de cinq fleurs reliées par une traverse, celles des côtés penchant à l'extérieur.

ENLEVÉ.—Se dit de petits triangles isocèles qui remplissent l'écu et paraissent avoir été détachés.

Se dit aussi de diverses figures creusées dans le champ de l'écu en points symétriques.

ENMANCHÉ.—Voir EMMANCHÉ.

EN PIED.—Attribut employé par quelques auteurs pour "levé". S'applique à un animal debout sur ses pieds de derrière.

EN POUPE.—Attribut des voiles de navires qui sont gonflées.

ENQUERRE (À).—Exception à la règle en vertu de laquelle on ne doit jamais placer métal sur métal ni couleur sur couleur. Cette expression vient du verbe "enquérir" parce qu'il

y a un motif puissant de dérogation à cette règle absolue du blason dont il y a lieu de s'*enquérir*.

EN REPOS.—Attribut des animaux couchés sur le ventre avec la tête haute.

ENSANGLANTÉ.—Se dit du pélican ou autres animaux dont le sang coule, ou de quelque partie d'animal qui paraisse coupée ou arrachée et où l'on voit des gouttes qui imitent le sang. Pour le pélican, les gouttes de sang qui tombent de sa poitrine se nomment "piété".

ENTE.—Petite emmanche mouvante de la pointe et s'arrondissant en côtés concaves. Par extension, l'ente peut quelquefois être ailleurs qu'à la pointe, mais dans ce cas, il faut l'indiquer.

ENTÉ EN POINTE, ou POINTE ENTÉE.—Se dit de l'écu qui contient une "ente" ou figure tracée dans sa partie inférieure par deux traits concaves qui partent du centre pour gagner les angles de la pointe; elle a la forme d'un chevron plein dont les côtés seraient recourbés en dedans, et ne doit pas dépasser en hauteur le tiers de l'écu.

ENTÉ-NÉBULÉ.—Attribut des pièces principales d'un écu, telles qu'une fasce, un pal, etc., qui sont découpés des deux côtés par des entailles formant alternativement une concavité et une convexité et s'enclavant dans l'émail du champ qui revêt la même forme.

ENTRAVAILLÉ.—Se dit des oiseaux éployés qui ont un bâton passé entre les ailes ou les pattes.

Se dit aussi du bar, de la bisse, de l'aigle, du griffon, etc., qui se trouvent entrelacés dans des fasces, cotices, burelles ou autres pièces de longueur.

Se dit aussi en général de deux pièces honorables entrelacées. Voir ce dernier mot et "entretenu".

ENTRELACÉ.—Se dit des anneaux, triangles, croissants et autres meubles passés les uns dans les autres, ou de pièces honorables qui se rencontrent deux fois. Voir "entretenu".

ENTRELACS.—Anneaux entretenus, entravaillés ou entrelacés.

ENTRETENU.—Se dit de deux ou plusieurs clés dont les anneaux se trouvent entrelacés, ou de pièces liées ensemble par des anneaux. Voir "entravaillé" et "entrelacé".

ENVERSÉ.—Armes renversées en signe de diffamation.

EOLE.—Synonyme d'*aquilon*.

ÉPANOUI.—Attribut de toutes les fleurs, mais plus généralement du lis, dont le fleuron supérieur est ouvert et qui a des boutons entre les fleurons des côtés.

ÉPÉE.—Arme offensive qui se représente ordinairement en pal, la pointe en haut; si la pointe est en bas on la dit "renversée", et si elle est dans ce cas tenue par une main, on la dit "abaissée"; quand elle est seule et la pointe en haut, on la dit "épée haute", et on ne doit exprimer sa position que si elle est différente; elle peut aussi se poser en fasce, la pointe vers le flanc dextre de l'écu, et si la pointe est tournée à senestre, elle est dite "contre-posée". Deux épées se placent ordinairement *en sautoir,* les pointes en haut, mais elles peuvent aussi être "aboutées", et trois épées se placent *en pal* ou "appointées". L'épée est presque toujours représentée nue; quand elle est "au fourreau" c'est une dérogation à la règle ordinaire qu'il faut signaler; elle a dans l'écu une lame, une garde, une poignée et un pommeau; on la dit

"garnie" lorsque la garde, la poignée et le pommeau sont d'un émail différent et "embellie" s'il s'agit de la poignée seulement. L'épée est ordinairement d'argent à garde d'or.

ÉPERON.—L'éperon du chevalier se représente rarement en entier; on emploie plutôt la molette seule. La partie de l'éperon qui supporte la molette se nomme "collet".

Si l'éperon est tourné à senestre, on le dit "contre-posé".

ÉPERVIER.—Oiseau de proie dont on se servait pour la chasse; on le dit "chaperonné" lorsqu'il est coiffé, "longé" quand ses jambes sont liées par une longe, "grilleté" pour les grilles ou grelots qui y sont attachés, lorsqu'il sont d'un émail différent; il est dit "perché" lorsqu'il repose sur un bâton.

ÉPIS.—Les épis ou gerbes symbolisent en armoirie la possession de terres fertiles en grains; ils s'appliquent aux blés, à l'orge ou au mil. On les représente debout sur leurs tiges, avec une feuille recourbée chaque côté de leurs tiges; lorsque ces feuilles manquent, on les dit "effeuillés".

ÉPIEU.—Espèce de hallebarde dont le bout supérieur est garni d'un fer large et pointu et dont on se servait autrefois à la chasse du sanglier.

ÉPLOYÉ.—Attribut des aigles qui sont représentés de front et les ailes étendues; lorsqu'il s'agit d'autres oiseaux on dit "au vol étendu". Il n'est pas nécessaire d'indiquer cette position pour les aigles, aiglettes et alérions parce que c'est leur position ordinaire.

ÉQUERRE.—(Voir *Escarre*).

ÉQUIPÉ.—Attribut du vaisseau qui a tous ses agrès. Voir "habillé".

ÉQUIPOLÉ.—Attribut indiquant que l'écu est couvert de neuf carrés égaux placés en échiquier, les quatre des coins et celui du centre étant d'un émail, et les quatre autres d'un autre émail. Ces carrés se nomment "points", et l'on peut dire en blasonnant l'écu: "neuf points équipolés".

ESCARBOUCLE (RAIS D').—Espèce de roues sans jantes dont le moyeu est une pierre précieuse ou un anneau, et dont les rayons, au nombre de huit, sont pommetés au centre et fleuronnés ou fleurdelisés aux extrémités. On en rattache l'origine aux ornements qu'on plaçait sur les boucliers ou "escuts à boucle".

ESCARGOT.—(Voir LIMAÇON).

ESCARRE ou ESQUARRE.—Espèce de bordure qui ferme ou termine un quartier des deux côtés intérieurs de l'écu; on pourrait dire qu'elle est formée par l'évidement du franc-quartier; c'est à proprement parler une *équerre*.

ESSONÉ.—Attribut d'une pièce entourée d'un essonier.

ESSONIER.—(Voir TRÉCHEUR).

ESSORANT.—Attribut d'un oiseau qui entr'ouvre les ailes pour prendre son essor.

ESSORÉ.—Attribut des châteaux ou maisons dont le toit est d'un émail différent.

S'applique aussi aux oiseaux en plein vol.

ESTACADE.—Ouvrage de fortification formé de trois pals réunis par une traverse horizontale.

ÉTAGÉ.—Attribut d'un arbre revêtu de diverses couches de feuillage.

ÉTAI ou ÉTAIE.—Petit chevron alésé qui n'a que le quart de la largeur du chevron ordinaire, ou plus exactement deux cinquième de module. Il représente les pièces de bois qui servent à *étayer* les édifices.

ÉTENDU.—Attribut du vol d'un oiseau dont les ailes sont élevées vers le chef.

ÉTÊTÉ.—Se dit d'un lion, d'une aigle ou autre animal qui n'a point de tête, et aussi d'un arbre dont on a coupé les branches du haut.

ÉTINCELANT.—Se dit des charbons ardents ou des corps lumineux et enflammés qui semblent jeter du feu et des étincelles

ÉTINCELÉ.—Semé d'étincelles.

ÉTOILE.—Astre représenté à cinq pointes que l'on appelle rais, un tendant en haut, deux aux côtés et deux en bas; si l'étoile a plus ou moins de cinq rais, il faut le spécifier, mais elle doit toujours avoir une pointe en haut pour être dans son assiette naturelle; si elle a deux rais en haut elle est dite "renversée", si elle est à cinq rais, et "penchée" si elle en a six. Celle dont un des rais est plus long et ondoyant est dite "caudée", mais si cette étoile est à huit rais et que la queue a trois fois la longueur des autres, c'est une *comète*. Lorsqu'il y a plusieurs étoiles il faut en indiquer le nombre et la manière dont elles sont placées.

Elles sont "rayonnantes" lorsque les rais sont ondoyants et "hérissées", quand elles ont de petits traits entre les rais

Les étoiles sont pleines et diffèrent des "molettes d'éperons" en ce que celles-ci sont percées en rond à leur centre et ont ordinairement six rais.

ÉTRIER.—Appui de fer servant au cavalier à monter à cheval. Anciennement, les étriers consistaient en cordons de soie ou en cordes couvertes d'étoffes précieuses, et se nommaient "sautoirs".

ÉVIDÉ.—Voir "vidé".

ÉVIRÉ.—Attribut du lion ou autre animal qui n'a pas la marque du sexe.

F

FAILLI.—Ce terme s'applique au chevron, à une bande, etc., dont la longueur se trouve interrompue par un vide carré. Il est synonyme de "rompu", mais est moins usité.

Quelques auteurs qualifient de cet attribut une pièce qui, partant d'un bord de l'écu s'arrête à peu de distance du bord opposé.

FAISCEAUX.—Assemblage de baguettes entourant une hache et liées par des courroies que les licteurs portaient devant les consuls et les empereurs romains. Voir "hache consulaire".

FALOT.—Vase muni d'un manche et rempli de flamme, dont on doit indiquer l'émail lorsqu'il est différent. Le falot sans manche s'attachait aux créneaux d'une tour.

FANAL.—Falot haussé sur un échafaudage.

FANION.—Étendard ou petit drapeau qui s'attache au haut de la lance.

FANON.—Manche pendante qu'on portait autrefois près du poignet droit pour lui servir d'ornement. (Voir Manipule).

FASCE.—Pièce honorable posée horizontalement au centre de

l'écu ; elle a deux parties de hauteur des sept de la largeur de l'écu et représente la ceinture du chevalier. Elle peut être "haussée" ou "abaissée".

Lorsqu'il y a deux ou trois fasces dans un écu, elles diminuent de largeur et ont entre elles des espaces égaux à leur hauteur. Deux fasces réduites au tiers de leur largeur et séparées par un espace égal prennent le nom de "jumelles"; quatre fasces ou plus ,en nombre pair, réduites au cinquième de leur largeur ordinaire prennent le nom de "burelles", et en nombre impair, elles se nomment trangles". Quelques auteurs nomment "trangle" une petite fasce diminuée à la moitié de sa largeur ordinaire et "divise" une petite fasce réduite au tiers de sa largeur et mise seule sur l'écu.

Les meubles posés "en fasce" sont disposés dans le sens de cette figure.

FASCÉ.—Attribut de l'écu couvert de fasces, alternant de métal et de couleur en nombre égal. Pour blasonner le fascé, on indique le nombre de pièces qui meublent l'écu, soit six ou huit, en commençant par la fasce qui se trouve en chef; lorsqu'on n'indique pas le nombre de pièces, le fascé en compte six. Au-delà de huit fasces, l'écu sera dit "burelé".

FASCÉ, CONTRE-FASCÉ.—Lorsque l'écu *fascé* est "parti" et que l'émail des fasces des deux côtés de ce trait est opposé, on le dit "fascé, contre-fascé". Il se blasonne comme le fascé ordinaire en commençant par la partie du chef qui est placée à dextre.

FASCE-PAL.—On appelle ainsi la fasce réunie à une moitié de pal posée soit en chef, soit en pointe, quand les deux sont du même émail et semblent ne faire qu'une seule pièce. La

réunion de la fasce et du pal formant la croix, la *fasce-pal* est donc une croix privée de sa partie inférieure ou supérieure, et il faut indiquer cette dernière particularité en blasonnant.

FAUCON.—Les faucons représentent un attribut seigneurial; ils sont reconnaissables à leurs longes, grillets ou grelots, chaperons et perches ,et en conséquence ils portent les attributs de "longé", "grilleté", "chaperonné" ou "perché" si l'émail de ces pièces est différent. Ils sont aussi susceptibles des attributs des autres oiseaux, tels que "becqué", "membré", "armé", etc.

Ces remarques s'appliquent également aux autres oiseaux de chasse tels que l'épervier, le gerfaut et à tous les oiseaux de leurre ou de poing.

FAUCILLE.—Lorsqu'on n'indique pas la position de sa pointe, la faucille se pose en pal; si le manche est d'un autre émail on la dit "emmanchée".

FAULX.—Les faulx figurent en armoirie comme armes de guerre ou comme symboles du temps; elles se posent en pal, le fer en haut et la pointe tournée à dextre. Si le manche est d'un autre émail que le fer, on la dit "emmanchée". Lorsqu'elle n'a pas de manche, on la nomme "rangier".

FAUSSES ARMOIRIES.—Les armoiries sont dites "fausses" quand elles dérogent à la règle qui défend de mettre métal sur métal et couleur sur couleur. Il y a exception pour le "cousu" et les "armes à enquerre".

FAUX-ÉCU.—Orle qui n'a que la dimension d'un écusson en cœur.

FEMME.—La femme en blason ne se représente qu'en "buste" et nous renvoyons à cette expression pour autres détails. L'emploi que l'on en fait le plus fréquemment consiste dans les bustes de reines. Lorsqu'on ne voit que la moitié supérieure de son corps on se sert de l'expression "demy-femme".

FER.—Les fers de lance, de dard, de javelot ou de flèche sont souvent employés en armoiries; ils doivent toujours avoir la pointe en haut, et s'ils sont placés autrement, il faut l'indiquer. On les nomme aussi "bocquets".

FER À CHEVAL ou À MULET.—Fers de l'un ou de l'autre de ces animaux; on les pose la pince en bas; ils ont six trous, et on les dit "cloués" lorsque ces trous sont remplis de clous d'un émail différent.

FER DE FLÈCHE, DE JAVELOT ou DE LANCE.—Ces pièces se représentent en pal, la pointe vers le haut.

FER DE MOULIN.—C'est la pièce de fer placée au milieu de la meule; elle est formée de deux branches courbes adossées et réunies par deux traverses, formant une pièce ajourée pour recevoir le pivot. On le nomme aussi "croix de moulin". C'est un attribut seigneurial symbolisant la possession de moulins où les vassaux étaient obligés de faire moudre leur grain.

Nous avons vu au mot "anille" que quelques auteurs confondent ces deux pièces; l'anille ne réunit les deux branches courbes que par un seul trait de liaison.

FERMAIL.—Boucle des ceinturons, baudriers, harnais, etc., des gens de guerre. Il est ordinairement de forme ronde tirant sur l'ovale et garni de son ardillon. Il se pose ordinaire-

ment en fasce, la pointe de l'ardillon à dextre, et s'il est posé verticalement, on le dit "en pal". Le *fermail antique* est en losange; c'était anciennement une marque de dignité.

Un écu rempli de fermaux se disait autrefois "fermaillé", mais ce terme n'est plus d'usage, et l'on doit plutôt dire "semé de fermaux".

FEU.—L'un des quatre éléments; se représente surtout en armoiries par les flammes des flambeaux, des bûchers, des cœurs, etc.

FEUILLE.—La feuille a généralement la même signification que l'arbre dont elle provient; elle se pose ordinairement en pal, la pointe en haut; si la queue est en haut, on la dit "renversé"; si les nerfs et fibres sont d'un émail différent, on la dit "nervée". La couronne de feuilles de chêne était chez les anciens la récompense de ceux qui avaient défendu leur patrie.

FEUILLÉ.—Attribut d'une fleur ou d'une plante dont la tige est garnie de feuilles d'un émail différent. Se dit aussi des fleurs et des fruits qui ont des feuilles à l'encontre de l'ordinaire.

FEUILLE DE SCIE.—Se dit du pal, de la bande, de la barre ou de la fasce qui n'est dentelée que d'un côté; il faut indiquer si la dentelure est en chef ou en pointe.

FICHÉ.—Attribut d'un pal, d'une croix ou autre pièce longue qui est aiguisée à sa partie inférieure comme pour être encée en terre, et qu'on dit alors "au pied fiché".

FIER.—Attribut du lion ou autre animal dont le poil est hérissé.

FIERTÉ.—Attribut du poisson et plus particulièrement de la baleine dont les dents sont d'un émail particulier.

FIGURÉ.—Attribut des lunes, croissants, besants et autres pièces semblables représentant l'image d'une figure humaine.

FIL.—Traverse du lambel.

FILET.—Cette expression s'applique aux pièces honorables dont la largeur est réduite aux deux cinquièmes d'une des sept parties de la largeur de l'écu. On dit alors un filet posé en croix, en bande, en fasce, etc. Lorsqu'il s'agit d'une bordure, elle prend le nom de "filière". Deux filets séparés par un espace égal à leur largeur prennent le nom de "jumelles"; trois filets celui de "tierce", et cinq filets se nomment "tringles". Le filet qui borde une pièce doit être du sixième de sa largeur.

FILIÈRE.—Bordure très étroite n'ayant que la largeur du filet, c'est-à-dire égale à deux cinquièmes d'une des sept parties de la largeur de l'écu. Quelques auteurs confondent la *filière* avec l'*orle;* la filière touche le bord de l'écu, tandis que l'orle en est séparée par un espace égal à sa largeur.

La filière cannelée prend le nom de "cannelure", et dentelée celui de "dentelure".

FLAMBANT.—Attribut du pal ou autre pièce ondés et aiguisés en forme de flamme; il est mouvant du bas de l'écu et sa pointe ondoyante s'élève vers le haut.

S'emploie aussi pour l'expression "allumé".

FLAMBEAU.—Symbolise la foi et la lumière au milieu des ténèbres; on blasonne l'émail du flambeau et celui du feu dont il est allumé; quand ce dernier émail est le gueules on peut dire simplement "ardent".

FLAMBOYANT.—Attribut d'une pièce longue, ondée et qui se termine en angle aigü comme une langue de feu

Se dit aussi des yeux du sanglier quand ils sont d'un émail différent.

FLAMME.—S'emploie parfois seule comme pièce principale ; dans ce cas, sa partie inférieure est arrondie et elle se termine en haut par trois pointes ondoyantes; mais elle est plus souvent employée comme accessoire sortant d'une pièce, tel que nous avons vu aux mots *ardent, allumé, enflammé,* etc.

FLANCS DE L'ÉCU.—Côtés dextre et senestre.

FLANCHÉ.—Voir FLANQUÉ.

FLANCHI.—Petit sautoir alésé et diminué de largeur, qui se nomme ainsi quand il charge ou accompagne une pièce principale.

FLANQUE.—Partie du milieu de l'ancre qu'il faut blasonner quand elle est d'émail différent; elle porte plutôt le nom de *stangue.*

FLANQUÉ ou FLANCHÉ.—Se dit de l'écu dont les côtés ou flancs sont divisés du centre par deux demi-ovales adossés qui donnent à la partie du milieu la forme d'un pal très élargi à ses extrémités. Ce pal, qui forme alors le champ, est dit "flanqué", c'est-à-dire garni dans ses flancs.

Quelques auteurs donnent cet attribut aux châteaux qui ont des tours.

Ce terme est aussi employé pour les pièces posées en pal qui ont d'autres figures à leurs flancs ou côtés, mais dans ce cas, il vaut mieux se servir du mot "accosté".

FLANQUI.—(Voir FLANCHI).

FLÈCHE.—Meuble qui représente une tige de bois dont une extrémité est armée d'un fer pointu en dard et dont l'autre extrémité est garnie de deux rangs de plumes, un de chaque côté.

Elle se pose ordinairement en pal la pointe en haut, et si elle est en bas, on la dit "tombante" ou "renversée"; si les plumes sont d'un émail différent, on la dit "empennée"; si elle est sur la corde de l'arc, elle est dite "encochée", ou "ajustée", et lorsque le fer n'a point de pointe et paraît coupé, elle est dite "émoussée". Les flèches en faisceaux sont dites "empoignées".

FLEUR.—Les fleurs sont dites "tigées" ou "feuillées" lorsque la tige ou les feuilles sont d'émail différent, ou lorsque, étant représentées d'ordinaire sans feuilles ni tige comme la rose, elles se trouvent par exception avoir une tige et des feuilles. La tige doit se diriger vers le bas, sauf pour l'ancolie. (Voir ce mot). Quand elles sont réunies deux par deux on les dit "couplées".

On les dit "au naturel" quand elles n'ont pas d'autres couleurs que celles que la nature leur a données.

FLEUR DE LIS.—En blason la fleur-de-lis prend une forme conventionnelle qui se compose d'un fer de lance et de deux crochets adossés, reliés par une traverse; le dessin en a varié suivant les siècles, et dans certains cas (en calvaire, en latin, etc.), il s'est considérablement écarté de la forme ordinaire. A l'origine les fleurs de lis d'or semées sur champ d'azur formaient les armes des rois de France, et cet attribut prend en blason le nom "de France ancien"; plus tard elles furent réduites à trois et le blason "d'azur à trois fleurs de lis d'or"

est dit "de France"; les particuliers ne pouvaient les introduire dans leurs armoiries que par concession du roi.

La fleur de lis coupée par le bas de manière que la partie supérieure seule apparaît, est dite "au pied nourri" ou encore mieux "au pied coupé"; si elle a des boutons entre les branches, on la dit "florencée", et le lis naturel est désigné sous le nom de "lis-de-jardin".

FLEURDELISÉ.—Attribut des croix ou de toute autre pièce dont les extrémités se terminent par des fleurs de lis.

FLEUR DE NÉFLIER.—Fleur en forme d'étoile, à cinq feuilles ondoyantes. Voir "quintefeuille".

FLEURÉ, FLEURONNÉ, FLEURETÉ ou FLOURÉ.—Bordé de fleurs ou terminé en fleurs, mais se dit surtout des bordures et des trécheurs dont les bords sont ornés de fleurs de lis, de trèfles ou de fleurons. Le *fleuré* se dit plus spécialement d'une figure ornée de fleurs d'ache, tandis que le fleuronné exprime l'attribut d'une pièce fleurée aux extrémités. Le *contre fleuré* indique une pièce dont les deux côtés portent des fleurons alternatifs.

FLEURI.—Attribut du rosier, d'une plante ou d'une fleur qui paraît avec des boutons non épanouis.

Se dit aussi des plantes dont la fleur est d'émail différent.

Se dit aussi des arbres ou plantes qui ont des fleurs.

Se dit encore des arbres qui, par exception, montrent leurs fleurs quand leur figuration naturelle est de n'en point avoir.

FLEURONNÉ.—Fleuri aux extrémités. (Voir plus haut au mot "fleuré").

FLORENCE.—Cette expression se dit de la croix dont les extrémités se terminent en fleur-de-lis, mais l'expression "fleurdelisé" est meilleure.

Le *lis de Florence* est celui qui a des boutons entre les fleurons.

FLORENCÉ.—Se dit d'une fleur-de-lis qui a des boutons entre ses fleurons, comme la fleur-de-lis de Florence. S'emploie quelquefois aussi pour l'expression "fleurdelisé", mais ce terme n'est pas recommandé.

FLOTTANT.—Se dit d'un navire, d'un cygne, d'un poisson ou autre pièce qui semble flotter sur des ondes d'un autre émail.

FLOTTÉ.—Attribut d'une pièce ondée en forme de flots.

FLOURÉ.—Voir plus haut au mot "Fleuré".

FOI.—On appelle ainsi deux mains dextres jointes ensemble et posées en fasce; c'est le symbole de la sincérité, d'une union mutuelle, d'une alliance, d'un traité de paix ou d'une réconciliation. Si la foi est en bande ou en autre position, il faut l'exprimer.

On dit qu'elle est "parée" lorsque les poignets sont couverts de quelque étoffe d'émail différent.

FONDU.—Attribut d'une tour ou d'un château dont on ne voit que le haut.

FONTAINE.—Est dite "jaillissante" quand elle a une ou plusieurs chutes d'eau.

FORCES.—Espèce de ciseaux carrés par les bouts et fermés, pour tondre les moutons. Ils se posent en pal. Si les bouts sont pointus ils indiquent des *forces* à tondre les draps.

FORCENÉ.—Se dit du cheval "effaré" ou "cabré", mais cette dernière expression est préférable. Voir ces deux mots.

FORME (EN).—Attribut du lièvre assis sur ses pattes de derrière.

FOUDRE.—Meuble de l'écu fait en forme de faisceau composé de flammes montantes et descendantes, avec quatre dards en sautoir dont les manches ou fûts à sinuosités angulaires imitent les bandes vivrées.

Il est dit "ailé" quand il a à ses côtés deux ailes étendues en fasce.

FOUINE.— Cet animal se représente "passant".

FOURCHÉ.—S'applique à une croix alésée dont les branches sont terminées par deux pointes formant un angle rentrant en forme de fourche; lorsqu'elle a trois pointes, elle est dite "enhendée", comme on l'a vu plus haut.

Se dit aussi de la queue d'un lion divisée en deux. On dit plus ordinairement "fourchu".

FOURCHETÉ.—Attribut de la croix dont les branches sont terminées en fourchette évasée, aux pointes recourbées à dextre et à senestre, comme celle qui servait autrefois à supporter les mousquets.

FOURCHU.—Se dit de la queue du lion lorsqu'elle est divisée en deux ou double à son extrémité.

FOURMI.—Emblème du travail et de l'économie; se blasonne comme les autres insectes.

FOURRURES.—Email neutre employé indifféremment comme métal ou couleur ; ce sont l'*hermine* et le *vair* qui se décomposent en outre en *contre-hermine* et *contre-vair*.

Les fourrures sont aussi appelées "pannes" par certains auteurs.

FRANC-ARMÉ.—Guerrier bardé de fer, l'épée au poing et chevauchant sur un destrier de guerre; le tout est d'un seul émail, mais parfois le bouclier reproduit lui-même les armoiries.

FRANC-CANTON.—Cette pièce est un peu plus grande que le canton et moins que le franc-quartier; ses dimensions sont de trois modules de largeur et trois et demi de hauteur. Elle se met ordinairement en chef à dextre, et quand elle est autrement, il faut le spécifier. Quand l'écu porte deux meubles en chef, celui de dextre est complètement caché par le franc-canton et à demi caché par le canton.

C'est une marque d'ancienne franchise et parfois aussi une concession honorable du souverain. Il sert aussi de brisure. Il est presque toujours chargé de figures.

FRANCE (DE).—Attribut d'un écu d'azur à trois fleurs de lis d'or. Autrefois le champ était *semé* de lis et l'on fait la distinction de cette particularité en disant "de France ancien".

FRANC-QUARTIER.—C'est le premier quartier de l'écu dont il occupe le quart dextre supérieur. Il doit être d'un autre émail que le champ et peut s'employer pour brisure.

FRANGÉ.—Attribut des pièces, mais principalement du gonfanon et de la bannière qui ont des franges d'un émail différent.

FRESQUE.—Nom qu'on donne parfois au bourrelet.

FRETTE.—Meuble d'armoirie fait de quatre ou six petites cotices alésées et entrelacées, en nombre égal en bande et en barre.

FRETTÉ.—Attribut d'un écu et quelquefois d'une pièce honorable chargée de six cotices entrelacées en diagonale, trois en bande et trois en barre. Il a presque toujours six pièces, mais il ne peut en avoir moins de quatre ni plus de huit ; s'il y avait dix ou douze cotices, l'attribut prendrait le nom de "treillissé". On doit donc toujours spécifier de combien de pièces se compose le fretté.

Lorsqu'il est réuni par des clous à ses intersections, il est dit "cloué". Les espaces vides se nomment "clairevoies".

FRUIT.—Les fruits sont le symbole de la fécondité; ils sont dits "feuillés" s'ils ont des feuilles à la queue, et "soutenus" s'ils pendent à une branche.

FRUITÉ.—Attribut des arbres représentés avec leurs fruits, quand ils sont d'un émail différent.

FUMÉE.—Meuble de l'écu représentant une fumée qui s'élève et imite une volute par son contour supérieur.

FURIEUX.—Attribut du taureau et de la licorne levés sur leurs pieds de derrière. Voir "effarouché".

FUSEAU.—Pièce longue, arrondie sur les côtés, ajourée au centre et pointue aux extrémités, qui représente un fuseau à filer. Il se pose en fasce.

FUSÉE.—Pièce en forme de losange allongée qui a deux parties de large sur quatre de hauteur. Les fusées sont presque toujours accolées, tandis que les losanges, moins allongées qu'elles, se mettent isolées.

Il faut indiquer si elles sont posées en fasce, en pal, en bande ou autrement.

FUSELÉ.—Chargé de fusées.

Se dit surtout des bandes,des barres, des fasces, etc., mais plus particulièrement de l'écu rempli de fusées sans nombre alternées de métal et de couleur.

FUTÉ.—Attribut d'une flèche, d'une lance, d'une pique ou d'un étendard dont le fût ou manche est d'un autre émail que le fer; mais cette expression se dit plus spécialement de l'arbre dont le fût ou tronc est d'un autre émail que le feuillage.

G

GAI.—Se dit du cheval nu, c'est-à-dire celui qui n'a ni harnais, ni selle, ni bride; c'est de cette manière qu'il est le plus souvent employé en armoirie.

GALÈRE.—Navire antique dont les voiles sont ferlées.

GAMBISSON.—Espèce de pourpoint fort long que les anciens chevaliers portaient sous le haubert, afin d'amortir les coups.

GAMMADION.—Figure composée de quatre gammas formant une croix grecque cramponnée ou croix gammée, mieux connue de nos jours sous le nom de "swastika".

GAMMÉ.—Attribut des pièces dont les extrémités se terminent en forme de crampons. Ce nom vient de la lettre grecque *gamma* qui présente cette forme. Cette expression s'applique plutôt à la croix, les autres pièces prenant l'attribut "cramponné".

GANTELET.—Gros gant de fer dont les doigts étaient couverts de lames par écailles, et dont les chevaliers se servaient en guerre ou dans les tournois pour protéger leurs mains.

GARNI.—Attribut de l'épée ou badelaire dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'un autre émail que la lame.

Se dit aussi des filets d'or ou d'argent qui bordent une armure.

GEAI.—Cet oiseau se pose de profil.

GEMMES.—Pierres précieuses; elles n'ont pas d'attribut particulier.

GÉNÉALOGIE.—Dénombrement d'aïeux dont il fallait faire preuve pour être reçu chevalier. Voir "arbre généalogique".

GENETTE.—Espèce de chat d'Espagne qui se blasonne comme le chat.

GÉNIE.—Tête d'ange.

GERBE.—Botte de blé ou d'autre grain; on la dit "liée" lorsque l'attache qui la serre est d'émail différent.

GERFAUT.—Oiseau de proie employé à la chasse; les attributs que nous avons indiqués pour le faucon s'y appliquent.

GIRON.—Figure en forme de triangle dont la base est de la moitié de la largeur de l'écu, et dont la pointe est au centre. Lorsqu'il est seul sur l'écu, il faut avoir soin d'indiquer de quel canton ou de quel flanc il se meut. C'est à proprement parler un des huit quartiers du *gironné*.

GIRONNANT.—Giron ou autre pièce pointue qui se tourne en spirale vers sa pointe. Lorsque plusieurs girons sont *appointés*, le gironnant produit l'impression de lignes qui fléchiraient dans un mouvement de rotation autour du point de rencontre des pointes.

GIRONNÉ.—La réunion du parti, du coupé, du tranché et du taillé donne le *gironné* qui est composé de huit pièces ou triangles allongés dont les pointes se réunissent au centre

et dont les émaux sont alternés. Par exception, le gironné est parfois composé de plus ou de moins de huit pièces, et dans ce cas, il faut avoir soin de le spécifier.

On blasonne en commençant par la pointe dextre du chef.

GIROUETTE.—Ornement qui se place sur le haut des donjons de châteaux pour indiquer la direction du vent, et qui symbolise un droit féodal. Quand elle porte des armoiries peintes ou évidées, on la nomme "panonceau". Les seigneurs permettaient autrefois à leurs vassaux de mettre des girouettes sur le faîte de leurs maisons, mais pour leur accorder ce privilège ils exigeaient d'eux l'hommage et avaient droit de leur demander des redevances.

GIROUETTÉ.—Attribut d'une tour, d'un château ou autre bâtiment qui porte une ou plusieurs girouettes.

GISANT.—Attribut du cerf quand il est étendu sur le sol.

GIVRE ou GUIVRE.—Serpent qui tient dans sa gueule un enfant dont on voit les bras et la tête; cet enfant est ordinairement d'émail différent, et on le dit "halissant". La guivre se pose ordinairement en pal; lorsqu'elle est en fasce, on la dit "rampante".

GIVRÉ.—Se dit des pièces et notamment des croix dont les extrémités se terminent par des têtes de serpent; l'expression "gringolé" est plus exacte.

GLAND.—Se représente en armoirie avec son gobelet ou calotte et un petit bout de la tige dirigé vers le haut de l'écu. Si la pointe du gland est en haut, il est dit "renversé". On le dit "tigé et feuillé" si la queue est un peu allongée et garnie de feuilles.

GLOBE.—Corps sphérique représentant la terre avec un cintre qui l'environne en manière de fasce, et duquel s'élève une autre portion cintrée jusqu'à la partie supérieure qui se termine par une croisette. On le dit "cintré" lorsque le cintre est d'un autre émail que le globe, et "croisé" lorsque c'est la croisette.

GOBELET.—Calotte du gland de chêne qu'on indique lorsque son émail est différent de la noix.

GONFALON ou mieux GONFANON.—Meuble d'armoirie qui imite une bannière d'église avec trois pendants arrondis en demi-cercle. Il est dit "frangé" lorsque la frange est d'un autre émail. Il se rattache par trois anneaux à la trabe horizontale qui le supporte.

GORGÉ.—Attribut des oiseaux dont l'émail du col est différent de celui du corps.

GOUFFRE.—Meuble d'armoirie formé d'un filet enroulé en spirale comme un ressort de montre.

GOUSSET.—Figure héraldique représentant un pairle rempli.

GOUTTE.—Meuble d'armoirie représentant une petite sphère terminée en pointe vers le haut comme une *goutte* de liquide qui tombe. Il ne faut pas la confondre avec la *larme* qui est plus allongée.

GOUTTÉ.—Chargé de gouttes.

GRAPPE DE RAISIN.—Meuble d'armoirie qui paraît avec un peu de sa tige et deux feuilles, une de chaque côté, le fruit pendant, tel qu'on le voit sur la vigne. On l'emploie quelquefois seule, mais le plus souvent attachée au cep; dans ce cas, le cep est dit "fruité".

On dit d'une grappe de raisin qu'elle est "pamprée" lorsque la tige et les feuilles sont d'un autre émail que la grappe, ce qui remplace les deux attributs "tigé et feuillé".

GRÉLÉ.—Attribut des couronnes chargées de perles reposant immédiatement sur le cercle d'or et non sur des pointes comme celles des comtes, l'étymologie de ce mot se rapportant à la *grèle* qui serait tombée sur ces couronnes.

GRÉLIER.—*Cor de chasse* sans attache et faisant un tour sur lui-même. Suivant quelques auteurs, cette expression s'applique aussi au canon.

GRELOTS ou GRILLETS.—Petites sonnettes qui se mettent au col des chiens et des mules ou aux pattes des oiseaux de chasse.

Ils sont aussi employés seuls comme meubles d'armoiries et se posent dans leur assiette naturelle avec l'anneau d'attache en haut.

GRENADE.—Fruit représenté en armoirie avec une petite couronne à pointe et une tige en bas sur laquelle sont attachées deux feuilles. Elle est généralement représentée avec une ouverture oblongue qui laisse voir les grains et elle est dite "ouverte" lorsque cette ouverture est d'un émail différent. Dans son assiette ordinaire la tige est en bas.

On trouve aussi quelquefois en blason des grenades d'artillerie dont on doit désigner l'espèce; elles sont dites "enflammées" lorsqu'il en sort une flamme qui doit les faire éclater.

GRENOUILLE.—Cet animal aquatique se place assis en pal et montrant le dos; son émail ordinaire est de sinople; il désigne la solitude et les lieux aquatiques. S'il se montre de

face ou de profil, on l'indique par l'attribut "assis". On la désigne aussi sous le nom de "raine". On la distingue du crapaud en ce que ses formes sont plus élancées.

GRIFFE.—Ongles crochus et pointus qu'il faut blasonner lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal; on le dit alors "armé de. . ." en spécifiant l'émail.

GRIFFON.—Animal chimérique dont la partie supérieure est de l'aigle et la partie inférieure du lion; il se représente toujours de profil et rampant, ce qui ne s'exprime pas parce que c'est sa position ordinaire. C'est le symbole de la force unie à la vitesse. Il a le plus souvent la queue passée entre les jambes et il n'est pas nécessaire d'exprimer cet attribut.

GRILLES.—Barreaux de la visière du casque.

GRILLÉ.—Attribut indiquant l'émail des barreaux de la visière du casque. Se dit aussi d'une tour ou d'un château dont la herse est close.

GRILLET.—Synonyme de *grelot* et de *grillon.* (Voir ces mots).

GRILLETÉ.—Se dit des oiseaux de chasse lorsqu'ils ont des grillets ou grelots au col ou aux pattes.

GRILLON.—Insecte des prés qui pénètre parfois au foyer des maisons; sa couleur habituelle est le sable, et il se représente de profil et passant. Quelques auteurs disent aussi "grillet".

GRIMPANT.—S'emploie pour *rampant* lorsqu'il s'applique à un animal qui grimpe ou gravit un lieu escarpé, tel que le cerf ou l'écureuil.

GRINGOLÉ.—Attribut de la croix ou de toute pièce dont les extrémités se terminent par deux têtes de serpent adossées;

cette expression vaut mieux que *givré* qui est employée par quelques auteurs.

GROS-VAIR.—Nom qu'on donne parfois au *beffroi de vair.*

GRUE.—Oiseau à long bec que l'on représente de profil, la patte dextre levée et tenant un caillou qu'on nomme "vigilance"; cet attribut ne s'exprime que lorsqu'il est d'émail différent.

GUEULES.—Couleur rouge, l'un des émaux de l'écu. Il se représente dans la gravure par des lignes verticales. Il est du genre masculin, et bien qu'il s'écrive toujours avec un "s", il est du singulier. On le désignait quelquefois sous le nom de "bélic".

GUIDON.—Espèce de drapeau long, étroit et fendu, ayant deux pointes ondoyantes, et attaché à une lance. Il est "emmanché" lorsque le manche est d'émail différent.

GUIVRE.—Voir GIVRE.

GUIVRÉ ou VIVRÉ.—Dentelé à grosses pièces. (Voir *vivré*).

GULPE.—Tourteau de couleur pourpre. Ancienne expression, peu usitée de nos jours.

GUMÈNE.—Cable de l'ancre.

GUSE.—Tourteau de couleur gueules. Ancienne expression peu usitée.

H

HABILLÉ.—Attribut du vaisseau qui a toutes ses voiles; quand elles sont d'un autre émail que celui de la coque, il faut le spécifier. Cependant, quelques auteurs enseignent que le mot *habillé* n'est pas exact dans ce sens, et qu'il faut dire "équipé".

Se dit plus proprement d'une figure humaine qui a ses vêtements. On doit dans ce cas éviter d'employer le mot "vêtu", parce que ce terme s'applique à une figure héraldique en forme de losange, comme nous le verrons sous ce mot. Lorsque les vêtements sont accompagnés d'un insigne ou lorsqu'ils consistent en costume de gala, quelques auteurs se servent dans ce cas du mot "paré"; cependant, cette expression s'emploie plutôt dans le cas d'un bras recouvert d'un parement d'habit, ou d'une *foi* dont les poignets sont garnis d'étoffe d'un émail différent.

HACHE.—Meuble qui représente une cognée à fendre du bois et qui servait dans les armées pour abattre des arbres afin d'en faire des retranchements. Dans son assiette ordinaire elle se pose en pal, le tranchant à dextre.

HACHE CONSULAIRE.—Petite hache à long manche environné de faisceaux liés ensemble. Ce nom lui vient de ce qu'à Rome les licteurs portaient ces haches devant les consuls.

HACHE D'ARMES.—Espèce de hache dont les anciens se servaient à la guerre quand il avaient brisé leurs lances. Elle se pose en pal, le tranchant à dextre et la pointe à senestre; lorsque le manche est d'un émail différent, on la dit "emmanchée."

HACHEMENTS.—Découpures des lambrequins. (Voir ce dernier mot).

HACHURES.—Traits conventionnels ou points au moyen desquels on indique en gravure les émaux du blason.

En référant au traité, on verra que l'*or* est indiqué par un pointillé; l'*argent* par l'absence de tout trait ou point; le

gueules par des traits verticaux; l' *azur* par des traits horizontaux; le *sable* par un croisement de traits verticaux et horizontaux; le *sinople* par des traits diagonaux de dextre à senestre; le *pourpre* par des traits diagonaux de senestre à dextre; le *tanné* par des traits verticaux croisés de traits diagonaux de dextre à senestre; la *sanguine* par un croisé de traits diagonaux de dextre à senestre et de senestre à dextre; la *carnation* par des traits en zigzag de senestre à dextre; l'*hermine* par des mouchetures noires sur fond blanc; le *contre-hermine* par des mouchetures blanches sur fond noir; le *vair* par des petites cloches d'argent et d'azur alternées, et le *contre-vair* par de semblables cloches aux bases contreposées.

HAIE.—Palissade de rameaux entrelacés sur des pieux; son assiette est toujours horizontale, soit en fasce, en chef ou en champagne.

HALISSANT.—Cet attribut s'applique uniquement à la givre ou guivre, et comme elle ne s'appelle de ce nom que lorsqu'elle avale un enfant, (dans les autres poses, elle se nomme bisse), on indique cet attribut en disant qu'elle est "halissante de...", en indiquant l'émail de l'enfant. L'étymologie de ce mot se rattache évidemment à l'enfant qui est *issant*, et c'est pourquoi quelques auteurs orthographient "à l'issant de ...".

HALLEBARDE.—Espèce de pique garnie par le haut d'un fer large et pointu traversé par un autre en forme de croissant. Elle est dite "futée" lorsque le manche est d'un émail différent.

HAMADE, HAMAÏDE ou HAMÉIDE.—Espèce de fasce alé-

sée représentant une pièce de bois dont les extrémités sont quelque peu arrondies et creusées de manière à ce que la partie inférieure soit un peu plus longue que le haut. Elles sont ordinairement au nombre de trois, et quelques auteurs enseignent qu'il faut trois de ces pièces pour former une hamaïde.

Les opinions des auteurs sont partagées sur l'origine de cette pièce, quelques-uns en faisant une barrière à jour de trois pièces comme on en plaçait sur les chemins de péage, et d'autres enseignent qu'elle représente les *chantiers* qui soutiennent les tonneaux dans les caves et qui se nomment "hames" en Flandre. Ce meuble se trouve presque uniquement dans le blason flamand.

HAMPE.—Long bâton qui supporte un drapeau; une bannière est attachée à une trabe qui est supportée par une hampe. La partie la plus honorable du drapeau est près de la hampe.

HANAP.—Coupe munie d'un couvercle.

HARDI.—Attribut du coq qui a la patte levée, le bec ouvert et les plumes hérissées.

HARNÂCHÉ.—Attribut du cheval couvert de ses harnais. Voir aussi les mots "bardé", "caparaçonné" et "houssé".

HARPE.—Instrument de musique d'une haute antiquité, dont l'exemple le plus connu forme l'armoirie de l'Irlande. On la dit "cordée de..." pour désigner l'émail de cordes lorsqu'il est différent. Lorsqu'elle est très simplifiée, elle prend le nom de *luth*.

HARPIE.—Animal chimérique ayant la tête et le buste d'une femme et le corps d'un aigle, qui se représente de front et les ailes éployées.

Cette représentation diffère un peu de celle de la fable qui donnait à la harpie le visage d'une vieille femme avec des mains armées de griffes et le corps d'un vautour.

HAUBERT.—Arme défensive consistant en une longue chemise de mailles, couvrant le corps du chevalier depuis la tête jusqu'à mi-jambe, et que les nobles seuls avaient le droit de porter.

HAUSSÉ.—Se dit des pièces principales qui sont placées plus haut que dans leur position ordinaire, et plus particulièrement de la croix dont la branche d'en bas est plus longue que les autres, telle que la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ qui se nomme ordinairement "croix latine". Cette sorte de croix est alésée et ne touche conséquemment pas les bords de l'écu. On la nomme aussi "croix haute".

HAUTE.—Se dit de l'épée et autres pièces semblables posées droites en pal et la pointe haute.

Quelques auteurs appliquent aussi cette expression à une croix longue dont le croisillon ou traverse est élevé.

HEAUME.—Synonyme de casque. Arme défensive de la tête; c'était le prix qu'on donnait dans les tournois à celui qui avait le mieux fait du côté des tenants, de même que l'épée était le prix de celui qui avait le mieux fait du côté des assaillants.

Ce mot a plusieurs synonymes; aux XVe et XVIe siècles, on le nommait *armet* ou *morion;* les Espagnols l'ont appelé *sclada,* d'où les Français ont dérivé le mot "salade" qu'ils lui ont donné en langage vulgaire; la ressemblance de cette arme avec un bassin, un cabas et un pot lui ont aussi quel-

quefois fait donner les noms de *bassinet,* de *cabanet* et de *pot.* Le heaume de forme spéciale à l'usage des bourguignons s'appelait *bourguignotte.*

Nous renvoyons au traité pour l'indication des divers attributs de ce meuble.

HENDÉ.—Ancré en fleur de lis. Son étymologie se rattache au mot espagnol *hendido* qui signifie fendu. Voir *enhendé.*

HÉRALDIQUE.—Ce qui regarde l'art ou la science du blason.

HÉRAUT.—Ancien officier de la guerre et de cérémonie qui annonçait les chevaliers dans les tournois en décrivant minutieusement leurs armoiries, et qui prenait alors le nom de *héraut d'armes.* Il était également chargé de porter les défis, de faire les proclamations, etc. Cette charge a été abolie en France en 1830.

Son étymologie vient de l'allemand *heralt* qui signifie "noble crieur"; les Anglais le nomment *herald,* d'où vient le mot "heraldry" qui signifie blason, et en français les expressions *art* ou *science héraldique.*

Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements à ce sujet.

HÉRISSÉ.—Attribut du soleil ou d'une étoile qui ont des petits traits entre les rais.

Se dit aussi d'une tête dont les cheveux sont dressés.

Lorsqu'un animal a le poil hérissé, on le dit "fier".

HÉRISSON.—Petit animal qui a la tête, le dos et les flancs couverts d'aiguillons. Comme le porc-épic, il se représente de profil, passant et le dos hérissé de manière que tous ses

piquants ressortent, mais il diffère du porc-épic en ce que ce dernier est plus haut sur ses jambes et a des piquants beaucoup plus longs. C'est le symbole de la prudence.

HÉRISSONNÉ.—Attribut du hérisson dont les dards sont dressés et du chat qui a le dos élevé et le poil hérissé. Quelques auteurs appliquent également cet attribut au chat qui a l'arrière-train plus élevé que la tête, mais cette indication n'est pas exacte.

HERMINAIS.—Quelques auteurs donnent ce nom à l'hermine quand le champ est d'or ou lieu d'être d'argent.

HERMINE.—Fourrure ou panne représentée en blason par un champ d'argent semé de mouchetures de sable en forme de petites croix terminées par trois pointes qui vont en s'élargissant; c'est le symbole de la grandeur et de l'autorité. Le champ est parfois d'un autre émail que l'argent, ou la moucheture d'un autre émail que le sable, et dans ce cas, il faut spécifier les émaux; dans le cas ordinaire, on dit simplement "d'hermine", et lorsque le champ est d'or on emploie parfois le mot "herminais". Quand les mouchetures sont mêlées de sable et de gueules sur champ d'argent, on nomme cette fourrure "herminite".

Nous avons vu au traité que les fourrures n'étant pas considérées comme métal ni couleur, on peut les charger indifféremment de divers émaux sans enfreindre la règle qui défend de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur.

Lorsque les mouchetures sont en nombre restreint au lieu d'être semées, il faut en indiquer le nombre et la situation, car elles sont alors considérées comme meubles de l'écu.

HERMINE (CONTRE).—Champ de sable semé de mouchetures d'argent; c'est le contraire de l'hermine.

HERMINÉ.—Pièce couverte d'hermine. Quelques auteurs appliquent surtout cet attribut à la croix composé de quatre mouchetures d'hermine aboutées.

HERMINITE.—Hermine dont les mouchetures sont mêlées de noir et de rouge.

HÉRON.—Oiseau aquatique ayant un col, un bec et des jambes démesurément longs et une aigrette estimée comme parure. Il se place ordinairement "arrêté" dans l'écu.

HERSE.—Il existe deux sortes de herses dont les emblèmes sont différents.

La herse des châteaux, parfois nommée *herse sarrazine* ou *coulisse,* est une porte en treillis suspendue par le haut au moyen d'une corde et qu'on laisse glisser dans des coulisses pour fermer les portes d'une ville, d'un château ou d'une tour; ses attributs sont "levée" lorsqu'elle permet de passer, et "abaissée" lorsqu'elle ferme le passage. C'est l'emblème de la puissance seigneuriale.

La herse de labour est formée de six pals alésés et aiguisés par le bas, avec cinq traverses posées horizontalement et jointes aux intersections par des clous, la traverse supérieure ayant un anneau pour la traîner sur les pièces de labour; cet emblème indique la possession de terres en culture et de grandes possessions.

HERSÉ.—Attribut indiquant l'émail de la herse des tours, châteaux et portes de murs lorsqu'elle est descendue et ferme l'entrée. Voir également "coulissé".

HEURTE.—Tourteau d'azur.

HIBOU.—Oiseau qui s'emploie comme meuble d'armoirie, surtout en Bretagne, et se blasonne comme la chouette.

HIE.—Espèce de fusée allongée et arrondie qui se pose ordinairement en pal avec deux anneaux saillants vers le quart de ses deux extrémités, celui du haut tourné à dextre et celui du bas à senestre.

La hie est un instrument qui sert à enfoncer les pavés ou les pieux, mais il est difficile d'indiquer son symbole en armoirie.

HIRONDELLE.—Petit oiseau noir avec quelques taches blanches dont l'émail ordinaire est le sable; c'est le symbole de la tendresse maternelle. Elle est presque toujours de sable et "volante".

HOMME.—Le corps humain est rarement figuré tout entier dans les armoiries; le plus souvent, il sert de tenant. Les diverses parties du corps se rencontrent plus souvent seules, tels que les dextrochères ou senestrochères, les mains, le cœur, le buste, les jambes, les yeux, etc. Sa couleur naturelle est la carnation.

HOMME D'ARMES.—Soldat du XVe siècle, cuirassé et coiffé d'un morion.

HORIZONTÉ.—Attribut du soleil et de la lune lorsqu'ils sont placés sur l'un des bords ou à l'un des angles inférieurs de l'écu.

HOUPPES.—Glands des cordons de chapeaux dont le nombre fait connaître la dignité. Voir au traité.

HOUSSÉ.—Attribut du cheval couvert de sa housse.

HOUSSEAU, HOUSSETTE et HOUSSILLE.—Meuble d'armoirie qui représente une bottine autrefois en usage chez les gens de guerre, et parfois aussi des brodequins. Ce mot dérive de l'allemand *hose* qui signifie bottine, et que les Anglais ont retenu pour indiquer une chaussette.

HUCHET.—Petit cor de chasse dont on se servait pour appeler les chiens. Ce meuble se représente toujours sans attache, ce qui le distingue du cor.

Il est dit "embouché" ou "enguiché" lorsque l'embouchure est d'un émail différent, "virolé" quand ce sont ses viroles ou anneaux, et "pavillonné" si c'est le pavillon.

HURE.—Tête de sanglier qui se place toujours de profil dans l'écu. Elle est dite "défendue" quand la dent ou défense est d'un autre émail, "allumée", "animée" ou "flamboyante" lorsque c'est l'œil.

Se dit aussi de la tête du dauphin, du saumon ou du brochet lorsqu'elles sont détachées du corps de ces poissons.

HYDRE.—Animal chimérique qui se représente de profil avec sept têtes et une queue de serpent, la tête la plus basse étant coupée et pendant à un seul filament.

I

IMMORTALITÉ.—Bûcher du phénix qu'on blasonne lorsqu'il est d'un autre émail que l'oiseau.

INSECTES.—Ces petits animaux se présentent ordinairement en pal la tête levée vers le chef de l'écu et les ailes étendues, à

l'exception des sauterelles et des grillons qui se posent de profil et passant.

Nous renvoyons aux noms particuliers de ces insectes pour plus amples indications, tels que les abeilles, les doublets, les papillons, etc.

ISALGUE.—Fleur imaginaire en forme de cinq trèfles à queues allongées dont les bouts traversent un croissant renversé.

ISOLÉ.—Attribut des pièces qui étant ordinairement placées en pointe sont haussées et ne touchent pas à la pointe de l'écu.

ISSANT.—Attribut des animaux dont on ne voit que la partie antérieure du corps, c'est-à-dire la tête, le bout des pattes et une petite partie du corps, semblant *issir* (vieux mot français qui signifie sortir) d'une des pièces de l'écu ou du casque posé en cimier. (Voir la remarque au mot *halissant*).

Il ne faut pas confondre ce terme avec "naissant"; ce dernier mot s'applique à l'animal posé à mi-corps sur l'écu ou en cimier.

L'expression "issant" s'applique aussi à un animal qui sort d'un bâtiment, d'une forêt, etc., lorsqu'une partie de son corps y reste caché; mais lorsqu'il s'agit d'un animal qui semble sortir de derrière l'écu auquel il sert de support, on le dit "en baroque".

J

JAILLISSANT.—Attribut d'une fontaine qui lance un ou plusieurs jets d'eau.

JAMBE.—Partie du corps de l'homme qui se blasonne soit "au naturel", soit "armée" ou "vêtue", et suivant la position

dans laquelle elle est représentée. Il faut noter en particulier la "triquètre" composée de trois jambes jointes par les cuisses et qui semblent courir ; c'est le symbole bien connu de l'île de Man.

JARS.—Mâle de l'oie qui se pose de profil et passant.

JAVELOT.—Arme de guerre dont le fer est garni de son bois, ce qui le distingue du "bocquet" dont le fer seul est représenté. On le dit "futé" ou "empenné" pour indiquer l'émail de son manche ou des plumes qui servent à le diriger.

JOUR.—Découpure dans une pièce laissant voir le champ de l'écu. On dit en quelle forme ce jour est "percé".

JUMELLES.—Fasces ou bandes parallèles rétrécies au tiers de leur largeur ordinaire, qui se placent deux ensemble à une une distance égale à la largeur de chacune d'elles. Les jumelles et l'espace qui les divise occupent donc ensemble la largeur de la fasce.

Lorsque les jumelles sont posées en fasce, on n'indique pas leur position, mais si elles sont en bande, en sautoir ou autrement, il faut indiquer ces particularités.

JUMELLÉ.—Se dit du sautoir, de la croix, du chevron, etc., formés de deux jumelles.

L

LACS D'AMOUR.—Cordons entrelacés circulairement, dont les bouts ressortent par le bas, l'un à dextre et l'autre à senestre, en forme de houppe, formant une cordelière cerclée trois fois. Cependant cette règle n'est pas rigide et les artistes peuvent en varier la disposition.

LAMBEL.—Espèce de fasce très étroite ou tringle ne touchant à aucun bord de l'écu et garnie de pendants qui s'élargissent par le bas. Ces pendants sont ordinairement au nombre de trois, un au milieu et les deux autres aux extrémités; dans ce cas, il est inutile d'en spécifier le nombre, mais lorsqu'il y a plus ou moins de trois pendants, il faut l'indiquer.

Le lambel se pose ordinairement en chef horizontalement, à une distance d'un huitième de hauteur ou un module du bord supérieur de l'écu; il a trois modules de longueur et trois-quarts de module de hauteur, dont un quart pour la tringle ou filet, et une demi-partie pour les pendants. Lorsqu'il est posé au milieu de l'écu, on dit qu'il est "en fasce", et l'on doit de même exprimer toute position qu'il occupe ailleurs qu'en chef.

Le lambel est le plus souvent employé comme *brisure* par les puînés, et dans ce cas, il est mis en chef et peut violer la règle de ne pas poser métal sur métal, etc., sans être sujet à enquerre.

Lorsqu'il est employé comme meuble de l'écu, on doit exprimer sa position; s'il est seul, il se place en cœur comme toute autre pièce. Voir le traité pour étymologie et autres renseignements.

LAMBREQUINS.—Ornements en manière de découpures qui accompagnent un casque dans la décoration extérieure de l'écu. Ils représentent des morceaux d'étoffes découpés qui se plaçaient sur le casque pour le protéger contre les rayons du soleil, et doivent être des mêmes émaux que l'écu et les pièces qui s'y trouvent, le côté intérieur prenant l'émail du principal métal, et le côté extérieur celui de la principale cou-

leur. Si leurs découpures sont en forme de feuilles d'acanthe, on les dit "découpés". Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements.

LAMPASSÉ.—Attribut des quadrupèdes dont la langue est d'un autre émail que le corps; quand il s'agit des oiseaux, on dit plutôt "langué", à l'exception de l'aigle pour laquelle l'usage a consacré le mot "lampassé".

LAMPE.—Meuble d'armoirie en forme de vase allongé avec un pied, un bec et une anse; c'est la *lampe antique*. On la dit "allumée de..." lorsque sa lumière est d'un émail différent.

LANCE.—Arme de guerre et de tournoi dont le fût est plus gros que celui de la pique et qui est revêtu, près de la poignée, d'un *arrêt de lance* destiné à protéger la main du combattant et à lui servir de point d'appui. La lance est "futée" lorsque le fût est d'émail différent, "brisée" lorsqu'il est brisé, et "émoussée" lorsque la pointe du fer est coupée. Elle se pose comme l'épée dans l'écu.

LANCÉ.—Attribut du cheval courant au galop, les jambes étendues.

LANGUÉ.—Attribut des oiseaux dont la langue est d'un émail différent de leur corps, à l'exception de l'aigle qui est assimilée au lion et à qui l'usage a appliqué, pour cette raison, l'attribut de "lampassé".

LAPIN.—Animal qui se représente habituellement de profil et "accroupi"; c'est le symbole de la timidité et de la fécondité. Il prend ordinairement en armoirie la vieille appellation de "connil".

LARME.—Meuble de l'écu dont la partie supérieure en pointe

ondoyante, s'élargit et se termine en rond par le bas; elle se distingue de la *goutte* en ce que celle-ci est plus hémisphérique. Les larmes sont presque toujours représentées d'argent.

LAURIER, (Feuille de).—Se place dans l'écu la queue dirigée vers le bas. L'arbuste se blasonne comme le rosier.

LÉOPARD.—Lorsque le lion est représenté en armoirie *la tête de front,* c'est-à-dire montrant les deux yeux et les deux oreilles, dans l'attitude *passant*, la queue retournée sur le dos avec le *bouquet en dehors*, il prend le nom de "léopard", tandis que le lion proprement dit se représente *de profil, rampant* et le bouquet de la queue *tourné en dedans.* Nous renvoyons au traité pour la distinction entre ces deux figures, de même que pour leurs divers attributs, tels que le léopard "lionné", le lion "léopardé", etc.

En Angleterre, on a discontinué depuis le XIVe siècle à donner le nom de "léopard" au lion qui se présente la tête de face; on le nomme "lion" dans toutes ses attitudes, et c'est plus rationnel, mais dans le blason français, la distinction faite ci-dessus a toujours continué de subsister.

LÉOPARD-LIONNÉ.—Cet attribut s'applique au léopard représenté rampant, parce qu'alors il se trouve dans l'attitude du lion, mais la tête reste de face.

LÉOPARDÉ.—Attribut du lion dans l'attitude "passant", ayant conséquemment la tête de profil et le bouquet de la queue tourné en dedans.

LE TOUT.—On emploie cette expression pour éviter la répétition du nom d'un émail commun à plusieurs pièces dont

les noms se suivent. Voir également l'expression "sur le tout" qui s'applique à un écusson posé en écartelure.

LETTRE.—Les lettres de l'alphabet ne sont guère employées que dans les armes parlantes, et surtout pour les villes. Ainsi Alstreim, en Autriche, porte la lettre A; Bertodomi, en Piémont, a les trois premières lettres de son nom B. E. R.; Meaux, en France, a la lettre M; Sulmona, au royaume de Naples, porte les lettres S. M. P. E., représentant les initiales de la strophe d'Ovide: *"Sulmo mihi patria est"*, etc.

LEVANT.—Attribut du soleil mouvant de l'angle dextre du chef.

LEVÉ.—Attribut de l'ours dressé sur ses pattes de derrière, et dans la position du lion *rampant*.

S'applique aussi à la herse d'un château qui est levée dans sa coulisse pour permettre de passer.

LÉVRIER.—Chien de chasse à hautes jambes et à tête déliée qui se représente habituellement "courant", ayant un collier au col, mais qui est aussi représenté "passant" ou "rampant". Deux lévriers sont ordinairement représentés affrontés et rampant, et quand il y en a trois et davantage, ils sont l'un sur l'autre, passant ou courant, et à distances égales.

On le dit "colleté" de son collier d'émail différent, "bordé" ou "bouclé" des bords ou de la boucle de ce collier, "lampassé", "allumé" ou "armé" de sa langue, de ses yeux et de ses griffes qui sont d'un autre émail que son corps.

LEVRON.—Jeune lévrier qui n'a pas de collier.

LÉZARD.—Reptile à quatre pieds et une longue queue qui se représente ordinairement "montant", c'est-à-dire en pal, la

tête en chef et la queue vers le bas de l'écu; s'il est posé d'une autre manière, il faut l'indiquer.

LICORNE.—Animal imaginaire qu'on dit cependant se trouver dans certaines montagnes d'Éthiopie. Elle est représentée sous la forme d'un cheval ayant une corne sur le front, une barbe de chèvre et les pieds fourchus; sa position ordinaire dans l'écu est *de profil* et "passant", quelquefois "saillant", ce qui est pour elle le synonyme de rampant; elle est le symbole de l'innocence et de la chasteté.

On dit la licorne "cornée" de sa corne, "animée" de ses yeux, "onglée" de l'ongle de ses pieds lorsqu'ils sont d'émail différent; "en défense" lorsqu'elle paraît la tête baissée, "accroupie" lorsqu'elle est assise, les deux pieds de devant touchant à terre, et "acculée" lorsque dans cette dernière position, les deux pieds de devant sont levés.

LIÉ.—Se dit: 1° d'une pièce revêtue d'une attache, tel qu'un cor de chasse, une gerbe, etc.; 2° de plusieurs pièces attachées ensemble par un ruban ou lien, comme des rinceaux, guirlandes, etc.; 3° des oiseaux de leurre ou de poing quand ils ont leurs longes, mais dans ce dernier cas, le mot "longé" est préférable.

LIEN.—Ruban qui sert à lier les rinceaux, guirlandes ou autres figures.

LIÈVRE.—Cet animal se représente *de profil* et *courant;* lorsqu'il est arrêté et paraît assis sur ses pattes de derrière, on le dit "en forme". Les autres indications que nous avons mentionnées pour le lapin s'appliquent au lièvre.

LIMAÇON.—Mollusque qui vit dans une coquille roulée en spi-

rale; il est toujours représenté la tête hors de cette coquille et montrant les cornes; c'est le symbole de la prévoyance.

LION.—Animal le plus noble et le plus fréquemment employé en armoirie; il symbolise la force et le courage.

Sa position naturelle est d'être "rampant", c'est-à-dire le haut du corps levé vers l'angle dextre supérieur de l'écu, portant sur ses pattes de derrière, celles de devant étant à l'attaque, la tête de profil, la gueule ouverte, la langue saillante et recourbée vers le haut et la queue retroussée sur le dos, la houppe en dedans; quand il est dans cette position, on n'exprime pas le mot *rampant.*

Il est dit "armé" de ses griffes quand elles sont d'un émail différent, "lampassé" de sa langue qui doit toujours ressortir, "diffamé" quand il n'a pas de queue, "morné" quand il n'a ni langue ni griffes, "dragonné" quand la partie inférieure de son corps se termine en queue de dragon, "mariné" quand elle se termine en queue de poisson, "naissant" quand il ne paraît qu'à moitié sur le champ ou en cimier ou mouvant d'une pièce, "issant" quand il paraît sur un chef, sur une fasce ou mouvant de la pointe ou de l'un des flancs de l'écu ou en cimier et ne montrant que la tête, le cou, le bout des pattes de devant et l'extrémité de la queue, "accroupi" lorsqu'il est assis sur le derrière, "couchant" ou "couché" lorsque son corps repose sur la terre, ses pattes de devant étendues, mais la tête levée, et "dormant" si dans cette position il appuie sa tête sur les pattes de devant et a les yeux fermés.

Sa queue est dite "doublée" quand elle est double à partir de sa racine, "fourchue" quand elle se double à partir d'une

houppe, "en sautoir" quand les deux branches se croisent, et "nouée" quand elle a plusieurs houppes dans sa longueur.

Il est "couronné" quand il a une couronne sur la tête, et cet ornement est ordinairement la couronne à pointe dite "antique"; si c'est une autre couronne, il faut l'indiquer.

Le lion peut être "léopardé" s'il est dans la position de passant; il est encore susceptible d'un grand nombre d'attributs pour la nomenclature desquels nous renvoyons au traité.

S'il n'est figuré qu'à traits déliés, laissant voir le champ de l'écu, cette particularité s'exprime par l'expression "ombre de lion".

On ne peut mettre plus de deux lions sur un même champ et ils doivent être affrontés, adossés, l'un sur l'autre, ou contre-passants; s'il y en a plus de deux ce ne peut être que des lionceaux.

LION-LÉOPARDÉ.—Lion représenté "passant" comme le léopard, mais ayant la tête de profil.

LIONCEAU.—Quand il y a trois lions ou un plus grand nombre sur un écu, ils prennent le nom de "lionceaux".

On donne également ce nom à un petit lion qui charge ou qui accompagne une pièce honorable.

LIONNE.—Femelle du lion rarement employée en armoirie et qui se distingue de lui par l'absence de la crinière; toutes les autres indications données pour le lion lui sont applicables.

LIONNÉ.—Se dit du "léopard rampant", c'est-à-dire dans la position ordinaire du lion.

LIS.—Meuble d'armoirie qui représente exactement la fleur du

lis naturel, mais qu'on nomme plus ordinairement "lis de jardin", afin de le distinguer de la "fleur-de-lis" héraldique qui est de la forme conventionnelle bien connue. On dit également en ce cas que le lis est "au naturel". Il est dit "nourri" ou "au pied coupé" lorsque la tige paraît coupée en bas; il se blasonne du reste comme toute autre fleur.

LISERÉ.—Se dit de l'émail des bords d'un casque ou d'une armure.

LISIÈRE FUNÈBRE.—(Voir LITRE).

LISTEL ou LISTON.—Petite bande de ruban sur laquelle on écrit la devise et qui se place ordinairement en-dessous de l'écu dont elle prend la principale couleur.

LITRE ou LISIÈRE FUNÈBRE.—Bande noire qu'on peignait autour de l'église à la mort du seigneur châtelain, en signe de deuil, et qu'on couvrait de ses armoiries.

LONGÉ.—Attribut des oiseaux de fauconnerie qui ont des *longes* ou *liens* aux pattes, lorsqu'ils sont d'un autre émail que leur corps. On dit aussi "lié".

LORÉ ou LORRÉ.—Attribut des poissons dont les nageoires sont d'un émail différent.

LORRAINE (CROIX DE).—Croix à double croisillon ou traverse dont celui du bas est plus grand que l'autre. Les bouts en sont plats et unis; lorsqu'ils sont tréflés, on la nomme "croix des patriarches".

LOSANGE.—Figure plus longue que large, à quatre côtés égaux, ayant deux angles aigüs et deux autres obtus, mais moins effilée que la fusée. La losange se pose en pal sur un de ses

angles aigüs; lorsqu'elle est seule elle doit avoir en largeur deux parties et un tiers des sept de la largeur de l'écu, et en hauteur une huitième partie de plus; si elles sont au nombre de deux, elles ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties des sept de la largeur de l'écu, et un huitième de plus en hauteur, et si elles sont au nombre de trois ou davantage, elles diminuent proportionnellement. Elles peuvent se mettre jusqu'à seize sur un écu, mais dépassé ce chiffre on dit l'écu "semé de losanges".

La losange percée d'une ouverture de même forme que son contour prend le nom de "mâcle" et celle qui est percée d'une ouverture ronde se nomme "ruste".

La *grande losange* touche par ses quatre angles le milieu des quatre bords de l'écu, dont les quatre angles forment le *vêtement.*

Nota.—En géométrie ce mot est masculin, mais en blason, la plupart des auteurs l'emploient au féminin.

LOSANGÉ.—Ecu ou pièce rempli de losanges, de métal et de couleur alternés. On blasonne en commençant par l'émail de la première losange de l'angle droit du chef.

Dans le losangé, les pièces sont toujours placées en pal sur leurs pointes; si la pointe est inclinée à dextre ou à senestre, on exprime cette particularité en disant "losangé en bande" ou "en barre", etc.

Les autres remarques que nous avons données pour l'*échiqueté* s'appliquent au losangé.

Pour obtenir les proportions exactes du losangé, on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du chef à l'angle

senestre de la pointe, et trois autres parallèles de chaque côté à égale distance; on fait la même opération de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe et ces quatorze diagonales (sept à dextre et sept à senestre) forment le losangé qui est composé de vingt-quatre losanges et de seize demi-losanges.

LOUCHE.—Espèce de cuiller à servir qui se rencontre quelquefois en armoirie, mais qui est plutôt une marque d'emploi ou dignité.

LOUP.—Le loup est ordinairement représenté "passant", mais quelquefois "courant"; quand il est dans l'attitude *rampant*, cet attribut s'exprime par le mot "ravissant". On le dit "armé" de ses griffes et "lampassé" de sa langue quand elles sont d'un autre émail que son corps. Il a toujours la queue pendante, ce en quoi il diffère du renard.

LOUP-CERVIER.—Loup à tête de lynx, posée de front, les oreilles dressées, le corps d'une panthère et la queue d'un chat.

LOUTRE.—Animal amphibie ressemblant quelque peu à un castor, mais moins gros, avec la queue allongée, le bout finissant en pointe; c'est le symbole de l'économie et de la prévoyance, et il se blasonne comme le castor.

LOVÉ.—Attribut du serpent qui s'enroule en spirales.

LUNE.—Cet astre ne prend ce nom que quand il est représenté dans son plein, ce qui est fort rare; on le représente alors comme le visage humain; habituellement il est représenté sous la forme d'un *croissant*. (Voir ce mot). Lorsqu'il est sur l'un des bords ou à l'un des angles inférieurs de l'écu, on le dit "horizonté".

LUNEL.—On nomme ainsi quatre croissants appointés, représentant le contour d'une rose à quatre feuilles.

L'UN-À-L'AUTRE.—Voir DE L'UN À L'AUTRE.

L'UN-EN-L'AUTRE.—Voir DE L'UN-EN-L'AUTRE.

L'UN SUR L'AUTRE.—Se dit de plusieurs animaux "passant" et placés l'un au-dessus de l'autre, de même que des pièces de longueur comme les épées, les flèches, etc., posées horizontalement l'une au-dessus de l'autre.

Ils doivent être posés dans la même direction, vers la dextre. Autrement on les dit "contournés, "contre-passant" ou "contre-posés", suivant le cas.

Lorsqu'il n'y a que deux animaux posés l'*un sur l'autre,* on ne l'exprime point, parce que c'est leur position ordinaire; s'ils étaient placés autrement, il faudrait l'exprimer.

LUTH.—Harpe simplifiée; lorsque les cordes sont d'un autre émail que le cadre, on le dit "cordé".

LYRE.—Instrument de musique à cordes qui, comme la harpe et le luth, est dite "cordée" lorsque ses cordes sont d'émail différent.

On nomme quelquefois "lyre de David", les coquilles appelées *harpes.*

LYS.—Orthographe moins usitée de la fleur-de-lis. (Voir ce dernier mot).

M

MÂCLE.—Meuble d'armoirie qui a la forme d'une losange, mais qui est percée d'une ouverture de même forme, laissant

voir le champ de l'écu; ses dimensions sont les mêmes que celles de la losange, et la mesure de sa partie pleine est du cinquième de la largeur de son diamètre horizontal. Lorsque la losange est percée d'une ouverture ronde, c'est un "ruste".

L'étymologie de *mâcle* vient du latin *macula* qui signifie "mailles en losanges", et se rapporte aux mailles de la cotte d'armes du chevalier.

MÂCLÉ.—Attribut d'un écu ou d'une pièce couverts de mâcles.

MAÇONNÉ.—Attribut des tours, châteaux et murailles dont les traits de séparation ou joints des pierres sont d'un émail différent.

Cet attribut s'applique aussi à l'écu divisé par des lignes ou carreaux imitant la maçonnerie.

MAILLE.—Boucle ronde qui diffère du *fermail* en ce qu'elle n'a pas d'ardillon. C'est aussi le tissu de la cotte du chevalier.

MAILLET.—Espèce de marteau de bois ou de fer à deux têtes qui servait, soit d'arme de combat, ou d'instrument pour enfoncer les portes après l'escalade des villes, ou pour enclouer les canons, etc. Il se pose ordinairement en pal, mais s'il est posé en diagonale on lui donne l'attribut "penché".

La partie supérieure du maillet est plus longue que l'inférieure, et le manche à son extrémité est plus gros et arrondi; il diffère du *marteau* en ce que l'un des bouts de celui-ci est rond ou carré, et l'autre taillé en ciseau et fendu, tandis que son manche est plat et plus long que celui du maillet.

MAIN.—Cette partie du corps humain se pose ordinairement

ouverte et en pal, montrant la paume et les bouts des doigts en haut; elle est alors dite "appaumée", et si elle se montre de dos, on la dit "contre-appaumée"; si les doigts sont en bas, on la dit "renversée"; quelques auteurs emploient l'expression "adossé" au lieu de "contre-appaumé", mais cette expression peut prêter à confusion, car elle exprime ordinairement deux pièces dos à dos. La main représentée seule est ordinairement la dextre, et dans ce cas, il est inutile de l'indiquer; si c'est la main senestre, on doit l'indiquer. La "main bénissante" a les doigts étendus comme dans l'action de bénir, et la " main jurante " a les deux premiers doigts levés.

Deux mains dextres jointes ensemble se nomment une "foi".

MAIN D'AIGLE.—Patte d'aigle à la cuisse de laquelle est attachée une aile; elle se pose la griffe en bas.

MAISON.—Une maison se montre ordinairement de face; elle est dite "ouverte" ou "ajourée" de sa porte ou de ses fenêtres, et "maçonnée" de ses joints, ou "essorée" de son toit lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps du bâtiment.

MAITRE.—Synonyme de *mantel* (peu usité).

MAL ORDONNÉ.—Se dit de trois pièces qui, au lieu d'être posées deux en chef et une en pointe, suivant la disposition ordinaire, sont posées une en chef et deux en pointe.

MAL TAILLÉ.—Figure bizarre qui est supposée représenter une manche d'habit taillée d'une forme capricieuse. Elle comprend la partie qui recouvre le bras ployé avec une partie du justaucorps à une extrémité et le fanon à l'autre extré-

mité, représentant ainsi la forme de la lettre M. Cette pièce s'emploie plutôt dans le blason anglais; cependant, on en voit quelques exemples ailleurs.

MANCHE.—La manche d'habit se représente quelquefois en blason, mais elle est plus souvent employée comme "manche mal taillée".

Les manches d'armes ou d'instruments se blasonnent lorsqu'ils sont d'un émail différent.

MANDRAGORE.—Plante narcotique dont la feuille est parfois employée en armoirie; les sorciers l'employaient comme talisman.

MANIPULE.—Ornement sacerdotal en forme de petite étole qui se porte au bras gauche. En armoirie, cette expression comprend la main et le bras revêtus de cet ornement; il faut alors distinguer s'il s'agit d'un dextrochère ou d'un senestrochère. Il a aussi pour synonyme le mot *fanon*.

MANTEAU.—Cotte d'armes en forme de jupe volante, ouverte sur les côtés, et sur laquelle le chevalier faisait dessiner ses armoiries. Plus tard, le manteau entourait les armoiries des pairs comme le pavillon entoure celles des souverains. (Voir "pavillon").

MANTEL.—Figure, peu employée en armoirie, qui sert à la formation du "tiercé en mantel". (Voir cette expression). C'est à proprement parler une cape dont le point d'intersection serait à un tiers de distance du chef.

MANTELÉ.—Expression qui s'applique lorsque l'écu ne laisse voir qu'un chevron plein, le mantelé s'appliquant à toute la partie supérieure de l'écu au-dessus de ce chevron. Il dif-

fère du *chapé* en ce que dans ce dernier cas, le chevron remonte jusqu'au chef de l'écu.

"Mantelé" se dit aussi parfois du lion ou de tout autre animal couvert d'une mante ou manteau.

MANTELET.—Ornement du casque consistant en une pièce d'étoffe dont on le recouvrait pour garantir le métal de l'ardeur du soleil et pour amortir les coups.

MARCHÉ.—Expression qui s'appliquait autrefois à la corne du pied des animaux, mais qui n'est plus usitée. On se sert aujourd'hui du mot "ancorné".

MARELLE.—Jeu d'enfants dont le tracé forme la réunion de la croix, du sautoir et de l'orle. Quelques armoiries portent des chaînes disposées suivant cette forme. L'exemple le plus connu se trouve dans l'écu de Navarre. (Voir au mot *mérelé*).

MARINÉ.—Attribut des animaux qui ont une queue de poisson, et plus particulièrement du lion dont la partie inférieure du corps prend cette forme.

MARMITE.—Ce vase se représente avec deux anses et trois pieds.

MARQUÉ.—Se dit de l'émail des points d'un *dé à jouer,* et quelquefois des besants ou des tourteaux.

MARQUETÉ.—S'emploie quelquefois pour "miraillé", (voir ce mot), mais s'applique plutôt au corps qu'aux ailes des insectes.

MARTEAU ou MARTEL.—Instrument dont l'un des bouts est rond ou carré, et l'autre bout taillé en ciseau et fendu.

Le manche est plat et plus long que celui du maillet. (Voir ce dernier mot). On le dit "morné" quand la virole du bout est d'un émail différent.

MASQUÉ.—Attribut employé par quelques auteurs pour un animal dont la tête est couverte d'un capuchon.

MASSACRE.—Crâne du cerf vu de face et portant sa ramure. Par extension, cette expression s'applique aux crânes d'autres animaux, mais il faut alors désigner l'espèce. Lorsque la tête n'est pas décharnée elle se nomme *rencontre*.

MASSE.—Bâton à tête d'or ou d'argent décorée de six ou huit facettes et surmontée d'une fleur de lis ou d'une couronne, qu'on porte devant le roi ou devant certains dignitaires dans quelques crémonies, et qui, par extension, représente l'autorité royale dans les parlements. Elle tire son origine des *masses d'armes* qui se portaient suspendues à l'arçon de la selle, du côté droit, et qui formaient une arme très effective au temps où le corps était protégé par le haubert et le heaume contre les coups de lance et d'épée.

Elle s'emploie quelquefois comme meuble d'armoirie, mais plus souvent comme insigne de dignité.

MASSUE.—Arme offensive, consistant en un bâton court à grosse tête.

MASURÉ.—Attribut d'un château, d'une tour, etc., qui tombe en ruine.

MAURE.—L'émail ordinaire de la tête de Maure est le sable, mais elle peut aussi être d'un autre émail. Voir "Tête de Maure".

MÉLUSINE.—Sirène qui est représentée dans une cuve et avec

le bas du corps en queue de serpent au lieu d'être en queue de poisson, comme dans les armoiries de la maison de Lusignan.

MEMBRE.—Jambe d'un oiseau détachée du corps de l'animal. Il se pose ordinairement en barre avec les serres en bas à moins d'indication contraire, et si les griffes sont d'un émail différent, on le dit "armé".

MEMBRÉ.—Se dit des membres des aigles et autres oiseaux quand ils sont d'un émail différent.

MÊME (DE ou DU).—On emploie cette expression pour éviter la répétition d'un émail qui vient d'être nommé.

MENU-VAIR.—Fourrure faite de menues pièces en forme de cloches renversées, d'argent sur champ d'azur. Elle est différente du *vair* en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires ou rangées, tandis que le vair n'en a que quatre; les premières, troisième et cinquième tires du menu-vair ont chacune six cloches, et les deuxième, quatrième et sixième en ont cinq, avec deux demies aux extrémités. Le menu-vair peut avoir cinq, sept ou plus de tires, mais dans ce cas, il faut l'indiquer.

MENU-VAIRÉ.—Se dit d'un écu rempli de menu-vair qui est d'autre émail que l'argent et l'azur; on doit évidemment indiquer dans ce cas les émaux dont il se compose.

MER.—Se représente en armoirie par des traits ou lignes courbes qui figurent les ondes; elle remplit le tiers inférieur de l'écu et se distingue des autres eaux par ses grandes vagues. elle est généralement d'argent agitée d'azur, ou de sinople-agitée de ce même émail plus foncé.

MÉRELÉ, ou MARELLÉ.—Chaîne mérelée, c'est-à-dire placée en forme de croix, de sautoir et d'orle réunis. (Voir au mot *marelle*).

MERLE.—Oiseau portant le même nom en armoirie que dans la nature. Il se pose de profil et il ne faut pas le confondre avec la *merlette* qui n'a ni bec ni pattes.

MERLETTE.—Petit oiseau représenté de profil sans bec ni pieds. De même que les *alérions,* les merlettes représentent les ennemis désarmés et mis hors de combat; elles signifient aussi les voyages d'outre-mer, et sont le plus souvent en nombre dans l'écu.

Il ne faut pas les confondre avec les *canettes* dont le col est plus allongé et recourbé et qui ont toujours un bec et des pieds, non plus qu'avec les *merles* qui sont représentés au naturel.

MERLUSINE.—Corruption du mot *mélusine.* On prétend cependant que ce mot vient d'une dame de Lusignan nommée Merlusine qui adressait à ses vassaux des ordres péremptoires scellés de son cachet représentant une sirène.

MÉTAUX.—Il existe deux métaux en armoirie: l'*or* et l'*argent*. Le premier est de couleur jaune et se représente en gravure par un *pointillé;* le second est blanc et se représente *au naturel,* c'est-à-dire sans hachure ni points. L'or signifie richesse, force et constance; l'argent signifie innocence et virginité.

MEUBLE.—On entend par ce mot toute pièce secondaire ou objets qui se placent sur le champ de l'écu ou sur les pièces principales. Le nombre et la variété de ces pièces sont infinis, mais l'usage en a limité l'emploi en blason; la plupart

sont tirés des divers règnes de la nature ou représentent des objets qui servaient dans la guerre ou dans les tournois, et dont l'emploi est un indice d'armoiries anciennes.

La disposition ordinaire des meubles est comme suit: un seul se place au centre du champ de l'écu; deux, l'un sur l'autre; trois se placent deux en chef et un en pointe; quatre aux quatre cantons; cinq, en sautoir; six, en triangle, soit trois, deux et un; sept, trois, trois et un; huit, en orle; neuf trois, trois et trois. Si les meubles sont disposés autrement, il faut désigner leur position et lorsqu'ils sont en nombre indéfini on les dit "semés".

MÉZAIL.—Le milieu ou devant du heaume.

MI-COUPÉ.—Se dit de l'écu coupé en deux émaux dont chacun est chargé de la moitié d'une figure. Se dit encore de l'écu qui étant parti est coupé seulement dans l'une de ses parties.

MINOTAURE.—Être chimérique ayant la partie supérieure du corps de l'homme, armé d'une massue, et la partie inférieure du taureau.

MI-PARTI.—Se dit de l'écu parti de deux émaux dont chacun est chargé de la moitié d'une figure. Se dit aussi de l'écu qui étant coupé est parti seulement dans l'une de ses parties, et s'emploie surtout dans ce cas lorsqu'on joint les armoiries d'une femme à celles de son mari.

MIRAILLÉ.—Attribut du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, ainsi que des yeux de la queue du paon dans le même cas, et du porc-épic dont les dards sont semés de taches d'un émail différent.

Se dit aussi quelquefois de certains oiseaux dont les plu-

mes paraissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles, Quelques auteurs emploient les mots "bigarré" ou "marqueté", mais cette dernière expression s'applique plutôt au corps qu'aux ailes.

Se dit également de l'émail des yeux du sanglier.

MIROIR.—Meuble qui se représente en armoirie de trois formes différentes: le miroir carré et arrondi par le haut se nomme *miroir de toilette;* le miroir ovale avec manche qui fait partie de l'accessoire de la sirène, et le miroir rond qui se désigne sous le nom de *miroir antique.* Lorsque son cadre est garni de petites boules, on le dit "pommeté".

MIS EN.—Voir POSÉ EN.

MITRE.—Coiffure pontificale en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, et qui est garni de deux pendants en arrière.

Les évêques posent la mitre sur leur écu en front à dextre et la crosse à senestre, tournée en dehors. Les abbés posent la mitre de profil à dextre, et la crosse à senestre, mais tournée en dedans pour indiquer que leur juridiction ne s'étend qu'à l'intérieur de leur cloître.

MODULE.—Mesure conventionnelle servant à exprimer les dimensions d'une pièce. On dira par exemple que l'écu doit avoir huit modules de hauteur par sept de largeur, pour indiquer les dimensions d'une pièce par rapport à l'écu.

MOLETTE.—Partie de l'éperon en forme d'étoile avec laquelle on pique le cheval. On la représente en blason avec six pointes et percée en rond au milieu. Si la molette a plus ou moins de six pointes, il faut l'indiquer.

La branche de métal sur laquelle l'éperon est rivé se nomme *collet,* et lorsque la molette est accompagnée de cette branche, on la dit "colletée".

On emploie généralement le mot "molette" seul sans y ajouter celui d'*éperon* qui est sous-entendu. L'éperon en entier est rarement employé en armoirie.

MONDE.—Globe terrestre qu'on représente entouré d'un cintre et surmonté d'une croisette. Lorsque le cintre est d'un autre émail que le globe, on le dit "cintré", et lorsque c'est la croisette, on le dit "croisé".

MONSTRE.—Être chimérique composé de différentes parties d'animaux ou du corps humain.

MONSTRUEUX.—Se dit d'un animal qui a la face humaine. ou dont quelque partie de son corps n'est point de sa nature.

MONTAGNE.—Les montagnes sont ordinairement mouvantes du bas de l'écu; elles sont généralement composées d'un certains nombre de pics qu'on nomme *coupeaux,* et dont on doit indiquer le nombre. Elles sont plus fréquentes dans le blason italien que dans tout autre.

MONTANT.—Attribut de l'oiseau volant vers le chef et du reptile ou de l'insecte montant dans la même direction.

Se dit aussi de toute pièce dressée contre le chef de l'écu.

Quelques auteurs appliquent cette expression au croissant dont les pointes se dirigent en haut, mais comme c'est l'assiette ordinaire du croissant, il est inutile de l'indiquer.

Les degrés du *perron* ou *pignon* prennent aussi le nom de "montants", de même que les deux pièces du chevron dressé.

MORAILLE.—Espèce de pince dont on se servait pour serrer le nez des chevaux difficiles; elle consiste en deux branches de fer jointes par une charnière à l'un des bouts et que l'on serre ou lâche du côté opposé autant qu'il est nécessaire. Ce meuble est ordinairement représenté tendu en fasce, et s'il y en a plusieurs dans l'écu, on les met l'une sur l'autre; leur émail est l'or ou l'argent.

Quelques auteurs prétendent aussi que ce sont les tenailles des ouvriers verriers, et d'autres les confondent avec les "broyes".

MORION.—Nom d'une certaine forme de casque ou heaume.

MORNÉ.—Attribut du lion, de l'aigle et autres animaux qui n'ont ni dents, ni langue, ni griffes, ni queue.

Se dit aussi du casque dont la visière est entièrement fermée. Aussi de la virole qui est au bout d'un marteau.

MORTAISÉ.—Attribut d'une pièce garnie de figures en forme de queues d'hirondelles.

MORTIER.—Coiffure ronde et plate portée par les chanceliers et présidents de parlement.

MOUCHE.—Insecte qui se représente la tête levée vers le chef, les ailes et pattes étendues, et vu de dos.

MOUCHETÉ.—Attribut des pièces chargées de mouchetures d'hermine.

Se dit aussi du papelonné lorsqu'il est rempli de trèfles ou de mouchetures.

Se dit aussi des taches ou marques rondes qui paraissent sur quelques poissons, comme la truite. (Voir "picoté").

MOUCHETURE.—Petite pièce de fourrure noire prise à la queue de l'hermine et dont les pelletiers parsèment la peau de cet animal pour en faire ressortir la blancheur. Son émail est le sable, mais elle peut en prendre un autre qu'il faut alors indiquer.

MOULIN-À-VENT.—Cette construction se représente de forme carrée, brochant sur ses quatre ailes et soutenue d'un pied maçonné.

MOULINET.—Meuble d'armoirie dont le haut consiste en une petite tringle horizontale et plate, élargie à son extrémité dextre, en saillie carrée vers le haut, et à l'extrémité senestre de même forme, mais renversée, avec un manche semblable à celui d'un marteau, sur lequel la tringle est supposée être mobile. Lorsque le manche du moulinet est d'un émail différent, on le dit "emmanché de..."

MOUTON.—Cet animal se place ordinairement de profil et "passant", ce qui le distingue de la brebis qui est toujours "paissante"; il se distingue aussi du bélier en ce qu'il n'a pas de cornes. (Voir *brebis* et *bélier*). Le mouton est le symbole de la douceur et de la vie champêtre; son émail particulier est l'argent, mais il peut s'en trouver d'un autre émail.

MOUTON À PILOTIS.—Grosse poutre carrée munie d'un anneau à sa partie supérieure et destinée à enfoncer les pilotis. Il se pose en pal.

MOUVANT.—Se dit d'une pièce ou d'un meuble attenant au flanc, aux angles, au chef ou à la pointe de l'écu dont il semble sortir, et par analogie de toute pièce ou meuble qui tou-

che à quelque autre. Il faut avoir soin de bien spécifier la position de la pièce.

MOYEUX DE ROUES.—Ces pièces, employées quelquefois en armoirie, doivent être percées d'une ouverture ronde qui laisse voir le champ.

MUR.—On le dit "maçonné" lorsque les joints sont d'un émail différent. On doit indiquer s'il est crénelé.

MUSELÉ.—Attribut d'un animal qui porte une muselière d'un émail différent.

N

NACELLE.—Petite barque à fond plat et dont les deux bouts se relèvent en pointe. Elles se représente presque toujours 'voguant".

NAGEANT.—Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écu; se dit aussi du cygne ou de tout autre animal qui flotte sur l'eau.

NAISSANT.—Se dit d'un animal qui ne montre que la tête, les épaules, les pieds et les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reste du corps étant comme caché sous l'écu duquel il semble sortir ou *naître*. Il ne faut pas confondre cet attribut avec "issant", dans lequel on voit une partie moins grande de l'animal et qui se place généralement sur le chef, la fasce ou une autre pièce. (Voir au mot *issant*).

NASAL.—Partie supérieure du casque qui couvrait le nez lorsqu'on l'abaissait.

NATTÉ.—Attribut de la queue du lion et des autres animaux lorsqu'elle est fourchée et que ses fourchons se nattent.

NATUREL ou AU NATUREL.—Se dit des animaux ou végétaux représentés de la couleur que la nature leur a donnée. Dans cette condition, ils peuvent paraître enfreindre la règle qui défend de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur, mais cette exception est admise.

NAVETTE.—Instrument en forme de fusée ajourée, à l'usage des tisserands. Contrairement à la fusée, son assiette ordinaire est en fasce. Synonyme de "fuseau".

NAVIRE.—Le navire peut être représenté en blason sous différentes formes qu'il faut indiquer clairement; lorsqu'on emploie ce mot isolément, il s'applique à un navire à trois mâts avec toutes ses voiles.

On le dit "équipé" quand il a tous ses agrès; "aux mâts désarmés" quand ses mâts sont sans voiles, et "arrêté" quand il n'a ni mâts ni voiles; "habillé" quand toutes ses voiles sont d'un autre émail que la coque; et "flottant" ou "voguant" quand il est représenté en marche.

NÉBULÉ.—Attribut d'un écu ou d'une figure rempli de pièces rondes, saillantes et creuses alternativement en forme de petites ampoules et qui sont rangées en fasce, en bande, ou en autres figures.

Se dit aussi généralement de toutes pièces qui sont faites en forme de nuées.

On appelle "enté-nébulées" les fasces, bandes et autres pièces principales d'un écu qui sont découpées des deux côtés par des entailles formant alternativement une saillie ronde et une concavité s'enclavant dans l'émail du champ qui revêt la même forme.

NEF.—Nom donné à une barque ou autre vaisseau; les armes de Paris sont de gueules à une "nef antique" d'argent voguant sur une onde du même.

NÉFLIER (fleur de).—Synonyme de quintefeuille.

NELLÉ.—Voir "nillé".

NERVÉ.—Se dit des plantes et des feuilles dont les nerfs et fibres sont d'un autre émail que celui du reste de la plante.

NILLE.—Espèce de croix ancrée beaucoup plus étroite que la croix ordinaire et qui s'emploie comme meuble. Quelques auteurs confondent cette pièce avec l'*anille*.

NILLÉ.—Attribut d'une croix ou d'un sautoir dont les extrémités sont recourbées en forme de nille. Quelques auteurs disent "nellé".

NIMBÉ.—Attribut formé d'un diadème plein en forme de besant.

NOBLE.—Fils légitime ou naturel d'un père noble, ou celui qui a obtenu des lettres de noblesse du roi ou qui a acquis une charge comportant la noblesse.

La noblesse militaire a été créée par un édit de Louis XV au mois de novembre 1750.

NOBLESSE DE NAISSANCE.—Celle qui remonte à un ancêtre anobli.

NOBLESSE DE RACE.—Celle dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

NOMBRIL.—Point de l'écu situé au-dessous du cœur. Se disait aussi de la pointe de fer appliquée au milieu du bouclier.

NOUÉ.—Attribut des pièces de longueur et autres objets qui paraissent liés ou entourés d'un cordon.

Se dit aussi de la queue fourchue des lions quand elle a sur sa longueur plusieurs nœuds en forme de houppe.

Se dit encore de la bisse dont le corps a plusieurs circonvolutions entrelacées l'une dans l'autre.

Parfois on se sert aussi de ce mot pour désigner des pièces ordinaires et principalement des troncs d'arbres et écots dont la régularité est altérée vers le milieu par un nœud de forme arrondie; on dit aussi "clavelé".

NOUEUX.—Attribut d'un bâton dont le bois est hérissé de nœuds ou d'écots.

NOURRI.—Attribut qui s'applique aux arbres ou plantes dont le pied est coupé horizontalement et ne montre pas de racines, mais il vaut mieux se servir de l'expression " au pied coupé ".

Lorsque la fleur de lis n'a point de queue, on la dit "au pied nourri".

NU.—Se dit du corps humain sans vêtement, ou de l'épée sortie de son fourreau.

NUAGE ou NUÉE.—Meuble de l'écu qui représente un nuage.

NUAGÉ.—Synonyme de nébulé.

O

ŒIL.—L'œil de l'homme s'emploie parfois seul comme meuble en armoirie; il se pose de face, et sa position n'est indiquée que si elle est différente.

ŒILLET.—Fleur dont l'émail ordinaire est de gueules, feuillée et soutenue de sinople.

OGŒSSE.—Nom que l'on donnait autrefois aux tourteaux de sable.

OISEAU.—Les oiseaux sont généralement représentés de profil ou de flanc, excepté l'aigle, le paon, le hibou et quelques autres dont la position différente est indiquée à leurs noms respectifs.

Ils sont dits *becqués, langués, membrés* ou *armés* lorsque le bec, la langue, les pattes ou les griffes sont d'un autre émail que le corps. La position des ailes n'est indiquée que lorsque le vol est éployé.

Lorsque l'oiseau n'est pas d'une espèce spécialement indiquée en armoirie, il se blasonne sous son terme générique d'*oiseau.*

OLIVIER.—On distingue cet arbre du laurier et autres arbres semblables par ses feuilles pointues et ses fruits.

OMBELLE.—Espèce de parasol que le doge de Venise plaçait au-dessus de ses armes.

OMBRE.—Figure tracée simplement au trait, ou image déliée à travers laquelle on voit le champ ou les pièces de l'écu. (Voir "lion" et "soleil").

OMBRÉ.—Attribut des figures qui sont relevées de noir pour être mieux distinguées. Se dit aussi des édifices, globes ou autres corps à plusieurs facettes dont les côtés opposés à la lumière sont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

Se dit aussi des figures tracées en lignes déliées qui laissent voir le champ et les meubles à travers. Voir aussi "tracé".

OMBRE DE SOLEIL.—Image du soleil figuré au trait, sans yeux, ni nez, ni bouche.

ONDE.—Synonyme d'eau. L'un des quatre éléments; se place en pointe dans l'écu.

ONDÉ.—Attribut du pal, de la fasce, de la croix et autres pièces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes, alternativement concaves et convexes.

ONDOYANT.—Attribut qui s'applique principalement à la queue de la comète et au serpent qui forment des sinuosités.

ONDULÉ.—Attribut formé de petites ondulations imitant les vagues.

ONGLÉ.—Attribut du cerf, de la biche, du taureau, du bœuf, de la vache, de la licorne et autres bêtes aux pieds fourchus, dont les ongles sont d'un émail différent.

S'il s'agit d'animaux dont le pied est à corne ronde, on dit "ancorné" et pour les carnassiers "armés".

OPPOSÉ.—Attribut de deux pièces opposées l'une à l'autre. On dit plutôt "adossé".

OR.—Le premier des métaux, symbole de la foi, de la force et de la richesse; se représente en couleur par le jaune, et en gravure par un pointillé diagonal.

ORANGÉ.—Couleur rougeâtre employée dans le blason anglais; il se représente en gravure par un croisement de lignes verticales et de lignes diagonales allant de senestre à dextre.

ORANGER.—Cet arbre est ordinairement représenté avec la caisse dans laquelle il est planté.

ORCEUL.—Poteau rond à socle et couronnement carré.

OREILLES.—Petites pointes qui se trouvent chaque côté des coquilles et des écailles de poissons.

OREILLÉ.—Se dit des coquilles et des écailles de poissons dont les oreilles sont d'un autre émail.

Se dit aussi de l'animal dont les oreilles sont d'un autre émail que leur corps, mais ce cas est très rare.

ORIFLAMME.—Bannière de soie rouge, semée de flammes d'or (d'où elle tirait son nom) découpée à deux queues, frangée de soie verte et attachée au bout de la lance.

ORLE.—Espèce de filière qui a la moitié de la largeur de la bordure et qui est séparée du bord de l'écu d'une distance égale à sa largeur; il diffère de la bordure et de la filière en ce que celles-ci touchent les bords de l'écu; lorsqu'il n'a que la dimension d'un écusson en abîme, on le nomme "faux-écu".

L'orle est d'un usage peu général, mais s'emploie plus fréquemment pour la disposition des pièces qu'on dit "mises en orle", quand elles sont disposées dans le sens de l'orle.

Le *trécheur* ou *essonier* est une espèce d'orle fleuronné dont nous trouverons la description sous ces mots.

ORLÉ.—Posé en orle.

ORLE ROND.—Voir "cyclamor".

ORNEMENT.—Se dit généralement de tout ce qui se place en dehors de l'écu, tels que les couronnes, casques, cimiers, lambrequins, supports, tenants, devises, ordres de chevalerie, marque d'emplois et de dignité, etc.

Nous renvoyons au traité pour plus amples indications sur les ornements extérieurs.

OTELLE.—Meuble d'armoirie ressemblant à une amande pelée; elles sont généralement placées au nombre de quatre, adossées et posées en sautoir.

Des auteurs prétendent y voir quatre fers de lance, et d'autres croient que ce sont les vides d'une croix pattée très large et très arrondie qui laisseraient voir le champ de l'écu par ces quatre petites échancrures. Dans ce dernier cas, les otelles seraient le champ de l'écu chargé d'une croix pattée.

OURS.—Cet animal est représenté de profil et passant, ne montrant qu'un œil et qu'une oreille; lorsqu'il est dans une autre position, il faut l'indiquer. On le dit "levé" ou "grimpant" au lieu de rampant; "debout" quand il est dans la position verticale sur ses deux pieds de derrière; "accroupi" lorsqu'il est assis, les deux pattes de devant posées à terre; "allumé", "lampassé" ou "armé" lorsque son œil, sa langue ou ses griffes sont d'un émail différent.

Il est le symbole de la prévoyance.

OUVERT.—Attribut d'un château, d'une tour, d'une maison dont la porte est d'émail différent; lorsqu'il s'agit des fenêtres ou autres ouvertures, on emploie le mot *ajouré*.

"Ouvert" se dit encore d'un compas ou autre instrument à charnière qui est ouvert, et des ailes d'oiseau qui s'éloignent du corps.

Se dit aussi d'une grenade dont l'ouverture par laquelle elle montre ses graines est d'un émail différent.

S'applique encore à la couronne qui entoure simplement la tête sans la couvrir.

P

PAILLÉ.—Synonyme de *diapré*. Voir ce mot.

PAIRLE.—Pal mouvant de la pointe de l'écu et divisé au centre en deux branches égales qui s'étendent aux angles dextre et senestre du chef, ce qui lui donne la forme de la lettre Y. Il peut être "renversé", c'est-à-dire mouvoir du chef et se diriger vers les angles de la pointe.

Suivant quelques auteurs, le pairle représente l'éperon du chevalier; d'autres croient que ce mot vient du latin *pergula*, pièce de bois fourchue dont on se servait dans les églises pour suspendre les lampes et les habits, et dans les vignes pour soutenir les treillis.

PAISSANT.—Attribut qui s'applique aux animaux et principalement aux vaches et brebis qui, étant sur une terrasse, ont la tête baissée et semblent y paître.

PAIX.—Se dit de la colombe portant dans son bec un rameau d'olivier.

PAL.—Pièce honorable posée verticalement du chef à la pointe de l'écu et occupant en largeur deux parties sur sept, lorsqu'il est seul; s'il y a deux pals, l'écu se divise en cinq espaces égaux, chaque pal ayant une partie et deux cinquièmes de largeur, et les trois vides de même proportion formant le champ; s'il y en a trois, le partage de l'écu se fait en sept espaces, dont les pals ont chacun une partie en largeur; quand il y a plus de trois pals sur un écu, on les nomme "vergettes". Cette pièce représente la lance du cavalier ou, suivant quelques auteurs, le poteau qu'en signe de juridiction

le châtelain faisait dresser devant le pont-levis de son manoir pour y suspendre son panonceau.

Lorsque le pal est combiné avec une autre pièce, il forme une figure nouvelle qui se nomme de ce nom composé, tel que *pal-chevron, pal-fasce,* etc.

Le pal peut être *chargé* et *accompagné,* mais quand les pièces qui l'accompagnent sont semblables en forme, en nombre et en position, on se sert du mot "accosté".

L'expression "en pal" se dit de meubles au nombre de plus de deux qui sont placés l'un au-dessus de l'autre, à l'exception des animaux pour lesquels on conserve l'expression "l'un sur l'autre", et non "en pal". Cette expression s'applique aussi aux meubles de longueur qui sont posés droits au lieu d'être en fasce contrairement à leur position ordinaire.

Le pal est susceptile de la plupart des attributs de la croix; il peut en outre être "cometé" ou "flambant", etc. (Voir ces expressions).

PALÉ.—L'écu est dit "palé" quand il est rempli de pals alternant de métal et de couleur; il faut spécifier le nombre des pièces qui doit être de six ou huit; quand il y en a plus de huit, l'écu est dit "vergetté". Pour blasonner, on commence par désigner l'émail de la première pièce à dextre de l'écu.

PAL-CHEVRON.—Pièce formée de la partie supérieure d'un pal terminé par un chevron. C'est un pairle renversé.

PALÉ, CONTRE-PALÉ.—Si les pièces qui composent le palé sont coupées, taillées ou tranchées de manière à ce que le métal d'un côté de ce trait soit opposé à la couleur du pal

de l'autre côté, on dit que l'écu est "palé, contre-palé". C'est ce qui a déjà été indiqué pour le bandé, le barré, le fascé, etc.

PAL-FASCE.—Pièce formée de la moitié en hauteur d'un pal et d'une fasce.

PALISSADE.—Frette formée de pals et de fasces et ayant par conséquent la forme de croix au lieu de sautoir.

Se dit aussi de plusieurs pals appointis par le haut et reliés ensemble comme les anciens forts de pieux.

PALISSÉ.—Se dit d'une fasce ou autre pièce formée de plusieurs pieux appointis en haut et placés près les uns des autres, imitant les palissades pour la défense des places de guerre.

Se dit aussi de l'attribut des pièces en forme de palissade.

PALME.—Rameaux ou branches de palmier qui signifient victoire ou avantage soit à la guerre ou soit dans une discussion littéraire. Les palmes sont "liées" lorsqu'elles sont jointes ensemble et attachées d'un lien.

PALMIER.—Arbre habituellement représenté de sinople.

PAMÉ.—Attribut du dauphin ou autre poisson qui a la bouche ouverte, sans dents ni langue, les yeux fermés, et semble près d'expirer.

Quelques auteurs emploient aussi cette expression pour l'aigle sans langue dont le bec paraît fort crochu et l'œil fermé et qui semble rendre le dernier soupir. L'origine s'en rattache à la croyance que le bec de cet oiseau, qui vit plus d'un siècle, devient tellement crochu sur la fin de ses jours qu'il ne peut plus prendre de nourriture et meurt d'inanition.

PAMPRE.—Rameau de vigne orné de ses feuilles; il diffère du cep de vigne en ce qu'il n'a point, comme celui-ci, de racine ni d'échalas.

PAMPRÉ.—Attribut d'un pampre dont le fruit est d'un émail différent. Se dit aussi des feuilles et de la tige d'une grappe de raisin lorsqu'elles sont d'un émail différent. Dans ce cas l'expression "pampré" remplace les mots *tigé et feuillé* dont on se sert pour les fleurs.

PANACHE.—Bouquet de plumes d'autruche haut sur sa tige, aplati et arrondi à son extrémité supérieure qui est penchée en avant et imite par son contour la feuille d'acanthe. C'est l'ornement que portaient les chevaliers sur leur casque à la guerre et dans les tournois.

PANACHÉ.—Orné de panaches.

PANELLES.—Feuilles de peuplier.

PANNES ou PENNES.—Synonyme de fourrure ou doublure.

PANNETON.—Partie de la clef qui entre dans la serrure.

PANNON GÉNÉALOGIQUE.—Ecu parti de plusieurs traits et coupé d'un certain nombre qui comprend les armoiries des alliances paternelle et maternelle, et peut être de huit, seize ou trente-deux quartiers. Dans ce cas, les armes de la famille se mettent au centre sur un écusson désigné par l'expression "sur le tout".

PANONCEAU.—Petite bannière en forme de guidon, chargée d'une croisette et attachée à une croix longue, qui sert d'attribut à l' *Agneau pascal.* Le panonceau est "croisé" lorsque la croisette est d'émail différent.

Le panonceau est aussi un écusson d'armoirie attaché à un poteau devant le pont-levis d'un château, dans un carrefour, sur une place, ou sur un grand chemin pour marquer de juridiction d'un seigneur ou justicier.

C'est encore une girouette chargée d'armoiries au haut d'une tour ou sur le faîte d'un château ou maison noble.

PAON.—Oiseau qui se distingue dans l'écu par trois plumes en aigrette sur la tête et par sa longue queue. Il se pose ordinairement de front et "rouant", c'est-à-dire étalant sa queue en forme de roue; quelquefois cependant il est représenté de profil et la queue traînante. C'est l'hiéroglyphe de la vanité, et celui qui le portait dans ses armes indiquait qu'il avait vaincu un ennemi fier et orgueilleux.

Lorsque les yeux de sa queue sont d'un émail différent, il est dit "miraillé".

PAPEGAI.—Nom héraldique du perroquet. Il se pose de profil et son émail ordinaire est le sinople.

PAPELONNÉ.—Se dit de l'écu ou des pièces remplies de traits circulaires ou de cercles allongés, rangés les uns près des autres comme les écailles d'un poisson ou les tuiles d'un toit; le vide ou intérieur de ces cercles se nomme "claires-voies" et forme le champ; la convexité est dirigée vers la pointe.

PAPILLON.—Insecte qui se représente de front et les ailes étendues. Il est dit "miraillé" lorsque les marques ou taches des ailes sont d'un autre émail que son corps, et "marqueté" quand c'est le corps. Lorsque le papillon est de profil on le nomme "doublet". (Voir ce mot).

PARÉ.—Se dit d'un bras qui est d'un autre émail que la main, et d'une foi dont les poignets sont habillés d'un émail différent. C'est un cas assez rare, car le bras est ordinairement "armé" ou "vêtu".

Cette expression s'applique aussi au corps humain revêtu d'ornements, principalement lorsqu'il est employé comme tenant.

Se dit aussi d'une épée dont la poignée, la garde et le pommeau sont d'émail différent. (Voir "embelli").

PARTI.—Division de l'écu partagé en deux parties égales par une ligne verticale allant du chef à la pointe. L'écu peut être parti de plusieurs traits, et dans ce cas, les divisions verticales sont égales entre elles.

Cette expression s'applique aussi aux animaux ou autres meubles de l'écu lorsqu'ils sont divisés par une ligne verticale et qu'ils se composent de deux émaux différents.

En blasonnant l'écu parti, si les deux partitions sont peu ou point chargées, on blasonnera d'abord la partie dextre avec ses meubles, puis on ajoutera "parti de", et l'on blasonnera ensuite la partie senestre. Si, au contraire, les divisions sont chargées, on dira d'abord "parti", puis on prendra la description de la première partie, pour passer ensuite à la seconde. Ainsi, dans le premier cas, on dira "d'argent à la croix de gueules, parti d'azur à une étoile d'or", et dans le second cas, on blasonnera "parti, au premier d'argent, chargé d'une croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur, et au second de sinople au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même".

PARTIES DU CORPS HUMAIN.—Sauf lorsqu'il est employé comme tenant d'un écu, l'homme ne figure presque jamais en entier dans les armoiries. Pour les diverses parties du corps humain, voir les mots *bras, buste, carnation, cœur, jambe, main, tête, yeux,* etc.

PARTITIONS.—On nomme ainsi les divisions qui partagent le champ de l'écu en plusieurs parties. Nous avons vu dans le traité qu'elles sont au nombre de quatre: le "parti", le "coupé", le "tranché" et le "taillé", et qu'elles servent à en former d'autres nommées *répartitions* qui sont le "tiercé", l'"écartelé" et le "gironné". Ces répartitions peuvent se subdiviser à l'infini, mais la plus grande quantité qui est admise dans un écu est de trente-deux qui est formé du *parti de sept* et *coupé de trois.*

Les répartitions sont destinées à placer les quartiers d'alliance; on peut mettre les armes de la famille au premier quartier, mais il vaut mieux les placer distinctement dans un écusson sur le tout; quant aux autres quartiers, il faut suivre dans leur classement l'ordre chronologique de la formation des alliances.

Les partitions et répartitions peuvent revêter des formes très capricieuses; on peut consulter avec profit sur cette question l'ouvrage de Vulson de la Colombière: "*La science héroïque*".

PASSANT.—Attribut des animaux qui semblent marcher, à l'exception du lion qui, dans cette attitude, est dit "léopardé". Presque tous les animaux, sauf l'écureuil, le lapin et le lièvre, prennent cette position, et s'ils sont autrement, il faut le spécifier. Lorsque deux ou plusieurs animaux placés l'un

au-dessus de l'autre *passent* dans des directions opposées, ils sont dit "contre-passants".

PASSÉ EN....—Ce mot s'applique à deux pièces longues, telles que flèches, lances, épées, etc., lorsqu'elles se croisent en forme de croix ou de sautoir; on dit alors "passé en sautoir" ou "en croix", suivant le cas.

Cette expression s'applique aussi à deux lions ou autres animaux rampants, dont l'un est contourné sur le champ de l'écu; dans ce cas, le second animal broche sur le premier.

L'expression "passé en sautoir" se dit encore de la queue fourchée du lion dont les deux parties divisées se croisent. si les pièces se rencontrent deux fois, on les dira "passées et repassées", ou, dans le cas de pièces honorables on dit encore mieux "entrelacées" ou "entravaillées".

PATENÔTRE.—Meuble de l'écu qui représente un chapelet.

PATIENCE.—Brasier ardent sur lequel se place la salamandre.

PATRIARCALE.—Se dit d'une croix haute à deux traverses, dont la première est moins longue que la seconde; elle diffère de la croix de Lorraine en ce que les bouts en sont tréflés.

PATTÉ.—Se dit de la croix dont les branches s'élargissent à mesure qu'elles partent du cœur, les extrémités étant trois fois aussi larges que la racine. La croix pattée touche généralement au bord de l'écu, mais elle peut aussi être alésée, et quelquefois elle se met en nombre.

PATTES.—Les pattes des animaux se placent ordinairement en barre sur l'écu, et dans ce cas, il n'est pas besoin de spécifier leur assiette, mais lorsqu'elles sont placées autrement,

il faut le mentionner. L'usage de ce meuble provient de l'habitude d'offrir à la personne la plus considérée la patte de l'animal tué à la chasse; c'est une marque honorifique en armoirie.

PAVILLON ET MANTEAU.—Espèce de lambrequin agrandi et relevé de chaque côté de l'écu, affecté spécialement aux maisons royales ou princières, et sous lequel se placent leurs armes. Le pavillon est composé de deux parties: le *comble* qui est son chapeau et les *courtines* qui sont le manteau. Les rois électifs ou ceux qui relèvent d'un empereur, de même que les ducs, n'ont droit qu'aux courtines, tandis que les empereurs et autres rois qui ne relèvent que de Dieu, ont en outre droit au comble.

Vers la fin du XVIIe siècle, les présidents mirent aussi un manteau autour de leurs armoiries, et en France, les cardinaux-princes l'ont également adopté.

PAVILLONNÉ.—Attribut de la tour ou du château qui ont un toit pointu; si le toit est d'un émail différent, on dit alors "essoré".

Se dit aussi d'un cor dont le pavillon est d'un émail diféférent.

S'applique encore aux armes d'un souverain qui sont recouvertes d'un baldaquin.

PEAUTRÉ.—Attribut des poissons dont la queue est d'un émail différent de celui du corps; cette expression vient du mot gaulois *peautre* qui signifie le gouvernail d'un navire.

PÉGASE.—Cheval ailé et volant que les poètes ont fait naître de la tête de Méduse quand Persée l'eût coupée. Il s'em-

ploie comme meuble d'armoirie au nombre des animaux chimériques.

PEIGNE.—Instrument servant à lisser le poil des animaux et qui se voit dans quelques écus . Il est ordinairement double, c'est-à-dire denté des deux côtés, et posé en pal.

PÉLICAN.—Oiseau représenté de profil sur son aire, les ailes étendues comme s'il prenait l'essor, et se becquetant la poitrine pour nourrir ses petits qui sont au nombre de trois. Les gouttes de sang qui semblent sortir de sa poitrine se nomment "piété", et il faut les blasonner lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

PENCHÉ.—Attribut d'une étoile à six ou huit rais dont deux se dressent vers le chef.

Se dit aussi du maillet posé en diagonale.

PENDANTS.—Pièces en forme de clochettes élargies par le bas, qui pendent sous la tringle du lambel. Ils sont ordinairement au nombre de trois, mais ils peuvent aussi être au nombre de deux, quatre, cinq, six et même plus, et dans ce cas, on doit exprimer leur nombre.

PENNACHE ou PENNE.—Plume d'oiseau portée par les gentilshommes, sur leur chapeau, comme ornement.

PENNON.—Étendard à longue queue que faisait porter un chevalier qui avait sous lui vingt hommes d'armes.

PENNON GÉNÉALOGIQUE.—(Voir PANNON).

PENNETON.—(Voir PANNETON).

PENTALPHA.—Etoile à cinq pointes formée d'un filet entravaillé et représentant la réunion de cinq A, d'où elle tire son nom.

PERCÉ.—Se dit des pièces ayant une ouverture qui est généralement ronde (si elle est d'une autre forme il faut l'indiquer) et laisse voir le champ de l'écu. Les fers de chevaux, moyeux de roues, molettes d'éperon, mâcles, fuseaux, rais d'escarboucles, rustes et bris-d'huis sont toujours percés, ce qui ne s'exprime pas, mais lorsque les autres pièces sont percées, il faut l'indiquer. L'expression "ajouré" est synonyme de "percé", mais si l'ouverture suit le contour de la pièce il vaut mieux dire "vidé".

PERCHE.—Cornes de cerf, de daim ou autres animaux de même nature.

PERCHÉ.—Se dit des oiseaux qui sont posés sur une branche d'arbre ou sur un bâton.

PERDRIX.—Cet oiseau se trouve rarement en armoirie. C'est le symbole de la lasciveté.

PÉRI.—Se dit des bandes, barres et bâtons de très petite dimension, alésés et posés au centre de l'écu.

Se dit aussi d'un meuble d'une très petite proportion, placé également au centre de l'écu et qui n'est blasonné qu'après les pièces qui se trouvent sur le champ.

On emploie encore cette expression pour désigner les menues pièces dont la moitié se perd dans la bordure de l'écu.

Le "bâton péri en bande" s'emploie ordinairement comme brisure, et le "bâton péri en barre" comme signe de bâtardise.

PERRON.—Construction en gradins dont les degrés prennent le nom de "montants".

PERRONNÉ.—Terminé en forme de perron ou de marche d'escalier. On dit aussi "pignonné". La croix est "perronnée" lorsqu'elle est placée sur un perron qui se compose ordinairement de trois marches; elle prend dans ce cas le nom de *croix de calvaire.*

PERROQUET.—Oiseau qui se place de profil et arrêté ; son émail est de sinople. On le nomme plutôt *papegai* en langage héraldique.

PÉTALÉ.—Attribut d'une fleur dont les pétales sont d'émail différent.

PHENIX.—Oiseau fantastique représenté de front mais la tête de profil et les ailes étendues, sur un bûcher qui se nomme "immortalité", et dont il faut blasonner l'émail s'il est différent. C'est le symbole de l'immortalité ou d'une gloire impérissable et d'une réputation sans tache.

PHÉON.—Fer de flèche, de lance ou de dard aigü et barbelé à l'intérieur des barbillons, qui se pose la pointe en haut.

PICOTÉ.—S'emploie quelquefois pour "moucheté" lorsque les mouchetures sont très petites, comme chez la truite.

PIE.—Oiseau à longue queue qui est placé de profil dans l'écu et arrêté sur ses jambes. La pie "au naturel" a la gorge et le ventre blancs, la tête, les ailes et la queue noires, l'œil de gueules et quelques mélanges dans ses plumes. Son nom héraldique est "agace".

PIÈCES HONORABLES.—Ces pièces sont ainsi nommées parce qu'elles ont été les premières en usage dans la science du blason, et qu'elles occupent les premières places dans l'écu. Lorsqu'elles sont employées sans charge, elles occu-

pent deux parties sur sept de la largeur de l'écu, et lorsqu'elles sont chargées d'autres pièces, leur largeur peut s'étendre à un tiers de celle de l'écu. Elles se divisent en "ordinaires" qui sont les plus fréquemment employées, et en "secondaires" qui sont de création moins ancienne et moins simple.

Les pièces honorables ordinaires sont le *chef,* la *fasce,* le *pal,* la *bande,* la *barre,* la *croix,* le *sautoir* et le *chevron,* et les pièces honorables secondaires sont la *bordure,* le *franc-quartier,* l'*écusson en cœur,* la *champagne, le pairle,* le *franc-canton,* l'*orle,* le *trécheur,* la *pointe,* la *pile,* le *lambel,* et le *giron.*

Dans un ordre inférieur, on compte encore: les *billettes,* les *carreaux,* les *losanges,* les *fusées,* les *mâcles,* les *rustes,* les *besants,* les *tourteaux,* etc.

Nous renvoyons au traité et à chacun de ces mots dans le dictionnaire pour l'étude de leurs caractéristiques.

PIED (EN).—Synonyme "d'arrêté" ou de "posé". Se dit de l'animal debout sur ses quatre pieds, mais non de celui qui est debout sur ses deux pattes de derrière.

PIED COUPÉ.—Se dit des plantes et principalement des fleurs de lis dont la partie supérieure seule est apparente. La fleur de lis au pied coupé ne laisse voir que les trois fleurons et le lien qui les retient. On dit aussi "pied perdu" et "pied nourri".

PIED FICHÉ.—Pièce dont le pied est pointu, comme pour être fiché en terre.

PIED NOURRI.—Synonyme de pied coupé. (Voir plus haut).

PIED PERDU.—Voir "pied coupé".

PIERRES PRÉCIEUSES.—Ces pierres sont peu usitées comme meubles en armoirie, sauf l'escarboucle. (Voir ce mot). Lorsque leur châsse est d'un émail particulier, on les dit "chatonnées".

Nous avons vu dans le traité que certains auteurs enseignent qu'on doit se servir des noms de pierres précieuses au lieu des émaux conventionnels pour blasonner les armoiries royales.

PIÉTÉ.—Gouttes de sang qui coulent de la poitrine du pélican et qu'on doit blasonner lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps. Quelques auteurs disent "pitié".

PIGEON.—Cet oiseau est presque toujours représenté d'argent.

PIGNATE.—Aiguière de petite dimension ayant une anse sur le côté.

PIGNON.—Pyramide à degrés formant des marches qui se nomment *montants*.

PIGNONNÉ.—Se dit d'un château, d'une maison, d'un mur ou de toute autre figure de forme pyramidale qui se termine en pignon ou degrés comme les marches d'un perron.

PILE.—Espèce de pal aiguisé en forme de long triangle ou d'obélisque renversé dont la base est mouvante du bord supérieur de l'écu; elle en couvre les deux-tiers et la pointe en descend jusqu'à la pointe de l'écu. Elle peut se mettre en nombre, et dans ce cas elle diminue de largeur. (Voir "pointe").

D'autres auteurs enseignent que la pile est un triangle dont la base peut reposer soit en chef, en pointe ou sur l'un des côtés, et dont le sommet s'arrête aux deux-tiers de l'espace qui le sépare du côté opposé, mais la première définition qui la fait toujours mouvoir du chef et descendre jusqu'à la pointe de l'écu est plus généralement acceptée.

PIN.—Arbre qui se distingue par sa tige droite, ses branches écartées et sa fleur désignée sous le nom de pomme de pin, qui se représente la queue en haut.

PIQUE.—Bâton long, dont le bout supérieur est terminé par un fer plat et pointu qui se nomme "bocquet". C'est une arme offensive que les officiers d'infanterie portaient à la tête de leur corps.

PITIÉ.—Cette expression est employée par quelques auteurs pour indiquer les gouttes de sang qui tombent de la poitrine du pélican. Le véritable mot est "piété".

PLAIN.—Voir "plein".

PLAINE.—Champagne réduite au tiers de sa largeur, soit deux-tiers de partie des sept de la largeur de l'écu. Son bord supérieur doit être de niveau ou en ligne horizontale; s'il est sinueux, la plaine prend le nom de "terrasse". Dans le cas d'une plaine très basse, soutenant des pièces qui occupent tout le haut de l'écu, on dit parfois "sous le tout". (Voir ce mot).

PLANTE.—Herbe ou fleur qui tient à la terre par sa racine; on doit y ajouter le nom particulier de cette plante.

PLANTÉ.—Attribut d'une tour ou d'un château dont le bas disparaît dans l'eau.

PLATE.—Ancien mot servant à désigner le besant d'argent et qui vient du mot espagnol "plata" signifiant *argent;* les Anglais en ont fait dériver le mot *"plate"* qui signifie *argenterie.*

PLEIN, (ou mieux PLAIN).—Se dit du champ d'un écu consistant en un seul émail et qui n'est chargé d'aucun meuble ou pièce.

Se dit aussi d'une pièce héraldique qui n'est affectée par aucun attribut, et des armoiries primitives sans brisures.

PLIÉ.—Se dit des fasces, bandes, chevrons ou autre pièces longues qui fléchissent vers la pointe en décrivant une légère courbe.

Se dit aussi des oiseaux qui n'étendent pas tout-à-fait leurs ailes; le "vol plié" tient le milieu entre le vol abaissé et le vol *étendu* ou *éployé.*

PLIÉ EN ROND.—Attribut d'un serpent qui forme un cercle en se mordant la queue.

PLOYÉ.—Cintré vers la pointe. Si la ligne supérieure seule est ployée tandis que la ligne inférieure reste droite on dit "anché".

PLUMAIL.—Touffe de plumes que les chevaliers mettaient sur leurs casques comme ornement.

PLUMETÉ.—Couvert de bouts de plumes, alternativement de métal et de couleur, rangés les uns à côté des autres.

Se dit aussi d'un écu moucheté ressemblant quelque peu à l'hermine.

POINT.—Figure carrée qui s'emploie au nombre de neuf ou de quinze, formant un autre carré. Dans la figure de neuf

points, cinq sont d'un émail, et les quatre autres d'un autre, et dans celle de quinze points, huit sont d'un émail et sept d'un autre. (Voir les mots *équipolé* et *échiqueté*).

POINT D'HONNEUR.—Partie de l'écu, située entre le point du chef et le cœur.

POINT DU CHEF.—Partie centrale supérieure de l'écu.

POINTE.—Partie la plus basse de l'écu, ainsi nommée parce qu'ordinairement tout écu doit se terminer en pointe. La partie extrême de la pointe est quelquefois séparée du reste de l'écu, ce qu'on indique par l'expression "entée en pointe".

Comme pièce ou meuble de l'écu, la pointe est une pièce longue triangulaire montant de la pointe vers le chef, et dont la base n'occupe que les deux-tiers de la largeur de l'écu; si elle en occupe toute la largeur, c'est une "emmanche". Elle peut se mettre en nombre, et peut également se poser en bande, en barre ou en fasce, mais dans ces derniers cas, il faut avoir soin d'en déterminer la position en indiquant de quel flanc la pointe se meut.

Lorsque la pointe est renversée, c'est-à-dire lorsque sa base part du chef de l'écu, elle prend le nom de *pile*.

Suivant quelques auteurs le sommet de la pointe doit s'arrêter aux deux-tiers de l'écu et dans ce cas elle tient le milieu entre l'emmanchure et l'emmanche, cette dernière figure traversant entièrement l'écu, tandis que l'emmanchure s'arrête au premier tiers.

POINTÉ.—Attribut d'un écu chargé de pointes.

Se dit aussi d'un écu couvert de pointures ou piqûres.

Se dit encore de la rose lorsque les pointes de ses sépales se voient entre ses pétales épanouis, et qu'elles sont d'un émail différent.

S'applique aussi aux pièces aiguës dont les pointes se menacent et qu'on dit alors "contre-pointés" tel que deux chevrons adossés.

POINTE COUPÉE.—Petite pointe occupant la pointe de l'écu et ne s'élevant qu'à deux modules de hauteur. Elle s'emploie comme marque de bâtardise.

POINTE ENTÉE.—(Voir ENTÉ EN POINTE).

POINTS ÉQUIPOLÉS.—Points an nombre de neuf, dont cinq disposés en sautoir, sont d'un émail, et quatre, disposés en croix rompue, sont d'un autre; on blasonne les cinq points en sautoir en y ajoutant le mot "équipolé", et ensuite les quatre autres.

Quelquefois les points équipolés sont en plus grand nombre; on les blasonne alors en suivant les mêmes règles, c'est-à-dire en commençant par ceux qui sont plus nombreux.

POIRE.—Fruit dont l'assiette naturelle est "versée", c'est-à-dire la queue vers le chef.

POISSON.—Les poissons indiquent en armoirie la suzeraineté d'un cours d'eau, ou symbolisent les voyages sur mer. En blasonnant, on nomme tout implement "poissons" ceux dont on ne peut distinguer l'espèce; dans ce cas, leur assiette ordinaire est d'être posés en fasce comme s'ils nageaient; ils peuvent aussi être mis en pal ou en bande, mais il faut indiquer cette position; on peut les placer dans l'écu jusqu'au nombre de seize. Les poissons nommément employés

le plus ordinairement en armoirie sont le dauphin, le chabot, le bar, le saumon et l'écrevisse.

Ils sont dits *barbelés, crêtés, lorés, oreillés* ou *peautrés* lorsque leurs barbes, leurs crêtes, leurs nageoires, leurs ouïes ou leur queue sont d'un émail différent.

Nous renvoyons à ces divers mots pour plus ample description.

POMME.—Fruit du pommier qui se pose la tige en haut.

On désigne aussi sous ce nom le tourteau de sinople. Voir "tourteau".

POMMÉ.—Voir "pommeté".

POMME DE PIN.—Fleur de l'arbre nommé *pin;* elle se compose de plusieurs écailles et est représentée par des lignes diagonales qui s'entre-croisent en petits losanges, et se pose la queue en haut; si elle est dans une autre position, il faut l'indiquer, et on la dit alors "versée" ou "renversée".

POMMETTE.—Boule unie qui orne les extrémités de certaines pièces et qui leur donne l'attribut "pommeté".

POMMETÉ.—Attribut des rais d'escarboucle, croix et autres pièces dont les extrémités se terminent par des pommettes ou petites boules rondes.

S'applique également aux cadres des miroirs garnis de ces boules.

PONT.—Construction de pierre au-dessus d'une rivière ou d'un fossé, qui est employée comme signe de féodalité ou de puissance seigneuriale. Il doit occuper toute la largeur de l'écu, et à moins qu'il n'ait qu'une arche, il faut en indiquer le nombre dont il est formé.

PORC.—Cet animal qui ne s'emploie guère que dans les armoiries parlantes est représenté "passant"; sa couleur est le sable, et il se distingue du sanglier par l'absence de défenses.

PORC-ÉPIC.—Espèce de gros hérisson armé de longs aiguillons, qui se blasonne "passant" dans l'écu et le dos hérissé. Lorsque ses aiguillons sont semés de taches d'un émail différent, on le dit "miraillé".

PORTAL.—Porte maîtresse d'un bâtiment ou d'un grand édifice; s'emploie surtout dans les armoiries parlantes. On doit indiquer si elle a deux battants. Lorsque son émail est différent de celui de l'édifice, cet attribut se nomme "portillé".

PORTÉ.—S'emploie comme attribut d'une croix penchée dans l'écu comme le Sauveur la portait en marchant au supplice.

PORTER.—Expression qui s'applique à la désignation des armoiries. On dit qu'une famille "porte" (et l'on fait suivre la description de ses armoiries).

PORTILLÉ.—Attribut qui indique l'émail de la porte d'un édifice.

POSÉ.—Se dit d'un animal debout sur ses quatre pieds. On dit aussi "arrêté" ou "en pied".

POSÉ EN...—On se sert de cette expression pour indiquer de quelle manière sont disposés sur un écu les menues pièces ou meubles dont l'arrangement figure des pièces honorables ou usuelles; on dira "posé en croix", "en sautoir", "en fasce", "en pal", "en bande", "en chevron", "en orle", "en bordure", etc., et l'on indique le nombre de pièces ainsi posées. On se sert aussi de l'expression "mis en" ou "rangé en".

Deux pièces posées l'une au-dessus de l'autre dans un sens différent sont dites "contre-posées". On se sert de la même expression lorsqu'une pièce habituellement tournée vers la dextre (v. g. un éperon) est tournée à senestre.

POT.—Vase de diverses formes et servant à divers usages. Le plus ordinairement employé est le "pot à l'eau" qui se pose de profil avec l'anse tournée à senestre; ils sont "affrontés" lorsque les anses se trouvent opposés, et "adossés" lorsqu'elles sont l'une près de l'autre.

POTEAU DE LA MER.—Synonyme de *hie*.

POTENCE.—Croix dont on a supprimé la tête et qui affecte conséquemment la forme d'un T. Lorsqu'elle est pattée, on lui donne le nom de *tau* ou *taf*.

POTENCÉ.—Se dit particulièrement de la croix terminée en potence ou dans la forme de la lettre T.

Une pièce est "contre-potencée" quand elle est remplie dans son intérieur de petites potences enclavées les unes dans les autres. Les armes des comtes de Champagne portaient une bande composée d'un *potencé-contre-potencé,* et c'est ce ce qui a donné lieu à l'expression "champagné" qui est parfois employée pour exprimer cette particularité, mais elle ne devrait pas être acceptée.

Le *contre-potencé* se dit aussi de petites potences, alternant chaque côté d'une pièce, et des potences dont les extrémités sont elles-mêmes potencées. Voir "champagné".

POURPRE.—Couleur d'un rouge foncé tirant sur le violet qui s'obtient par un mélange du bleu d'azur avec le carmin et se représente en gravure par des lignes diagonales se diri-

geant de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

Cet émail est mixte, c'est-à-dire qu'il participe à la fois du métal et de la couleur, de sorte qu'on peut l'employer sans fausseté sur l'un ou sur l'autre.

POURSUIVANT D'ARMES.—Troisième officier d'armes dépendant du héraut qui lui-même était sous la juridiction du roi d'armes.

PRASINE.—Synonyme de *sinople,* employé par quelques auteurs anciens.

PROBOSCIDE.—Trompe d'éléphant qui se rencontre assez souvent en cimier dans le blason allemand; quelques auteurs croient que ce sont simplement des cornes dont la pointe a été coupée.

Lorsqu'on blasonne "à deux proboscides de tel et tel émail", on indique en premier lieu l'émail du proboscide dextre.

PUITS.—Emblème de certains droits féodaux; il faut indiquer si la margelle est maçonnée et si l'orifice est d'un autre émail. Il est généralement de forme circulaire.

PYRAMIDE.—Meuble employé fréquemment dans les blasons de l'Empire par ceux qui ont pris part à la campagne d'Egypte.

Q

QUARTEFEUILLE.—Fleur imaginaire à quatre feuilles qui n'est pas pointée ni tigée; si elle n'a pas de bouton et si elle est percée au milieu, on la dit "angemmée". On nomme "quartefeuilles doubles" celles qui ont huit feuilles.

La quartefeuille angemmée se nomme plus simplement "angemme", tandis que les tiercefeuilles, quintefeuilles, etc., qui ont cette particularité doivent ajouter à leurs noms l'attribut "angemmé".

QUARTIER.—Quatrième partie de l'écu écartelé. Par extension, ce nom s'applique aussi aux divisions d'un écu en plus grand nombre de parties rectangulaires égales entre elles, de sorte qu'on peut dire d'un écu qu'il est divisé en seize ou trente-deux quartiers. On donne encore ce nom aux espaces triangulaires formés de l'écartelé en sautoir.

On blasonne d'abord les quartiers du haut, ensuite les quartiers qui sont au-dessous, et l'on finit par ceux du bas, en commençant toujours à dextre. Dans l'écartelé en sautoir, le premier quartier est en haut, le second à dextre, le troisième à senestre et le quatrième en pointe.

La multiplicité des quartiers dans une armoirie est attribuable à diverses causes dont les principales sont : 1°. les alliances et les mariages; 2°. La multiplicité des fiefs ; 3°. les dignités; 4°. les prétentions; 5°. les alliances et les substitutions; 6°. les concessions; 7°. le patronage; 8°. les brisures.

Le mot *quartier* s'emploie aussi en généalogie pour indiquer chaque degré des descendants d'une même ligne dans un arbre généalogique lorsqu'il est appuyé des actes qui établissent la filiation. Cette expression vient de ce qu'on mettait autrefois sur les quatre angles d'un tombeau les écussons du père, de la mère, et des aïeuls du défunt. Il y avait des chapitres nobles qui exigeaient des preuves de noblesse de seize et même de trente-deux quartiers.

QUEUE.—On doit observer certaines particularités au sujet de la queue des animaux employés en armoirie.

La queue du lion remonte le long de son dos avec le bouquet tourné en dedans, tandis que le bouquet de la queue du léopard est tourné en dehors; la queue du lion est parfois "nouée", c'est-à-dire qu'elle porte des houppes de poil sur sa longueur; parfois aussi elle est "fourchue", c'est-à-dire qu'elle se divise en deux branches, et si ces deux branches sont croisées, elles sont dites "en sautoir"; si les fourchons se nattent elle est dite "nattée" et si elle est fourchée dès sa racine, elle est plutôt dite "doublée". Le taureau a la queue *relevée,* tandis que celle du bœuf est *traînante,* et celle de la vache est *tournée sur son flanc.*

Lorsque la queue de l'animal passe entre ses jambes, il est dit "couard", et si la queue est coupée près de son corps, il est "diffamé".

QUINTAINE.—Poteau couvert d'un haubert et d'un écu que le chevalier nouvellement créé s'exerçait à transpercer de sa lance en s'élançant au galop de son cheval; le quintain était la dernière épreuve de la réception d'un chevalier.

QUINTEFEUILLE.—Fleur à cinq pétales pointus, sans sépales ni tige, mais avec un bouton; mais si le centre est percé en rond, laissant voir le champ de l'écu, on la dit "angemmée". On la nomme aussi *fleur de néflier.*

R

RABAT.—Collerette d'habit d'une figure d'homme employée comme meuble d'armoirie.

RACCOURCI.—De même qu'alésé, se dit des pièces honorables qui ne touchent pas les bords de l'écu.

RADIÉ.—Expression qui s'applique aux couronnes antiques parce qu'elles ont des rais ou rayons comme les étoiles.

RAINE.—Grenouille dont la position normale, comme le crapaud, est assise et vue de dos; on n'exprime pas l'attribut "assis" excepté si elle se montre de face.

RAIS.—Pointes ou rayons du soleil ou des étoiles dont on ne spécifie le nombre que lorsqu'il y en a plus de seize pour le soleil, et de cinq pour les étoiles.

Cette expression s'applique aussi aux bâtons qui forment les rayons de l'escarboucle et qui sont au nombre de huit, posés quatre en croix et quatre en sautoir, et réunis au milieu par une espèce d'anneau. Les raïs d'escarboucle sont souvent bourdonnés (ornés de boules) au milieu et aux extrémités, ou fleurdelisés; lorsqu'ils ont plus de huit branches, il faut le spécifier.

RAISIN.—Voir *cep de vigne* ou *grappe de raisin.*

RAME.—Voir "ramure".

RAMÉ.—S'emploie pour désigner les bois du cerf, du daim, etc., lorsqu'ils sont d'un autre émail que l'animal. On indique le nombre de chevilles ou dagues par l'expression "chevillé".

RAMEAU.—Meuble qui représente une petite branche d'arbre ou d'arbrisseau.

En terme de généalogie cette expression se dit aussi d'une branche qui n'a donné que quelques degrés de filiation et se trouve éteinte par défaut de postérité.

RAMPANT.—Cette expression s'applique au lion et autres animaux de proie qui se dressent comme lui sur leurs pattes de derrière, en ayant la partie supérieure du corps élevée vers l'angle dextre du chef.

Lorsque le lion et le griffon sont représentés dans cette position, il n'est pas nécessaire de l'exprimer, et le léopard (lion dont on voit les deux yeux) dans la même attitude n'est pas dit "rampant" mais "lionné". Le loup dans la même attitude est dit "ravissant"; le taureau, la vache et le bœuf sont "effarouchés" ou "furieux"; la chèvre et le bouc "saillants"; le cheval "cabré"; le chat "effrayé"; l'écureuil "grimpant", etc.

Lorsque deux animaux sont affrontés dans cette attitude, on les dit "contre-rampants".

L'expression "rampant" s'applique aussi à la bisse posée en fasce, mais elle est peu usitée.

RAMURE ou RAMES.—Meuble d'armoirie qui représente les cornes du cerf ayant six dagues de chaque côté; lorsqu'il y en a moins ou plus de six, on l'exprime en blasonnant par le mot "chevillé de *tant* de pièces".

La *demi-ramure* est un côté seul du bois, et le *massacre* est la ramure jointe au crâne décharné, tandis que si elle est jointe à la tête complète on se sert de l'expression "rencontre".

RANCHIER.—(Voir *Rangier* et *Renchier*).

RANGÉ EN...—Se dit de plusieurs pièces mises sur une même ligne, soit *en fasce, en pal, en bande,* etc. On dit aussi "mis en" ou "passé en", mais ces expressions s'appliquent princi-

palement aux pièces qui sont disposées en croix, en sautoir ou en orle.

RANGIER.—Fer d'une faux représentée sans manche. Certains auteurs orthographient cette expression "ranchier"; il ne faut pas la confondre avec *renchier* qui est un animal.

RÂTEAU.—Instrument servant à ramasser le foin, qui est employé dans les armoiries pour indiquer la possession de domaines agriculturaux; il se pose en pal, la tête en haut. On le dit "emmanché" lorsque son manche est d'émail différent, et lorsqu'il n'a pas de manche, mais seulement la traverse qui porte les dents, on le dit "démanché". Cette traverse est percée d'un trou rond, et les dents en sont dirigées vers le bas.

RAVISSANT.—Cette expression s'applique au loup, à la louve et au renard dans l'attitude "rampant". Quelques auteurs appliquent à tort ce mot au loup qui emporte sa proie.

RAYONNANT.—Se dit des étoiles, comètes et autres astres qui ont entre leurs rais des petites lignes ou rayons pour les rendre plus luminuex.

REBATTEMENT.—Combinaison de diverses pièces qui se répètent en alternant leurs émaux de manière à couvrir entièrement le champ de l'écu, tels que le *palé,* le *fascé,* le *bandé,* le *chevronné,* etc. Nous renvoyons au traité pour plus amples renseignements à ce sujet.

Cet attribut se nomme aussi "sécante-partition".

REBRAS.—Doublure ou envers d'un vêtement.

REBRASSÉ ou REBRUSCÉ.—Attribut qui indique l'émail de la doublure ou envers d'un vêtement. Voir "retroussé".

RECERCELÉ.—Attribut d'une croix ancrée dont les crochets se retournent en deux volutes en forme de cerceaux.

Cette expression s'applique aussi à la queue des porcs et des lévriers, lorsqu'elle est nouée.

Ne pas confondre avec *resarcelé*. (Voir ce mot).

RECOUPÉ.—Attribut d'un écu déjà coupé et dont l'une des partitions est coupée de nouveau un peu plus bas.

RECROISETTÉ.—Attribut d'une croix dont chaque branche est traversée vers son extrémité d'une autre branche formant une petite croix.

REDORTE.—Branche d'arbre croisée deux fois en sautoir et représentant deux anneaux l'un sur l'autre, avec les deux bouts au-dessus; elle peut être avec ou sans feuilles.

REFENTE.—Espace entre les feuilles du trèfie, d'une quartefeuille, etc.

REGARDANT.—Attribut de l'animal dont le corps est tourné vers la dextre, mais qui tourne la tête à senestre pour regarder en arrière. L'inverse est "détourné".

Se dit aussi d'un animal qui fixe les yeux sur une étoile ou autre objet.

Palliot applique également cette expression aux animaux qui ne montrent que la tête et quelques parties du corps mouvant d'une division de l'écu; mais on a vu que cet attribut est plutôt exprimé par l'expression "issant".

RÈGNE.—Nom sous lequel on désigne parfois la tiare papale.

REHAUSSÉ.—Attribut d'une tour qui en surmonte une autre et qui est sommée d'une troisième.

REMPLI.—Attribut d'une pièce honorable dont l'intérieur porte un autre émail que les bords; c'est l'inverse de l'attribut "bordé".

Se dit aussi d'une pièce vidée ou percée dont le vide est rempli d'un autre émail que celui du champ.

RENARD.—Cet animal se place ordinairement de profil et soit "passant" ou "rampant"; sa queue est levée et le bout tend vers le haut de l'écu, ce en quoi il diffère du loup dont la queue est toujours pendante. Comme ce dernier il prend aussi l'attribut "ravissant" au lieu de "rampant".

RENCHIER.—Espèce de cerf ou de renne de grande taille, dont les cornes sont larges et plates et couchées en arrière. Son attitude naturelle est "passant".

RENCONTRE.—Tête de cerf, de buffle, de bélier ou de tout autre animal habituellement représenté de profil, mais qui paraît dans l'écu de front, c'est-à-dire montrant les deux yeux. Il n'y a que la tête de l'homme ainsi que celle des oiseaux, du léopard et du chat qui ne prennent pas le nom de *rencontre*. Lorsque la tête est décharnée, elle prend le nom de "massacre". (Il faut observer que *rencontre* dans cette signification est du genre masculin).

On nomme aussi " rencontre " deux têtes d'animaux posées front à front.

RENVERSÉ.—Attribut du chevron dont la pointe est dirigée vers le bas, d'un croissant dont les cornes sont dirigées vers la pointe; de l'étoile qui dresse deux rais vers le chef; d'une main dont les doigts sont en bas; ou de tout autre meuble ou pièce mis dans une position contraire à celle où il est ordinairement représenté. Voir "versé".

REPARTI.—Attribut du parti dont une partition est séparée de nouveau en deux par un trait vertical.

REPARTITION.—Subdivision des partitions. (Voir ce mot).

Ce sont l'*écartelé,* l'*écartelé en sautoir,* le *tiercé* et le *gironné.*

Les repartitions formées par le parti et le coupé peuvent se subdiviser jusqu'à trente-deux quartiers *"parti de sept, coupé de trois",* mais pas au-delà.

REPOS (EN).—Attribut du cerf ou d'autres animaux couchés sur leur jambes, celles de devant étant étendues, mais la tête étant droite; si leurs jambes sont sous leur corps, on les dit "couchés".

REPOSÉ.—Quelques auteurs emploient cette expression pour l'attitude "en repos".

REPOTENCÉ.—Attribut de la pièce potencée dont les extrémités sont terminées par d'autres potences.

REPTILE.—Se représente ordinairement en pal, tel que les bisses, les couleuvres, les lézards, etc.

RESARCELÉ.—Expression qui s'applique à la croix, bande ou autre pièce qui porte dans l'intérieur de chaque côté un filet du même émail que le champ et qui est séparé du bord de la pièce d'un espace égal à sa largeur.

Il ne faut pas confondre cette expression avec le "recercelé".

RÉSEAU.—Ornement formé de lignes diagonales à dextre et à senestre qui forment des claires-voies en forme de losanges; c'est un *treillissé* en simples traits qui occupe toute la surface de l'écu ou de la pièce et qui tire son nom du tissu dont les femmes se servent pour retenir leur chevelure.

RETAILLÉ.—Repartition du taillé qui est divisé en deux par une ligne parallèle au plus grand côté de son triangle.

RETIERCÉ.—Repartition du tiercé qui est tiercé lui-même.

RETRAIT.—Attribut des pals, fasces ou bandes qui ne touchent l'écu que d'un côté, et s'arrêtent au premier tiers de la distance qui les sépare de l'autre côté, tandis que les pièces *alésées* n'y touchent d'aucun côté; cette expression s'applique plus particulièrement au pal et à la vergette mouvant du bord supérieur de l'écu, ou au-dessous du chef, et qui ne s'étendent point jusqu'au bas.

Se dit aussi du chef qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire.

RETRANCHÉ.—Attribut de la croix terminée à chacune de ses extrémités par un triangle rectangle, dont les deux angles aigüs font saillie sur la croix, par allusion aux travaux de retranchement des forteresses.

RETROUSSÉ.—Attribut indiquant l'émail du bord relevé d'un chapeau, toque, ou autre coiffure. Voir "rebrassé".

RETS.—Tissu entrelacé qui s'emploie dans la chasse aux oiseaux, etc., et qui consiste en mailles à simples traits couvrant l'écu, ou une pièce qui s'y trouve; on se sert indifféremment de cette expression ou de celle de "réseau" indiquée ci-dessus.

RINCEAUX.—Branches chargées de feuilles croisées et enlacées. Ils diffèrent de la redorte en ce que celle-ci est formée d'une seule branche, tandis que les rinceaux se composent de deux branches réunies en forme de couronne et ordinairement liées par le bas.

RIVIÈRE.—Pièce qui est ordinairement figurée par une champagne au bas de l'écu ou par une fasce, une bande ou une barre ondée; on la distingue par des traits curvilignes qui marquent les flots; elle a habituellement deux parties de largeur sur les huit de hauteur de l'écu.

ROC ou ROQUET.—Fer de lance recourbé en deux sur les côtés, représentant un bout de sceptre à trois pointes.

ROC D'ÉCHIQUIER.—Meuble d'armoirie représentant la pièce du jeu d'échecs nommée *tour;* c'est un petit pal alésé, dont la partie supérieure se divise en deux branches recourbées en forme de croix ancrée et dont la partie inférieure est chargée d'une traverse.

ROCHER.—Se représente au naturel rude et raboteux, large par le bas et pointu au sommet. Voir "coupeau".

ROI D'ARMES.—Premier officier d'armes. (Voir au traité le chapitre des hérauts d'armes).

ROMPU.—Attribut du chevron dont une des branches présente une solution de continuité qui laisse voir l'émail du champ. Par extension, on l'applique aussi à d'autres pièces honorables.

ROQUET.—(Voir Roc).

ROSE.—Lorsqu'on ne qualifie pas la rose d'attributs particuliers, elle se présente en armoirie sans queue, la fleur ouverte et épanouie, se composant de cinq pétales avec un bouton au milieu, et cinq pointes de sépales entre les pétales; cependant on en rencontre parfois qui ont plus ou moins de cinq feuilles. On la dit "boutonnée" quand le cœur est d'un autre émail que la fleur. Son émail particulier est le gueu-

les, mais il y en a de divers émaux. Si elle a une tige, on la dit "soutenue" ou "tigée", et si la tige a des feuilles, on la dit "feuillée". Lorsque les pointes des sépales sont d'un émail différent, on la dit "pointée", ou "barbée", mais habituellement, cette particularité n'existe pas.

Le bouton est parfois entouré de cinq petits pétales formant calice au centre de la fleur.

La rose des jardins soutenue d'une tige avec ou sans feuilles se nomme "rose naturelle".

ROSIER.—Cet arbuste se dit "boutonné" lorsqu'il porte des boutons épanouis.

ROUANT.—Attribut du paon qui déploie se queue en cercle.

ROUE.—En armoirie ce meuble se représente avec quatre variantes :

1°. La *roue de chariot* qui est la plus usitée est semblable à celle du char de triomphe des anciens Romains ; elle a ordinairement six ou huit raies, et quand elle en a plus ou moins, il faut l'exprimer.

2°. La roue dite *de Sainte-Catherine* est brisée d'un côté et sa jante est armée de piques, de fers tranchants ou de crochets de torture, rappelant le martyre de cette sainte.

3°. La *roue d'horlogerie* ou *d'engrenage* qui a quatre raies réunies sur une pièce carrée et vidée, et dont le contour extérieur est garni de seize dents d'engrenage.

4°. La *roue de moulin* qui a la même disposition, mais dont le pourtour est muni de douze ou seize augets, aubes ou palettes, au lieu de dents.

RUBAN.—Petite bande réduite au huitième de sa largeur ordinaire, soit un quart de module.

RUCHE.—Meuble en forme de cône qui représente les paniers où les abeilles font leur miel.

RUSTE ou RUSTRE.—Losange percé au centre d'un trou rond, laissant voir l'émail du champ. Il diffère de la *mâcle* en ce que l'ouverture de celle-ci est en forme de losange.

S

SABLE.—Couleur noire qui se représente en gravure par des hachures verticales et horizontales croisées.

SABRE.—Lorsque le tranchant est d'un émail différent, on le dit "aiguisé". Pour ses autres attributs, voir au mot "épée".

SAFFRE.—Aiglette de mer qui se représente de profil, les ailes levées.

SAGITTAIRE.—Être chimérique ayant la partie supérieure du corps de l'homme, armé d'un arc et d'une flèche, et la partie inférieure du cheval. (Voir "centaure").

SAILLANT.—Attitude du cerf, de la licorne et du chevreuil dans la position "rampant". Quelques auteurs donnent aussi cet attribut au bélier, au bouc et à la chèvre, mais on dit plutôt "sautant".

Lorsque deux animaux saillants sont adossés, on les dit "contre-saillants".

SAINT-ESPRIT.—Colombe posée en pal, la tête en bas et les ailes étendues.

SALADE.—Espèce de heaume ou casque antique dont l'étymologie se rattache au verbe latin *celare* (cacher).

SALAMANDRE.—Animal chimérique représenté sous forme d'un gros lézard ayant le dos arrondi, un long col, la tête contournée, la langue terminée en pointe de dard, avec quatre pattes semblables à celles du griffon, et la queue levée sur le dos; elle se place de profil au milieu d'un feu ardent qui prend le nom de "patience" et dont l'émail ne se blasonne que s'il est différent de celui de l'animal.

SANGLÉ.—Attribut du cheval et autres animaux qui ont au milieu du corps une ceinture d'un autre émail.

SANGLIER.—Porc sauvage qui est représenté passant et de profil, ne montrant qu'un œil et une oreille, la queue recercelée. On le dit "défendu" lorsque ses défenses sont d'un autre émail, et "allumé", "animé" ou "flamboyant" quand ce sont ses yeux; son nez porte le nom de *boutoir,* et on l'indique lorsqu'il est d'un émail différent ou s'il est tourné vers le haut de l'écu. La *hure* est la tête détachée du sanglier; elle se pose toujours de profil et peut être "défendue", "allumée", etc.

Le sanglier est presque toujours représenté de sable et est l'emblème du courage; son nom vient du mot latin *singularis* parce que dès qu'il atteint l'âge de deux ans, il marche seul jusqu'à la fin de ses jours.

SANGUINE.—Email peu souvent employé et qui participe à la fois du métal et de la couleur; elle se figure par des hachures diagonales de dextre à senestre croisées par d'autres de senestre à dextre.

SAUMON.—Poisson qu'on dit "tacheté" pour indiquer ses mouchetures qui sont de gueules, et dont la tête se nomme *hure* comme celle du sanglier.

SAUTANT.—Attribut du bélier, de la chèvre et du bouc dans l'attitude "rampant".

SAUTERELLE.—Cet insecte se représente ordinairement de profil et passant, tandis que la plupart des autres se posent en pal et montant vers le chef.

SAUTOIR.—Pièce honorable formée de la réunion de la bande et de la barre, dont les branches s'étendent aux quatre angles de l'écu, et dont la largeur est de deux parties sur sept ou d'un tiers de la largeur de l'écu, suivant qu'il est simple ou chargé d'autre pièces. Son étymologie provient du fait qu'il consistait autrefois en un cordon de soie ou de chanvre attaché à la selle du cheval et servait d'étrier pour *sauter* à cheval, ce qui lui a fait donner ce nom de "sautoir".

Les petits sautoirs au nombre de deux ou plus prennent le nom de *flanchis*.

L'expression "en sautoir" s'applique aux meubles qui sont disposés sur l'écu en croix de Saint-André et qui doivent être au nombre d'au moins cinq; elle s'applique aussi à l'écartelé fait en cette forme, à la queue fourchée et croisée du lion, et aux pièces de longueur ou animaux qui sont ainsi croisés, l'un brochant sur l'autre.

SAUVAGE.—Homme primitif que l'on représente ordinairement nu et velu, ou ceint de feuillage et appuyé sur une massue; lorsque cette massue est levée ou d'un émail différent, on doit l'exprimer. Les pièces de monnaie saxonne qui portent cette figure sont bien connues des numismates.

Bien que les sauvages soient employés comme meubles dans quelques armoiries, on les trouve plus souvent comme *tenants* de l'écu.

SCIE.—Voir (*Feuille de scie*).

SÉANT.—Attribut d'un lion ou autre animal assis sur son arrière-train, les deux pieds de devant reposant droit sur le sol.

SEC.—Attribut des rameaux sans feuilles.

SÉCANTES-PARTITIONS.—Cette expression, synonyme de *rebattements,* est aujourd'hui beaucoup moins usitée que ce dernier mot auquel nous renvoyons pour plus amples renseignements.

SELLÉ.—Attribut du cheval qui a sur le dos une selle d'un émail particulier.

SEMÉ.—Attribut de l'écu dont le champ est couvert de menues pièces en nombre indéterminé, rangées avec ordre et symétrie, et dont la caractéristique essentielle est que quelques-unes sont coupées par le bord de l'écu et ne paraissent qu'à moitié sur le champ. On les pose alternativement par rangs, le premier contenant trois, quatre ou cinq pièces, le deuxième une pièce de moins avec deux demies sur les côtés, et ainsi de suite. Quelques auteurs se servent de l'expression "sans nombre", mais il vaut mieux employer le mot "semé".

Les pièces les plus ordinairement usitées dans le *semé* sont les fleurs de lis, les billettes, les bèsants, les tourteaux, les étoiles, les molettes, les croissants, les trèfles, les roses, les abeilles, etc.

L'ancien écu de France était "d'azur, semé de fleurs de lis d'or", et ce blason classique s'exprime parfois simplement par l'expression "de France ancien". Sous Charles V, le nombre des fleurs de lis de cet écu a été réduit à trois, avec l'expression "de France".

SENESTRE.—Côté gauche de l'écu, faisant face à la droite du lecteur.

SENESTRÉ.—Se dit d'une pièce principale accompagnée d'un meuble à senestre; il faut indiquer si cette pièce est ainsi senestrée en chef, en flanc ou en pointe.

SENESTROCHÈRE.—Bras gauche mouvant ordinairement du flanc dextre de l'écu. Les indications données au mot *dextrachère* s'appliquent *mutatis mutandis* au senestrochère.

SÉRAPHIN.—Tête d'enfant ailée de six ailes.

SERPENT.—Ces reptiles sont dits "arrondis" ou "pliés en rond" ou "en cyclamor" lorsqu'ils forment un cercle et se mordent la queue; ils sont "ondoyants" lorsqu'ils présentent des sinuosités; "lovés" lorsqu'ils s'enroulent en spirales; "accolés" s'ils s'enroulent sur une colonne, etc. Pour leurs autres attributs voir aux mots *bisse, guivre* et *reptile;* voir aussi aux mots *couleuvre, amphiptère* et *amphisbène.*

SICAMOR.—(Voir CYCLAMOR).

SINOPLE.—Couleur verte qui se représente en gravure par des lignes diagonales se dirigeant de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe. L'étymologie de cette couleur se rattache à la ville de Sinope qui se remarquait au loin par ses terrasses vertes. Quelques auteurs anciens nomment cette couleur *prasine.*

SIRÈNE.—Animal chimérique qu'on représente avec la tête, le sein, les bras et le corps d'une femme jusqu'au nombril; le reste du corps se terminant en queue de poisson; elle tient d'une main un miroir ovale et de l'autre un peigne; parfois elle a deux queues, et dans ce cas elle en tient une de chaque main. La sirène est ordinairement posée sur une mer, mais il faut en faire mention; lorsqu'elle paraît dans une cuve, elle prend le nom de *Mélusine*.

Les sirènes servent plus souvent de tenants pour l'écu.

SOC DE CHARRUE.—Ce meuble se pose de face ou de profil; lorsqu'il est posé de face il ressemble au fer d'une bêche; de profil il a la forme d'un couteau.

SOLEIL.—Meuble qui se représente par une face humaine dans un cercle parfait, avec deux yeux, un nez et une bouche, entourée de seize rayons, dont huit droits, et huit ondoyants posés alternativement; il peut cependant avoir plus ou moins de ces rayons, mais dans ce cas, il faut l'indiquer. Pour le rendre plus lumineux, on ajoute parfois trois traits droits entre chacun de ses rayons, ce qui lui donne l'attribut "hérissé". Son émail particulier est l'or, mais il peut être d'émaux différents.

Il est dit "levant" quand il meut de l'angle dextre du chef, et "couchant" quand il meut du senestre; "soleil du midi" quand il est posé en chef au milieu de l'écu, ses rayons supérieurs mouvant de la ligne qui termine le haut de l'écu. Lorsqu'il paraît à un autre angle ou au bord de l'écu, il est dit "mouvant" ou "horizonté".

Lorsque le soleil est représenté sans yeux ni nez ni bouche et qu'il est du même émail que le fond, n'étant dessiné

qu'au trait, on le nomme "ombre de soleil", de même que s'il est d'un autre émail que le fond de l'écu, mais que les yeux, le nez et la bouche ne sont pas apparents.

SOMMANT.—Attribut d'une pièce placée sur une autre.

SOMMÉ.—Attribut d'un château ou d'une tour terminée par un ou plusieurs donjons.

Se dit aussi des ornements supérieurs de l'écu, tels que couronne, mitre, crosse, chapeau de prélat, etc.

Se dit aussi de l'attribut d'une pièce qui en supporte une autre en contact avec la pièce supportée, mais dans ce cas, il ne faut pas le confondre avec "surmonté" qui indique une pièce placée au-dessus d'une autre dont elle est séparée par un espace.

SOUCI.—Meuble qui représente la fleur de ce nom, avec une tige et deux feuilles.

SOUS LE TOUT.—Cette expression s'emploie assez rarement; elle désigne une espèce de plaine très basse commençant au point de courbure de la pointe de l'écu et traversant toute sa largeur, les pièces principales occupant au-dessus tout le haut de l'écu.

Lorsqu'au lieu d'occuper toute la largeur de l'écu, cette disposition n'en occupe que la pointe, on l'indique par l'expression "entée en pointe".

SOUTENANT.—Se dit d'une pièce qui semble en supporter une autre placée immédiatement au-dessus d'elle.

Se dit également d'un ou de deux animaux qui paraissent supporter quelque pièce ou meuble.

SOUTENU.—Se dit d'une pièce qui semble posée sur une autre qui se trouve au-dessous d'elle, cette dernière étant "sommée" de telle pièce ou la "soutenant". Ainsi la rose est *soutenue* de sa tige; le chef est *soutenu* d'une divise ou filet d'un autre émail; le cep de la vigne est *soutenu* de son échalas, etc.

SOUTIEN.—Figure inanimée servant de support à l'écu, l'expression "support" étant réservé pour les animaux, et "tenant" pour les êtres qui ont des mains. Si le soutien d'un côté de l'écu a pour pendant un tenant ou un support, les deux sont désignés sous le nom de tenants ou supports, suivant le cas, le plus noble l'emportant sur l'autre.

SPHYNX.—Animal chimérique qui la tête et le sein d'une femme, les pattes, les griffes et le reste du corps d'un lion. Il est toujours représenté "couché" et la tête posée en face. Il s'emploie surtout dans les armoiries modernes depuis l'expédition d'Egypte.

STANGUE ou STRANGUE.—Tige de fer d'une ancre de navire traversée dans sa partie supérieure par une pièce de bois qu'on nomme *trabe*. Elle ne s'exprime que lorsque son émail est différent du reste de l'ancre. Son étymologie vient du mot allemand *stange* qui signifie un pieu posé debout. On la nomme aussi "flanque".

SUPERPOSÉ.—Posé au-dessus.

SUPPORTANT.—Se dit des pièces qui en supportent une autre, et plus particulièrement de la fasce lorsqu'elle semble supporter un animal qui charge le chef de l'écu. Cette expression s'applique également à une jumelle, à une bande, à un croissant ou autre pièce qui en supporte une autre.

SUPPORTÉ.—Synonyme de *soutenu.* L'expression "supporté" s'entend principalement du chef composé de deux émaux dont la partie supérieure occupe les deux-tiers qu'on dit alors "supportée" de l'autre tiers.

SUPPORTS.—Ornements extérieurs de l'écu consistant principalement en animaux placés chaque côté de l'écu qu'ils semblent supporter ou garder. Quand les supports sont des êtres humains on les nomme "tenants" et quand ce sont des êtres inanimés ils prennent le nom de "soutiens"; quand l'écu est tenu d'un côté par une figure humaine et supporté de l'autre côté par un animal, les deux ensemble sont désignés sous le nom de "tenants", de même que s'il est supporté d'un côté par un animal et soutenu de l'autre par un être inanimé, les deux ensemble prennent le nom de "supports".

Nous renvoyons au traité pour plus amples développements à ce sujet.

SURBRISER.—Briser de nouveau en ajoutant une nouvelle brisure à la première.

SURCHARGÉ.—Attribut d'une pièce qui en charge une autre et qui en porte elle-même une troisième.

SUR LE TOUT.—Se dit de l'écusson posé en cœur sur un écartelé; il doit avoir trois parties en hauteur et deux en largeur des sept parties de la largeur de l'écu.

Cet écusson est destiné aux armes propres de la famille, tandis que les quartiers sont destinés aux armes des alliances. On commence par blasonner les quartiers de l'écartelé, et on finit par l'écusson "sur le tout".

Les fasces, pals, bandes, etc., se mettent aussi *sur le tout,* mais dans ce cas, on doit plutôt dire "brochant sur le tout".

SUR LE TOUT DU TOUT.—Se dit d'un écusson posé sur l'écartelure d'un autre écusson qui est déjà *sur le tout.*

La proportion de l'écusson "sur le tout du tout" est un peu plus large que celle de l'écusson posé sur le tout, soit deux parties et demie de largeur et trois parties de hauteur des sept parties de la largeur de cet écusson.

SURMONTÉ.—Attribut d'une pièce qui en a une ou plusieurs autres au-dessus d'elle, mais qui ne la touchent pas, tandis que dans le "sommé" les deux pièces sont en contact.

Se dit aussi du chef quand un filet d'un émail différent se trouve entre lui et le bord supérieur de l'écu.

Se dit également d'une fasce qui supporte quelques pièces mises en chef de l'écu, mais il vaut mieux employer dans ce cas l'expression "supportant".

SWASTIKA.—Voir "gammadion".

T

TABLE D'ATTENTE.—Ecu d'un seul émail qui n'est chargé d'aucune figure et semble attendre les pièces qui doivent lui donner le caractère d'une armoirie.

TACHETÉ.—Attribut du saumon dont les mouchetures sont rouges; quelques auteurs donnent aussi cet attribut au papillon miraillé de gueules. Il a pour synonyme *moucheté, picoté, tavelé,* etc.

TAF.—Croix pattée et alésée ayant la forme d'un T. On emploie plus habituellement l'expression *tau.* Voir ce dernier mot.

TAILLÉ.—Attribut de l'écu partagé en deux parties égales par une ligne diagonale se dirigeant de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe. On blasonne d'abord la partie dextre. Si le taillé est tranché vers le milieu de son parcours, on le dit "écloppé".

TAILLÉ-TRANCHÉ.—Se dit quand, au milieu de la taille, il y a une petite tranche ou retrait au bout duquel la taille reprend; de même, on dit "tranché-taillé" quand sur la tranche il y a une petite taille ou entaille.

TANNÉ.—Couleur synonyme d'orangé qui est indiquée en gravure par des hachures diagonales de senestre à dextre, croisées par des lignes horizontales.

TARÉ.—Expression qui s'emploie pour désigner la position du casque sur l'écu. On dit *"taré" de front, de trois-quarts, de profil,* etc., pour indiquer qu'il est placé dans l'une ou l'autre de ces positions.

TARGE.—Bouclier employé comme meuble d'armoirie.

TASSETTE.—Pièce d'une armure placée au bas ou défaut de la cuirasse.

TAU ou CROIX DE SAINT-ANTOINE.—Croix pattée et alésée qui n'a que trois branches, celles des deux côtés et celle du bas. Elle est donc en forme de T, et c'est de là que lui vient le nom de *tau* qui est celui que porte cette lettre dans l'alphabet grec. On dit aussi "taf", "croix de Saint-Antoine", ou "béquille de Saint-Antoine".

TAUPE.—Cet animal se pose en pal, la tête en haut et montrant le dos; son émail ordinaire est le sable.

TAUREAU.—En blason, le taureau se distingue du bœuf par la queue qui est retroussée sur son dos, le bouquet tourné à senestre, tandis que le bœuf la laisse tomber entre ses jambes. Dans l'attitude "rampant" il est dit "furieux"; pour les autres attributs, voir le mot *bœuf*.

TAVELÉ.—Synonyme de "moucheté".

TENANT.—Se dit d'un dextrochère ou senestrochère qui semble tenir quelque meuble.

Se dit aussi des hommes, anges et autres figures qui ont des mains et semble tenir l'écu. (Voir *soutien* et *support*).

Lorsque l'écu est soutenu par une figure humaine et par un animal, on les désigne ensemble sous le seul nom de "tenants".

TERMINÉ EN...—Attribut d'une pièce dont l'extrémité se termine par une forme qui n'a pas de nom particulier en blason.

TERRASSE.—Plaine aux contours ondulés, ayant environ le tiers de la largeur de la campagne, et qui supporte habituellement un meuble de l'ordre végétal. Quand la terrasse est séparée de la base de l'écu par un vide, on la dit "isolée". (Voir "plaine" et "tertre").

TERRASSÉ.—Attribut d'un arbre ou plante qui paraît planté dans la terre.

TERRE.—(Voir *élément, monde*).

TERTRE.—Petite terrasse ayant moins de largeur et plus de hauteur que la terrasse ordinaire sans avoir cependant l'élévation d'une colline.

TÊTE.—Représentation de la tête de l'homme ou des animaux.

La tête humaine se pose indifféremment de profil ou de face, mais il faut en indiquer la position, de même que les particularités si c'est une tête d'homme, de femme ou d'enfant, etc. Lorsqu'elle est représentée de couleur naturelle. elle est dite "de carnation". Elle est "chevelée" ou "barbée" lorsque les cheveux ou la barbe sont d'un autre émail, et "hérissée" lorsque les cheveux sont dressés. Si les yeux sont couverts d'un bandeau, on la dit "bandée".

Une tête d'ange se nomme "génie" ou "d'ange", mais on ne doit pas dire une *tête de chérubin.*

Les têtes d'animaux sont habituellement posées de profil, mais lorsqu'elles sont mises de face, elles prennent le nom de "rencontre", soit qu'elles aient des cornes ou non, sauf celles du léopard et du chat qui conservent le nom de "tête", Lorsque la tête d'un animal est coupée au cou d'un trait net, elle est dite "coupée", mais lorsqu'elle est représentée avec des lambeaux de peau ou de poil, on la dit "arrachée".

Les têtes de sanglier, de saumon ou de brochet se nomment "hures".

Lorsque deux têtes sont affrontées ou contournées, il faut le spécifier. Les têtes d'animaux pédestres dont la langue est d'un autre émail sont dites "lampassées", tandis que celles des reptiles et des oiseaux sont dites "languées", à l'exception de l'aigle qui prend, par analogie avec le lion, l'attribut "lampassé".

TÊTE D'ARGUS.—Tête d'homme posée de face et toute couverte d'yeux.

TÊTE DE MAURE ou DE NÈGRE.—Ces têtes sont représentées le plus souvent de profil, ceintes d'une espèce de diadème ou bande nouée par derrière, avec les bouts pendants, et qui se nomme "tortil". Elles sont toujours de sable, et le tortil est ordinairement d'argent; quand il est d'un autre émail, on dit que la tête est "tortillée" de cet émail. La tête de Maure ornée d'un collier d'argent se nomme "cóurti".

Les têtes de Maures représentent en armoirie les prisonniers infidèles réduits en esclavage.

TÊTE DE MÉDUSE.—Tête de femme posée de face, ayant pour chevelure des serpents tortillants.

TÊTE DE MIDAS.—Tête d'homme ayant des oreilles d'âne.

TIARE.—Couronne du pape formée d'un haut bonnet de toile d'or, garni de trois couronnes à fleurons, l'une au-dessus de l'autre, et terminé par un petit globe surmonté d'une croisette, le tout d'or enrichi de pierres précieuses.

La tiare prend aussi le nom de "règne" et désigne le rang du Saint Père, les trois couronnes indiquant la triple royauté de l'église souffrante, militante et triomphante, et les clés qui se placent en sautoir derrière l'écu indiquent sa juridiction.

Sous le pape Jean XXII, la tiare avait originiarement une seule couronne; Boniface IX en ajouta une seconde vers l'an 1405, et Benoit XIII, élu Souverain Pontife en 1724, y ajouta la troisième couronne.

TIERCES.—Les tierces sont des figures héraldiques composées de petites fasces ou filets qui se mettent trois à trois et occu-

pent ensemble avec les vides qui les séparent deux parties des sept de la largeur de l'écu, ces deux parties étant divisées horizontalement en cinq espaces égaux, dont trois pour les tierces et deux pour les vides entre elles.

Deux tierces dans l'écu se placent comme deux fasces, le champ se divise alors en cinq espaces égaux par quatre lignes horizontales, les trois divisions du haut, du milieu et du bas étant pour le champ, et chacune des deux autres divisions est partagée horizontalement en cinq espaces égaux, dont trois pour les tierces et deux pour les vides.

Quand il y a plusieurs tierces sur un écu, il faut avoir soin de les disposer de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion; à cet effet, il faut que l'intervalle qui les sépare soit égal à la largeur des trois pièces qui composent la tierce.

Les tierces peuvent aussi se mettre en bande, en croix, en sautoir, etc., ce qu'il faut avoir soin d'indiquer; à défaut d'indication contraire, elles sont en fasce.

TIERCÉ.—Cet attribut s'applique à l'écu divisé en trois parties égales, soit en pal, en fasce, en bande ou en barre, lorsque les émaux de ces trois parties sont différents.

TIERCÉ EN MANTEL.—Dans ce tiercé, l'écu est divisé en trois parties, mais elles ne sont pas égales. Il se compose d'un "parti" qui s'arrêterait vers le milieu de l'écu et qui se diviserait de là en deux branches ondulant vers les deux angles de la pointe, dans la forme d'un pairle renversé, dont les deux branches auraient la forme d'une accolade.

TIERCEFEUILLE.—Fleur à trois feuilles pointues avec un bouton au centre, mais sans sépales ni queue. Elle se

place une feuille en haut et les deux autres aux côtés. On nomme "refente", l'espace compris entre chacune de ces feuilles. Si elle est percée au centre d'une ouverture d'un autre émail au lieu d'avoir un bouton on la dit "angemmée".

TIGÉ.—Attribut des fleurs représentées avec leurs tiges d'un émail différent.

Se dit aussi d'une fleur qui est représentée avec une tige, contrairement à l'usage ordinaire.

TIMBRE.—Cette expression comprend tout ce qui se met au-dessus de l'écu, c'est-à-dire le heaume, le cimier, la couronne, le bourrelet, les lambrequins, en un mot tout ce qui sert d'ornement supérieur aux armoiries.

Le timbre était la marque distinctive de la noblesse; les roturiers avaient le droit d'adopter des armoiries moyennant finance, mais non de les timbrer.

C'est de là que vient l'expression "timbrer les armoiries", c'est-à-dire leur donner leur caractère de noblesse en indiquant le rang de celui qui les porte par la représentation des ornements extérieurs qu'il a droit de porter.

La plupart des auteurs anglais enseignent que toutes armoiries doivent être timbrées d'un casque, sur lequel on place les couronnes et cimiers pour ceux qui ont droit d'en porter; aussi ces auteurs répugnent-ils à placer le cimier sans l'intermédiaire d'un casque au-dessus des armoiries, bien qu'ils l'admettent seul en le faisant reposer sur un bourrelet, mais sans être accompagné des armoiries, comme représentant le nom ou la signature de celui qui le possède. En France, on enseigne plutôt que le casque ou heaume ne

peut être placé que sur les armoiries des nobles ou des chevaliers; on plaçait autrefois la couronne sur ce casque, mais plus tard, on en est venu à placer la couronne immédiatement sur l'écu. On voit aussi des écus timbrés uniquement d'un cimier, même en Angleterre.

TIRES.—Cette expression indique les *traits* ou *rangées* de vair ou d'échiqueté sur une pièce honorable. Le *beffroi de vair* se compose de trois tires, le *vair ordinaire,* de quatre tires, et le *menu-vair* de six tires; dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre de ces tires. Mais si le beffroi n'a que deux tires, et le menu-vair cinq, sept ou plus, il faut en indiquer le nombre.

TOISON.—Peau de mouton garnie de sa laine. Ce meuble s'emploie rarement en armoirie; on en trouve quelques exemples dans les temps bibliques. Il est plutôt connu par l'ordre de la Toison d'Or fondé à Bruges par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1431. La grande maîtrise en passa plus tard dans la maison d'Autriche, puis dans celle d'Espagne, et ces deux maisons ont conservé le droit de le conférer.

TONNANT.—Attribut d'un canon ou autre arme à feu qui est accompagné de feu et de fumée.

TONNEAU.—Cette pièce porte plutôt en blason le nom de "baril" et s'ils sont au nombre de plus de deux, celui de "barillets". On le dit "cerclé" pour indiquer l'émail ou le nombre de ses cercles.

TOQUE.—Espèce de bonnet surmonté d'une touffe de plumes dont le nombre indiquait la dignité de celui qui le portait. Cet ornement avait été créé par Napoléon Ier pour rem-

placer les couronnes des nobles titrés; voir au traité pour plus amples détails.

TORQUE.—Bourrelet d'étoffe tortillée, comme le bandeau des têtes de Maure, qui se plaçait sur le heaume pour amortir les coups et qui servait de point d'attache aux lambrequins. Elle est à six torsades d'émaux alternés, le métal commençant à dextre.

TORTIL.—Espèce de diadème ou bandeau en torsade, tel qu'on le voit sur la tête des Maures, les deux bouts étant noués et ondoyants derrière la tête; comme pour la torque, les émaux alternent.

C'est encore un chapelet de petites perles qui se place en spirale sur une couronne de baron.

TORTILANT.—Attribut de la givre ou de la bisse entourant un objet en spirale.

TORTILLÉ.—Se dit de la tête de Maure lorsqu'il est nécessaire de spécifier l'émail de son bandeau.

TOULOUSE, (CROIX DE).—Croix alésée, vidée, cléchée et pommetée qui est portée par les comtes de Toulouse depuis Raymond de Saint-Gilles, l'un des chefs de la première croisade contre les infidèles.

TOUR.—Meuble d'armoirie qui, comme les châteaux, indique la haute puissance. Lorsqu'on n'indique pas sa forme, elle est ronde et crénelée; si elle n'est pas crénelée, il faut le dire. Lorsqu'elle est donjonnée, c'est-à-dire surmontée d'une ou plusieurs tourelles ou donjons dont il faut indiquer le nombre, elle signifie un *château fort*. Si la tour est haute et grêle elle se nomme "tournel". Elle est ordinairement à trois créneaux; si elle en a plus ou moins, il faut l'indiquer.

On dit la tour "hersée" ou "grillée" si elle a une herse, "ouverte" pour indiquer l'émail de sa porte, "ajourée" pour les fenêtres, "maçonnée" pour les joints des pierres, "couverte" si elle a un toit, "essorée" si le toit est d'un émail différent, "girouettée" si elle a une girouette, "sommée" si elle en porte une autre, " rehaussée" ou "donjonnée" si celle-ci en porte une troisième, "fondue" si on n'en voit que le haut, et "plantée" si le bas disparaît dans l'eau.

TOURELLE.—Extrémité supérieure d'une tour prise comme meuble et comprenant les créneaux et les mâchicoulis.

TOURNÉ.—Attribut qui s'applique au croissant, au fer à cheval, et au chevron dont les pointes se dirigent veres le flanc dextre de l'écu, et "contourné" lorsqu'elles sont dirigées vers le flanc senestre. L'expression "couché" est parfois usitée au lieu de *tourné,* mais cette dernière vaut mieux.

Se dit aussi des pièces penchées en bande ou en barre.

TOURNEL.—Tour haute et grêle.

TOURTEAU.—Meuble d'armoirie rond et plat sans ouverture (autrement ce serait un cercle ou un anneau) qui diffère du besant en ce qu'il est de couleur ou de fourrure, tandis que le besant est toujours de métal. Son étymologie vient du mot latin *torta* dont on nommait les gâteaux offerts dans les sacrifices.

On donnait autrefois divers noms aux tourteaux suivant leur couleur; les tourteaux de gueules se nommaient *guses,* ceux d'azur, *heurtes,* ceux de sinople, *pommes* ou *volets,* ceux de sable, *ogœsses,* et ceux de pourpre, *gulpes.* Mais aujourd'hui ces expressions s'emploient rarement, et l'on

se sert de l'expression générale de *tourteaux* en indiquant leur couleur.

TOURTEAU-BESANT.—Cette figure est moitié de couleur et moitié de métal, mais elle se place sur un champ de métal. (Lorsqu'elle est placée sur un champ de couleur, elle prend le nom de besant-tourteau). Lorsque le tourteau-besant est sur la partition d'un écu parti, coupé, taillé ou tranché, sa partie supérieure ou de dextre doit être de couleur, autrement, ce serait encore un besant-tourteau.

TOURTELÉ.—Semé de tourteaux.

TOUT (LE).—On se sert quelquefois de ce mot pour éviter la répétition de l'émail de plusieurs pièces en disant après leur énumération "le tout de....".

Voir aussi les expressions "sur le tout", et "sur le tout du tout".

TRABE.—Traverse de l'ancre à la partie supérieure de la stangue. On ne la blasonne que si elle est d'un émail différent.

Cette expression s'applique aussi au bâton qui traverse la hampe et supporte l'enseigne ou la bannière.

TRACÉ.—Expression qui s'emploie quelquefois comme synonyme de "ombré".

TRAÎNÉE.—Pièce formée d'un long trait ondé qui représente une traînée de poudre à canon, servant à porter le feu à l'amorce.

TRAIT.—Synonyme de *tire*. Rangée de vair ou de carrés d'échiquier.

Les traits sont aussi les lignes verticales, horizontales ou

diagonales dont on forme le parti, le coupé, le tranché et le taillé, et qui servent à former diverses partitions et repartitions. Les traits conventionnels dont on se sert pour indiquer les couleurs se nomment *hachures*.

TRANCHÉ.—Se dit d'un écu divisé en deux parties égales par une ligne diagonale se dirigeant de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe. Pour blasonner le tranché, on suit les mêmes règles que pour les autres traits, c'est-à-dire qu'on commence par le chef et par le dextre.

TRANCHÉ-CRÉNELÉ.—Attribut qui s'emploie quand la division du tranché est faite en forme de créneaux.

TRANCHÉ-ENDENTÉ.—S'applique lorsque l'écu étant divisé dans le sens du tranché, les deux parties sont dentelées et entrent l'une dans l'autre.

TRANCHÉ-NUAGÉ ou NÉBULÉ.—Attribut du tranché en forme d'ondulations.

TRANCHÉ-RETRANCHÉ.—Attribut d'un écu qui est d'abord tranché dans sa partie supérieure, puis taillé, et enfin retranché de nouveau vers la pointe.

TRANCHÉ-TAILLÉ.—Cette expression s'applique lorsque la ligne du tranché est brisée vers le milieu par un petit taillé formant une sorte de gradin, après quoi le tranché reprend sa direction vers l'angle senestre de la pointe.

TRANGLE.—Fasce diminuée à la moitié de la fasce ordinaire. Quelques auteurs lui donnent cependant la largeur de la burèle et font avec elle cette seule distinction que les trangles sont habituellement au nombre de cinq ensemble, et quelquefois de trois ou de sept, tandis que les burèles sont

au nombre de six ou de huit, les trangles étant toujours en nombre impair, et les burèles en nombre pair.

TRAVERSE.—Espèce de filet n'ayant que la moitié de la largeur du bâton, et se plaçant dans la position de la barre, pour indiquer une brisure dans les armes des bâtards.

TRAVERSÉ.—Attribut des pièces enfilées par d'autres.

TRÉCHEUR, TRESCHEUR ou TRESCŒUR.—Cette figure ressemble à l'orle, mais n'a que la moitié de sa largeur, c'est-à-dire qu'elle n'a que le quart de la septième partie de l'écu, et elle est distante du bord de l'écu d'une partie des sept de sa largeur.

Il y en a de simples, de doubles, de triples, de fleuronnés, de contre-fleuronnés et de fleurdelisés. Le double trécheur se compose d'un trécheur enclos dans un autre, avec un vide entre les deux de la largeur des deux trécheurs ensemble. L'exemple le plus connu est le double trécheur fleurdelisé de gueules, entourant le lion du même, dans les armoiries d'Ecosse.

Le trécheur se nommait autrefois *essonier*.

TRÈFLE.—Cette figure, qu'il ne faut pas confondre avec la *tiercefeuille*, est composée de trois feuilles arrondies réunies ensemble avec une petite queue légèrement recourbée. Les trèfles se posent un par un en armoirie et jamais par bouquets. Son étymologie vient du latin *trifolium*, plante à trois feuilles. Lorsque le trèfle n'a pas de tige, il faut l'exprimer.

TRÉFLÉ.—Attribut d'une croix, d'un sautoir ou autre pièce de l'écu, dont les extrémités se terminent par un trèfle.

TREILLE.—Cep de vigne qui n'est guère employé que dans les armoiries parlantes. (Voir au mot "cep").

TREILLIS.—Frette alésée portant des clous à ses intersections.

TREILLISSÉ.—Cet attribut désigne une espèce de "fretté", mais plus serré et moins large, étant composé de dix ou douze cotices entrelacées. Le fretté se place sur l'écu plein, tandis que le treillissé ne figure habituellement que sur les pièces honorables. Lorsqu'il a des clous à ses intersections, il est dit "cloué". Les espaces vides portent le nom de "claires-voies".

TRIANGLE.—Figure géométrique bien connue qui se place horizontalement sur sa base, mais qui est dit "versé" ou "renversé" si cette base regarde le chef; si elle regarde l'un ou l'autre des côtés, il est dit "couché" ou "tourné" à dextre et "contourné" à senestre, de même que pour le croissant.

Le triangle est ordinairement représenté plein; s'il est évidé, il faut l'indiquer.

TRIANGLÉ.—Rebattement composé de lignes horizontales et verticales coupées d'autres diagonales formant une série de triangles qui couvrent toute la surface de l'écu.

TRINGLES.—Fasces très rétrécies qui se placent au nombre de cinq, séparées par quatre vides égaux et occupant ensemble la largeur de la fasce ordinaire. Les tringles peuvent aussi se poser en pal, en bande ou en barre, mais dans ce cas il faut l'indiquer.

TRIQUÈTRE.—Meuble d'armoirie formé de trois jambes pliées aux genoux et jointes par les cuisses.

TROIS, DEUX et UN.—Se dit de six pièces posées trois en chef, deux en fasce et une en pointe, c'est-à-dire en forme de triangle renversé. C'est la position la plus ordinaire des pièces au nombre de six.

TROMPE.—Cor de chasse ou huchet. (Voir ces mots). Elle se représente toujours tortillée en rond.

TROMPE D'ÉLÉPHANT.—(Voir *proboscides*).

TROMPETTE.—Instrument servant aux hérauts pour annoncer les proclamations, aussi en usage pour animer les soldats dans les combats, etc. Elle diffère de la trompe en ce qu'elle est très longue et droite. On en trouve quelques exemples comme meubles d'armoirie.

TRONC.—Courte tige d'un arbre coupé avec quelques racines, mais sans aucune branche. Si l'arbre est coupé aux deux bouts, sans racine ni branche, il est dit "tronqué".

TRONÇONNÉ.—Se dit de la croix ou autre pièce honorable ou des animaux coupés par tronçons ou morceaux qui sont séparés l'un de l'autre par l'émail du champ, mais dont la disposition indique encore la forme de la pièce ou de l'animal.

TRONQUÉ.—Se dit d'un tronc d'arbre coupé aux deux bouts, sans racine ni branches.

TRUITE.—Les mouchetures de ce poisson lui donnent l'attribut "moucheté" ou "picoté".

U

UN-A-L'AUTRE, UN-EN-L'AUTRE, UN-SUR-L'AUTRE. —(Voir *de l'un à l'autre, de l'un en l'autre, l'un sur l'autre*).

USTENSILE.—Les ustensiles de ménage, outils et autres pièces d'usage habituel et roturier ne se trouvent généralement pas dans les anciennes armoiries françaises, sauf lorsqu'ils sónt employés comme armoiries parlantes, tels que le compas pour Le Compasseur, un peigne pour Le Peigné, un rateau pour Rathel, une corbeille pour Corbigny, une bourse pour Boursault, etc. Par contre on les trouve souvent dans les armoiries des corporations de métiers.

Nous avons cependant vu dans le traité que les *chaudières* étaient un signe de haute noblesse dans les armoiries espagnoles, parce qu'elles étaient données au seigneur banneret tenu de nourrir les troupes qu'il avait droit de prélever pour les conduire à la guerre.

V

VACHE.—Comme le bœuf, cet animal est représenté de profil et *passant* dans l'écu, mais il se distingue de l'autre par son pis et par sa queue qui est étendue le long de son flanc.

Elle est dite "accornée" de ses cornes, "onglée" de ses sabots, "colletée" de son collier, et "clarinée" de la sonnette qu'elle porte quand ces choses sont d'un émail différent; elle est "couronnée" lorsqu'elle porte une couronne sur la tête.

VAIR.—Fourrure formée de petites cloches de jardin alternées d'argent et d'azur; il se compose de quatre tires formées de quatre pièces ou cloches dans la première et la troisième tire, et de trois et deux demies dans la deuxième et la quatrième, chaque tire ayant une hauteur de deux parties sur les huit de la hauteur de l'écu. Le vair étant une *fourrure*

ou *panne* participe à la fois du métal et de la couleur et peut se mettre indifféremment sur l'un ou l'autre.

Le *menu-vair* se distingue du vair en ce qu'il a six tires, les première, troisième et cinquième ayant chacune six pièces, et les deuxième, quatrième et sixième en ayant cinq et deux demies, chaque tire du menu-vair ayant une partie et un quart des huit de la hauteur de l'écu. Il peut aussi avoir cinq ou sept tires ou plus, mais alors il faut en indiquer le nombre.

Le *beffroi de vair* se compose de trois tires, et parfois de deux, mais dans ce dernier cas, il faut en indiquer le nombre. Le beffroi de vair se nomme aussi *gros vair*.

Dans le *contre-vair,* les pointes des cloches de la première tire sont appointées avec celles de la seconde, et ainsi de suite pour les autres tires.

VAIR AFFRONTÉ.—Cet attribut s'applique aux cloches de vair dont les pointes sont dirigées vers le cœur de l'écu.

VAIR ANTIQUE.—Forme ancienne du vair dont les cloches ressemblaient plutôt aux pièces de l'enté.

VAIR-APPOINTÉ.—Cet attribut s'applique lorsque les pointes des cloches du vair d'une tire sont opposées aux bases des cloches de la tire suivante.

VAIR-CONTRE-VAIR.—Cet attribut indique que le métal des cloches d'une tire est opposé au métal des cloches de la tire suivante.

VAIRÉ.—Attribut d'un écu ou d'une pièce couvert de figures en forme de vair d'un autre émail qu'argent et azur; on

indique alors les émaux en commençant par celui qui est le plus rapproché de l'angle dextre du chef.

VAIRÉ-CONTRE-VAIRÉ.—Si les deux émaux du vair-contre-vair sont autres qu'argent et azur, l'écu est dit vairé-contre-vairé, et l'on indique la nature des émaux.

VAIR EN BANDE ou EN BARRE.—Les tires du vair peuvent parfois être diagonales au lieu d'être horizontales ; dans ce cas, les pointes des pièces regardent les angles de l'écu, et l'on se sert de l'expression "vair en bande" ou "en barre", suivant le cas.

VAIR EN PAL.—Le vair prend ce nom lorsque les cloches de même émail sont rangées en pal, l'une au-dessus de l'autre.

VAIR ONDÉ.—Lorsque dans le deuxième rang du vair les cloches d'azur sont renversées et touchent celles du premier rang, il en résulte une disposition qui fait l'effet d'une ondulation et qui prend alors le nom de vair-ondé.

VAISSEAU.—Meuble qui représente un navire propre aux combats de mer. Comme le *navire* il est ordinairement à trois mâts et muni de ses voiles. On le dit "équipé" lorsqu'il a tous ses agrès, et "flottant" lorsqu'il paraît sur des ondes.

VANNET.—Coquille dont on voit le creux au lieu de la représenter de dos. L'étymologie de ce mot vient du "van", instrument qui sert à vanner le grain et auquel le vannet ressemble.

VASE.—Vaisseau orné de deux anses et servant à mettre des fleurs. Il est représenté avec un pied, un bocal arrondi, une

encolure et deux anses en forme d'arabesque soudées par le haut à l'orifice et par le bas au renflement du bocal.

VENTAIL.—Partie inférieure du casque, par où le chevalier prenait son *vent* (l'air pour respirer).

VERGETÉ.—L'écu est "vergeté" lorsqu'il est rempli de dix ou douze pals d'émaux alternés, car ces pals sont alors des *vergettes*. S'il n'y en a que dix, on n'en indique point le nombre, mais s'il y en a douze, on dit "vergeté de douze pièces".

VERGETTE.—Pal rétréci au tiers ou plus exactement aux deux cinquièmes de sa largeur ordinaire quand il se trouve seul et moins quand il y en a plusieurs.

La vergette "retraite" est celle qui, mouvant du haut de l'écu, ne s'étend pas jusqu'en bas.

VERSÉ.—Attribut qui se dit des croissants et chevrons dont les pointes regardent le bas de l'écu. Il s'applique aux glands et aux pommes de pin lorsque la queue qui y est adhérente est dirigée vers la pointe, ce qui est contraire à la position ordinaire de ces pièces; aux épis de blé dont la tige est en haut; et généralement aux étoiles, trèfles, quintefeuilles et autres meubles qui sont dans une position opposée à celle qui leur est propre.

On dit également "renversé".

VERTENELLE.—Longue tige de fer qui sert à tenir une porte sur ses gonds; il faut spécifier si elle est placée en fasce, en bande, en pal, en barre, etc.

On dit aussi *bris d'huis*.

VÊTEMENT.—Réunion des quatre triangles entourant la grande losange et couvrant conséquemment tout le reste de l'écu.

VÊTU.—Lorsque l'écu est couvert de la grande losange dont les angles touchent les quatre bords de l'écu, les parties qui restent entre les côtés de cette losange et les angles de l'écu lui donnent l'attribut de *vêtu,* la losange en formant le champ. Le vêtu réunit donc les quatre angles de l'écu, tandis que le chapé ne réunit que les deux angles supérieurs, et le chaussé les deux angles inférieurs, le chapé représentant une chape qui couvrirait un chevron par le haut, et le chaussé représentant un haut-de-chausse qui couvrirait le bas d'un chevron renversé.

Lorsque les angles latéraux du vêtement sont arrondis, on dit "vêtu en ovale".

VIDÉ.—Se dit de toutes pièces, mais plus particulièrement des croix dont on n'a gardé que le contour, laissant voir à l'intérieur le champ de l'écu. L'ouverture doit suivre parallèlement le contour.

VIF.—Attribut du dauphin dont la tête et la queue se courbent à dextre et dont l'œil, les dents, barbe, crête et oreille sont d'émail différent du corps.

S'il est courbé à senestre, on le dit "contourné".

VIGILANCE.—Caillou que la grue tient dans sa patte dextre levée, et qu'on nomme lorsqu'il est d'un émail différent. Nous avons indiqué au traité la légende qui a donné naissance à cette expression.

VIGNE.—(Voir *cep de vigne, treille,* etc.)

VILENÉ.—Attribut qui s'applique au lion et aux autres animaux dont les organes du sexe sont d'un émail différent.

VILENIE.—Organe viril dont l'indication d'un émail différent

s'exprime par l'attribut "vilené" et dont la suppression est indiquée par le mot "éviré".

VILLE.—Meuble d'armoirie représentant une ville dont on voit les maisons, les églises, etc., et qui est entourée de murailles et de tours. Les armoiries du royaume de Valence sont "de gueules à une ville close de murs et tours crénelés d'argent et maçonnés de sable".

VIRES.—Anneaux ou cercles concentriques mis l'un dans l'autre au nombre de deux, trois ou quatre. Les plus usuelles sont de trois cercles.

VIROLE.—Cercle qui termine le pavillon d'un cor de chasse, trompe ou huchet, ou le manche d'un marteau, couteau ou autre outil.

VIROLÉ.—Attribut du cor ou huchet dont la virole est d'un émail différent.

S'il s'agit de la virole d'un marteau ou d'un autre outil, on dit "morné".

VIVRE.—Synonyme de guivre, serpent tortueux.

VIVRÉ.—Cet attribut s'applique aux bandes, fasces, pals et autres pièces à grosses sinuosités angulaires ou ondées qui forment des angles saillants et rentrants. On dit aussi *guivré*.

VOGUANT.—Attribut qui s'applique aux navires qui semblent glisser sur l'eau, soit à l'aide de leurs voiles étendues ou par leurs rames.

S'applique aussi aux oiseaux aquatiques qui tendent leurs ailes, et notamment à l'alcyon dont le nid est mis en mouvement par les vagues.

VOILE.—La voile de navire se représente ordinairement gonflée et attachée à une antenne posée en fasce. Lorsqu'elles se rencontrent seules elles sont "enflées" ou "en poupe".

VOL.—Meuble d'armoirie formé de deux ailes d'oiseau jointes ensemble, dont les bouts s'étendent vers le haut de l'écu, l'un à dextre, l'autre à senestre.

Le *demi-vol* représente une aile seule posée en pal, le dossier à dextre et la pointe en chef; lorsque le dossier est à senestre, le demi-vol est dit "contourné"; deux demi-vols qui se touchent du dossier sont dits "adossés".

On peut mettre plusieurs vols ou demi-vols dans l'écu; lorsqu'on dit qu'un vol est de deux émaux on doit comprendre que l'aile dextre est du premier émail nommé et la senestre de l'autre.

Le vol est "abaissé" lorsque les bouts des ailes tendent vers la pointe au lieu de se diriger vers le chef. On applique aussi cet attribut aux aigles et autres oiseaux dont les ailes sont pendantes.

Le vol "étendu" est au contraire celui dans lequel les ailes sont élevées vers le chef de l'écu.

Le vol "plié" tient le milieu entre le vol abaissé et le vol étendu.

Le vol est dit "à l'antique" lorsqu'une des ailes couvre en partie l'autre.

Voir aussi "vol-banneret".

VOLANT.—Se dit des oiseaux et insectes ailés dont les ailes sont étendues et qui semblent voler.

VOL BANNERET.—Vol qui se place en cimier et dont le bout des ailes est coupé horizontalement comme l'écu en bannière.

VOLET.—Large ruban attaché au bourrelet, pendant par derrière et voletant au gré du vent lorsque le chevalier lançait son coursier. C'est ce qui a donné origine au lambrequin.

Le volet désignait aussi autrefois un *tourteau de sinople,* mais nous avons dit plus haut que cette expression n'est plus usitée. Voir "tourteau".

VOÛTÉ.—Attribut d'une fasce, d'une bande ou d'une barre courbée vers le chef de l'écu. C'est le contraire d'*affaissé.*

Y

YEUX.—Les yeux sont souvent employés en armoirie; ils sont toujours posés de face, et leur position ne s'exprime que si elle est différente. On ne se sert pas de l'expression "carnation" pour les yeux représentés avec leurs couleurs naturelles; on se sert des mots "au naturel".

Lorsque les yeux d'un animal sont d'un émail différent de sa tête on les dit "allumés" sauf ceux du cheval et de la licorne qui sont dits "animés", et ceux du sanglier qu'on dit "flamboyants".

CINQUIEME PARTIE: — BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES À CONSULTER.

Nous croyons être utile à ceux qui voudraient poursuivre l'étude de la science héraldique en leur indiquant un certain nombre d'auteurs, surtout parmi les anciens, où ils pourront trouver les développements que le cadre de cette étude ne nous permet pas de leur fournir.

Les ouvrages que nous indiquons ne forment pas une bibliographie complète du blason, il s'en faut de beaucoup, mais leur mérite et leur diversité les recommandent au lecteur désireux d'acquérir une plus grande maîtrise de cette science. Nous n'avons pas cru nécessaire d'y inclure les armoriaux des pays ou provinces, afin de conserver à cet ouvrage un caractère purement didactique. Nous nous sommes borné à en indiquer quelques-uns des principaux (d'Hozier pour la France, Burke pour l'Angleterre, Rietstap pour les Pays-Bas, Massicotte et Roy pour le Canada, etc.,) qui pourront servir de point de départ à ceux qui voudraient poursuivre leurs recherches dans cette voie.

Lorsque plusieurs éditions d'un même ouvrage ont été publiées, nous indiquons celle qui nous semble la plus utile à consulter.

AUTEURS FRANÇAIS.

1 ANSELME, le Père (Pierre Guibourg).—*Explication des armoiries*. 1644

2 ANSELME, le Père.—*Histoire généalogique et chronologique de la Maion Royale de France*, 9 vols. in-folio. 1726-1733

3 ANSELME, le Père.—*Le Palais de l'Honneur*. . . . 1686

4 BARA, HIÉROSME DE. — *Le Blason des armoiries*. . 1511

5 BARON JULES. — *L'Art Héraldique*. 1681

6 BOISSEAU, JEAN. — *Promptuaire armorial et général*. 1658

7 BOUTON, VICTOR. — *Nouveau traité de blason*. . 1863

8 *Bulletin Héraldique et Généalogique de France*. . . .

9 CHASSANT ET TAUSSIN.—*Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*. 1878

10 CHAZOT DE MONTIGNY, LOUIS. — *Dictionnaire héraldique*. 1748

11 DIAGRE. AL. — *Armorial général et universel*, 3 vols. 1907-12

12 DUHOUX D'ARGICOURT, L.-A.—*Alphabet et figures de tous les termes du blason*. 1899

13 DUPUY-DEMPORTES.—*Traité du Blason*. 1754

14 EYSENBACH, G.—*Histoire du blason et science des armoiries*. 1848

15 FAVIN, ANDRÉ. — *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 2 vols. 1620

16. FORAS, LE COMTE A. DE.—*Le Blason; dictionnaire et remarques*, 4 vols. 1883

17 FOULQUES, DELENOS.—*Manuel héraldique*. 1816

18 G. D. L. T. (GASTELIER DE LA TOUR). — *Dictionnaire héraldique*. 1774

19 GELIOT, LOWAN.—*Indice Armorial*. 1635

20 GHEUSI, P. B. (NORB. LORÉDAN).—*Le blason héraldique*. 1892

21 GOURDON DE GENOUILLAC, *H.—L'Art Héraldique*.

22 GOURDON DE GENOUILLAC, H.—*Dictionnaire historique des Ordres de Chevalerie* 1860

23 GOURDON DE GENOUILLAC, H.—*Grammaire héraldique*. 1853

24 GRANDMAISON.—*Dictionnaire héraldique*. 1852

25 GRANDPRÉ, CÉSAR DE.—*Le César Armorial*. 1645

26 GUIGARD, JOANNIS. — *Bibliothèque héraldique de la France*. 1861

27 HAUTERIVE, BOREL D'.—*Annuaire de la noblesse de France*. . . . . 1843 et suiv.

28 HAUTERIVE, BOREL D'.—*Manuel du Blason*. 1840

29 D'HOZIER, CHARLES. — *Grand Armorial général de France*, (manuscrit de 34 volumes de texte et 35

volumes d'armoiries, déposé à la Bibliothèque Nationale de France; imprimé de 1738 à 1768 par L. P. d'Hozier et d'Hozier de Serigny, avec suppléments et table en 10 volumes, in-folio, dont un index a été publié par Louis Paris en 1866) . . . .

30 JOUFFROY D'ESCHAVANNES, M. — *Armorial universel* 1844

31 JOUFFROY D'ESCHAVANNES, M. — *Traité complet de la science du blason* . . . . . .

32 LA CHESNAYE DES BOIS ET BADIER.—*Dictionnaire de la Noblesse* 1865

33 LA PERRIÈRE (H. DE, ET DU ROURE DE PAULIN.) — *Tenants, Supports et Soutiens* 1910

34 LA PORTE, A. DE.—*Trésor héraldique* 1864

35 LAULLE, JEAN.—*Le Jardin d'Armoiries* 1567

36 LE LABOUREUR, CLAUDE. — *Discours de l'origine des Armoiries* 1658

37 L. F. D.—*Manuel héraldique* 1816

38 MAGNY, Le Marquis de.—*Le Livre d'Or de la Noblesse* 1844-1852

39 MAGNY, Le Marquis de.—*Nouveau traité historique et archéologique de la vraie et parfaite science des armoiries* 1846

40 MAGNY, Le vicomte Ludovic de.—*La Science du blason* 1860

41 MAGNY, Le vicomte Ludovic de.—*Nobiliaire universel de France* 1877-1885

42 MAIGNE.—*Abrégé méthodique de la science des armoiries*. . . . . .

43 MAILHOL, *D.* DE.—*Dictionnaire de la noblesse française*. 1896

44 MAILHOL, D. DE.—*Vocabulaire du blason* . . . .

45 MENESTRIER, le Père C. F.—*Discours sur l'origine des armes*. . . . . .

46 MENESTRIER, le Père C. F.—*La nouvelle méthode du blason*. 1696

47 MENESTRIER, le Père C. F.—*Le véritable art du blason*. 1658

48 MENESTRIER, le Père C. F.—*Abrégé méthodique des principes héraldiques* 1661

49 MENESTRIER, le Pè re C. F.—*Origine des ornements des armoiries*. . . . . .

50 MENESTRIER, le Père C. F.—*La Science de la noblesse*. 1691

51 MILLEVILLE, HENRY-J.-G. DE.—*Armorial historique de la noblesse de France*. 1846

52 MONET, le Père PHILIBERT.—*Origine et pratique des armoiries à la Gauloise*. 1845

53 MOREAU, PHILIPPE. — *Tableau des armoiries de France*. 1630

54 MOREAU, PHILIPPE.—*Les principes du blason* (Réédition et augmentation par COURCILLON DE DANGEAU). 1715

55 PALLIOT, PIERRE.—*La vraye et parfaicte science des armoiries (réédition augmentée de l'Indice Armorial de Geliot)*..... 1660

56 PAUTET.—*Nouveau manuel complet du blason*.... 1845

57 PETRA-SANCTA, SYLVESTRO (Le Père Pierre-Sainte).—*Tesseræ gentilitiæ*.....

58 PLAYGNÉ.—*Réédition de l'Art Héraldique du baron Jules*..... 1697-1705

59 POPLIMONT.—*La France Héraldique*..... 1873-1875

60 RENESSE, Comte THÉODORE DE.—*Dictionnaire des figures héraldiques*, 7 vols..... 1894-1903

61 ROURE DE PAULIN (Baron du).—*Le juge d'armes*. 1908

62 SAINTE MARTHE, SCEVOLE ET LOUIS DE.—*Histoire généalogique de la Maison de France*.....

63 SEGOING, C.—*Armorial universel, contenant les armes des principales Maisons, Estatz et Dignitez*. 1679

64 SEGOING, C.—*Le Mercure Armorial*..... 1648

65 SEGOING, C.—*Trésor héraldique*..... 1657

66 STURM, J.-J.—*Thèse des principes du blason*..... 1690

67 THIBAULT-CADOT.—*Le blason de France*..... 1697

68 TRUDON.—*Nouveau traité de la science du blason*.. 1689

69 TURGIS, L.—*Eléments généraux du blason et armoiries des principales puissances du globe*..... 1860

70 VITON DE SAINT-ALLAIS.—*Nobiliaire universel de France*..... 1875

71 VULSON DE LA COLOMBIÈRE, MARC.—*Office des Roys d'Armes*.....

72 VULSON DE LA COLOMBIÈRE, MARC.—*Recueil de pièces et figures d'armoiries*..... 1639

73 VULSON DE LA COLOMBIÈRE, MARC.—*La Science héroïque*..... 1644

74 VULSON DE LA COLOMBIÈRE, MARC. — *Théâtre d'honneur et de chevalerie*.....

75 WAROQUIER DE COMBLES.—*Etat de la noblesse*.... 1782

AUTEURS ANGLAIS.

76 AVELING, S. T.—*Heraldry ancient and modern*.... 1892

77 BOLTON, EDMUND.—*The Elements of Armories*.. 1610

78 BOUTELL, CHARLES.—*English heraldry*..... 1902

79 BURKE, JOHN.—*Encyclopedia of Heraldry*..... 1844

80 BURKE, JOHN.—*A genealogical and heraldic dictionnary*..... 1849

81 BURKE, JOHN.—*A genealogical and heraldic History of the Commoners*, 4 vols..... 1833-1838

82 BURKE, JOHN.—*The General armory of England, Scotland, Ireland and Wales*..... 1884

83 BURKE, JOHN.—*Peerage, Baronetage and Knightage*..... revised annually.

84 COLLINS, A.—*The Peerage of England*, 7 vols.... 1768

85 DEBRETTS.—*Peerage, Baronetage, Knightage and Companionage*..... revised annually.

86 DRUMMOND, H.—*Histories of Noble British Families*, 2 vols..... 1842-1846

87 EDMONDSON, JOSEPH.—*A complete body of Heraldry*, 2 vols..... 1780

88 ELVIN, C. N.—*A dictionary of Heraldry*..... 1889

89 FERNE, JOHN.—*The Blazon of Gentrie*..... 1586

90 FOX-DAVIES, A. C.—*Armorial families*..... 1895

91 " " " —*The Art of Heraldry*..... 1904

92 " " " —*The Book of Public Arms*... 1915

93 " " " —*A complete guide to Heraldry*. 1909

94 " " " —*Heraldry explained*..... 1907

95 GUILLIM, JOHN.—*A diplay of heraldrie*.... 1660 or 1724

96 HOPE, W. H. ST. JOHN.—*Heraldry for craftsmen and designers*..... 1913

97 HOWARD, J. J.—*Miscellanea Genealogica et Heraldica*, 11 vols..... 1874-1898

98 JENKINS, ROBERT C. — *Heraldry, english and foreign*..... 1886

99 MORGAN, SYLVANUS.—*The Sphere of Gentry*.... 1661

100 MOULE, THOMAS.—*Bibliotheca Heraldica Magnæ Britanniæ*..... 1822

101 NEWTON, WILLIAM.—*A display of heraldry*..... 1846

102 PAPWORTH, JOHN W.—*An alphabetical dictionary of Coats of Arms*..... 1874

103 PEDRICK, GALE.—*A manual of heraldry*..... 1911

104 PLANCHÉ, JAMES R.—*The pursuivant of arms*.... 1859

105 PORNY, *M. A.* (Pyron du Martre, Antoine).—*The Elements of Heraldry*..... 1795

106 RENTON, E. H.—*Heraldry in England*..... 1880

107 ROBSON, THOMAS.—*The History of Heraldry*.... 1830

108 WOODWARD, JOHN.—*A treatise on heraldry, British and Foreign*, 2 vols..... 1896

109 WOODWARD, JOHN.—*A treatise on Ecclesiastical Heraldry*..... 1894

AUTRES AUTEURS EUROPEENS.

110 ALMANACH DE GOTHA..... Annuel

111 AMMIRATO, SCIPION.—*Histoire de la noblesse de Naples*.....

112 *Calendario d'Oro*..... Annuel

113 CAMPANILE, FILIBERTO.—*L'armigero insigne de Nobili*.....

114 CASTANEDA Y ALCOVER, V.—*Indice sumario de los manuscritos castellanos de genealogia, heraldica y ordenes militares*..... 1917

115 GATTERER, J. C.—*Handbuch der Neuesten Genealogie und Heraldik*..... 1761

116 GRÜNENBERG, KONRAD.—*Wappencodex zu München*..... 1483

117 HARO, ALPHONSO LOPEZ DE.—*Nobiliaro genealogico de los Reyes y titulos de Espana*.....

118 LE BOUCQ DE TERNAS.—*Noblesse des Pays-Bas*.. 1884

119. *Libro d'oro della Nobillita Italiana,* Collegio Araldico, Roma..... 1910

120 LITTA.—*Famiglie Italiane*.....

121 *Peerage of Japan.*—Japan Gazette Co..... 1912

122 RIETSTAP, J. B. (ou REESTOP).—*Wapenbœk van den Nederlandschen* (Armorial général des Pays-Bas), 2 vols..... 1880-1887

123 SIBMACHEN, JEAN.—*Neiuen Wapenbuck*.....

124 STRÖHL, H. G.—*Heraldisher Atlas*.....

125 VISIANO DE HOOVE.—*Nobiliaire des Pays-Bas*....

126 VORSTERMAN VAN OYEN, A. A.—*Stampen Wapenbœk,* 3 vols..... 1885-1890

AUTEURS AMERICAINS ET CANADIENS.

127 CHADWICK, E. M. — *Ontarian Families,* 2 vols., Toronto..... 1894-1898

128 CHADWICK, E. M.—The *Ontarian genealogist and family historian*..... 1898-1901

129 CHADWICK, E. M.—*Heraldry in brief*..... 1906

130 LANNOY, MORTIMER DE. — *Heraldic Assembly of America,* New-York..... 1905

131 MASSICOTTE, E. Z. et REGIS ROY.—*Armorial du Canada Français,* (2 vols.), Montréal..... 1915-1917

132 TODD, GEORGE.—*Armory and lineages of Canada,* New-York..... Annuel

133 VERMONT, E. DE V.—*America Heraldica,* New-York..... 1886

134 WHITMORE, W. H.—*The Elements of Heraldry,* Boston..... 1866

135 ZIEBER, EUGÈNE.—*Heraldry in America*..... 1895

TABLE DES MATIERES

Pages

Introduction..... 9

PREMIERE PARTIE : — HISTORIQUE

CHAPITRE I — Origine et évolution des armoiries..... 15

DEUXIEME PARTIE : — DESCRIPTION

CHAPITRE II — Définition de termes..... 27
" III — Parties constitutives des armoiries..... 31
" IV — L'Ecu..... 35
Article 1er — Le Champ..... 39
" 2e — Les Emaux..... 41
" 3e — Les Figures, Pièces et Meubles..... 49
§ 1er " " héraldiques..... 51
(a) " " " honorables..... 52
(b) " " " ordinaires..... 62
§ 2e " " naturelles..... 64
(a) " " " les quadrupèdes..... 64
(b) " " " les oiseaux..... 70
(c) " " " les poissons..... 73
(d) " " " les reptiles..... 74
(e) " " " les végétaux..... 75
(f) " " " les astres..... 78
(g) " " " le corps humain..... 80
§ 3e " " artificielles..... 82
§ 4e " " chimériques..... 87

CHAPITRE V — Attributs des pièces..... 95

Article 1er — Rebattements ou sécantes partitions... 96
" 2e — Forme et position..... 97
" 3e — Charges et accompagnements..... 103
" 4e — Brisures..... 106

CHAPITRE VI — Ornements extérieurs..... 109

Article 1er — Casques, couronnes, chapeaux et mortiers..... 110
" 2e — Cimiers, bourrelets, lambrequins et manteaux..... 117
" 3e — Tenants, supports et soutiens..... 123
" 4e — Cris et devises..... 127
" 5e — Emblèmes de charges et professions... 133
" 6e — Insignes et décorations..... 137

TROISIEME PARTIE : — BLASONNEMENT

CHAPITRE VII — Règles du blason..... 141

Article 1er — Observation des partitions..... 144
" 2e — Indication des émaux..... 146
" 3e — Situation et disposition des pièces..... 150
" 4e — Différences du blason dans divers pays. 154

CHAPITRE VIII — Hérauts et Collèges d'Armes..... 159
" IX — Application des principes..... 167
" X — Armoiries du Canada..... 173
Conclusion..... 180

QUATRIEME PARTIE : — GLOSSAIRE

Dictionnaire analytique des termes du blason..... 183

CINQUIEME PARTIE : — BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter 393

SIXIEME PARTIE : — ILLUSTRATION

Planche I — Ecus 34
" II — Figures 48
" III — Attributs 94
" IV — Ornements 108
" V — Blasons 166

ERRATA ET CORRIGENDA

Page 65 — L'indication " (pl. III, fig. 2)" à la fin du deuxième alinéa doit être portée dans la dernière ligne, après le mot " passant ".

" 73 — ligne 10, lire " peautré " au lieu de " plautré".

" 152 — ligne 19, lire "de trois léopards" au lieu de "d'un léopard".

" 216 — dernière ligne, remplacer "d'un taureau; dans ce cas" par "si la partie inférieure de son corps est celle d'un taureau".

" 222 — ligne 11, au lieu de "croissant", lire "chevron".

" 250 — ligne 25, au lieu de "animal", lire "oiseau".

" 270 — lignes 25 et 26, au lieu de "en-cée", lire "enfoncée".

" 288 — ligne 2, retrancher les mots "à ce".

" 315 — les lignes 22 et 23 doivent suivre la 15e ligne et non la 21e.

" 329 — ligne 27, retrancher les mots "à ce".

" 346 — ligne 14, au lieu de "et" lire "elle".

" 351 — ligne 22, après "bouton" retrancher "mais".

" 357 — ligne 24, au lieu de "formé" lire "composé" et ligne 25, au lieu de "qui forment" lire "laissant".

" 370 — première ligne, après le mot "d'un" ajouter "petit".

" 372 — ligne 10, au lieu de "semble", lire "semblent".

" 375 — ligne 25, au lieu de "dans la forme d'un" lire "comme un".

" 376 — ligne 17, au lieu de "leur caractère" lire "le caractère"; et ligne 19, remplacer "qu'il a droit de porter" par "auxquels il a droit".

" 378 — ligne 14, au lieu de "Tortilant" lire "Tortillant".

" 384 — ligne 6, au lieu de "tortillée" lire "tournée".

" 390 — ligne 13, ajouter "Les viroles sont parfois disposées le long de l'instrument".

Nota. — Il se trouve en outre quelques fautes de typographie que le lecteur pourra facilement rectifier par la simple lecture.

BINDING LIST NOV 1 1945

HGen
M858t

172276

Author Morin, Victor

Title Traité d'art héraldique.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET